National Library of Canada
Acquisitions and Bibliographic Services Branch
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale du Canada
Direction des acquisitions et des services bibliographiques
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.

Canada

LE PARTICIPE PASSÉ EN FRANÇAIS : SA SYNTAXE ET SES FONCTIONS DANS LE TEXTE DE SPÉCIALITÉ

Lise Lapierre

Thèse

écrite sous la direction du Professeur Rostislav Kocourek, du Département de français, et présentée devant la Faculté des études supérieures comme exigence partielle pour l'obtention du grade de Ph.D. de l'Université Dalhousie

Submitted in partial fulfilment of the requirements for the Ph.D. degree

at

Dalhousie University
Halifax, Nova Scotia

August 1995

© Copyright by Lise Lapierre, 1995

National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-612-08770-0

Canada

Name LISE CAPIERRI

Dissertation Abstracts International is arranged by broad general subject categories Please select the one subject which most nearly describes the content of your dissertation Enter the corresponding four digit code in the spaces provided

FRENCH
SUBJECT TERM

☐☐☐☐ U·M·I
SUBJECT CODE

Subject Categories

THE HUMANITIES AND SOCIAL SCIENCES

COMMUNICATIONS AND THE ARTS
- Architecture 0729
- Art History 0377
- Cinema 0900
- Dance 0378
- Fine Arts 0357
- Information Science 0723
- Journalism 0391
- Library Science 0399
- Mass Communications 0708
- Music 0413
- Speech Communication 0459
- Theater 0465

EDUCATION
- General 0515
- Administration 0514
- Adult and Continuing 0516
- Agricultural 0517
- Art 0273
- Bilingual and Multicultural 0282
- Business 0688
- Community College 0275
- Curriculum and Instruction 0727
- Early Childhood 0518
- Elementary 0524
- Finance 0277
- Guidance and Counseling 0519
- Health 0680
- Higher 0745
- History of 0520
- Home Economics 0278
- Industrial 0521
- Language and Literature 0279
- Mathematics 0280
- Music 0522
- Philosophy of 0998
- Physical 0523
- Psychology 0525
- Reading 0535
- Religious 0527
- Sciences 0714
- Secondary 0533
- Social Sciences 0534
- Sociology of 0340
- Special 0529
- Teacher Training 0530
- Technology 0710
- Tests and Measurements 0288
- Vocational 0747

LANGUAGE, LITERATURE AND LINGUISTICS
- Language
  - General 0679
  - Ancient 0289
  - Linguistics 0290
  - Modern 0291
- Literature
  - General 0401
  - Classical 0294
  - Comparative 0295
  - Medieval 0297
  - Modern 0298
  - African 0316
  - American 0591
  - Asian 0305
  - Canadian (English) 0352
  - Canadian (French) 0355
  - English 0593
  - German 0311
  - Latin American 0312
  - Middle Eastern 0315
  - Romance 0313
  - Slavic and East European 0314

PHILOSOPHY, RELIGION AND THEOLOGY
- Philosophy 0422
- Religion
  - General 0318
  - Biblical Studies 0321
  - Clergy 0319
  - History of 0320
  - Philosophy of 0322
- Theology 0469

SOCIAL SCIENCES
- American Studies 0323
- Anthropology
  - Archaeology 0324
  - Cultural 0326
  - Physical 0327
- Business Administration
  - General 0310
  - Accounting 0272
  - Banking 0770
  - Management 0454
  - Marketing 0338
- Canadian Studies 0385
- Economics
  - General 0501
  - Agricultural 0503
  - Commerce Business 0505
  - Finance 0508
  - History 0509
  - Labor 0510
  - Theory 0511
- Folklore 0358
- Geography 0366
- Gerontology 0351
- History
  - General 0578
  - Ancient 0579
  - Medieval 0581
  - Modern 0582
  - Black 0328
  - African 0331
  - Asia, Australia and Oceania 0332
  - Canadian 0334
  - European 0335
  - Latin American 0336
  - Middle Eastern 0333
  - United States 0337
- History of Science 0585
- Law 0398
- Political Science
  - General 0615
  - International Law and Relations 0616
  - Public Administration 0617
- Recreation 0814
- Social Work 0452
- Sociology
  - General 0626
  - Criminology and Penology 0627
  - Demography 0938
  - Ethnic and Racial Studies 0631
  - Individual and Family Studies 0628
  - Industrial and Labor Relations 0629
  - Public and Social Welfare 0630
  - Social Structure and Development 0700
  - Theory and Methods 0344
- Transportation 0709
- Urban and Regional Planning 0999
- Women's Studies 0453

THE SCIENCES AND ENGINEERING

BIOLOGICAL SCIENCES
- Agriculture
  - General 0473
  - Agronomy 0285
  - Animal Culture and Nutrition 0475
  - Animal Pathology 0476
  - Food Science and Technology 0359
  - Forestry and Wildlife 0478
  - Plant Culture 0479
  - Plant Pathology 0480
  - Plant Physiology 0817
  - Range Management 0777
  - Wood Technology 0746
- Biology
  - General 0306
  - Anatomy 0287
  - Biostatistics 0308
  - Botany 0309
  - Cell 0379
  - Ecology 0329
  - Entomology 0353
  - Genetics 0369
  - Limnology 0793
  - Microbiology 0410
  - Molecular 0307
  - Neuroscience 0317
  - Oceanography 0416
  - Physiology 0433
  - Radiation 0821
  - Veterinary Science 0778
  - Zoology 0472
- Biophysics
  - General 0786
  - Medical 0760

EARTH SCIENCES
- Biogeochemistry 0425
- Geochemistry 0996
- Geodesy 0370
- Geology 0372
- Geophysics 0373
- Hydrology 0388
- Mineralogy 0411
- Paleobotany 0345
- Paleoecology 0426
- Paleontology 0418
- Paleozoology 0985
- Palynology 0427
- Physical Geography 0368
- Physical Oceanography 0415

HEALTH AND ENVIRONMENTAL SCIENCES
- Environmental Sciences 0768
- Health Sciences
  - General 0566
  - Audiology 0300
  - Chemotherapy 0992
  - Dentistry 0567
  - Education 0350
  - Hospital Management 0769
  - Human Development 0758
  - Immunology 0982
  - Medicine and Surgery 0564
  - Mental Health 0347
  - Nursing 0569
  - Nutrition 0570
  - Obstetrics and Gynecology 0380
  - Occupational Health and Therapy 0354
  - Ophthalmology 0381
  - Pathology 0571
  - Pharmacology 0419
  - Pharmacy 0572
  - Physical Therapy 0382
  - Public Health 0573
  - Radiology 0574
  - Recreation 0575
  - Speech Pathology 0460
  - Toxicology 0383
- Home Economics 0386

PHYSICAL SCIENCES

Pure Sciences
- Chemistry
  - General 0485
  - Agricultural 0749
  - Analytical 0486
  - Biochemistry 0487
  - Inorganic 0488
  - Nuclear 0738
  - Organic 0490
  - Pharmaceutical 0491
  - Physical 0494
  - Polymer 0495
  - Radiation 0754
- Mathematics 0405
- Physics
  - General 0605
  - Acoustics 0986
  - Astronomy and Astrophysics 0606
  - Atmospheric Science 0608
  - Atomic 0748
  - Electronics and Electricity 0607
  - Elementary Particles and High Energy 0798
  - Fluid and Plasma 0759
  - Molecular 0609
  - Nuclear 0610
  - Optics 0752
  - Radiation 0756
  - Solid State 0611
- Statistics 0463

Applied Sciences
- Applied Mechanics 0346
- Computer Science 0984
- Engineering
  - General 0537
  - Aerospace 0538
  - Agricultural 0539
  - Automotive 0540
  - Biomedical 0541
  - Chemical 0542
  - Civil 0543
  - Electronics and Electrical 0544
  - Heat and Thermodynamics 0348
  - Hydraulic 0545
  - Industrial 0546
  - Marine 0547
  - Materials Science 0794
  - Mechanical 0548
  - Metallurgy 0743
  - Mining 0551
  - Nuclear 0552
  - Packaging 0549
  - Petroleum 0765
  - Sanitary and Municipal 0554
  - System Science 0790
- Geotechnology 0428
- Operations Research 0796
- Plastics Technology 0795
- Textile Technology 0994

PSYCHOLOGY
- General 0621
- Behavioral 0384
- Clinical 0622
- Developmental 0620
- Experimental 0623
- Industrial 0624
- Personality 0625
- Physiological 0989
- Psychobiology 0349
- Psychometrics 0632
- Social 0451

À la mémoire de mes parents,
Brigitte (Hamel) et Raymond Lapierre

et de Marcel Lapierre, mon cousin

TABLE DES MATIÈRES

Résumé viii

Abstract ix

Remerciements x

Introduction 1

1. Le participe passé : origines et syntaxe depuis l'ancien français jusqu'au XX^e siècle 6

1.1. Les origines 6

1.1.1. Le terme *participe* 6

1.1.2. La forme 10

1.2. Syntaxe du participe passé, de l'ancien français jusqu'au XIX^e siècle 13

1.2.1. Introduction 13

1.2.2. Le participe passé en ancien français 14

1.2.3. Le participe passé au XVI^e siècle : la règle de Marot; Meigret et Ramus 21

1.2.4. Le participe passé au XVII^e siècle : Vaugelas et les grammairiens de Port-Royal, l'usage et la raison 35

1.2.5. Le participe passé au XVIII^e siècle : Régnier-Desmarais, Beauzée et l'abbé d'Olivet 49

1.2.6. Le participe passé au XIX^e siècle : la grammaire traditionnelle et l'apport des linguistes 65

1.3. Conclusion 77

2. Le participe passé au XX^e siècle 84

2.1. Le participe passé dans les grammaires descriptives 85

2.1.1. *Le bon usage* (1980 et 1986) 85

2.1.2. La *Grammaire du français classique et moderne* (1962) 87

2.1.3. La *Grammaire Larousse du français contemporain* (1964) 89

2.1.4. La *Grammaire structurale du français : le verbe* (1967) 90

2.1.5. Les *Éléments de linguistique française* : syntaxe (1970) 92

2.1.6. La *Grammaire systématique de la langue française* (1973) 93

2.1.7. Le *Code du français courant* (1981) 94

2.1.8. *La grammaire d'aujourd'hui* (1986) 95

2.1.9. *La nouvelle grammaire du français* (1989) 96

2.1.10. La *Grammaire méthodique du français* (1994) 97

2.1.11. Conclusion 101

2.2. Le participe passé dans des ouvrages théoriques 102

2.2.1. Damourette et Pichon : *Des mots à la pensée* (1911-1934) 103

2.2.2. Gustave Guillaume : les *Leçons de linguistique 1945-1946* 114

2.2.3. Lucien Tesnière : les *Éléments de syntaxe structurale* (1959) 122

2.2.4. Paul Imbs : *L'emploi des temps verbaux en français moderne* (1960) 137

2.3. Études récentes sur le participe passé en français 151

2.3.1. Nicole Rivière : «Le Participe Passé est-il Verbe ou Adjectif?» (1990) 152

2.3.2. Jack Feuillet : «Le système participial français» (1989) 172

2.4. Vers une conception plus systématique de la forme en -é en français 183

2.4.1. La problématique 183

2.4.2. Participe «passé» et système 190

2.5. Le terme «participe passé» 211

3. Les formes en -é dans le texte spécialisé 219

3.1. La langue de spécialité : caractéristiques et définition 219

3.2. Présentation du corpus : textes et données de base 225

3.3. La forme en -é avec *avoir*, avec *être* et avec les semi-auxiliaires 232

3.3.1. La forme avec *avoir* : une forme nettement verbale; les réseaux temporels 232

3.3.2. La forme avec *être* : verbe ou adjectif; thématisation et réseaux temporels 235

3.3.3. La forme avec les semi-auxiliaires : un pur adjectif 248

3.4. La forme en -é sans auxiliaire : une forme concise et plurivoque 251

3.4.1. Les distributions 251

3.4.2. La distribution A : l'épithète apposée (restrictive) 253

3.4.3. La distribution B (et B') : l'épithète détachée (descriptive) 270

3.4.4. La distribution C (et C') : la participiale 284

3.4.5. La forme en -é adjectivale 295

3.5. Conclusion 316

Conclusion 324

Bibliographie 329

RÉSUMÉ

Le participe dit «passé» est fréquemment employé en français courant; on a par ailleurs observé qu'il est très abondant dans le texte de spécialité. C'est cette forme, en tant que ressource textuelle propre à l'écrit scientifique, qui fait l'objet central de notre thèse.

Les grammaires du français abordent le participe passé en signalant les valeurs qu'il peut revêtir et les emplois auxquels il se prête. C'est cependant la question de l'accord, du participe avec *avoir* surtout, qui, depuis la règle de Marot, domine la réflexion grammaticale sur cette forme. Les deux premiers chapitres de notre thèse présentent une synthèse de cette réflexion; avant tout, ils établissent la structure conceptuelle sur laquelle nous fondons les analyses du dernier chapitre. Nous proposons en outre qu'on envisage le participe passé d'une manière plus systématique, c'est-à-dire comme une forme s'opposant à d'autres formes à l'intérieur d'un système.

Dans le dernier chapitre, nous étudions les fonctions textuelles du participe passé dans un corpus d'ouvrages étroitement liés, en sciences pures et en sciences humaines. Ces fonctions sont diverses et on verra que, selon l'entourage syntaxique où il se trouve, le participe passé est capable ou de transmettre un message clair et précis, ou d'exprimer une pensée beaucoup plus nuancée.

ABSTRACT

The "past" participle is frequently used in French; moreover, it is abundant in specialized texts. It is this form, especially as a resource particular to scientific texts, which constitutes the subject of our thesis.

French grammars study the past participle first by pointing out the different values it can take and the many uses to which it can be put. It is however the agreement of the participle, with *avoir* mostly, which dominates grammatical thought on this form. The first two chapters of our thesis offer a synthesis of what is found on the past participle in representative works up to this day; most of all, these chapters establish the conceptual basis on which rest the analyses of the third chapter. We also propose a more systematic approach, in which this form is grasped as an element opposed to other elements within a system.

In the last chapter, we examine the textual functions of the past participle in a corpus of closely connected works, both in pure science and in the humanities. The past participle performs several functions and it will be seen that, depending on the syntactic environment where the form is found, it can either convey a clear and precise message or express a more ambiguous thought.

REMERCIEMENTS

Au professeur Rostislav Kocourek, j'exprime toute ma reconnaissance. Je le remercie vivement de la confiance qu'il m'a témoignée et de l'appui qu'il m'a donné au cours des trois dernières années, et depuis le début de mes études de troisième cycle.

Au professeur Henry Schogt de l'Université de Toronto; aux professeurs Betty Bednarski, B. Edward Gesner, W. Terrence Gordon et Irène Oore, de Dalhousie, qui ont lu ma thèse avec patience et générosité, j'offre mes plus sincères remerciements. Je remercie aussi les autres membres du département de français, plus spécialement encore les professeurs Michael Bishop et Patricia De Meo.

Je suis redevable à nos secrétaires : Yvonne Landry, Bonita Outhit et Natalie Wood. Et aux gens de la bibliothèque Killam : Oriel MacLennan, Gwyn Pace et Kellie Hawley en particulier. Je remercie aussi l'Université Dalhousie et la Fondation Killam pour l'appui financier que l'on m'a accordé.

À Irène Oore, je dois de nouveau une dette bien spéciale. Sa disponibilité chaleureuse et sa patience inépuisable ont énormément contribué à ma réussite.

Pour son aide inestimable, il me reste à remercier Robert Paré, mon mari. Sans lui, ces années et ce travail auraient été bien plus ardus.

INTRODUCTION

La forme dite «participe passé» est très fréquemment employée en français. On a par ailleurs observé que les constructions participiales, avec le participe passé surtout, sont abondantes dans le texte technoscientifique. C'est la forme en -é en tant que ressource textuelle propre à l'écrit scientifique qui fait l'objet central de notre thèse.

Dans le premier chapitre, nous retraçons les origines du participe passé en français et nous nous penchons ensuite sur la syntaxe de cette forme, depuis l'ancien français jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle. On doit le terme *participe* au grammairien alexandrin Denys de Thrace qui nomme cette partie du discours d'après la caractéristique qu'elle possède de tenir à la fois du verbe et de l'adjectif : le participe a, comme le verbe, des compléments et, comme l'adjectif, il prend les marques du genre et du nombre. On verra qu'en français, c'est le participe dit «passé» qui correspond le plus fidèlement à cette définition du participe. Le participe passé est la seule forme que le français a retenu de toute la conjugaison passive latine.

Peu de grammaires, même aujourd'hui, étudient le participe passé seul; on aborde d'ordinaire cette forme en signalant les valeurs (verbe/adjectif) qu'elle est susceptible de prendre et les emplois principaux auxquels elle se prête; puis on passe tout de suite à la question de l'accord du participe avec *avoir*. Cet état de choses remonte au XVII^{e} siècle : en ancien français et jusqu'à la fin du XVI^{e} siècle, le participe passé est une forme très libre, déjà apte à remplir la plupart des fonctions qu'il remplit de nos jours. Puis, d'adjectif en fonction d'épithète qu'il est en latin, et même en ancien français, le participe se joint à *avoir* pour devenir l'un des éléments verbaux des temps périphrastiques actifs. À partir de la règle de Marot, vers le milieu du XVI^{e} siècle, l'accord (et par là même la nature ou la classe d'appartenance) du participe avec *avoir* domine toute la réflexion grammaticale. Pour donner une idée de cette réflexion, pertinente pour l'analyse du participe en général puisqu'elle éclaire comment on envisage et caractérise la classe du verbe et celle de l'adjectif, nous avons choisi pour chaque siècle des ouvrages qui offrent des thèses opposées sur le participe passé et sur le fonctionnement de cette forme.

Nous présentons, dans le deuxième chapitre, les notions qui nous seront utiles pour analyser les données de notre corpus au chapitre suivant. Nous rassemblons ce que

l'on trouve au sujet du participe dit «passé» au XX^{e} siècle, en premier lieu dans un échantillon représentatif de grammaires descriptives élaborées par des linguistes; on verra que les termes employés pour désigner la forme, limités qu'ils étaient à *passif* et *passé*, se font plus divers et que, même si l'analyse se fonde toujours sur la double nature du participe, la forme est perçue surtout comme verbale ou surtout comme adjectivale. Puis, nous examinons ce que renferment à propos du participe passé les ouvrages des quelques grands penseurs de notre époque qui se sont le plus longuement penchés sur cette forme : *Des mots à la pensée* (1911-1934) de Jacques Damourette et Édouard Pichon; l'*Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française* (1945-1946) de Gustave Guillaume; les *Éléments de syntaxe structurale* (1959) de Lucien Tesnière; et *L'emploi des temps verbaux en français moderne* (1960) de Paul Imbs.

Nous regardons également deux études très récentes et fort intéressantes sur le participe passé en français. Il s'agit de l'article de Nicole Rivière (1990), qui voit dans le participe passé une étape entre le verbe et l'adjectif, et qui se donne pour tâche de retracer les sources de la forme seule; et de l'article de Jack Feuillet (1989), qui propose un système fonctionnel selon lequel envisager, et organiser, les formes du participe en français. À titre de conclusion, nous présentons notre point de vue sur la forme

en -é; on aura vu, en effet, que bien des formes désignées par le terme *participe passé* ne sont pas des participes mais sont en réalité de purs adjectifs.

Dans le dernier chapitre, nous étudions les fonctions de la forme en -é dans le texte scientifique. La langue scientifique est l'une des langues de spécialité, c'est-à-dire une (sous-)langue de la langue entière, marquée par certaines tendances qu'assure la mise en oeuvre de certaines ressources (syntaxiques, lexicales, graphiques). On a signalé que la concision est au nombre des propriétés idéales associées à la langue scientifique; de même le souci de la précision et le désir d'être objectif. Nous prenons pour hypothèse que la langue scientifique est une langue concise/précise et objective/impersonnelle et nous déterminons dans quelle mesure le participe passé, forme brève et impersonnelle, contribue à assurer ces caractéristiques dans le texte scientifique.

Les formes qui constituent notre corpus sont tirées de quatre ouvrages : deux en sciences pures, domaine de compétence des auteurs, et deux autres en sciences humaines, domaine dans lequel les auteurs ne sont pas experts. Nous voulions des ouvrages écrits par le même auteur afin de pouvoir relier les divergences dans les procédés d'écriture à un type de message plutôt qu'à un style personnel. C'est notre but de découvrir si la forme en -é a un fonctionnement différent selon le genre

discursif (discours scientifique, discours en sciences humaines).

La forme en *-é* apparaît dans diverses distributions dans nos textes : avec *avoir*, avec *être*, avec d'autres auxiliaires, seule (sans auxiliaire). Nous indiquons brièvement sa fonction dans les trois premiers cas : avec *avoir*, la forme en -é donne les temps composés et sert à découper le texte en commentaire et en récit; avec *être*, elle contribue également à établir les réseaux temporels mais il arrive parfois qu'elle soit purement adjectivale. Nous portons avant tout notre attention sur la forme seule. Au prime abord, les occurrences de la forme seule semblent constituer un groupe homogène; mais on s'aperçoit qu'elles doivent être réparties selon trois distributions qui correspondent aux fonctions suivantes : épithète, épithète détachée et participiale. On verra que la forme en -é change de valeur selon la distribution et qu'elle ne remplit pas toujours la même fonction textuelle.

CHAPITRE 1

LE PARTICIPE PASSÉ : ORIGINES ET SYNTAXE DEPUIS L'ANCIEN FRANÇAIS JUSQU'AU XX^{e} SIÈCLE

1.1. Les origines

1.1.1. Le terme *participe*

Le *Lexique de la terminologie linguistique* offre du participe, présent et passé, la description suivante : «Adjectif ainsi nommé parce que les grammairiens anciens le considéraient comme participant (gr. *met-ochikon* = lat. *participium*) d'une part de la catégorie des noms en ce qu'il peut comme l'adjectif être fléchi (le bras *levé*, la tête *levée*), d'autre part de la catégorie des verbes en ce qu'il peut éventuellement exprimer le temps et la voix (présent actif : *levant*, passé passif : *levé*) et être doué de rection (*levant la tête*)» (Marouzeau 1933:137). Dans *Le bon usage*, le participe est présenté comme «la forme adjective du verbe : il 'participe' de la nature du verbe et de celle de l'adjectif» (Grevisse 1980:894). Dans le *Robert* (tome 5:10), le participe est décrit comme la «[f]orme modale impersonnelle, sous laquelle le verbe 'participe' de la nature de l'adjectif et peut en jouer le rôle». On trouve aussi dans le *Dictionnaire historique de*

la langue française et dans le *Trésor de la langue française* (qui offre en partie la définition de Marouzeau) des définitions comparables. Il n'y a peut-être que la définition proposée par André Martinet (1979:114), dans sa *Grammaire fonctionnelle du français*, qui mette en question la participation des formes nommées «participes» aux classes du verbe et de l'adjectif : «Ils [les participes] sont ainsi nommés parce que, formés à partir d'un monème verbal, ils *semblent* 'participer' aux compatibilités de l'adjectif» (nous soulignons).

Le terme *participe* vient en effet du mot latin *participium* qui, lui, est «dérivé de *particeps* 'qui a une part de, qui partage' [...]» (Rey 1992:1437[tome 2]). En ancien français, on trouve à la fois *participe* et *participle* (Onions 1966:654) : Walther von Wartburg (1955:677) situe l'emploi de *participle* entre 1220[1] et 1410 (environ) et celui de *participe* au XIV^{e} siècle. *Participium* est la traduction latine du mot grec *metoche*, attribué à Denys d'Halicarnasse (Onions:654)[2] (Dionusios; 7 av. J.-C.). C'est toutefois Denys de Thrace (environ 170-90 av. J.-C.),

---

[1]Le *Robert* également alors que le *Trésor de la langue française* (tome 12:1054) et le *Robert historique* (tome 5:1437) le font remonter à 1265.

[2]Notons que *The New Encyclopædia Bricannica* (vol. 4), le *Robert* des noms propres, et le *Grand Larousse universel* situent Denys d'Halicarnasse au premier siècle av. J.-C. : il nous semble donc qu'on ne peut lui attribuer la création du terme *participe* puisque Denys de Thrace, qui le précède, l'emploie déjà; ce seraient plutôt les stoïciens qui auraient d'abord employé le mot.

auteur de la première grammaire du grec, ou peut-être Aristarque de Samothrace dont Denys était le disciple, qui fait du participe l'une des parties du discours (Kukenheim 1966:14; Robins 1957:95). Le grammairien alexandrin établit la classification qui deviendra classique en se fondant, pour décrire et définir les classes de mots, sur les catégories grammaticales du cas, du genre, du nombre, du temps, de la voix, du mode (Robins 1957:95). Du participe, il offre la définition suivante : «partie du discours partageant les traits du verbe et du nom» (1976:40).

La place accordée au participe constitue, d'après R. H. Robins (1957:97), l'un[3] des traits par lesquels la classification de Denys de Thrace se distingue des classifications modernes (à la fin du XIX^{e} siècle, la majorité des grammairiens considèrent toujours le participe comme une classe en soi [Darmesteter II:1] mais, de nos jours, ce n'est plus jamais le cas). On comprend l'importance que revêt le participe en grec puisque cette partie du discours tient à la fois des deux classes principales de mots : le participe est la synthèse des catégories formelles qui s'appliquent au nom et au verbe (Robins 1957:97), il «'prend part' [...] aux relations syntaxiques entretenues aussi bien par les noms que par les

---

[3]L'autre trait sera la place tenue par l'adjectif qui, dans la grammaire de Denys de Thrace, est une sous-classe de la classe du nom (Robins 1957:97).

verbes» (1976:41). En grec, l'accord en cas, en nombre et en genre à l'intérieur du groupe nominal d'une part et la rection entre le verbe et le cas d'autre part sont deux des relations majeures dans la structure phrastique (1957:97); le participe est propre à contracter ces deux types de relation (:98).

La classification établie par Denys de Thrace est reprise par la plupart des grammairiens latins. Varron (116-27 av. J.-C.), qui établit des distinctions entre les mots selon qu'ils sont fléchis pour le cas ou pour le temps, décrit le participe comme étant fléchi pour le cas et pour le temps (Robins 1976:54). Donat (environ 350 après J.-C.) en donne la définition suivante : «Une partie du discours dérivée en partie du nom, en partie du verbe; prenant du nom le genre et le cas, du verbe le temps et la voix, et des deux classes le nombre [...]» (Padley 1976:265).[4] Priscien (environ 500 après J.-C.) fait du participe «une classe de mots qu'on peut toujours ramener par dérivation aux verbes, partageant les catégories des verbes et des noms (temps et cas), et donc distincte des deux» (Robins 1976:63). Depuis l'antiquité, c'est toujours par sa double nature que l'on accorde ses caractéristiques au participe.

---

[4]Nous avons traduit : «A part of speech deriving in part from the noun, in part from the verb; taking from the noun gender and case, from the verb tense and voice, and from both number [...]».

1.1.2. La forme

Le participe passé en français est une forme dérivée d'une racine verbale et ayant soit une finale vocalique (*é*, *i*, *u*), soit une finale consonantique (*s*, *t*). C'est, de toute la conjugaison passive latine, la seule forme que le français a retenu (Nyrop II:2). On trouve en latin des participes passés faibles et des participes passés forts : les formes françaises sont dérivées des deux types. Les participes faibles se terminent en *-atum*, *-etum*, *-itum* et *-utum*, l'accent portant sur cette terminaison. Les participes se terminant en *-etum* ont disparu (Brunot I:208); les formes en *-atum* et en *-itum* ont donné, de façon directe, un grand nombre des participes passés en français alors que les formes en *-utum* ont donné lieu à de nombreuses formations par analogie. Les participes passés en *-é* sont issus des formes en *-atum*; par exemple :

- cantatum > chanté;
- portatum > porté;
- judicatum > jugié > jugé;
- amatum > amé > aimé.

La plupart des participes en *-i* viennent des participes latins en *-itum* :

- dormitum > dormi;
- finitum > fini;
- servitum > servi.

Les participes forts de quelques verbes en *-ire* ont été remplacés par un participe en *-itum* : *sentire*, par exemple, avait pour participe *sensum*, qui a été remplacé par

**sentitum*[5] (> *senti*) (Price 1971:222). Le participe de certains verbes en *-ir* n'a pas la forme en *-i* à laquelle on s'attendrait : soit que les participes aient été formés, comme dans le cas de *courir* et de *tenir*, à partir d'un autre infinitif (*courre*, *tencir*) que celui qui a fini par l'emporter; soit qu'il y ait eu hésitation entre *-i* et *-u* (Nyrop II:71), comme c'est le cas de *féru* et de *vêtu*; soit encore qu'il s'agisse de formations analogiques, comme pour *offert* et *souffert*.

Les formes en *-utum* sont peu nombreuses en latin classique et elles ne donnent, directement, que quelques-uns des participes français en *-u* :

- battutum > battu;
- consutum > cousu.

Si l'on trouve un grand nombre de ces participes, c'est que ceux-ci ont été introduits en latin vulgaire, puis en français, par analogie : en premier lieu, dans les verbes dont le parfait se termine en *-ui*; c'est le cas des participes *eu*, *dû*, *bu*, *pu* par exemple; puis, dans d'autres verbes encore dont le parfait n'est pas en *-ui*. Certains des participes forts ont aussi été remplacés par des participes en *-u*, par exemple :

- responsum > répondu;
- visum > vu;
- cursum > couru;

---

[5]Ici, l'astérisque signifie que la forme n'est pas attestée par écrit mais qu'on suppose qu'elle existait en latin vulgaire alors que le latin classique en possédait une autre.

- lectum > lu;
- ventum > venu;
- receptum > reçu.

Des participes formés par analogie avec les formes en *-u*, certains n'ont pas survécu; Glanville Price (:224) fait mention des suivants : *nascu, ouvru, mouru, prendu, portu, sentu*.

Les participes qui, en français, se terminent par *-s* ou par *-t* sont dérivés des participes forts en latin. Ils sont moins nombreux que les participes dérivés des formes faibles; Kristoffer Nyrop (II:76) fait observer que de nouvelles formes faibles ont été créées mais jamais de formes fortes. Des participes latins en *-sum*, le français moderne a conservé les suivants en *-s* : *acquis, conquis, circoncis, mis, occis, pris, sis* (*assis, sursis*), *clos, absous, dissous, résous*[6] (*ibid.*). Parmi les participes forts, on en trouve qui ont perdu le *-s* et qui ont la forme des participes en *-u* ou en *-i* : *conclu, exclu, ri, suffi*. Les formes en *-tum* ont donné les participes *confit, dit, écrit, frit, fait, trait, mort, couvert, ouvert, souffert, offert* de même que les participes des verbes en *-aindre* (*craint*), *-eindre* (*atteint*), *-oindre* (*joint*), *-uire* (*construit*), avec quelques exceptions (*lui, fui*) (:79).

Nyrop et Price signalent que beaucoup de participes forts ont disparu de la langue en tant que participes mais

---

[6]Remplacé dans la langue moderne par *résolu*. *Résous* ne s'emploie que lorsqu'il a le sens de «transformé», «réduit» et, là même, on lui préfère ces mots.

qu'ils y sont restés sous la forme de substantifs, d'adjectifs et de prépositions : *cours* (*cursum*), *course* (*cursa*), *dette* (*debita*), *fuite* (*fugita*), *perte* (*perdita*), *réponse* (*responsa*); muette (**movita* > *mota*); *près* (*pressum*), pour en donner quelques exemples (Nyrop II:86; Price:224, 225). En conclusion, le français a conservé tous les participes passés du latin, à l'exception des formes de type *-etum*; quant aux désinences du participe, elles «ont évolué régulièrement suivant les lois phonétiques» (Brunot I:208).

1.2. Syntaxe du participe passé, de l'ancien français jusqu'au XIX^e siècle

1.2.1. Introduction

Nous retracerons dans ses grandes lignes l'histoire de la syntaxe du participe passé, depuis l'ancien français (du VII^e siècle au XVI^e) jusqu'à la fin du XIX^e siècle (nous nous pencherons sur le XX^e siècle dans le deuxième chapitre de notre étude). À partir du XVI^e siècle, nous consulterons les ouvrages mêmes de grammairiens célèbres. Nous avons choisi, pour chaque période, des ouvrages qui présentent, à des degrés divers, des thèses opposées sur le participe passé et, par conséquent, sur le fonctionnement de cette forme. Les grammaires étant très nombreuses, nous avons dû faire le tri : l'*Esquisse historique de la linguistique française et de ses rapports avec la linguistique générale*

de Louis Kukenheim (1966) et les travaux de Jean Bastin (1880, 1888, 1896) sur l'histoire du participe passé en français, de même que l'article de Jesse Levitt (1973) sur l'accord du participe, nous ont servi de guides.

1.2.2. Le participe passé en ancien français

On a écrit du participe passé que c'«est une des formes les plus employées de la langue» (Sneyders de Vogel 1927:231). Le participe passé est en effet susceptible de remplir nombre de fonctions. Dans les ouvrages contemporains, on trouve : que le participe peut être élément d'une forme verbale (dans les temps composés et surcomposés, dans le passif); qu'il peut être employé seul (comme épithète, comme attribut ou en construction absolue); qu'il peut être substantivé (Grevisse 1986:1345; Dubois et Lagane 1989:206, 207). Ce comportement syntaxique se manifeste déjà dans l'ancienne langue où le participe passé :

- se combine avec les temps et avec les modes de l'auxiliaire *être* pour remplacer les formes disparues de la voix passive latine (Brunot I:195);
- se combine avec *avoir* pour donner les temps composés actifs (passé antérieur, plus-que-parfait, passé indéfini) (*ibid.*);
- s'emploie seul, par rapport à un nom, comme épithète ou comme attribut;

- se construit de façon absolue; la construction absolue n'apparaît que vers le XIV^e^ siècle mais elle est déjà usuelle au XV^e^ siècle (Brunot II:466, 467); Nyrop (VI:267) signale que, dans cet emploi, «le participe passé garde sa valeur temporelle».

Comme aujourd'hui, c'est le cas du participe passé employé seul, sans auxiliaire, qui paraît le plus simple : directement référé à un substantif (dans les cas de l'attribut, de l'épithète [Moignet 1976:205]), le participe s'accorde, comme un adjectif, avec ce substantif. Alors que, de nos jours, on a tendance à considérer le participe seul comme étant de sens passif et issu d'un verbe transitif, et qu'on ne trouve pas dans cet emploi de participes issus de verbes intransitifs comme *dormir*, il en était autrement en ancien français où «les participes des deux groupes de verbes [transitifs et intransitifs] s'employaient d'une manière attributive avec un sens actif [...]» (Nyrop VI:265) (Nyrop donne quelques exemples comme *menti* employé au sens de *qui ment*, *oublié* au sens de *qui oublie*, *connu* au sens de *qui connaît* [*ibid.*]).

Employé avec l'auxiliaire *être*, le participe passé s'accorde dans presque tous les cas : «qu'il s'agisse de la voix passive, de l'aspect accompli de certains verbes actifs ou de l'aspect accompli de la voix pronominale (hormis le cas du pronominal transitif)» (Moignet:205). La forme est alors considérée comme étant en rapport direct

avec le sujet (Foulet 1930:101). Lucien Foulet écrit que «[l]e participe passé construit avec *estre* se comporte exactement comme dans la langue moderne […]» (*ibid.*); Gérard Moignet (:205) signale toutefois que, même dans le cas du participe avec *estre*, on rencontre des manquements à l'accord avec le sujet; et Arsène Darmesteter (IV:170-171) fait observer que souvent le participe ne s'accorde pas quand il précède le substantif avec lequel *être* le met en rapport. Si on songe à la double nature du participe passé, ce qui est ici pertinent c'est que «l'accord du participe construit avec *être* n'est pas distinct de celui des adjectifs ordinaires […]» (Brunot I:223).

Le participe passé employé avec *avoir*[7] est l'un de ces tours nouveaux qui apparaissent dans la langue et qui suscitent des cas d'accord qu'ignorait le latin : le participe montre très tôt «une tendance à constituer avec l'auxiliaire une forme verbale unique, et cette tendance vient contrarier les règles d'accord […]» (Brunot I:224). Ce serait, déjà dans l'ancienne langue, la forme avec *avoir* qui soulèverait le plus de difficultés, si ce n'était de «la grande liberté dont jouit l'ancien français […]» (Wartburg 1988[1946]:93). C'est en effet l'accord du

---

[7]Schogt (1968:28) signale que ce sont les participes des verbes terminatifs, ceux «dont l'action tend naturellement vers son achèvement», qui s'emploient d'abord ainsi. Le syntagme *avoir* + participe est alors encore libre et a la valeur du présent. Par la suite, on trouve cette construction avec les verbes non terminatifs et le lien avec le présent s'affaiblit.

participe ainsi employé qui est le moins stable. Alors que l'on considère le participe avec *être* comme étant en rapport avec le sujet, la forme employée avec *avoir* est perçue comme se rapportant au régime (et comme étant alors variable) ou comme se rapportant au sujet (comme faisant corps avec *avoir* et étant alors invariable). En latin, le verbe *habeo* s'emploie déjà comme auxiliaire (Kukenheim 1968:61) mais «jusqu'au XIII^{e} siècle l'accord est toujours la règle […]» (Sneyders de Vogel:235). Par contre, le participe fait de plus en plus corps avec l'auxiliaire bien que la fusion ne soit pas parfaite; en effet, que l'on fasse accorder le participe avec le complément montre bien qu'on ne croit pas avoir affaire à une forme unique; sinon, on ne ferait accorder cette forme qu'avec son sujet, comme les autres formes verbales (Brunot I:244, 245). Foulet (:84) rappelle au lecteur qu'en ancien français «[l]e participe passé se joint comme aujourd'hui aux auxiliaires, mais c'est pour une alliance où chaque partie contractante réserve ses droits». Aux yeux de Foulet, le participe est, de par sa liberté dans la phrase, «bien près de se confondre avec un simple adjectif» (:85).[8]

La position du participe passé, sa proximité par rapport au verbe (*avoir*) ou au régime, est un facteur

---

[8]Il est intéressant que Foulet fasse l'étude du participe avec celle de l'adjectif alors qu'en général c'est sous la rubrique du verbe qu'on l'étudie.

déterminant pour l'accord en ancien français. À cette époque, on trouve toutes les constructions suivantes (Brunot I:272; Nyrop VI:253-256) («C» est le complément ou régime, «PP» est le participe passé) :

(1) *avoir* + C + PP (*il avait paix faite*) (c'est l'origine des constructions comme *avoir toute honte bue*, *avoir le dos tourné*, *avoir x ans passés*);

(2) PP + *avoir* + C (*fermées ont les portes toutes*);

(3) *avoir* + PP + C (*j'ai perdue ma mère*, puis *j'ai perdu ma mère*);

(4) C + *avoir* + PP (*en son visage sa couleur a perdue*, mais on trouve aussi le participe invariable).

(1) est «l'état le plus ancien de notre construction» (Nyrop VI:253) et il y a accord du participe avec le complément; Nyrop signale qu'on ne trouve plus cet ordre des mots passé le Moyen Âge sauf dans les textes des poètes classiques (chez Corneille par exemple [:254]; nous y reviendrons en étudiant Guillaume).

Dans la deuxième construction, l'accord se fait ou ne se fait pas; c'est la distance entre le participe et le complément qui, selon Nyrop (*ibid.*), explique l'invariabilité du participe (cette construction a disparu).

(3) est la construction qui l'emporte et qui prévaut en français moderne (Brunot I:272; Nyrop VI:254, 255). Le participe s'accorde d'abord puisque l'on donne à la

construction le sens qu'elle possédait en latin; Jacques Dubois, «dit Sylvius Ambianus»,[9] et les autres latinistes du XVI^{e} siècle seront en faveur de l'accord tandis que Meigret s'y opposera; toutefois, on a très tôt tendance à laisser le participe invariable, parce qu'on commence à percevoir les deux formes (*avoir* et PP) comme faisant corps. Nyrop, entre autres, suggère une interprétation de ce qui se serait produit dans la langue : on avait en latin une construction avec le verbe *habere*, actif et ayant un complément d'objet; c'est avec ce complément que se faisait l'accord puisque le participe passé s'y rapportait comme un simple adjectif; ainsi, la phrase *habeo epistolam scriptam* signifiait *j'ai la lettre écrite*, l'accent étant mis sur le fait que la lettre était écrite : on décrivait l'état de la lettre et non l'action passée (ou accomplie) d'avoir écrit la lettre (:253). Les étapes suivantes se seraient succédées : *habeo epistolam scriptam* > *habeo scriptam epistolam* > *habeo scriptum epistolam*, jusqu'à ce que le participe fasse corps avec *habere* pour produire un temps périphrastique, le participe prenant alors la valeur d'un élément verbal. En ancien français, on hésitait entre les deux valeurs du participe : adjectif ou verbe; et on le faisait accorder ou on le laissait invariable selon le point de vue adopté. Brunot, dans *La pensée et la langue*, présente une histoire sommaire de l'accord dans le cas du

---

[9]Kukenheim 1966:23.

participe avec *avoir* : «Pendant une première phase, [...] il n'y a pas eu en réalité de forme verbale composée, l'unité de sujet n'étant pas définitivement réalisée. [...] Ensuite l'unité qui résulte de la composition de l'auxiliaire avec le participe est faite. Même séparés, participe et auxiliaire constituent une forme qui n'a plus qu'un sujet, celui de l'auxiliaire. [...] Au XIII^{e} et au XIV^{e} siècles, il semble que l'habitude de faire l'accord devienne plus constante [...] Puis les choses reprennent leur cours, et au XV^{e} siècle, le participe reste presque invariablement au masculin singulier dans : *j'ai escrit lettres* et : *escrit j'ai lettres*» (Brunot 1922:324).

La construction (4) représente l'accord que l'on trouve «dès les plus vieux textes» (Nyrop VI:256); mais, très fréquemment aussi, le participe demeure invariable. Il n'y a qu'avec le sujet que le participe avec *avoir* ne s'accorde pas en ancien français (Moignet:206); Kukenheim (1968:67) fournit pourtant l'exemple d'un tel accord : *Trestout l'anui qu'ele a eue - Comme out parlee la pulcelle*.

En résumé, le participe passé suit en ancien français des règles d'accord qui sont près de l'usage moderne (Foulet:105) mais qui sont beaucoup plus flexibles que les règles d'aujourd'hui : «le contraste le plus marqué entre les deux syntaxes vient surtout de ce que l'ancien français n'apporte nulle rigueur à l'application des règles d'accord

du participe» (*ibid.*). Employé sans auxiliaire, le participe passé s'accorde avec le substantif auquel il se réfère; avec *être*, il s'accorde dans presque tous les cas (verbes intransitifs, verbes pronominaux, voix passive) avec le sujet; et avec *avoir*, on trouve de tout, bien que le participe passé montre en français, comme dans les autres langues romanes, la même tendance vers l'invariabilité.

1.2.3. Le participe passé au XVI^{e} siècle : la règle de Marot; Meigret et Ramus

On a vu qu'en ancien français, la syntaxe du participe passé est à peu de choses près comme elle l'est aujourd'hui. Dès le XIV^{e} siècle apparaît une construction que l'on ne trouve pas dans la vieille langue : le participe passé construit absolument (Brunot II:466). Cette construction devient usuelle au XV^{e} siècle et elle «est plus que jamais de mode au XVI^{e} siècle […]» (:467). Mais, ce qui vient avant tout à l'esprit, quand on pense au participe passé au XVI^{e} siècle, c'est la règle du poète Clément Marot, qui constitue «en gros la consécration de la règle de position» (:468). Les grammairiens du XVI^{e} siècle et du XVII^{e} siècle tenteront de fixer les règles d'accord du participe passé avec *avoir*. Quand, en 1538 (Rickard 1974:115), Marot compose ses vers sur l'accord du participe, il est le premier à proposer une règle (Price:232), qui deviendra «la charte du participe passé»

(Nyrop VI:257). Nous la donnons ici, telle qu'on la trouve dans les *Épigrammes* :

«Marot à ses disciples»

Enfans, oyez une leçon :
Nostre langue a ceste façon
Que le terme qui va devant
Voluntiers regist le suyvant.
Les vieux exemples je suyvray
Pour le mieulx : car, à dire vray,
La chanson fut bien ordonnée
Qui dit : *M'amour vous ay donnée,*
Et du bateau est estonné
Qui dit : *M'amour vous ay donné.*
Voilà la force que possede
Le femenin, quand il precede.
Or prouveray par bons tesmoings
Que tous pluriers n'en font pas moins;
Il faut dire en termes parfaictz :
Dieu en ce monde nous a faictz;
Fault dire en parolles parfaictes :
Dieu en ce monde les a faictes;
Et ne fault point dire en effect :
Dieu en ce monde les a faict,
Ne *nous a faict* pareillement,
Mais *nous a faictz*, tout rondement.
L'italien, dont la faconde
Passe les vulgaires du monde,
Son langage a ainsi basty
En disant : *Dio noi a fatti.*
Parquoy, quand me suis advisé,
Ou mes juges ont mal visé,
Ou en cela n'ont grand'science,
Ou ilz ont dure conscience.

(Épigramme LXXVII, Marot:30-31; cette règle est reproduite, en entier ou en partie, dans presque tous les ouvrages qui se penchent sur le participe passé : Grevisse 1986:1369, Brunot II:469, Kukenheim 1968:67, 68, Nyrop VI:257; etc.)

La règle de Marot veut qu'en français ce soit le premier terme qui régit le terme qui le suit (le sujet, par exemple, régit le verbe : le verbe prend la personne et le nombre du sujet; en français, il n'y a plus de cas comme en

latin et la position des mots devient par conséquent très importante pour déterminer le sens des énoncés). Pour élaborer sa règle, Marot dit s'inspirer de la langue ancienne (il suit les vieux exemples) où, souvent, le participe s'accorde avec l'objet qui le précède (*en son visage sa couleur a perdue*). Dans les exemples proposés par Marot, le participe (donnée, faictz [faits], faictes [faites]) s'accorde en genre et en nombre avec son régime (objet ou complément direct) parce que celui-ci est placé avant l'auxiliaire *avoir* et le participe.

Marot dit s'inspirer aussi de l'italien, la langue d'une culture très prestigieuse à l'époque. Malencontreusement (Brunot 1922:324; Levitt 1973:27), semble-t-il, puisque dans les autres langues romanes (l'espagnol, le portugais, le roumain, le provençal [Levitt:26]), qu'on a laissées suivre leur cours, le participe est devenu invariable, et que le français montrait la même tendance. Il semble en outre que Marot n'ait pas compris les règles d'accord de l'italien, où le participe peut s'accorder avec l'objet postposé et où l'accord avec l'objet antéposé n'est de rigueur que si cet objet est un pronom personnel de la troisième personne (:27). La règle de Marot est celle que l'on suit encore aujourd'hui en français, malgré les efforts des linguistes et des grammairiens pour la simplifier.

Pour représenter les opinions des grammairiens du XVI^e siècle sur le participe passé, nous avons choisi Louis Meigret (début du XVI^e siècle - après 1560), auteur de la première grammaire de la langue française en français et fondateur de la grammaire à la française (Brunot II:145), et Pierre de la Ramée (dit Ramus) (1515-1572; auteur d'un grand nombre d'ouvrages dont des grammaires du grec, du latin et du français [Kukenheim 1966:28]), un autre grand grammairien de l'époque. Meigret et Ramus connaissent les vers de Marot sur l'accord du participe : le premier est hostile à la règle et si Ramus prend parti pour Marot (Brunot II:469), ce n'est pas sans tenir compte de l'opinion de Meigret sur le sujet.

On a dit que Meigret «a parfois traduit textuellement» (Meigret 1980[1550]:XII) Priscien et qu'il s'est beaucoup inspiré, entre autres, de la grammaire (*Grammatica latino-gallica*) de Dubois; il s'est toutefois montré très original en ce qui concerne certains points de grammaire et, parmi ceux-ci, il faut faire mention de sa position sur l'invariabilité du participe passé avec *avoir* et de son analyse du passif (:XII, XIII). Franz Josef Hausmann, qui a préparé l'édition du *Traité de la Grammaire française* que nous avons utilisée, signale que, dans ce texte, Meigret «ne fait jamais l'accord du participe passé avec *avoir* ou

la forme pronominale» (:XVI)[10] (on verra pour quelle raison).

Meigret consacre le chapitre XXV (:98-104) de son *Traité de la Grammaire française* au participe, présent et passé. Selon Meigret, voici comment se forme le participe passé (qu'il appelle *participe passif*) : «quant au participe passif, il se forme de l'infinitif passé, l'usurpant pour son genre masculin au nombre singulier : comme des infinitifs *eymé*, *vu*, *dit*, *oí*, nous dirons les participes *eymé*, *vu*, *dit*, *oí*, auxquels, en ajoutant *e*, nous formerons le participe féminin [...]» (:103). Si on consulte le modèle de conjugaison offert pour le verbe *eymer* [*aimer*] dans le *Traité*, on voit que l'infinitif passé possède trois formes : *eymé* [*aimé*], *avoer eymé* [*avoir aimé*], *u eymé* [*eu aimé*] (:108). C'est dire que la même forme représente à la fois l'infinitif passé et le participe passif (ou participe passé). Notons que, dans la grammaire de Meigret, le participe est l'une des parties du discours (:21) : «Le participe est une partie du langage, faisant le devoir du verbe duquel il est dérivé et qui a genre et nombre comme les noms, souffrant les articles et prépositions sans aucune différence de personnes ni de modes» (:98). Que le

---

[10]Hausmann fait observer que la pratique de Meigret est contraire à la règle de son temps; il doit avoir à l'esprit la règle de Marot, puisque l'orthographe est à cette époque encore très libre. Pour faciliter l'accès au traité de grammaire de Meigret, rédigé en transcription phonétique du français du XVI^{e} siècle, Hausmann observe dans cette édition l'orthographe actuelle.

participe fasse le devoir du verbe signifie ici que «le participe peut gouverner un nom, pronom, préposition et adverbe de même que le verbe» (*ibid.*). Meigret divise la classe du participe en participes actifs (qui correspondent aux participes présents) et en participes passifs (participes passés). Le participe passif avec *être* sert à former le passif : «tous passifs français se forment par le verbe substantif *suis, es, et* avec le prétérit du participe : comme *je suis eymé, tu es,* etc.» (:36). La forme *aimé* que l'on trouve dans *je suis aimé* est le participe passif; Livet a tort quand il reproche à Meigret de vouloir prouver que la forme *aimé* de *je suis aimé* n'est pas un participe passif (Livet 1967[1859]:83, 84); c'est dans la forme *aimé* de *j'ai aimé* que Meigret refuse de voir un participe. Voici comment Meigret s'y prend pour montrer qu'il s'agit là (dans *j'ai aimé*) de l'infinitif prétérit (ou passé) :

- les Français ont, pour «parler des choses passées parfaitement et sans suite» (Meigret:69) forgé un prétérit encore plus parfait que celui qui était plus parfait que l'imparfait; c'est-à-dire un prétérit plus parfait que ce que nous appelons le passé simple; il s'agit de notre passé composé;
- ce temps est formé de la façon suivante : «par le moyen du verbe *ey, as, a* gouvernant l'infinitif»; la forme *eymé* dans *j'ey aimé* «est l'infinitif passé du

verbe actif *eymer*, ni ne requiert aucune suite qui lui soit nécessaire pour donner perfection de sens» (:70);

- ayant établi de quels éléments la locution verbale *j'ey aimé* est formée, Meigret signale que le participe passif est forcément toujours de signification passive; or, ce ne peut être ici le cas;
- en outre, le participe tient son temps du verbe auquel il est joint; s'il s'agissait du participe, la locution *j'ey aimé* serait au présent puisque *ey* est au présent; la forme *eymé* ne peut donc pas être le participe.

À ce qui précède, Meigret ajoute les raisons suivantes :

- le participe, de par son nom, doit pouvoir être joint au nom ou au pronom; quand on emploie le participe avec un nom, comme dans *un homme aimé*, cette forme est issue de *un homme est aimé*; ainsi, bien qu'on ait *j'ai dormi*, on n'a pas *un homme dormi*, parce que le *dormi* de *j'ai dormi* n'est pas un participe mais un infinitif prétérit; on voit que Meigret perçoit le participe comme la réduction d'une construction passive qui, elle, est la transformation d'une construction active;
- en outre, dans *je vous ai envoyé des lettres*, *lettres* est gouverné par *ai envoyé* et non par *ai* ou

par *envoyé* seulement; si *lettres* était gouverné par *ai*, le *je* sujet aurait alors en sa possession les lettres et elles ne seraient pas envoyées; si, par contre, c'était *envoyé*, on aurait besoin d'une préposition étant donné que «tous participes passifs gouvernent toujours avec les prépositions *de*, *du*, *des*, ou *par* […]» (:67, 68);

- il est possible de transformer *j'ai aimé* en une forme passive : *j'ai été aimé(e)*; la première locution est donc active et ne peut être formée au moyen du participe passif.

Cet infinitif prétérit, Meigret le définit comme immuable (:67); et, par conséquent, il ne fait accorder aucune des formes qu'il désigne comme telles.

Meigret (:70) s'avère moins adroit quand il examine le participe des verbes pronominaux (*je me suis aimé*) et des verbes intransitifs (*je suis venu, je suis allé*). Dans le cas des formes pronominales, Meigret soutient que bien qu'on semble avoir affaire au verbe substantif accompagné du participe passif (dans *je me suis eymé*), le verbe substantif usurpe dans ce cas la fonction du verbe *avoir* mais est tout de même employé avec l'infinitif prétérit; s'il s'agissait d'un participe passif, on aurait alors besoin d'une préposition pour que ce participe gouverne l'objet (*me*); la locution ne peut être mise au passif et ceci semble causer du souci à Meigret mais il conclut

néanmoins ce qui suit : «combien qu'il y ait grande apparence que ce soit le participe prétérit passif et que l'usage l'observe tel [il y a accord] […] il me semble toutefois que nous le devons estimer prétérit actif […] et que finalement le verbe subsécutif est un infinitif passé et actif» (:67).

Dans le cas des intransitifs, comme *je suis allé* et *je suis venu*, Meigret considère que ces locutions sont formées à l'aide du participe passif, bien que leur signification ne soit pas passive (:71).

On lit dans Kukenheim (1966:27) que la grammaire de Meigret se veut fondée sur l'usage des gens bien appris; il nous semble pourtant que les «raisons vives» (Meigret:70) présentées par Meigret le rapprochent beaucoup plus de la *Grammaire* de Port-Royal que des *Remarques* de Vaugelas. Ce que nous retiendrons des théories de Meigret sur le participe passé, c'est la distinction que le grammairien postule entre la forme avec *avoir* et la forme avec *être* : Meigret perçoit dans la forme employée avec *avoir* un élément dont le fonctionnement syntaxique est si différent de celui du participe passé avec *être*, à l'exception des verbes pronominaux et des intransitifs de mouvement, qu'il refuse d'y voir un participe et qu'il désigne cette forme par le terme d'infinitif prétérit (ou passé). Meigret se fonde également, pour séparer ces deux formes, sur des phénomènes de rection, le participe avec *être* régissant à

l'aide de prépositions et l'autre forme régissant avec l'auxiliaire et sans préposition.

La *Grammaire* (1562) de Ramus (Pierre de la Ramée) prend la forme d'un dialogue entre un précepteur et son disciple[11] : «D. N'y a-t-il point de nom formé du verbe? P. Le participe en est formé, et est partant ainsi nommé, qu'il est nom participant du verbe en signification et temps» (Ramus 1969[1562]:53). Livet (:225, note 2) signale que Ramus, en rattachant le participe au nom (adjectif) plutôt qu'au verbe, fait œuvre de pionnier. Pourtant, c'est bien dans la partie consacrée au verbe que Ramus insère son étude du participe. Ramus sépare les participes en actifs et en passifs, le participe passif étant «pris du prétérit infinit, comme *aimé* pour le masculin : et pour le féminin il ajoute *e*, comme *aimé aimée, bâti bâtie* […]» (Ramus:54). Notons aussi que Ramus voit en certains participes comme *allé(e), mort(e), venu(e)* des participes actifs dont la terminaison est passive (:55); de *allé* et *venu*, Ramus écrit qu'ils «ne sont point entièrement passifs, combien qu'ils en aient le semblant» (:51); ces formes n'ont pas de prétérit infinit, ce qui signifie que les formes **avoir allé* et **avoir venu* n'existent pas; *allé* et *venu* sont des participes actifs ayant une terminaison passive (:55); certains participes passifs possèdent pour lui une valeur active (*considéré, avisé*) (*ibid.*). Notons que Ramus semble

---

[11]Nous adoptons l'orthographe actuelle.

employer l'expression *prétérit infinit* là où Meigret se sert d'*infinitif prétérit* (on se souviendra que Meigret offre trois formes pour le passé de l'infinitif). Les verbes, d'après Ramus, se répartissent d'abord en personnels et impersonnels, puis en finis (dont la personne est définie, conjuguée) et en infinis (l'infinitif, le participe et le gérondif) (:49-52); il y a des verbes actifs et des verbes neutres, les premiers pouvant former un participe (:51). On trouve également quelques infinis prétérits qui n'ont pas de participe : *dormi*, *tardé*, *ri*, *nui* (:54). Après ces quelques pages (:53-55), Ramus suggère qu'on passe outre et qu'on parle de la conjugaison du verbe (:55).

Ramus se penche de nouveau sur le participe dans les pages qu'il consacre à la syntaxe, définie par lui comme cette partie de la grammaire «qui enseigne le bâtiment des mots entre eux par leur propriété [...]» (:77). C'est l'accord du participe passif qui est ici à l'étude. Avec *être*, dans la voix passive, le participe garde «la convenance du nombre, genre et personne [...]» (:101). Ramus étaie l'énoncé précédent : «comme *je suis aimé*, dira l'homme, *je suis aimée*, dira la femme» (*ibid.*). Dans le cas des verbes pronominaux et des intransitifs comme *aller* et *venir*,[12] on ne peut plus parler de l'accord du participe puisque la forme devant laquelle on se retrouve est

---

[12]Ramus range ces formes ensemble.

l'infinitif passé : «en telle syntaxe le verbe substantif est employé pour le verbe *avoir*, comme *Je me suis aimé à Rome* […], *Je suis allé à Rome*, *Tu es venu à Paris* […]» (:103, 104). Selon Ramus, ce n'est pas avec le participe passif que *avoir* se joint pour donner les temps parfaits : «La syntaxe des temps parfaits, tant prétérits que futurs, est composée de leur infinitif prétérit avec le verbe *Avoir* […]» (:102). Pour expliquer l'accord entre la forme accompagnant *avoir* et l'objet antéposé, Ramus envisage les constructions de façons différentes : *j'ai bâti ma maison* est, selon ce grammairien, une construction active, dans laquelle on a affaire au verbe *avoir* employé avec l'infinitif prétérit du verbe que l'on met au passé; par contre, quand l'objet précède, comme dans *je l'ai bâtie* ou dans *la maison que j'ai bâtie*, le participe passif prend alors la place de l'infinitif prétérit et on se trouve devant une construction passive (:106, 107). Cette interprétation, Ramus l'offre après avoir cité en entier la règle de position proposée par Marot. Mais, tout en donnant son appui au poète, Ramus signale au lecteur qu'il existe de bonnes raisons pour ne pas faire accorder le participe avec l'objet antéposé : il souligne, par exemple, que l'accord se fait «pour un bon plaisir d'oreilles» (:107) (à l'époque, on prononce les finales et on considère que le son est plus plaisant pour l'oreille quand on fait l'accord). Ramus fait aussi observer que, chez Aristote, le

mot transposé signifie une même chose (:106); le mouvement dans la phrase ne conférerait donc pas à la forme une valeur nouvelle. Mais, plus important encore, voici comment il met fin à cette partie de sa syntaxe : «néanmoins m'amour vous ai donné, Dieu en ce monde les a fait, et semblables syntaxes se pourront [pourraient?] débattre vu qu'elles sont bâties selon la vraie raison et règle de grammaire» (:107).

Meigret et Ramus traitent du participe dans des termes comparables. Ces deux grammairiens mettent le participe dans une classe à part mais ils en font l'étude sous la rubrique du verbe. C'est en partant de l'infinitif qu'ils définissent la forme qu'ils appellent *participe passif* : employée avec *être* (sauf pour les verbes dont les temps composés se forment avec cet auxiliaire et pour les pronominaux), cette forme possède une valeur passive et elle a les propriétés d'un adjectif. Devant les temps parfaits, Meigret et Ramus ont la même intuition : ce n'est plus du participe passif qu'il s'agit mais de l'infinitif prétérit; les formes qui apparaissent dans ces temps peuvent être transformées en formes passives et elles sont capables de rection directe (les participes passifs ne régissent qu'à l'aide de prépositions). Meigret traite séparément des formes pronominales et des formes composées avec *être*, comme *aller* et *venir*, alors que Ramus en fait un groupe homogène. Meigret se montre inflexible quant à

l'invariabilité de la forme avec *avoir*, peu importe la position de l'objet; mais c'est qu'il considère qu'il ne s'agit plus d'un participe. Ramus résout également la question en disant qu'on n'a plus affaire, dans le cas où l'objet est antéposé, au prétérit mais bien au participe passif. Les deux grammairiens excluent donc du domaine participial la forme que l'on trouve dans les constructions actives[13] : cette forme est invariable parce qu'à l'encontre du participe passif, elle n'est pas un adjectif; elle est l'un des éléments d'une forme verbale dans laquelle l'auxiliaire porte seul les marques de la personne et du nombre. En faisant du participe (passé) une forme purement passive, Meigret et Ramus se trouvent à en offrir une définition restreinte. Exclure la forme en *-é* active du domaine participial n'est peut-être pas une solution heureuse mais il nous semble préférable qu'on fasse de cette forme un élément verbal invariable au lieu de lui conférer une valeur adjectivale qui sera aisément contredite par l'épreuve de substitution (que l'on songe aux adjectifs par lesquels on peut en toute bonne foi remplacer le participe dans les constructions avec *avoir* : si on trouve en poésie des constructions comme *j'ai longue la chevelure*, il demeure qu'on n'en trouve plus dans la langue courante). La question des participes des verbes

---

[13]On a vu que, chez Meigret, les temps composés des intransitifs sont formés à l'aide du participe passif, même s'ils n'ont pas une signification passive.

pronominaux et des intransitifs avec *être* est plus délicate : d'une part, l'auxiliaire étant *être*, il y a toujours eu dans la langue[14] tendance à faire accorder le participe avec le sujet, comme on le fait dans la voix passive; d'autre part, pour être logique, il vaudrait mieux laisser ces formes actives invariables (*je me suis levé, je suis venu* [procès] ≠ *je suis aimé* [procès et état]).

1.2.4. Le participe passé au XVII^{e} siècle : Vaugelas et les grammairiens de Port-Royal, l'usage et la raison

Ce sont les *Remarques sur la langue française* (1647) de Vaugelas (Claude Favre, seigneur de Vaugelas; 1585-1650) et la *Grammaire générale et raisonnée* (1660)[15] des grammairiens de Port-Royal (Antoine Arnauld [1612-1694] et Claude Lancelot [1615-1695]) que nous avons choisies pour notre étude du participe passé au XVII^{e} siècle. Ces ouvrages ont suscité un très grand nombre de commentaires et on verra ainsi comment est envisagé le participe dans un ouvrage fondé sur l'usage et comment il l'est dans une grammaire raisonnée. En effet, aux yeux de Vaugelas, «notre langue n'est fondée que sur le seul usage […]» (Vaugelas 1944[1647]:Préface) alors que pour Arnauld et

---

[14]Darmesteter IV:104 et 176.

[15]Nous nous servons de l'édition de 1676; les variantes quant à l'édition de 1660 ont été notées par Herbert E. Brekle, dans le tome II de son édition critique. L'édition de 1676 est, du moins en ce qui concerne le participe, plus explicite que celle de 1660.

Lancelot, «la connaissance de ce qui se passe dans notre esprit, est nécessaire pour comprendre les fondements de la Grammaire» (Arnauld et Lancelot 1966[1676]:26).

Vaugelas amorce sa «Remarque» sur «l'usage des participes passifs, dans les prétérits» (Vaugelas:175) en avertissant le lecteur qu'«il n'y a rien de plus important, ni de plus ignoré» (*ibid.*) que cet usage dans toute la grammaire française et il le prie en outre de noter que «participes et prétérits ne sont ici qu'une même chose» (*ibid.*). On verra que Vaugelas n'est pas le seul grammairien de l'époque à donner au participe «passif», et à l'accord de cette forme, une énorme importance. Quant à l'observation selon laquelle «participes et prétérits ne sont ici qu'une même chose», elle nous apprend qu'aux yeux de l'auteur des *Remarques*, auxiliaire et participe passif font tellement corps que ce dernier se confond avec le passé même; Vaugelas fait plus tard une distinction entre l'expression totale et le participe.

Le champion de l'usage se penche sur dix cas, ou «usages», dont six où le participe passif est employé avec *avoir* et quatre, avec *être*. À ceux-ci, il ajoutera sa «belle et curieuse exception» (:492*).[16] Vaugelas offre peu d'explications; la plupart du temps, il se contente de décrire; mais il se fonde souvent, pour envisager ces cas,

---

[16]L'astérisque indique ici que cette page est l'une de celles que l'on trouve en double dans les *Remarques*.

sur la notion de rection. Avec *avoir*, Vaugelas recommande les six règles suivantes (il s'agit évidemment dans tous les cas de compléments directs) :

(1) le régime (le complément ou le terme gouverné) suit le prétérit (auxiliaire + participe) : le participe reste alors invariable (:175, 180) (*j'ai reçu vos lettres*);

(2) le régime précède le prétérit : le participe s'accorde alors avec l'objet antéposé (*ibid.*) (*les lettres que j'ai reçues*); notons qu'après avoir considéré ces deux cas et avoir souligné que plusieurs auteurs de son époque laissent le participe invariable, Vaugelas donne, pour appuyer ses règles, l'épigramme de Marot presque en entier (:176);

(3) il y a deux objets directs, l'un antéposé et l'autre postposé, et l'objet postposé est un substantif; parce que le prétérit est ici suivi par quelque chose, Vaugelas veut que le prétérit ne finisse pas la période ou le sens, contrairement à ce qui se passe en (2) («c'est toujours le dernier mot des phrases entières, qui a rapport au substantif précédent, et non pas le participe» [:180]) : le participe est dans ce cas indéclinable (:177, 180) (*les habitants nous ont rendu maîtres de la ville*);

(4) même cas que (3) mais où l'objet postposé est un adjectif : le participe est invariable (parlant d'une ville : *le commerce l'a rendu puissante*);

(5) l'objet postposé est alors un verbe à l'infinitif : dans cet usage, les prétérits sont «toujours indéclinables sans exception» (:179, 181) (*je l'ai fait peindre, je les ai fait peindre*);

(6) l'objet postposé est un verbe à l'infinitif introduit par une préposition : le participe est indéclinable parce que le prétérit ne termine pas le sens (*c'est une fortification que j'ai appris à faire*).

Dans tous les cas ou usages précédents, le prétérit est, comme Vaugelas le signale, actif. Voyons maintenant les usages où le participe est employé avec *être* :

(7) le prétérit est passif; si Vaugelas croit que cette forme est passive, c'est que le participe est employé avec *être*; et ce prétérit passif prend «le nombre et le genre des noms qui le précèdent et le suivent» (:178) : *nous nous sommes rendus maîtres* (:178, 180);

(8) ce qui est vrai en (7) pour le substantif l'est également pour l'adjectif : *nous nous sommes rendus puissants* (:178, 180);

(9) il y a une exception aux deux usages précédents, «quand après le prétérit passif il y a un participe

passif» (:178) : le participe est alors invariable (Vaugelas ne donne pas de raison; il fait tout simplement observer qu'il ne faut pas croire que c'est à cause de la cacophonie, deux sons *é* se suivant) : *la désobéissance s'est trouvé montée au plus haut point* (:178, 179, 181);

(10) le prétérit passif a pour régime un verbe à l'infinitif et, comme le prétérit actif, il reste invariable (:179, 181) : *elle s'est fait peindre; ils se sont fait peindre.*

De tous ces cas, il n'y en a qu'un où Vaugelas dit clairement que c'est le prétérit (auxiliaire + participe) qui gouverne le régime («le prétérit va devant le nom qu'il régit» [:175]); quand l'objet est antéposé, toutefois, le participe semble régi par l'objet, au lieu de le gouverner et on dirait que c'est le complément qui gouverne le verbe : «La Règle générale […] est que le prétérit participe mis après le substantif, auquel il se rapporte, suit son genre et son nombre […] parce que le substantif […], étant devant le prétérit participe […], il faut que ce prétérit se rapporte au genre du substantif précédent […]» (:492*, 493*). On voit que Vaugelas a saisi la difficulté et il n'est plus ici question de rection, terme qui s'applique, par exemple, à la relation entre le verbe et son objet, mais d'accord. Ceci revient à la solution de Ramus : la construction devient passive quand l'objet est

antéposé alors qu'elle est active quand l'objet est postposé. Il y a, chez Ramus et chez Vaugelas, retour à la construction latine où le participe est adjectif et épithète.

Quand il se penche sur ce qui, selon lui, constitue une «belle et curieuse exception» (:492*), Vaugelas se contente de dire que si le sujet est placé après le prétérit, même si le régime est antéposé, alors «ce prétérit n'est point sujet au genre ni au nombre du substantif qui le précède» (:493*), de par la position inusitée du sujet. Il faut donc ajouter une autre condition à la règle de position proposée par Marot : il faut que «*le nominatif qui régit le verbe soit devant le verbe, et non pas après*» (*ibid.*) (c'est Vaugelas qui souligne).

Aux yeux de Vaugelas, nous l'avons déjà vu, c'est l'usage qui compte avant tout. D'autres grammairiens, sans se vouloir aussi logiques qu'Arnauld et Lancelot, prendront néanmoins Vaugelas à partie. Ménage (1613-1692; «un linguiste de grande allure et un érudit très averti» [Kukenheim 1966:34]; auteur des *Observations sur la langue française*, œuvre dans laquelle il se montre plus souple que Vaugelas), par exemple, fera observer que Vaugelas ne peut d'une part affirmer que, dans *les habitants nous ont rendu maîtres de la ville*, le mot *maîtres* «marque assez le pluriel, sans qu'il soit besoin que le participe le marque encore» (Streicher 1936:351) sans tenir le même

raisonnement dans *nous nous sommes rendus maîtres*. Ménage propose d'ailleurs une explication d'ordre phonétique (pour l'accord du participe dans *les habitants nous ont rendus maîtres*), ayant compris que Vaugelas laisse cette forme invariable parce qu'à l'époque on ne prononce pas le *s* suivi d'une consonne (Ménage 1973[1675-76]:55-56). Le père Bouhours (1628-1702; grammairien dont la doctrine du bon usage est plus souple que celle de Vaugelas [*Petit Robert 2*:259]) tentera également, en s'appuyant sur «la pure raison de la Grammaire» (Streicher:353), de dégager un principe général qui permette d'envisager la valeur du participe passé et l'accord de cette forme. Bouhours rangera dans un groupe toutes les formes (la voix passive, les intransitifs, les verbes pronominaux) avec *être* et il mettra ensemble toutes les formes avec *avoir* : les formes du premier groupe s'accordent en genre et en nombre tandis que celles du deuxième sont indéclinables.

Si, aux yeux de Vaugelas, la langue se comprend par l'usage et l'usage a peu à voir avec la raison («*l'usage fait beaucoup de choses* par raison, *beaucoup* sans raison, *et beaucoup* contre raison» [Vaugelas:Préface]), c'est au contraire sur cette faculté que les grammairiens de Port-Royal veulent fonder leur *Grammaire*. Selon eux, la raison «avant d'être un principe d'autorité, en est un d'explication [...]» (Donzé 1967:38). Les grammairiens de Port-Royal font du participe une partie du discours en soi;

le discours, d'après eux, se compose de mots divers dont les uns «signifient les objets des pensées» (Arnauld et Lancelot:30) alors que les autres signifient «la forme et la manière des pensées» (*ibid.*). Arnauld et Lancelot classent le participe dans le premier groupe et rangent le verbe dans le second; ils font pourtant l'analyse du participe sous la rubrique du verbe : «Arnauld et Lancelot en assimilent l'étude à celle des autres formes du verbe et ne lui consacrent qu'un bref chapitre […]» (Donzé:66).

C'est dans le chapitre XX de la *Grammaire générale et raisonnée* que l'on trouve une définition du participe : «Les Participes sont de vrais noms adjectifs et ainsi ce ne serait pas le lieu d'en parler ici, si ce n'était à cause de la liaison qu'ils ont avec les verbes» (Arnauld et Lancelot:130). Arnauld et Lancelot offrent plus de précision quant à cette liaison des participes avec les verbes : «Cette liaison consiste […] en ce qu'ils signifient la même chose que le Verbe, hors l'affirmation, qui en est ôtée […]» (*ibid.*). Déjà dans le chapitre XIII, dont l'objet est ce qui est propre et essentiel aux verbes (:94), il est signalé que «la raison essentielle pourquoi un Participe n'est point un verbe, c'est qu'il ne signifie point l'affirmation; d'où vient qu'il ne peut faire une proposition […]» (:100). Cette notion est reprise plus loin : «en ôtant l'affirmation aux verbes, on fait des

participes actifs et passifs, qui sont des noms adjectifs, retenant le régime du verbe, au moins dans l'actif» (:132).

C'est toutefois dans le chapitre consacré aux «Verbes Auxiliaires des Langues vulgaires» (:135) que se trouve vraiment exposée la théorie du participe d'Arnauld et Lancelot. La double valeur de cette forme est par exemple bien établie dans les lignes suivantes : «on peut considérer deux choses dans les participes : l'une d'être vrais noms adjectifs, susceptibles de genres, de nombres, et de cas; l'autre d'avoir, quand ils sont actifs, le même régime que le verbe [...]» (:141). Parlant de l'auxiliaire *être*, les grammairiens de Port-Royal soulignent que c'est à l'aide de celui-ci et du participe du verbe actif, «qui se prend alors passivement» (:136), que se forment les temps passifs. Dans ce cas, le participe passé (passif) «a les deux genres et les deux nombres selon lesquels il s'accorde avec le substantif, et n'a point de régime» (:143). Avant de passer à l'emploi irrégulier de l'auxiliaire *être* (il s'agira des pronominaux et des intransitifs conjugués avec *être*), la *Grammaire générale et raisonnée* se penche sur la forme employée avec *avoir*.

En français, comme dans les autres langues vulgaires (romanes), il existe deux formes du prétérit (du passé)[17] :

---

[17]C'est le passé simple que les grammaires nomment habituellement «passé défini» et le passé composé, «passé indéfini». Chez Arnauld et Lancelot, toutefois, les termes sont intervertis : «[...] dans la plupart des Langues vulgaires, il y a deux sortes de prétérit; l'un qui marque

le prétérit indéfini (passé simple) et le prétérit défini (passé composé). Le prétérit défini «ne se forme que par le participe prétérit, *aimé, senti, vu*, et le verbe *avoir* : *j'ai aimé, j'ai senti, j'ai vu*» (:137). Après avoir fait observer que cette façon de parler, qui nous vient probablement des Allemands, «est assez étrange en elle-même» (:139), les auteurs de la *Grammaire générale et raisonnée* soulignent qu'elle n'est pas moins étrange «dans la construction avec les noms» (*ibid.*) : c'est l'accord du participe avec l'objet antéposé que les grammairiens de Port-Royal ont à l'esprit quand ils écrivent ces lignes; ils font observer que : le sujet (appelé *nominatif* dans la *Grammaire générale et raisonnée*) ne cause pas de changement dans le participe (Arnauld et Lancelot donnent des exemples [:140] : *il a aimé, ils ont aimé, elle a aimé, elles ont aimé*), comme c'est le cas dans les formes passives; l'objet ou complément (*accusatif*), quand il suit le prétérit (qui le régit), ne fait pas non plus changer le participe (*il a aimé Dieu, il a aimé l'Église, il a aimé les sciences*); toutefois, «quand cet accusatif précède le verbe auxiliaire […] alors le participe se doit accorder en genre et en nombre avec cet accusatif» (*ibid.*) (*la lettre que j'ai*

---

la chose précisément faite, & que pour cela on nomme défini, comme, *j'ai écrit, j'ai dit, j'ai fait, j'ai dîné*; & l'autre qui la marque indéterminément faite, & que pour cela on nomme indéfini, ou aoriste; comme *j'écrivis, je fis, j'allai, je dînai* […]» (:108, 109).

écrite, les livres que j'ai lus, les sciences que j'ai apprises).

Voyons comment les grammairiens de Port-Royal s'y prennent pour montrer que la forme avec *avoir* reste invariable dans le cas où l'objet est postposé. Ils opèrent d'abord un rapprochement entre les formes en *-ant* et les formes en *-é, -i, -u*. Employé avec *avoir*, une forme en *-é* ou en *-i* ou en *-u* a le même régime qu'une forme en *-ant*. Dans *aimant Dieu*, par exemple, la forme *aimant* gouverne le régime *Dieu*, et il en est de même dans *j'ai aimé Dieu*. On sait que la forme en *-ant* n'a pas de féminin et que c'est par erreur qu'on la met au pluriel; autrement dit, elle est invariable. De ce qui précède, Arnauld et Lancelot tirent la conclusion suivante : «on doit dire la même chose du participe, *aimé*; savoir que quand il régit le cas du verbe, il est Gérondif, et incapable de divers genres, et de divers nombres, et qu'alors il est actif, et ne diffère du participe ou plutôt du Gérondif en *ant* qu'en deux choses […]» (:142). La première de ces choses, c'est que le gérondif en *-ant* est du présent alors que l'autre forme est du passé; et que la forme en *-ant* s'emploie seule tandis que le gérondif en *-é* ou *-i* ou *-u* «est toujours accompagné du verbe auxiliaire *avoir*, ou de celui d'*être* qui tient sa place en quelques rencontres […]» (:143). Dans les cas où l'objet est antéposé, Arnauld et Lancelot perçoivent alors la forme comme ne régissant rien, comme étant elle-même

régie par l'auxiliaire et comme se rapportant à l'objet, comme c'est le cas dans la construction latine : on n'a plus affaire à un gérondif mais à un participe passif, à un vrai nom adjectif qui s'accorde en genre et en nombre.

En parlant du participe passif avec *être*, les auteurs de la *Grammaire générale et raisonnée* ont prévenu le lecteur que «ce même verbe, *être*, est souvent auxiliaire d'une autre manière plus irrégulière [...]» (:137), dont ils font l'étude dans la section du chapitre XXII intitulée «Deux rencontres où le Verbe Auxiliaire *être* prend la place de celui d'*avoir*» (:145). L'auxiliaire *être*, plutôt que l'auxiliaire *avoir*, est employé «dans tous les verbes actifs, avec le réciproque *se* [...]» (*ibid.*) et «en quelques verbes intransitifs [...] comme *aller*, *partir*, *sortir*, [...]» (:149). Pour les formes pronominales, voici les conclusions auxquelles arrivent nos grammairiens : ils attribuent une valeur passive à la construction *il s'est tué* en la réécrivant comme *il est tué par soi-même* (construction avec un agent); dans le cas où le participe est suivi d'un objet, il redevient alors «gérondif actif» (:146) et invariable; on a donc *elle s'est tuée* mais *elle s'est crevé les yeux* (ici, le pronom est un objet indirect) et *elle s'est rendu la maîtresse*. Dans le dernier cas, comme dans celui où le participe est suivi d'un adjectif (*elle s'est rendu catholique* [*ibid.*]), Arnauld et Lancelot font observer qu'ils ne suivent pas la règle recommandée par

Vaugelas; celui-ci, après Malherbe, recommande qu'on fasse une distinction entre participe actif et participe passif et perçoit la construction *nous nous sommes rendus maîtres* comme passive; les grammairiens de Port-Royal ne voient rien de passif à cette construction et ne font par conséquent pas accorder le participe qui est dans ce cas-ci, selon eux, un gérondif. Nous sommes du même avis qu'Arnauld et Lancelot; il nous semble pourtant que la construction *il s'est tué* est tout aussi active que *nous nous sommes rendu maîtres*.

Arnauld et Lancelot font état de quelques constructions pouvant revêtir soit un sens actif ou un sens passif : *elle s'est trouvée malade* ou *elle s'est trouvé malade*, selon qu'*on l'a trouvée malade* ou que c'est *elle* qui *s'est trouvé malade*. L'interprétation offerte de l'accord du participe avec le sujet dans la *Grammaire générale et raisonnée* en ce qui concerne les intransitifs comme *aller* est que «l'action ne passe point hors de celui qui agit […]» (:149); même Meigret n'ose parler d'infinitif prétérit dans ce cas : «Il est vrai toutefois qu'aucuns [que certains] de nos verbes forment ce prétérit par *un participe qui a la forme de participe passif* [nous soulignons] et avec le verbe substantif : […] *je suis allé à Rome, je suis venu à Rome* […] : *lesquels […] n'ont pas signification passive* [nous soulignons] et, en défaut de

l'infinitif actif et prétérit, nous en usons avec le verbe substantif [...]» (Meigret:71).

À l'encontre de Vaugelas et de la plupart des autres grammairiens de l'époque, c'est sur «quelques principes simples et clairs» (Chevalier 1968:559) qu'Arnauld et Lancelot veulent fonder leur grammaire. On se sera rendu compte que, dans le cas de la valeur du participe, on avait en effet besoin de tels principes. Nous avons signalé que c'est dans le chapitre sur les «Verbes Auxiliaires des Langues vulgaires» (Arnauld et Lancelot:135) que les grammairiens de Port-Royal exposent leur conception du participe; dans ces pages, Arnauld et Lancelot énoncent un principe unique : la forme qu'on appelle participe est invariable en tant que gérondif actif et variable en tant que participe passif (Donzé:109, 110). Comme Donzé l'a vu, ce n'est pas sur la notion de position qu'Arnauld et Lancelot veulent faire reposer l'accord mais sur celle de rection : si la forme avec *avoir* reste invariable quand l'objet est postposé, c'est que cette forme gouverne alors l'objet; si la forme avec *avoir* est variable quand l'objet est antéposé, c'est que dans ce cas, le participe est gouverné par *avoir*, comme l'est l'objet, et qu'il s'accorde avec l'objet. Qu'on se rappelle pourtant le raisonnement de Meigret (:67, 68) sur la rection dans *je vous ai envoyé des lettres*. Comme Donzé le fait observer, Arnauld et Lancelot raisonnent ici «comme des logiciens désireux d'établir,

pour la commodité de leur démonstration, l'existence d'une construction passive» (Donzé:110); s'ils avaient été plus rigoureux, les grammairiens de Port-Royal auraient refusé que la forme avec *avoir* soit variable dans le cas où l'objet est antéposé. Quoi qu'il en soit, «ce n'est pas la place du complément qui est déterminante, mais la nature active ou passive du participe» (*ibid.*).

Donzé écrira, comparant la méthode d'un grammairien comme Vaugelas et celle des grammairiens de Port-Royal qu'«[i]l n'y a pas, dans une telle perspective [celle de Vaugelas], à proprement parler de théorie du langage […]» (Donzé:38). Comme le fait observer Kukenheim (1966:33), «l'usage dont parle Vaugelas, n'est pas stable […]. Bien des règles recommandées par lui […] sont d'une complexité peu pratique, par exemple celles de l'accord du participe passé […]».

1.2.5. Le participe passé au XVIII^{e} siècle : Régnier-Desmarais, Beauzée et l'abbé d'Olivet

Nous abordons l'étude du participe passé au XVIII^{e} siècle en nous penchant sur une grammaire qui a paru au début de ce siècle. Il s'agit du *Traité de la grammaire française* (1706) de François Régnier-Desmarais (1632-1713; historien, grammairien et l'un des rédacteurs du *Dictionnaire* de l'Académie française, dont il est secrétaire perpétuel à partir de 1684). Ce dernier compte, lui aussi, le participe au nombre des parties du discours

et il consacre à cette classe de mots l'un des «Traités» (Régnier-Desmarais 1973[1706]:484-534 [484-517 pour le participe passé]) dont se compose son ouvrage. Le secrétaire perpétuel de l'Académie française offre du participe une définition semblable à celles des autres grammairiens : «Il participe du Verbe, en ce qu'il conserve le régime de son Verbe; et il participe du Nom, en ce qu'il est susceptible de genre, et qu'il se décline ainsi que les Noms» (:484).

C'est à Régnier-Desmarais que l'on doit la désignation participe *passé*[18] en grammaire française; le grammairien fait observer que ses prédécesseurs nomment, à tort, cette forme *participe passif* (:367) et c'est ce que nous avons constaté dans les ouvrages consultés jusqu'ici. D'après Régnier-Desmarais, le terme *passif* ne convient qu'aux formes employées avec *être* «dans sa propre signification» (:507); dans les autres cas (participes des verbes actifs conjugués avec *avoir*; participes des verbes neutres [*marcher, parler, agir, dormir,* par exemple]; participes des pronominaux [:373]), *passif* ne convient pas; il faut un autre terme, dont on pourrait se servir pour tous les participes : «tout *Participe* qui sert à la conjugaison des

---

[18]Le *Dictionnaire historique de la langue française* fait remonter le terme *participe passé* à 1721 : «***Participe présent*** (1798) a remplacé *participe du présent* (1562) et ***participe passé*** (1721) *participe passif* (1562)» (tome 5:1437); Régnier-Desmarais l'emploie déjà dans son *Traité* paru en 1706.

Temps de son Verbe, ayant quelque signification du *Passé*, il semble que pour comprendre tous ces *Participes* sous une dénomination générale, on ne puisse leur en donner de plus propre que celle de *Participe passé, ou du Prétérit*» (:367).

Ces participes passés ou participes du prétérit, Régnier-Desmarais les sépare en deux groupes : les participes passés adjectifs et les participes passés absolus; au deuxième groupe appartiennent les participes des verbes neutres (*marché, parlé, agi, dormi*, par exemple). Les participes du premier groupe se répartissent encore en deux groupes : les participes passés adjectifs et actifs (appelés *participes actifs du prétérit*; ce sont d'ordinaire les participes des verbes qui se conjuguent avec *avoir*) et les participes passés adjectifs et passifs (appelés *participes passifs du prétérit*; ce sont les participes des verbes qui se conjuguent avec *être*). Notons que, chez Régnier-Desmarais, le participe présent est appelé *participe actif* : il y a donc deux participes actifs, un du présent et un du passé (du prétérit).

Au début du «Traité des participes» (:484), l'auteur annonce qu'il ne sera question que des participes déclinables et que seront exclus de son étude les participes des verbes neutres et les autres participes indéclinables, comme ceux qui sont conjugués avec *avoir* et «employés sans aucune relation précédente» (*ibid.*). En

rangeant ces derniers (avec *avoir*, dont l'objet est antéposé) parmi les participes déclinables, Régnier-Desmarais abandonne un principe de classification logique et fructueux pour se plier aux exigences de l'usage faux imposé par Marot. On verra que, contrairement à Vaugelas, l'académicien étudie en premier lieu les participes avec *avoir*, puis considère les participes des formes avec *être*, soit les participes des verbes pronominaux ou des intransitifs. On verra que la notion de régime (rection) joue un rôle très important dans la théorie grammaticale de l'auteur du *Traité de la grammaire française*. Régnier-Desmarais devra donc se pencher sur les dix usages proposés par Vaugelas et il ajoutera à ceux-ci certaines des observations de Ménage et du père Bouhours (:486) :

(1) *J'ai reçu vos lettres* : Régnier-Desmarais se penche brièvement sur le premier cas; il signale que «cette façon de parler ne reçoit aucune difficulté dans notre Langue» (:487) et il fait observer qu'il arrive qu'en italien le participe s'accorde même avec l'objet postposé.

(2) *Les lettres que j'ai reçues* : Régnier-Desmarais donne ici l'espoir qu'il va affranchir la grammaire française de la règle proposée par Marot et acceptée par Vaugelas, et même par les grammairiens de Port-Royal : «je doute fort que ce soit un solécisme que de rendre les Participes du Prétérit toujours

indéclinables; soit qu'ils soient précédés, soit qu'ils soient suivis du substantif qu'ils régissent» (:488). Pour appuyer cette opinion fort saine, Régnier-Desmarais fait une brève référence au passé (*ibid.*), quand la langue était plus libre; puis il s'en remet à l'exemple des autres langues romanes : à l'italien, qu'il paraît mieux savoir que Marot, et où l'accord est très instable; et à l'espagnol, où le participe avec *avoir* est invariable. Mais il s'appuie avant tout sur un exemple ingénieux et très convaincant : parlant de papiers qui seraient en la possession de quelqu'un (:489, 490), Régnier-Desmarais suggère que l'on écrive *je les ai **rangés** par ordre dans mon cabinet* pour se référer à l'état dans lequel se trouvent les papiers : *j'ai les papiers et ils sont rangés par ordre dans mon cabinet*. Ou : *je les ai **rangé** par ordre dans mon cabinet* pour décrire l'action faite par la personne qui a rangé ces papiers : *je rangeai les papiers*. On voit que, dans le premier cas (*rangés*), le participe possède une valeur adjectivale alors que, dans le deuxième cas (*rangé*), le participe fait corps avec *avoir* pour former un temps composé. Dans bien des exemples, pourtant, il est impossible de voir dans le participe avec *avoir* un adjectif se rapportant au substantif-objet qui le précède : que l'on songe,

par exemple, à la construction *les lettres que j'ai perdues* comme voulant dire *j'ai les lettres et elles sont perdues* (Régnier-Desmarais suggère des exemples du même genre [:493, 494]).

Dans l'exemple précédent, bien que l'idée de régime soit sous-entendue, c'est surtout sur le sens de l'énoncé que s'appuie le secrétaire de l'Académie. Dans les autres cas, c'est avant tout sur la rection qu'il fonde ses raisonnements. Régnier-Desmarais s'efforce de démontrer que, dans le cas du participe passé avec *avoir*, c'est le participe (ce serait plutôt *avoir* et le participe pris ensemble) qui régit le substantif et non pas l'inverse. On sait que les grammairiens de Port-Royal font du participe un gérondif quand cette forme est employée avec *avoir*; et que, pour expliquer que le participe s'accorde avec l'objet antéposé, ils en font un nom-adjectif. Ainsi, dans *il a aimé la chasse* et *il a vaincu les ennemis*, *aimé* et *vaincu* sont des «gérondifs» et ils régissent les substantifs *chasse* et *ennemis*; toutefois, dans *la chasse qu'il a aimée* et *les ennemis qu'il a vaincus*, il semblerait que les mêmes formes ne régissent plus rien mais soient elles-mêmes régies par *avoir* et que le participe soit un nom-adjectif s'accordant avec le substantif régime. Régnier-Desmarais fait observer que tous ces participes sont dans le même rapport avec *avoir* : «il n'y a point de doute qu'*aimée* et *vaincus* ne soient régis par le Verbe *avoir*; mais ils ne le

sont pas davantage qu'*aimé* et *vaincu* […]; et pour être régis par le Verbe *avoir*, ils ne laissent pas de régir eux-mêmes le cas de leur Verbe dans le relatif *que*» (:493). Puis il offre des exemples où *avoir* seul ne peut être le régissant : *Vous me les [les livres] avez prêtés et je vous les [les livres] ai rendus* (:494) (celui qui a prêté les livres ne les a plus et celui qui a rendu les livres ne les a pas non plus).

Tout ce qui précède aurait pu conduire Régnier-Desmarais à réfuter l'accord sur des bases assez solides; mais il écrira à la suite du raisonnement précédent que le participe ne perd pas son régime quand il s'accorde : «le Participe du Prétérit […] ne perd non plus son régime, quand il se décline et qu'il suit le terme de la relation, que quand il ne se décline pas et qu'il le précède» (*ibid.*). On trouve dans le *Traité de la grammaire françoise* des énoncés inquiétants comme celui selon lequel la langue française fait accorder les participes «en genre et en nombre avec le substantif qu'ils régissent» (:492) : on a lieu de se demander comment il se fait que le verbe s'accorde avec son complément et que le terme régissant porte les marques du terme qu'il régit. En outre, le participe décliné (seul) ne perd pas son régime indirect mais il ne peut avoir d'objet direct.

Régnier-Desmarais se penche ensuite sur les autres emplois dont Vaugelas fait mention : (3) *les habitants nous*

ont rendu maîtres; (4) *le commerce l'a rendu puissante*; (5) *je l'ai fait peindre*; (6) *c'est une fortification que j'ai appris à faire*. Dans les quatre cas, il y a un objet antéposé et le participe est suivi d'une «addition» (:497). Vaugelas voulait qu'on laisse ces participes invariables parce que c'est, selon lui, le dernier mot (*maîtres*, *puissante*, *peindre*, *à faire*) qui se rapporte au régime antéposé, plutôt que le participe passé. Régnier-Desmarais rappelle ici que le père Bouhours veut que ce soit parce que le discours est alors assez soutenu qu'on ne fait pas l'accord tandis qu'on le fait quand le participe termine le sens ou la période; pourtant, comme Régnier-Desmarais le signale, on considère que le discours est assez soutenu quand il s'agit d'un participe masculin (l'objet étant au masculin singulier). Nous ne passons pas en détail les raisonnements de l'académicien à ce sujet; plutôt, nous offrons ce qu'il nomme lui-même «une règle générale» (*ibid.*), que l'on puisse appliquer dans ces cas : «Toutes les fois que le Participe étend son régime ou à un autre Accusatif que le premier terme de la relation, […] ou à un Verbe qui suit, […]; ou qu'il précède le Nominatif qui le régit […]; alors le Participe s'emploie toujours indéclinablement» (:497, 498). Notons que c'est lorsqu'il succombe à la belle et curieuse exception de Vaugelas (où le participe précède le Nominatif [*la peine que m'a donné*

cette affaire]) que Régnier-Desmarais déçoit le plus son lecteur.

Quant au participe avec *être*, il faut, selon Régnier-Desmarais, faire une distinction entre les cas où *être* est employé «dans sa signification propre» (:507) et ceux où *être* a la signification du verbe *avoir*. Ceci revient à séparer en verbes actifs et en verbes passifs les verbes conjugués avec *être*. Reprenant les cas examinés par Vaugelas ([7] *nous nous sommes rendus maîtres*; [8] *nous nous sommes rendus puissants*; [9] *la désobéissance s'est trouvé montée*; [10] *elle s'est fait peindre; ils se sont fait peindre*), Régnier-Desmarais écrit que tous ces participes, à l'exception de (9), sont actifs et, en tant que tels, indéclinables : «le Participe *rendu*, dont il s'agit ici, et tous les autres de même nature, n'étant d'eux-mêmes ni actifs ni passifs, ils ne peuvent être déterminés à une signification active ou passive, que par l'emploi qu'on en fait» (:508). Ce qui les rend actifs, c'est qu'on les emploie avec *avoir*; et passifs, avec *être*, sauf lorsque *être* possède le sens de *avoir*.

En dépit de lacunes et de faux raisonnements, la théorie du participe chez Régnier-Desmarais demeure intéressante : à l'aube du siècle des lumières, ce grammairien essaie d'établir une classification des formes du participe en se fondant sur la capacité qu'ont celles-ci de régir un autre terme ou de s'accorder comme un adjectif.

Régnier-Desmarais fait toutefois des concessions à l'usage qui finissent par annuler cet effort : il aurait fallu, pour que sa démarche soit fructueuse, qu'il ne fasse pas d'exception dans le cas du participe avec *avoir* dont l'objet est antéposé; il finit ainsi par se contredire : comme, par exemple, quand il écrit que le participe peut tout aussi bien s'accorder avec l'objet antéposé quand il est suivi d'une «addition» que lorsqu'il termine la période (:497).

Quelques années après le *Traité* de Régnier-Desmarais paraît la *Grammaire française sur un plan nouveau* (1709) de Claude Buffier (1661-1737; philosophe, théologien et auteur d'ouvrages de pédagogie). Le père Buffier n'accorde qu'une dizaine de pages au participe, dont six au participe passif (Buffier n'adopte pas la terminologie de Régnier-Desmarais). Nous ne retenons que l'opinion exprimée par Buffier, selon laquelle «s'il fallait prendre parti dans les occasions douteuses, il semble qu'on hasarderait moins de rendre les participes indéclinables, et de dire, *ils se sont rendu maîtres; elle s'est trouvé guérie; la résolution que j'ai pris d'aller;* [...] *car de la sorte on ne fera point* de faute qui soit avouée faute par tous les Auteurs [...] au lieu qu'autrement on s'exposerait à parler mal [...]» (Buffier 1972[1709]:242, 243).

Nous avons consulté un ouvrage qui se situe au milieu du XVIII^{e} siècle : il s'agit du petit traité (intitulé «Des

Participes passifs») du grammairien Pierre Joseph Thoulier d'Olivet (l'abbé d'Olivet; 1682-1768) et que l'on trouve dans les *Opuscules sur la langue française par divers académiciens* (1754). On a vu que Régnier-Desmarais offre une analyse fine du fonctionnement du participe passé, bien qu'il ne s'en tienne pas aux conclusions qu'il lui faudrait tirer de cette analyse.

Ayant réparti les verbes en trois espèces (actif, réciproque, neutre) et ayant établi que «le Participe dans chaque espèce a quelques lois particulières» (:350), d'Olivet se penche en premier lieu sur les participes des verbes actifs. L'article consacré à ces derniers s'ouvre par une «règle unique» (:351), selon laquelle le participe ne se décline jamais quand «le régime simple» est postposé, alors qu'il se décline toujours quand il est précédé de ce même régime (par «régime simple», d'Olivet entend «qui n'est pas introduit par une préposition»). Après avoir fait observer qu'il n'y a que quelques pronoms susceptibles d'être employés comme régimes simples, l'académicien suggère que l'on applique sa règle unique en la vérifiant par divers exemples (:353), dont les six premiers sont ceux étudiés par Régnier-Desmarais :

(1) *J'ai reçu vos lettres* : le participe ne se décline pas. De cette invariabilité, d'Olivet offre trois raisons dont l'une relève de la grammaire : «Parce que le Nominatif de la phrase n'exerce aucun droit

sur le Participe, qui se construit avec avoir» (:354) (d'Olivet oppose ici la construction à celle où le participe est construit avec *être*). Mais il ajoute que c'est aussi parce qu'on ne sait pas quel substantif suivra et que «dans les Langues il est inutile de chercher la raison d'une chose convenue, et qui n'est contestée de personne, à dater de François I» (:355).

(2) *Les lettres que j'ai reçues* : le participe prend ici «le genre et le nombre de son régime» (:356); c'est dire que le régissant prend les marques du terme qu'il régit, à moins que l'abbé d'Olivet n'entende *régime* comme voulant dire *régissant*. Quand d'Olivet se réfère à l'exemple des *papiers rangés*, proposé par Régnier-Desmarais, il ne paraît pas comprendre la distinction que cherche à établir le grammairien du début du siècle; à savoir : la forme qui apparaît avec *avoir* peut prendre deux valeurs, une verbale et l'autre adjectivale, selon que *avoir* possède son sens propre ou que *avoir* et cette forme s'unissent pour donner un temps périphrastique.

(3) + (4) *Les habitants nous ont rendus maîtres* + *Le commerce l'a rendue puissante* (en parlant d'une ville) : ici, d'Olivet se montre plus logique que ses prédécesseurs; il voit bien que *maîtres* et *puissante* sont attributs de l'objet : «puisqu'il est

> incontestablement reçu que le Participe se décline, quand il est précédé d'un relatif, qui fait son régime seul; on doit, ce me semble, le décliner aussi, quand outre le relatif, il régit encore un nom qui se rapporte et se lie nécessairement au relatif […]» (:363). D'Olivet se trompe en recommandant l'accord mais il a d'autre part raison.

D'Olivet voit juste quand il reconnaît qu'il y a deux participes, «l'un comme tel, l'autre comme pur adjectif» (:366), dans *je l'ai trouvé[e] changée*, par exemple. Il serait en effet acceptable d'écrire *je l'ai trouvé[e] changée* tout comme on écrit *je l'ai trouvé[e] malade*. Notons que, pour régler certains cas épineux (*je l'ai fait peindre; c'est une fortification que j'ai appris à faire*) sans enfreindre la règle unique qu'il a proposée, d'Olivet suggère que l'on refasse la phrase en mettant l'objet après le participe. L'auteur de l'opuscule «Des Participes passifs» se montre également rigoureux quand il suggère que l'on fasse l'accord du participe dans le cas où le sujet est postposé (*la peine que m'a donnée cette affaire*) (:371).

D'Olivet propose également une règle unique pour l'accord des participes des verbes pronominaux : le participe se déclinera toujours quand le régime qui le précède est simple, c'est-à-dire quand il s'agit d'un complément direct. On aura donc : *nous nous sommes rendus*

maîtres et *nous nous sommes rendus puissants* mais *elle s'est mis des chimères dans l'esprit* (:378, 382). Selon d'Olivet, il est souhaitable de régler la question de l'accord du participe sans avoir «à distinguer si ce Participe est actif ou passif [...]» (:380) (c'est une solution qui ne nous paraît pas heureuse). L'opuscule de l'abbé d'Olivet se termine par une règle unique qui déciderait de l'accord dans le cas des verbes neutres : le participe avec *avoir* serait toujours invariable alors que celui avec *être* serait toujours accordé (avec le sujet) (:384).

La *Grammaire générale* (1767) de Nicolas Beauzée (1717-1789), qui succède à Dumarsais pour rédiger les articles grammaticaux de l'*Encyclopédie* (Kukenheim 1966:44), est le dernier ouvrage que nous avons consulté pour le XVIII^{e} siècle. Les grammairiens de Port-Royal font du participe avec *avoir* un gérondif; et Bouhours, dans des ouvrages parus entre 1671 et 1692, veut que la forme avec *avoir* soit indéclinable parce qu'il s'agit alors du supin du latin (Rosset 1968[1908]:133); Duclos a également vu dans cette forme un supin (Beauzée 1973[1767]:331). D'après Beauzée, le français (de même que l'italien, l'espagnol, l'allemand, etc. [*ibid.*]) a un supin : «C'est en effet ce mot indéclinable dérivé du verbe, qui sert à la composition des prétérits avec l'auxiliaire avoir [...]» (*ibid.*). On verra encore que, chez Beauzée, le supin est du mode

infinitif et que c'est un nom (substantif) alors que le participe passif est du mode participe et que c'est un adjectif; ce sera par ces distinctions que le grammairien expliquera que l'un est indéclinable (bien qu'en tant que nom on aurait cru le supin déclinable) et que l'autre s'accorde en genre et en nombre comme l'adjectif.

On verra un autre grammairien important abandonner toute logique et mettre en cause un système qui, autrement, serait cohérent pour parvenir à rendre compte de l'accord du participe avec *avoir* dont l'objet est antéposé. Beauzée dira que l'on peut former «des prétérits composés du verbe *avoir*, ou avec le supin ou avec le Participe passif» (:333) (il fera observer que Régnier-Desmarais ne croyait pas que cette interprétation soit juste [:335]). Voici comment, aux yeux de Beauzée, fonctionne le supin : dans *j'ai lu vos lettres*, le supin *lu* (qui est un nom) est complément de *ai* et *lettres* est complément de *lu* (:337).

Il faudra attendre la fin du XIX^{e} siècle pour que quelques grammairiens (Bastin, avant tout) et quelques linguistes (faisons mention de Darmesteter et de Clédat) abordent la question du participe avec bon sens et rigueur.

Il nous faut également signaler la remarque de Duclos (1754) et le point de vue exprimé, la même année, par l'abbé du Breil de Pontbriand dans son *Essai de grammaire française, ou dissertation sur les prétérits* (Brunot VI[2,

2]:1718, 1720).[19] C'est à Duclos (Charles Pinot; 1704-1772; romancier et moraliste français, secrétaire perpétuel de l'Académie française à partir de 1755) que Domergue (François Urbain; 1745-1810) attribuera le titre de «'législateur du participe passé'» dans le *Journal* (Brunot VI[2, 2]:1718) qu'il a fondé. Duclos amorce ses «Remarques» sur le participe en faisant observer qu'il serait à désirer qu'on laisse toujours le participe indéclinable (Duclos:184); mais, continue-t-il, comme les écrivains le font accorder, il faudra s'efforcer de trouver «un principe qui fixe les circonstances où le participe doit se décliner» (:185). Voici le principe proposé par l'académicien : «*Le participe est déclinable lorsqu'il est précédé d'un pronom à l'accusatif, régi par le verbe auxiliaire joint au participe*» (*ibid.*) (c'est l'auteur qui souligne). Duclos propose une théorie intéressante : c'est par le verbe auxiliaire (*avoir*; et *être* dans le cas des verbes pronominaux) et le participe pris ensemble qu'est régi l'objet antéposé, ceci parce que l'auxiliaire et le participe forment un temps actif (*ibid.*); cette observation très juste est malheureusement suivie d'une autre observation, moins heureuse, selon laquelle «le participe seul, en tant que déclinable, est considéré comme un adjectif du pronom […]» (*ibid.*). Il est difficile de

---

[19]Le premier des deux chiffres entre crochets donne la partie de l'ouvrage et le deuxième chiffre donne le fascicule.

concevoir que, d'une part le participe fasse corps avec l'auxiliaire pour former un temps actif et que, d'autre part, il soit un adjectif de l'objet; mais, en admettant que ce soit possible, nous ne voyons pas pourquoi ce ne serait le cas que lorsque l'objet est antéposé (Darmesteter offrira, vers la fin du XIX^{e} siècle, une interprétation très satisfaisante). Duclos se penche sur les cas habituels et on voit qu'il s'appuie en général sur la notion de rection pour décider de l'accord : *elle s'est fait peindre*, parce que le pronom est objet de *peindre*; *elle s'est tuée* mais *elle s'est crevé les yeux* et *elle s'est laissé séduire* (:186).

L'abbé de Pontbriand, auquel se joindra l'abbé Séguy (Brunot VI[2, 2]:1719), s'avère beaucoup plus logique; il se donne pour but de montrer que l'auxiliaire et le participe forment une expression verbale indissociable : comme le temps passe du présent au passé, le participe va du passif à l'actif et ainsi, «'on a perdu le droit de prétendre qu'il [le participe] doit être décliné par la raison seule, que le participe passif est déclinable'» (Brunot VI[2, 2]:1720).

1.2.6. Le participe passé au XIX^{e} siècle : la grammaire traditionnelle et l'apport des linguistes

C'est le *Traité des participes*[20] (1817) de Charles Pierre Girault-Duvivier (1765-1832) qui nous a semblé

[20]Extrait, comme l'indique la page titre du *Traité*, en

l'ouvrage le plus apte à représenter ce que la grammaire classique offre sur le participe passé au XIX^{e} siècle. L'auteur de la *Grammaire des grammaires* (dont Ferdinand Brunot fait l'éloge [Brunot X:717-719]) se propose en effet d'y réunir ce qu'on trouve «à-peu-près [sic] partout» sur le participe (Girault-Duvivier 1817:x). Au début des quelque cinquante pages qu'il consacre au sujet (:3-57 *bis*), Girault-Duvivier offre sa définition du participe : «Le Participe est ainsi nommé parce qu'il participe de la nature du Verbe et de celle de l'Adjectif. Il participe de la nature du Verbe, en ce qu'il en a la signification et le régime; il participe de celle de l'Adjectif, en ce qu'il exprime une qualité [...]» (:1).

L'auteur du *Traité* élimine d'emblée de son analyse les participes employés seuls et il se penche sur les formes qui s'emploient avec *avoir* et avec *être* pour donner les temps composés (:3). Il répartit les verbes en cinq sortes (actifs, passifs, neutres, essentiellement ou accidentellement pronominaux, impersonnels) (:3, 4) et il propose, en une douzaine de pages (:5-17), une règle simple pour chacune de ces sortes. Ces règles sont toutefois suivies d'exceptions (:17-22), puis de remarques (:22-27) et, enfin, de la «solution des plusieurs difficultés que présente l'emploi du Participe passé» (:27-56) (notons que

---

partie de la *Grammaire des grammaires*; présentant de nouveaux développements; et accompagné de trois tableaux synoptiques.

Girault-Duvivier parle d'abord de mettre sous les yeux de ses lecteurs «la *solution* de toutes les *difficultés* qui peuvent se présenter dans l'emploi des Participes» [:17]) (c'est Girault-Duvivier qui souligne).

La règle proposée en ce qui concerne les verbes actifs est la règle de position, telle qu'énoncée par Marot et acceptée par la plupart des autres grammairiens : accord du participe avec le régime direct quand ce régime précède, invariabilité du participe quand le régime est postposé (:6). Dans le cas des verbes passifs, la règle veut que le participe passé s'accorde toujours avec le sujet (:8). La règle pour les verbes neutres est encore assez simple : quand ces verbes sont conjugués avec *être*, les participes suivent la règle donnée pour les passifs; quand les verbes neutres sont conjugués avec *avoir*, les participes sont invariables puisqu'un verbe neutre n'a jamais, par définition, de régime direct (:9). Quant aux verbes essentiellement ou accidentellement pronominaux, leur cas est plus complexe, même si Girault-Duvivier écrit que la règle pour les verbes actifs s'applique également aux pronominaux (:5[note]) : les participes des accidentellement pronominaux s'accorderont avec le régime antéposé alors que les participes des essentiellement pronominaux s'accorderont toujours puisque le régime est toujours direct (:10-16).[21]

---

[21]On perçoit d'habitude le pronom conjoint des verbes essentiellement pronominaux comme étant inanalysable et on

Levitt fait observer que Girault-Duvivier cherche, comme ses contemporains, à rendre compte des phénomènes grammaticaux par des raisons d'ordre psychologique ou pratique. C'est ainsi que, dans la *Grammaire des grammaires*, Girault-Duvivier s'en remet à d'Olivet et suggère que le participe dont l'objet est postposé ne s'accorde pas parce que cet objet est inconnu tandis que celui dont l'objet est antéposé s'accorde puisque l'on connaît le genre et le nombre de l'objet. Levitt signale que Girault-Duvivier se rend toutefois bien compte que l'adjectif antéposé s'accorde, bien qu'on ne sache pas encore ce qui le suivra, et il rappelle au lecteur la remarque que l'on trouve à cet effet dans la *Grammaire des grammaires* : «'[…] si la valeur du mot ne varie point, pourquoi la forme de ce mot change-t-elle?'» (Levitt:31).

À la fin du XIX^{e} siècle, quelques linguistes se penchent sur le participe passé dans le cadre des difficultés que soulève l'accord de cette forme. C'est dans la quatrième partie de son *Cours de grammaire historique*,[22] dans la section consacrée aux temps du verbe, qu'Arsène Darmesteter étudie le participe. D'après l'auteur du *Cours*, il y a deux participes : l'un actif et l'autre passif

---

dit que le participe de ces verbes s'accordent avec le sujet (Grevisse 1986:1379; Girodet:857).

[22]L'ouvrage est posthume et paraît par les soins de M. Léopold Sudre. La quatrième partie du *Cours*, consacrée à la syntaxe, n'a pas été revue par Darmesteter; il s'agit donc de rédactions d'élèves (Darmesteter IV:v).

(Darmesteter IV:166). Le participe actif est soit présent (*chantant*), soit passé (*ayant chanté*); mais le participe passé actif se ramène au participe présent, ceci parce qu'il se compose d'un participe présent et d'un participe passif (:166) (nous ne doutons pas que la forme soit active mais il nous semble moins plausible de dire qu'elle est créée à l'aide d'un participe «passif»).

Du participe passif Darmesteter écrit qu'il est passé (*chanté*) «à moins qu'il n'exprime une action durable, qui se continue» (Darmesteter IV:166); en outre, le participe passif «peut devenir adjectif, quand, exprimant une action momentanée, il renonce à la notion temporelle pour exprimer le résultat de l'action» (*ibid.*).

Ces distinctions établies, Darmesteter considère le participe actif auquel il fait se joindre le gérondif (*ibid.*), puis le participe présent et enfin le participe passé. Le participe passif est donc passé mais le participe passé n'est pas forcément passif. Le participe passé employé sans auxiliaire «varie comme les adjectifs» (:170). Ceci, à l'exception des participes qui, depuis au moins le XVIII^{e} siècle, sont invariables quand ils précèdent le nom; ce sont les formes *attendu*, *excepté*, *vu* (*ibid.*), qu'on accepte de nos jours encore comme invariables (le *Petit Robert* leur accorde la valeur de prépositions alors que Grevisse écrit qu'elles «jouent plus ou moins le rôle de

prépositions» (Grevisse 1986:518); et quelques autres comme *passé* et *compris* qui peuvent aujourd'hui varier.

Au sujet de l'accord des participes des verbes pronominaux, Darmesteter soutient que l'on aurait dû s'en tenir à ce qui se passe en ancien français, où l'accord se fait avec le sujet (Darmesteter IV:176) : dans la vieille langue, «c'était la forme et non le sens qui déterminait l'accord» (:104). Mais Darmesteter fait également observer que, dans le cas des pronominaux réfléchis, c'était l'auxiliaire *avoir* qu'on prenait (Darmesteter donne des exemples comme *il s'a vêtu* et *il s'a chaussé* [:102]); il nous semble que ceci justifie dans une certaine mesure le retour au sens actif comme facteur déterminant pour l'accord. D'après Darmesteter, «[l]a présence de l'auxiliaire *être* devrait faire écrire : *elles se sont tues* [comme on le fait aujourd'hui d'ailleurs], pour la même raison que l'on écrit : *elles sont venues*» (:176) (accord selon la forme). Les participes des verbes neutres sont invariables parce que le substantif qui accompagne ces verbes est considéré comme le sujet (les chaleurs qu'il a fait) et qu'ainsi il n'y a pas d'accord (*ibid.*).

Même dans l'ouvrage de Darmesteter, c'est toujours le participe avec *avoir* qui est examiné le plus longuement. Darmesteter retrace l'histoire de la forme avec *avoir* et signale qu'à l'origine, comme on l'a vu, le participe ne fait pas corps avec l'auxiliaire, qu'il possède une valeur

passive et qu'il s'accorde avec le régime comme un adjectif, peu importe où il se trouve par rapport au régime (:171). C'est, selon Darmesteter, au XII^e^ siècle que s'opère cette union du participe et de l'auxiliaire, par laquelle le participe perd sa valeur passive (:171).

Plus nous étudions le participe passé, plus le point de vue qui exige l'accord du participe avec l'objet antéposé nous paraît invraisemblable. Dans le *Cours*, nous avons trouvé l'unique interprétation de cette règle qui nous satisfasse. D'après Darmesteter, «si dans la phrase : *j'ai la lettre écrite*, *écrite* varie, ce n'est pas parce que *lettre* précède le participe, mais parce qu'il le sépare d'*avoir* et, par suite, laisse à *avoir* sa valeur entière et donne à *écrit* la valeur d'adjectif» (:173). Comme Darmesteter le souligne, *j'ai écrit* forme au XVII^e^ siècle, et bien avant, «une périphrase à valeur simple» (:173). On constate que la place de l'objet ne devrait avoir aucune influence sur l'accord du participe passé (avec *avoir*).

Notons que, dans le *Cours*, on lit que «[d]epuis 1900, on tolère l'invariabilité du participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir* dans tous les cas [...]. Toute complication a donc disparu» (:175). Ce n'est malheureusement pas le cas : Georges Leygues, auteur de l'arrêté[23] du 31 juillet 1900, après consultation avec

---

[23]Cet arrêté proposait des réformes éclairées : il a été rescindé.

l'Académie, apporte des modifications à l'arrêté, qui ne renferme depuis que des changements mineurs quant à l'accord (Levitt:30).

Le linguiste Léon Clédat fait paraître en 1889 un article intitulé «La Question de l'Accord du Participe Passé» dans la *Revue de Philologie française*. Onze ans plus tard et en réponse «aux discussions passionnées, que provoque dans la presse l'arrêté ministériel du 31 juillet [1900]» (Clédat 1900:vii), ce texte devient un petit ouvrage du même titre. Dans la troisième édition de sa *Grammaire raisonnée de la langue française* (1894), Clédat se contente de renvoyer le lecteur à l'article de 1889 et fait preuve d'une grande souplesse (à maintes reprises, il propose qu'on laisse libre l'accord du participe [Clédat 1894:218-219; 222; 223]) quand il se penche sur «les cas douteux» et qu'il suggère qu'on les règle «d'une manière plus large» (:216). C'est *La Question de l'Accord du Participe Passé* qui paraît renfermer le point de vue de Clédat sur le sujet et ce sont les points saillants de cet ouvrage que nous présentons.

Clédat appartient au groupe des linguistes pour qui l'écrit s'avère tyrannique et c'est par conséquent sur la langue orale qu'il appuie ses observations quant à l'accord du participe et sa théorie du participe : «les observations ne peuvent porter que sur les participes qui ont une forme différente au masculin et au féminin; car ceux qui se

prononcent de même aux deux genres [...] sont, par le fait, invariables : leur variabilité est purement graphique, et par conséquent factice» (Clédat 1900:5). Ce sera en fin de compte sur l'unité formée par *avoir* et le participe que reposeront les arguments de Clédat mais il avancera ceux-ci d'une manière moins directe et en faisant retour aux interprétations fournies par les grammairiens du passé.

Clédat se penche (1) sur le participe «accompagné de l'auxiliaire 'avoir' et précédé du complément direct» (:6), (2) sur le «verbe suivi d'un adjectif complétif» (1:8), (3) sur les «verbes ayant pour complément le pronom *en*» (:10), (4) sur le «verbe suivi d'un infinitif sans préposition» (:11); puis (5) sur le participe avec l'auxiliaire *être* (:13); et (6) sur le participe des verbes pronominaux (:14).

(1) Le participe «accompagné de l'auxiliaire 'avoir' et précédé du complément direct» : Clédat et, bien d'autres linguistes, ont observé qu'à l'oral, même la langue cultivée laisse souvent invariable le participe avec *avoir* dont l'objet est antéposé; cette invariabilité est encore plus fréquente dans la langue courante; c'est dire qu'on laisse au moins aussi souvent le participe invariable qu'on le fait accorder. Clédat tire de ce fait la conclusion suivante : «la tendance de la langue est, ou du moins a été, de le [le participe] faire invariable;

car s'il n'y avait pas eu une très forte résistance de l'usage, il y a longtemps que la langue écrite aurait imposé l'accord à la langue parlée» (:7). Les sujets parlants ne perçoivent donc plus le participe passé comme un adjectif mais comme l'un des membres d'une forme verbale périphrastique.

(2) Le «verbe suivi d'un adjectif complétif» (notons que Clédat écrit ici *verbe* au lieu de *participe*) : Clédat fait observer que l'on ne fait pas l'accord du participe suivi d'un adjectif complétif mais il ne fournit pas d'explications. Dans la *Grammaire raisonnée*, il écrit qu'il en est ainsi «parce que l'adjectif attribut forme locution avec le verbe [...]» (Clédat 1894:217).

(3) Les «verbes ayant pour complément le pronom *en*» : Clédat signale que l'usage l'a ici emporté (on laisse en général le participe invariable) parce que les grammairiens ont pu prétendre que l'objet *en* était neutre : le participe s'accorde mais, comme il s'accorde avec un objet neutre, il demeure invariable (Clédat 1900:10) : «'vous avez pêché des carpes, je sais combien vous en avez pris (et non prises)'» (1894:223).

(4) Le «verbe suivi d'un infinitif sans préposition» : on considère *fait* comme une exception; le participe étant censé faire corps avec l'infinitif qui le suit

(*faire partir*, par exemple) : «'fait forme avec l'infinitif qui le suit une locution inséparable'» (:222). Clédat souligne que ce n'est pas le cas et que, si on a formulé une exception, c'est que, la prononciation du féminin étant différente de celle du masculin, on a voulu expliquer pourquoi l'usage était de ne pas faire l'accord.

On sait que la règle pour le participe suivi d'un infinitif est de ne pas faire accorder le participe si l'objet de *avoir* et du participe est régime de l'infinitif («cette femme, on l'a *vu* porter en terre» (Clédat 1900:13); *la femme que j'ai vu peindre* [la femme que j'ai vu que l'on peignait]); et de faire accorder le participe si l'objet est sujet de l'infinitif («cette femme, on l'a *vue* porter ses enfants» (*ibid.*); *la femme que j'ai vue peindre* [la femme que j'ai vu[e] qui peignait]). L'accord sert vraiment ici à désambiguïser le sens des phrases. Mais c'est un procédé bien coûteux. Comme Clédat le souligne dans sa *Grammaire raisonnée de la langue française*, «l'orthographe n'est pas faite pour donner la solution des devinettes. Le sens de pareilles phrases est toujours indiqué par le contexte» (1894:222). Dans *La Question de l'Accord du Participe Passé*, Clédat fait en outre observer que ces phrases demeurent ambiguës quand on

se trouve devant un temps simple : *la femme que je vis peindre*, et il termine en signalant que l'accord est «contraire à la logique» (1900:13).

(5) Le participe avec l'auxiliaire *être* : le participe avec *être* s'accorde avec le sujet (*ibid.*). Nous verrons plus tard, dans le deuxième chapitre de notre thèse, que la valeur adjectivale du participe est pourtant moins sûre qu'on aimerait le croire; c'est ainsi que certains adverbes ne peuvent s'employer dans ce genre de construction : on ne peut pas écrire ou dire **elle est très venue* (Nicole Rivière [1990] examine la question en détail).

(6) Le participe des verbes pronominaux : Clédat établit une distinction entre l'accord des verbes essentiellement réfléchis et «ceux qui sont traités comme tels» (Clédat 1900:14), et des verbes accidentellement réfléchis (:15). En ce qui concerne les premiers, il fait observer que de faire accorder le participe va à l'encontre de la règle générale (accord avec l'objet antéposé); dans des verbes comme *s'enquérir*, le pronom est inanalysable et n'est pas un complément direct; comme Clédat souligne : «On ne *plaint* pas soi-même quand on *se plaint* d'une chose, on n'*enquiert* pas soi-même, etc.» (:14).

> Puisque dans le cas des participes des verbes accidentellement pronominaux, le sujet et le complément direct sont identiques, de faire l'accord avec le sujet ou de le faire avec l'objet revient au même. Comme Clédat l'écrit, «la règle d'accord avec le régime direct a d'autant plus de force qu'elle se concilie merveilleusement avec l'ancien usage de faire l'accord avec le sujet [...]» (:15).

À la suite de son texte sur l'accord (:18-34), Clédat présente les opinions d'un certain nombre de linguistes et de grammairiens[24] (J. Fleury, F. Hément, M. Bréal, Delbouille, L. Havet, F. Brunot, L. Crouslé, Marty-Laveaux, A. Thomas, C. Chabaneau, J. Bastin) sur cette question. Et il termine en offrant une «[f]ormule générale des nouvelles règles proposées» (:43) de même que des «[r]emarques pratiques» (:44) qui sont avant tout utiles dans un contexte pédagogique.

1.3. Conclusion

Notre premier chapitre se donnait pour objet de retracer les origines du participe passé et, surtout, d'examiner la réflexion grammaticale au sujet de cette forme depuis l'ancien français jusqu'au XX^{e} siècle. On a vu

---

[24]Nous les présentons suivant l'ordre dans lequel ils apparaissent dans l'ouvrage de Clédat. Plusieurs d'entre eux s'intéressaient aux réformes orthographiques. Les ouvrages de Jean Bastin nous ont servi de guide (voir la bibliographie).

que les emplois du participe passé en ancien français sont très voisins de ceux qu'on trouve dans la langue moderne : sans auxiliaire, le participe a fonction d'épithète ou d'apposition (il apparaît plus tard en construction absolue) et il s'accorde avec le substantif auquel il se réfère; avec *être*, il forme la voix passive et les temps composés actifs de certains intransitifs et des verbes pronominaux, et il s'accorde dans presque tous les cas; avec *avoir*, il revêt à cette époque diverses valeurs, allant de celle qu'il possède dans la construction latine, où il est adjectif, à la valeur qu'il prend aujourd'hui comme élément verbal d'un temps périphrastique.

C'est vers le milieu du XVI^{e} siècle, avec la règle de position proposée par Marot, que la question de l'accord du participe avec *avoir* (et aussi dans les verbes pronominaux) devient centrale dans la réflexion grammaticale sur le participe passé et fait se ranger les grammairiens en deux camps opposés. C'est que cette question dévoile la conception que l'on se fait de deux parties du discours, le verbe et l'adjectif. Les latinistes, par exemple, tendront à prendre le participe avec *avoir* pour un adjectif, puisque c'est la valeur qu'il possède dans la construction latine, et seront en faveur de l'accord; les défenseurs de la nouvelle langue, par contre, le prendront souvent pour un élément verbal, servant à créer une forme nouvelle du passé. On verra, au chapitre 3 de cette étude, que la

valeur du participe (de la forme en -é) dans son association avec les auxiliaires déterminera en grande partie la valeur qu'on peut reconnaître à la forme seule.

On a vu Meigret se déclarer contre la règle de Marot alors que Ramus l'acceptait. Néanmoins, à bien des égards, ces deux grammairiens perçoivent le participe passé de la même manière. Dans les constructions avec *être* (pour les verbes transitifs), Meigret et Ramus voient dans le participe une forme passive qu'ils appellent d'ailleurs *participe passif*. Devant la forme qui se joint à *avoir*, ils ont la même intuition : il ne peut plus s'agir du participe puisque cette construction est active et que, d'après eux, le participe est soit actif (et c'est le participe présent) ou passif. Ils font de la forme avec *avoir* un infinitif prétérit et ils l'excluent de la classe du participe; ils restreignent par conséquent le domaine participial. Alors que Meigret refuse que la position de l'objet ait une influence sur cet infinitif prétérit, Ramus fait changer la forme de valeur (et de classe) et la déclare *participe passif* quand l'objet est antéposé. Pour ces deux grammairiens, le participe dit «passé» possède la valeur passive et a les propriétés d'un adjectif; quand il n'est plus passif, il sort de la classe du participe, et de celle de l'adjectif.

Au XVII^{e} siècle, la question de l'accord du participe fait s'opposer les défenseurs de l'usage et les champions

de la raison. Un siècle après l'épigramme de Marot, la règle de position s'est considérablement compliquée et, dans ses *Remarques*, Vaugelas doit se pencher sur dix cas et une exception, pour lesquels il finit par offrir des règles peu pratiques. Arnauld et Lancelot ne s'en remettent pas à l'usage mais sont à la recherche de «quelques principes simples et clairs» (Chevalier:559) sur lesquels fonder l'étude de la langue. Comme Meigret et Ramus, ils excluent la forme avec *avoir* de la classe du participe pour en faire un gérondif et ils proposent le principe suivant : la forme appelée «participe» est invariable en tant que gérondif et variable en tant que participe passif (Donzé:109, 110); comme Ramus, Arnauld et Lancelot font changer la classe d'appartenance du participe avec *avoir* selon que l'objet est antéposé ou qu'il est postposé; aux yeux de ces grammairiens, la position de l'objet a des répercussions sur le phénomène de la rection.

La controverse de l'accord du participe passé continue au XVIII^{e} siècle. Au début de ce siècle, Régnier-Desmarais s'efforce d'établir une classification des formes du participe en se fondant aussi sur la capacité qu'elles ont de régir un autre terme ou de s'accorder comme un adjectif. C'est à Régnier-Desmarais que l'on doit le nom *participe passé* pour désigner la forme qui entre dans la construction des temps du passé. On voit chez ce grammairien se continuer la tendance qu'on a notée, à exclure la forme

active de la classe du participe. Beauzée, devant le même problème, transforme le participe en supin. Quelques grammairiens du XVIII^e siècle, comme l'abbé de Pontbriand et l'abbé Séguy, verront dans la construction du participe avec *avoir* une expression verbale indissociable.

La grammaire du XIX^e siècle offre sur le participe à peu près les mêmes notions que celle des siècles précédents. Toutefois, l'apport des linguistes permet d'envisager le participe passé selon les critères d'une discipline scientifique. Nous pensons à la méthode de Clédat, qui s'appuie sur la langue orale pour examiner la question de l'accord; et à l'explication de Darmesteter, qui se fonde sur l'observation et la description objective pour expliquer comment on est arrivé à la règle de position. Le linguiste d'aujourd'hui peut parfois expliquer comment le grammairien du passé a été conduit à élaborer des théories qui, aux yeux du lecteur contemporain, paraissent tout à fait saugrenues. Nous pensons à Gougenheim, par exemple, devant la belle et curieuse exception de Vaugelas : jusqu'à la fin du XVII^e siècle, on prononçait le *e* final d'un mot quand il y avait une pause, soit à la fin d'un groupe de mots ou d'une phrase; on cesse ensuite de le faire mais il y a, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, allongement de la voyelle précédente et le participe féminin se distingue donc du participe masculin. Du temps de Vaugelas, on entend le *e* final dans la

construction *la peine que cette affaire m'a donnée*; par contre, lorsque l'on fait l'inversion du sujet, ce n'est plus après le participe que se trouve la pause et on n'entend plus le *e*; c'est ce qui a conduit Vaugelas à croire que le participe est dans ce cas invariable (Gougenheim 1969:240-241; Levitt:27-28). Il est intéressant que Ménage déjà propose une explication d'ordre phonétique.

On a vu que la question de l'accord du participe avec *avoir* s'est imposée au cours des siècles. Nous nous sommes longuement penchée nous aussi sur cette question : c'est que l'accord est l'une des marques qui révèlent les connexions qui existent entre les mots de la phrase. L'accord aide à saisir la valeur (verbe, adjectif, «étape entre le verbe muni de toutes ses propriétés et l'adjectif» [Rivière 1990:131]) du participe. Mais l'accord voile parfois la valeur d'une forme : c'est ainsi que la forme en *-é* dérivée d'un intransitif au passé paraît adjectivale : *elle est arrivée*; comment toutefois percevoir en *arrivée* un adjectif dans la phrase suivante : *elle est arrivée vers dix heures hier soir*? Pire encore : on s'est acharné à justifier un accord qui établit entre le participe et le nom une fausse connexion; il faut, nous semble-t-il, mal comprendre la valeur des temps périphrastiques et le phénomène de la rection pour vouloir que l'objet antéposé confère au participe la valeur adjectivale et que l'objet postposé lui laisse sa pleine valeur verbale. Le participe

avec *avoir*, depuis des siècles, ne possède plus la valeur adjectivale qu'il possédait en latin et en ancien français.

Que l'accord de la forme avec *avoir* domine, depuis le XVI^{e} siècle, l'histoire du participe passé rend moins étonnant que même d'excellentes grammaires contemporaines aient toujours tendance à surestimer cette question et à sous-estimer par conséquent la riche problématique participiale en français. Dans le chapitre qui suit, nous nous donnons pour but d'offrir un résumé de ce que les grammairiens et les linguistes du XX^{e} siècle ont écrit au sujet du participe passé. Ce sont les critères syntaxiques et distributionnels (comme la substituabilité et la co-occurrence) qui permettent les interprétations les plus plausibles de la forme en *-é* mais on verra qu'on ne peut se passer entièrement des facteurs sémantiques.

CHAPITRE 2

LE PARTICIPE PASSÉ AU XX^{e} SIÈCLE

Dans les grammaires du XX^{e} siècle, à vocation pédagogique ou à visées plus théoriques, on retrouve au sujet du participe dit «passé» des notions comparables (double nature du participe) et pourtant divergentes (permettant d'envisager le participe avant tout comme verbe ou avant tout comme adjectif). Nous nous donnons ici pour objet de présenter l'essentiel de ce qui est offert dans des ouvrages bien connus appartenant aux grands types suivants : (1) des grammaires descriptives et non normatives élaborées par des linguistes; (2) des travaux plus théoriques, dans lesquels est abordée en détail la question du participe; (3) enfin, des études très récentes, et consacrées au participe passé ou à des questions qui y sont étroitement rattachées. Les ouvrages choisis reflètent en général deux grands courants linguistiques : le structuralisme (Lucien Tesnière), dont la réflexion est centrée sur la communication; et la perspective guillaumienne (Paul Imbs, Christian Baylon et Paul Fabre, Nicole Rivière) dont la pensée est centrée sur la signification.

2.1. Le participe passé dans les grammaires descriptives

2.1.1. *Le bon usage* (1980 et 1986)

Dans la section qu'il consacre à la grammaire française pendant le deuxième tiers du XX^{e} siècle, Louis Kukenheim réserve la place d'honneur à la huitième édition (1964) de l'ouvrage de Maurice Grevisse. *Le bon usage* est, selon Kukenheim, l'ouvrage «le plus complet et le mieux conçu» (Kukenheim 1966:230). Nous avons dû nous servir de l'édition de 1986 et de celle de 1980, mais nous aussi nous présentons *Le bon usage* en premier : c'est une grammaire bien connue, qui se situe entre les ouvrages purement normatifs et les grammaires descriptives, et qui expose très bien la problématique de la forme dite «participe passé».

Grevisse range le participe dans la classe du verbe parmi les modes impersonnels (infinitif -> nom; participe -> adjectif; gérondif -> adverbe) : «Le participe est la forme adjective du verbe : il 'participe' de la nature du verbe et de celle de l'adjectif [...]» (Grevisse 1980:894). Le participe tient du verbe en ce qu'il «admet les compléments d'objet et les compléments circonstanciels» et qu'il est apte à «marquer plusieurs nuances temporelles»; il tient de l'adjectif en ce qu'il prend les marques du genre et du nombre (*ibid.*).

Dans *Le bon usage*, on avertit le lecteur que c'est la forme simple (*blessé*) qui est à l'étude, et non les formes composées (*ayant blessé, ayant été blessé, s'étant blessé*). Pourtant, dans les paragraphes qui suivent, c'est rarement la forme seule que l'on examine. On lit que le participe passé «peut être regardé tantôt comme une forme verbale, tantôt comme un pur adjectif» (:903). C'est une forme verbale en tant qu'élément des temps composés (actifs). À titre d'adjectif, le participe passé sert d'épithète ou d'attribut, dont il a d'ailleurs la valeur (:904). On accorde une valeur active au participe avec *avoir*; et avec *être* «dans la conjugaison des verbes pronominaux et dans la conjugaison de certains verbes intransitifs [...]» (:905) et on le suppose en général passif quand il est employé seul. Mais il y a des exceptions : «On emploie au sens actif le participe passé de certains verbes transitifs (employés absolument), intransitifs, pronominaux [...]» : un homme *avisé* (qui avise), un homme *dissimulé* (qui dissimule), *réfléchi*, *caché*, *entendu*, *osé*. Une personne *décidée*, *résolue*, *évanouie*, *repentie*, *passionnée*. Un jeune homme *rangé*, *retenu*, *fiancé*, *obstiné*. Un interprète *juré*. Les vents *conjurés*. Des oiseaux *envolés*. Un commerçant *failli*. Un enfant *affectionné*. Puis : un homme *ordonné*; des sapins *tombés* de vieillesse (*ibid.*). Dans Grevisse 1986, le point de vue a changé et c'est le caractère adjectival de ces formes qui est souligné : «Certains participes devenus

adjectifs ont un sens actif analogue à celui du participe présent ou du participe passé composé [...]» (Grevisse 1986:1346) (on donne les exemples suivants : un homme *réfléchi*, un interprète *juré*, une écriture *tremblée*). On renvoie d'ailleurs le lecteur à un autre paragraphe où il est signalé que, «[p]arce qu'il a les fonctions de l'adjectif, le participe devient facilement un adjectif pur et simple, qu'on appelle souvent adjectif verbal : Une fille CHARMANTE. Une fleur PARFUMÉE» (:1341).

On signale également que le participe passé «exprime un fait passé par rapport au fait (présent, passé ou futur) qu'indique le verbe de la proposition [régissante] [...]» (Grevisse 1980:905). Grevisse présente un autre emploi verbal du participe passé : quand celui-ci a la valeur d'une circonstancielle (il exprime alors le temps, la cause, la condition, la supposition) (:906), c'est-à-dire quand il forme une proposition participiale ou complément absolu.

2.1.2. La *Grammaire du français classique et moderne* (1962)

La *Grammaire du français classique et moderne* (1962) de Robert Léon Wagner et Jacqueline Pinchon ne présente pas le participe passé en tant que forme seule dans le tableau de la conjugaison active ni dans celui de la conjugaison passive. Comme ils le seront chez Imbs, les participes sont répartis en formes simples (*aimant*, pour la voix active

[Wagner et Pinchon 1962:243]; *étant aimé*,[1] pour la voix passive [:252]) et en formes composées (*ayant aimé* [:243]; *ayant été aimé* [:252]). Wagner et Pinchon font en outre remarquer, dans les observations qui précèdent les tableaux de conjugaison, qu'on doit distinguer « a) le participe proprement dit, caractérisé par la désinence *-ant*; b) la forme adjective du verbe conjugué [...]» (:240). Les formes participiales sont considérées comme invariables et les formes adjectives comme variables.

Wagner et Pinchon se montrent critiques envers la désignation de participe *passé* puisque la forme ainsi nommée, si elle possède une valeur d'aspect, n'a pas de valeur temporelle propre mais tire cette valeur du contexte (:313). Ils refusent également d'en faire une forme passive puisque, souvent, elle possède une valeur active : les participes des intransitifs conjugués avec *être* sont actifs (*ibid.*). Wagner et Pinchon font observer que la forme sans auxiliaire fonctionne : comme complément circonstanciel, comme épithète, comme attribut; et qu'on la trouve également en position détachée (:314). Notons aussi qu'aux yeux de ces deux linguistes, les participes dans les syntagmes suivants ont perdu leur valeur verbale : *un homme avisé, des enfants perdus, une étoffe passée, un âge avancé* (*ibid.*).

---

[1]«Forme simple» ne paraît pas signifier, chez Wagner et Pinchon, «forme à un élément».

2.1.3. La *Grammaire Larousse du français contemporain* (1964)

Dans la *Grammaire Larousse du français contemporain* (1964), Jean-Claude Chevalier et ses collaborateurs (Michel Arrivé, Claire Blanche-Benveniste et Jean Peytard) entreprennent également l'étude du participe quand ils abordent le verbe (le participe est donc une sous-classe de la classe du verbe). Parce qu'il entre dans la formation des temps composés et surcomposés, le participe parfait (comme il est nommé) est perçu comme jouant un rôle fondamental dans le système verbal (Chevalier et al. 1964:377). Chevalier et ses collaborateurs se penchent sur les emplois du participe parfait simple et du participe parfait composé. La forme simple qui apparaît dans une participiale (d'abord avec un sujet distinct de celui de la principale, puis avec le même sujet) est, d'après eux, verbale : soit qu'elle exprime l'accompli et l'antérieur, soit qu'elle exprime l'état avec une nuance temporelle (simultanéité ou antériorité). À la forme simple en fonction d'épithète ils accordent une valeur adjectivale : dans ce cas, le participe parfait «se confond avec un véritable adjectif» (:378). La forme composée (*ayant* [ou *étant* ou *ayant été*] + participe parfait) est pleinement verbale (*ibid.*); avec *ayant*, le participe parfait exprime l'accompli et l'antérieur; le participe d'un verbe transitif (passivable) avec *étant* ou *ayant été* exprime, en plus de l'antériorité, l'état; le participe d'un verbe non

passivable exprime l'achèvement et l'antériorité mais non l'état (*ibid.*).

2.1.4. La *Grammaire structurale du français : le verbe* (1967)

Jean Dubois, dans sa *Grammaire structurale du français : le verbe* (1967), intègre le participe à la classe des adjectifs : «Dans les syntagmes verbaux comportant les verbes *être, paraître, sembler*, etc., les participes (formes dérivées de bases verbales) et les adjectifs (mots racines ou formes dérivées de substantifs) fonctionnent d'une manière rigoureusement identique» (Dubois 1967:14). Dubois propose à l'appui les phrases suivantes :

(1) *Les auditeurs ont été surpris de l'entendre s'exprimer ainsi.*

(2) *Les auditeurs ont été heureux de l'entendre s'exprimer ainsi.*

Il offre (à un premier niveau) une liste de participes et un adjectif appartenant, selon lui, à la même classe syntagmatique : *Paul paraît (semble) fatigué, malade, surpris, ému, désespéré*. Notons que tous ces participes expriment des «*états* (d'âme)» [Dubois ajoute *ravi* à cette liste] et qu'à l'exception de *surpris*, ils sont tous lexicalisés.[2] À un deuxième niveau, toutefois, Dubois se

---

[2]Ce sont les formes auxquelles les dictionnaires accordent une entrée spéciale et comptent par conséquent au nombre

rend compte que certaines contraintes font du participe une sous-classe de l'adjectif; par exemple : la postposition pour le participe dans les syntagmes nominaux (la place de l'adjectif est beaucoup plus libre); peu de participes sont à la source d'adverbes en *-ment*; le participe est apte à former un syntagme verbal avec *avoir*. Dubois conclut néanmoins que «[...] le fonctionnement fondamental des adjectifs et des participes est le même» (:14-15).

Dubois offre la caractérisation suivante de l'adjectif : «La classe des adjectifs se définit sur le plan syntagmatique par la possibilité où se trouve chaque unité de cette catégorie d'entrer indifféremment dans un syntagme nominal ou un syntagme verbal» (:194). Ce que Dubois entend par ceci, c'est que l'adjectif qui fait partie d'un syntagme verbal peut devenir l'un des éléments du syntagme nominal (associé à ce syntagme verbal pour constituer une phrase [P ---> SN + SV]) par effacement de la copule; voici, en gros, ce qui se passe : SN + SV ---> SN : SN (*La pièce*) + SV (*est admirable*) ---> SN (*Une pièce admirable* ou *Une admirable pièce*). De ce qui précède, Dubois tire la conclusion que participes et adjectifs appartiennent à la même classe; les deux groupes de mots ont les traits suivants en commun : ils se placent soit

---

des mots fonctionnant comme unité du lexique. Les dictionnaires ne sont pas unanimes quant au choix des «participes»; dans *Le Robert*, on donne une entrée à ceux qui sont «sentis comme indépendants du verbe» (:LIII). Voir aussi Dubois et Dubois-Charlier (1990:5).

entre le déterminant et le substantif, soit après le substantif, dans le syntagme nominal; dans le syntagme verbal, les participes et les adjectifs se placent après *être* et les participes après *avoir* (d'après Dubois, les participes dans *il* ***est*** *connu, fatigué, méprisé* et dans *il* ***a*** *souri, mangé, grossi* appartiennent à la même classe); ils admettent les mêmes insertions après *être* (voir Rivière); les quantitatifs s'offrent en deux séries complémentaires selon qu'on a *être* (participes et adjectifs) ou *avoir* (participes) (les participes admettent les mêmes quantitatifs que les verbes en plus d'admettre les quantitatifs de l'adjectif); les quantitatifs sont le plus souvent les mêmes pour les adjectifs et pour les participes (*il est peu connu/il a peu connu votre père; il est trop peiné de cette nouvelle/il a trop mangé de fruits*) (:194, 195).

2.1.5. Les *Éléments de linguistique française : syntaxe* (1970)

Dans les *Éléments de linguistique française : syntaxe* (1970), écrits en collaboration avec Françoise Dubois-Charlier, Dubois présente le participe passé comme l'un des éléments servant à former le constituant facultatif (Parf) qui paraît dans la réécriture de l'auxiliaire (il s'agit ici de Aux ---> T_{ps} + (Parf) + (M) + (Parf) [Dubois et Dubois-Charlier 1970:93, 94], où T_{ps} représente le temps, la personne et le nombre, Parf représente le parfait et M,

les modaux). Le participe passé est un affixe (le morphème d'infinitif, et le nombre et la personne sont d'autres affixes; les autres éléments sont des verbes). Le Parfait se réécrit :

$$\text{Parf} \rightarrow \left| \begin{array}{c} \textit{avoir} \\ \textit{être} \end{array} \right| + \text{PP}$$

(:101). On voit que le parfait représente les temps composés de la grammaire traditionnelle. Le participe est aussi l'un des constituants du constituant Passif : Passif ---> $\text{Aux}_{\textit{être}}$ + SP_{pas} (où $\text{Aux}_{\textit{être}}$ ---> *être* + PP). Notons que, d'après Dubois, «[c]ette suite de constituants est de même nature que celle des constituants Parf de l'auxiliaire (*être* ou *avoir* + PP)» (:155). Dubois et Dubois-Charlier supposent que «[…] les participes passés et les adjectifs font partie de la même classe et que la phrase de base est […] constituée de Copule + Adj (ou Participe passé)» (:264).

2.1.6. La *Grammaire systématique de la langue française* (1973)

Chez Christian Baylon et Paul Fabre, dans la *Grammaire systématique de la langue française* (1978), le participe ne constitue pas non plus une partie du discours; il apparaît comme l'un des modes nominaux. Le participe est une des formes de la première chronothèse (le subjonctif étant le mode de la deuxième et l'indicatif celui de la troisième chronothèse). Baylon et Fabre proposent une épreuve simple et intéressante qui permet d'établir une distinction entre

le participe et la participiale. Dans la phrase *Le repas fini, les convives se retirèrent*, on voit que de supprimer *fini* «suffit […] à effacer tout lien structural entre les éléments qui demeurent» (Baylon et Fabre 1978:237); ce n'est pas ce qui se produit si on supprime *capturée* dans *La souris capturée fut mangée par le chat* (:236) (les constructions avec les formes en *-é* sont généralement plus complexes mais l'épreuve est intéressante). L'épreuve de suppression permet d'opérer une distinction entre le participe de valeur adjectivale comme *capturée* (constituant du syntagme nominal) et le participe de valeur verbale comme *fini* (élément pivot dans la phrase).

2.1.7. Le *Code du français courant* (1981)

Le *Code du français courant* (1981) de Henri Bonnard présente le participe comme ayant trois formes : présent (*chantant, sortant*), passé composé (*ayant chanté, étant sorti*) et passé simple (*chanté, sorti*) (Bonnard 1981:236). Bonnard signale que la forme participiale (il peut s'agir de l'une des trois précédentes) dans une proposition du même nom est la base de la proposition (*ibid.*); le nom qui y figure est le sujet du participe. L'auteur du code signale que cette valeur verbale (base d'une proposition et ayant un sujet) n'est pas la plus fréquente pour le participe : le participe a les propriétés de l'adjectif et «[s]a fonction normale est épithète […]» (*ibid.*). D'après Bonnard, seule la forme en *-ant* est invariable : les autres

s'accordent avec le nom (ce n'est pas vrai du participe passé composé dont l'auxiliaire est *avoir*). Dans le *Code*, le participe passé simple «exprime **l'état résultant du procès** [...]» (:238). Sont susceptibles d'être employés seuls : les participes des intransitifs conjugués avec être (*Les jeunes gens nés en 1960/Les produits nouvellement sortis*), les participes des verbes transitifs à la voix passive, les participes de certains intransitifs (*débordé, vieilli*) et de certains pronominaux (*endormi, repenti*) (*ibid.*).

2.1.8. *La grammaire d'aujourd'hui* (1986)

Les auteurs de *La grammaire d'aujourd'hui* (1986) présentent également le participe comme ayant trois formes : le participe présent, le participe passé simple et le participe passé composé. Michel Arrivé et ses collaborateurs (Françoise Gadet et Michel Galmiche) signalent que les trois participes sont aptes à former des participiales (qu'ils entendent au sens large : le sujet peut être le même dans la participiale et dans la principale) et que c'est la seule fonction commune aux trois types (Arrivé et al. 1986:473). Il est intéressant que le participe dit présent fonctionne comme épithète et comme apposition mais qu'il ne puisse être attribut (c'est l'*adjectif* verbal que l'on trouve en position d'attribut). Arrivé souligne que la fonction principale du participe

passé simple est de servir dans la formation des temps composés et de la voix passive (*ibid.*).

2.1.9. *La nouvelle grammaire du français* (1989)

Chez Jean Dubois et René Lagane, dans *La nouvelle grammaire du français* (1989), c'est à partir des fonctions remplies par le participe que cette sous-classe est abordée : les formes en *-é, -i, -u, -s, -t* «sont susceptibles d'emplois variés»; elles font partie des formes passives, elles s'emploient en outre seules (Dubois et Lagane 1989:206). Alors que Grevisse établit une distinction entre participe (surtout présent) et adjectif verbal en se fondant sur la capacité de rection, Dubois et Lagane, eux, proposent une distinction intéressante et probante entre les formes en *-é* participes et les formes adjectives : les premières ont des compléments (d'agent) tandis que les secondes n'en ont pas. Des secondes, Dubois et Lagane font observer que «leur sens peut être plus ou moins différent de celui des participes proprement dits» (:207) (*Cet homme est distingué* [participe] *par ses supérieurs/C'est un homme très distingué* [adjectif]). Les formes en *-é, -i, -u, -s, -t* sont, dans les temps composés de la voix active des formes verbales (actives) (*ibid.*). Les auteurs de *La nouvelle grammaire du français* signalent qu'avec le participe présent de *avoir* ou de *être*, les formes en *-é, -i, -u, -s, -t* donnent l'accompli qui vient s'opposer à l'inaccompli du participe présent (c'est

l'opposition concomitance/antériorité si on choisit le temps au lieu de l'aspect). Ils font également observer que les participes actifs ne s'emploient seuls qu'à la condition d'être issus d'un verbe dont les temps composés sont construits avec *être*. Dubois et Lagane se servent dans leur analyse du participe passé des mêmes critères qui rendent la distinction entre participe présent et adjectif verbal assez facile à établir; en effet, c'est l'invariabilité du participe présent et le fait que cette forme est apte à recevoir exactement les mêmes compléments que le verbe qui la distinguent de l'adjectif verbal (variable et sans compléments).

2.1.10. La *Grammaire méthodique du français* (1994)

Les auteurs[3] de la *Grammaire méthodique du français* (1994) présentent aussi le participe comme possédant trois formes : une pour le présent (*chantant*) et deux pour le passé (*chanté, venu* [formes simples]; *ayant chanté, étant venu* [formes composées]; Riegel et al. 1994:339-345). Dans la *Grammaire méthodique du français*, le participe passé est décrit comme la «forme adjective du verbe» (:342); et il est de nouveau perçu comme ayant des emplois verbaux (formation des temps composés des transitifs, des intransitifs avec *être* et des pronominaux; formation de la voix passive; centre du groupe verbal dans la participiale

---

[3]Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul.

[:342, 343]) et des emplois adjectivaux (épithète, apposé, attribut du sujet ou du complément d'objet direct [:343]).

D'après Riegel et ses collaborateurs, le participe passé seul (sans auxiliaire) est apte à jouer le rôle d'un adjectif qualificatif (*ibid.*) et il correspond à une relative qui renferme une forme avec *être* :

(1) *des manifestants* ***venus*** *de tout le pays* <--- *des manifestants* ***qui sont venus*** *de tout le pays;*

(2) *les candidats* ***admis*** <--- *les candidats* ***qui sont admis***.

Ils signalent que «[l]a valeur sémantique du participe sans auxiliaire se déduit de la forme avec auxiliaire à laquelle il correspond […]» (*ibid.*). Cette valeur est verbale : achèvement du procès et antériorité (1); aspect accompli et antériorité (2). En tant qu'attribut du sujet, le participe prend une valeur adjectivale (il ne faut pas confondre cette construction avec la construction passive inachevée; dans cette dernière, c'est un *procès* passif qui est exprimé).

Les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* distinguent deux degrés dans la valeur adjectivale du participe passé sans auxiliaire : «Quand il [le participe passé] possède des compléments verbaux […], il garde une double valeur, comme le participe présent : il joue le rôle d'un verbe par rapport à ces compléments et celui d'un adjectif par la fonction qu'il exerce par rapport au nom»

(:344) (il nous semble que Riegel et ses collaborateurs confondent ici la classe grammaticale et la fonction; dans les constructions suivantes, *un petit garçon attendant sa mère/un homme admiré de tous*, le participe présent et le participe passé sont des verbes [au mode participe] et ils remplissent, *avec* leur complément, la fonction d'épithète); *sans compléments*, le participe joue alors le rôle d'un véritable adjectif : «il exprime l'état, en perdant partiellement ou totalement sa valeur temporelle […]» (*ibid.*).

Dans la *Grammaire méthodique du français*, on trouve aussi une analyse très pertinente de la forme en *-é* avec *être*, qui peut donner soit une construction passive (la forme en *-é* est alors verbale et elle exprime le passif action ou le passif état) ou une construction attributive (la forme en *-é* est alors un pur adjectif). On fait observer que la phrase passive inachevée «présente la même structure qu'une phrase à attribut du sujet, schématisée No – *être* – Adj […]» (:438). Corbeil (1971:17) exprime un point de vue comparable : «on peut considérer la voix passive comme étant, en fait, une fonction attributive où l'adjectif se présente sous la forme d'un participe passé»; mais sans faire, comme le font les auteurs de la *Grammaire méthodique du français*, l'utile distinction entre «participe adjectif» et passif d'état. La forme vraiment passive (passif action) ne pose pas de difficulté; elle se

prête à une lecture événementielle (on peut voir la section 2.3.1 de la présente étude), on peut la réécrire par une construction active, sans changement de temps (Riegel et al.:438) : elle est verbale et ne fonctionne pas comme attribut. C'est entre le passif d'état et la forme adjectivale qu'il est difficile de distinguer; le passif d'état apparaît dans une construction qui s'interprète «comme l'état résultant du procès achevé décrit par la forme composée de la phrase passive et par la phrase active équivalente […]» (*ibid.*); il apparaît dans une phrase qui «présente l'état des choses qui découle normalement de l'achèvement du procès décrit […]» (*ibid.*). Voici un des exemples de passif d'état proposés : *La voiture de Monsieur est avancée* (passif d'état) <--- *La voiture de Monsieur a été avancée* (passif) <--- *On a avancé la voiture de Monsieur*. Le passif d'état se prête à une lecture résultative/stative mais pas de la même manière que la forme purement adjectivale. Pour qu'une forme soit adjectivale et remplisse la fonction d'attribut, elle doit satisfaire à l'un des critères suivants; elle doit :

- exprimer une qualité «inhérente ou transitoire» (on peut alors substituer à *être* les verbes *sembler*, *rester*, etc.);
- pouvoir être déterminée par des adverbes qui ne s'emploient pas avec le verbe;

- se combiner avec «les préfixes négatifs propres aux radicaux adjectivaux» (*inconnu*, *inattendu*, *impayé*) (Riegel et al.:439).

2.1.11. Conclusion

Tous les ouvrages précédents, à l'exception de la *Grammaire du français classique et moderne*, classent le participe passé seul parmi les formes de la conjugaison active. Il est probable que le but visé est d'indiquer que le participe passé entre, avec l'auxiliaire, dans la formation des temps composés actifs. Il nous semble qu'en faisant figurer cette forme dans la forme composée du participe, on montre déjà qu'on l'emploie pour obtenir les temps composés et qu'il vaudrait mieux la ranger ailleurs (nous y revenons en 2.4).

Outre le classement du participe passé hors du tableau de la conjugaison active, nous retiendrons surtout de l'ouvrage de Wagner et Pinchon (:310) la désignation «forme adjective du verbe conjugué» pour désigner le participe passé. Des auteurs de la *Grammaire Larousse du français contemporain*, nous gardons la notion que c'est la présence de l'auxiliaire qui empêche le participe parfait «de glisser dans la catégorie de l'adjectif» (Chevalier et al.:378); il faudra voir si l'effacement de l'auxiliaire permet toujours à cette forme de prendre une valeur purement adjectivale. De *La nouvelle grammaire du français*,

nous retenons l'importance de la rection pour établir une distinction entre verbe et adjectif.

Pour offrir du participe passé une analyse adéquate, il faut montrer, entre autres, dans quelle mesure et dans quelles conditions (traits syntaxiques, traits sémantiques) cette forme est adjectivale ou verbale. On a aujourd'hui peu de difficulté à faire la distinction entre le participe présent et l'adjectif verbal, même quand ce dernier ne présente pas de particularités orthographiques. Parce qu'on les trouve à la fois dans la voix active et dans la voix passive, entre autres, les formes en *-é* sont plus complexes. Dans la *Grammaire méthodique du français*, on signale que tous les verbes, à l'exception des impersonnels, ont un participe présent alors que tous n'ont pas un adjectif verbal (en *-ant*). Les formes en *-é*, à notre avis, suivent aussi ce modèle : on trouve pour tous les verbes une forme en *-é*; pour un grand nombre de verbes, cette forme est soit un participe, soit une forme verbale (active ou passive), ou une forme adjectivale; pour certains autres, elle est soit un participe, soit une forme verbale complète. Nous proposons (2.4) certains critères qui, nous l'espérons, éclairent la valeur de ces formes.

2.2. Le participe passé dans des ouvrages théoriques

On a vu, dans le chapitre précédent, que les théories des grammairiens et des linguistes sont centrées sur la

double nature du participe passé. Et on a constaté que, souvent, ces théories manquent de rigueur ou sont nettement contradictoires : les grammairiens de Port-Royal, par exemple, font figurer le participe au nombre des parties du discours mais ils n'en traitent pas comme ils font des autres classes grammaticales; plutôt, ils en font l'analyse sous la rubrique du verbe. Nous offrons ici les points saillants de ce qu'on trouve sur le participe passé dans l'essai de grammaire (*Des mots à la pensée*) de Jacques Damourette et Édouard Pichon (1911-1934); dans l'*Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française* (1945-1946) de Gustave Guillaume; dans les *Éléments de syntaxe structurale* (1959) de Lucien Tesnière; et dans *L'emploi des temps verbaux en français moderne* (1960) de Paul Imbs.

2.2.1. Damourette et Pichon : *Des mots à la pensée* (1911-1934)

C'est par l'ouvrage de Damourette et Pichon, *Des mots à la pensée*, que nous abordons l'étude théorique du participe passé au XX^{e} siècle. Les auteurs de l'*Essai de Grammaire de la Langue Française* emploient indifféremment participe et *adjectif verbal* pour désigner les formes que l'on nomme d'ordinaire participe présent et participe passé. Le *sachant* (participe présent ou pur) et le *su* (participe passé ou patiental) sont perçus comme étant des tiroirs simples du verbe et des adjectifs verbaux. Si

Damourette et Pichon appellent *participe patiental* le *su*, c'est qu'«[e]n général, quelle que soit l'acception, c'est toujours le patient, et conçu de la même façon par rapport au phénomène verbal, qui est susceptible d'être le support du participe type *su*» (Damourette et Pichon IV:8). Selon ces deux théoriciens, la nature patientale du participe est très évidente dans le cas des formes avec *être*, et on la reconnaît aussi dans le cas des verbes conjugués avec *avoir* : «[…] le participe type *su* a le même rôle patiental dans les verbes qui acceptent le verbe *avoir* comme auxiliaire de leur emploi enroulé» (:9) (rappelons qu'un verbe est en emploi enroulé «quand l'action retombe sur le sujet agent et le prend pour patient […]» [Damourette et Pichon(Glossaire):7]); Damourette et Pichon offrent quelques exemples à l'appui, dont les suivants : *[l]e chevalier de La Ferté qu'on a cru* ***péri****; [r]oses et papillons* ***péris*** *dans la tourmente* (Damourette et Pichon IV:9).

Le participe patiental employé en dehors des tiroirs verbaux est, selon Damourette et Pichon, un adjectif (nominal) et, en tant que tel, il s'accorde avec le patient qui en est le support (:12). Il en est de même pour les tiroirs verbaux formés avec *être* (:13); on verra toutefois que certaines constructions avec *être* (les intransitifs se conjuguant avec cet auxiliaire) expriment une qualité en

train de se constituer et qu'elles possèdent une valeur verbale (:66).

C'est encore la forme avec *avoir* qui, même dans l'*Essai de Grammaire de la Langue Française*, soulève le plus de difficultés. Damourette et Pichon, eux aussi, retracent l'histoire du participe employé avec *avoir*. D'après ces deux linguistes, une construction comme *j'ai mangée ma soupe* veut dire à l'origine *je possède ma soupe en tant qu'elle est mangée* (:13); puis certains locuteurs cessent de faire accorder le participe avec le régime, probablement parce qu'ils ne perçoivent plus le participe comme un adjectif. La construction *j'ai mangé ma soupe*, où le participe est invariable, devrait être mise en rapport, selon Damourette et Pichon, avec une construction comme *j'en ai plein la bouche* où l'adjectif reste invariable (:27) et remplit la fonction d'une préposition : il en serait de même du participe. Les auteurs de l'*Essai* écrivent, comme l'ont fait nombre d'auteurs avant eux, que le participe tend alors à l'invariabilité (:13). À l'époque classique, toutefois, la règle exige que le participe soit invariable quand son objet est postposé et qu'il s'accorde quand son objet est antéposé. On aurait, selon Damourette et Pichon, opéré un rapprochement entre une construction comme *la leçon que j'ai apprise* et *la chevelure que j'ai longue* (où *longue* est attribut de *chevelure*); comme ces deux linguistes le signalent, on trouve aussi *j'ai longue*

la chevelure et il faudrait, si la construction précédente était le modèle, que l'objet postposé s'accorde également (*ibid.*[note]). Voici la conclusion à laquelle sont conduits Damourette et Pichon : «[…] il semble que dans la bouche de beaucoup de locuteurs d'aujourd'hui [1911-1934], le participe patiental auprès d'*avoir* tende à une invariabilité absolue» (*ibid.*); et, en outre : «l'usage dépend grandement du sentiment linguistique des différents locuteurs» (*ibid.*). Damourette et Pichon étayent ces constatations par un grand nombre d'exemples dans lesquels ou bien on fait l'accord, ou bien on laisse le participe invariable. On aura noté que Damourette et Pichon ne proposent pas qu'on nomme autrement le participe dont la nature ne semble plus patientale.

Aux yeux de Damourette et Pichon, le participe patiental tient à la fois de l'adjectif verbal et de l'adjectif nominal. Il est adjectif verbal puisque «[t]ous les verbes ont un participe patiental […]»; et qu'il est nécessaire pour la formation des tiroirs verbaux (:27). Par contre, le participe patiental est «par certains côtés, très proche des adjectifs nominaux» (*ibid.*) : il s'accorde, comme l'adjectif nominal, en genre et en nombre avec le substantif qu'il détermine. Damourette et Pichon se demandent si la distinction entre participe patiental/adjectif verbal et participe patiental/adjectif nominal est factice et ils décident qu'elle ne l'est pas.

Selon eux, le patiental est verbal : en ce qu'il est susceptible d'ayance (susceptible d'avoir un complément direct) dans le tour factiveux (terme marquant l'expression d'un fait; ce serait l'emploi avec *avoir*); et qu'il opère des modifications sémantiques dans les auxiliaires *avoir* et *être*, ce qui n'est pas le cas des adjectifs nominaux (:28). Il est des cas où le patiental revêt purement la valeur d'adjectif nominal; il s'agirait des participes qui n'ont plus de compléments et qui, souvent, sont lexicalisés.

Damourette et Pichon approfondissent leur étude du participe patiental quand ils examinent la question de l'«essence adjectivale verbale française» (:58). Ils explorent, pour ce faire, «les possibilités qu'ont les participes de se rencontrer dans les différentes épingles [manières dont l'adjectif se rattache au mot] coalescentes [attache très étroite d'un complément] et circonjacentes [attache ordinaire d'un complément], épithétiques et diathétiques» (*ibid.*). Autrement dit, ils tentent de déterminer comment les participes se rattachent aux mots auxquels ils se rapportent ou qu'ils déterminent, si le patiental est adjectif nominal ou s'il est adjectif verbal. Damourette et Pichon font observer que le patiental, plus que les autres participes, est apte à la «fonction épanathétique» (*ibid.*), c'est-à-dire à la fonction d'épithète postérieure, et ils distinguent ensuite les emplois suivants :

- «quasi nominaux» : le patiental est alors épithète; il apparaît uni au nom sans mot de liaison et il n'a pas de compléments (*cette cervelle **échauffée**; un verger **fleuri***);
- «de plus en plus verbaux» : le patiental a un complément, introduit par une préposition (*un tas de combinaisons **destinées** à séduire Anthime; un esclave **chargé** de fers*);
- «résolument verbaux» : *des milliers de Russes **venus** chercher le Feu Sacré* (:58-60).

Le patiental se prête parfois à la fonction épicatathète (épithète antérieure) : *démesuré sabre*, etc.; les exemples proposés sont surtout empruntés à la poésie et on verra que les exemples offerts par Blinkenberg sont souvent ceux de participes lexicalisés, comme *une passionnée tendresse* (Blinkenberg 1933:117) (le participe est très rarement placé avant le nom dans la langue moderne). Le patiental est également susceptible de remplir la fonction épamphithétique (d'adjectif en apposition ou épithète détachée) : *Les Bédouins, pressés d'en finir, partent au petit trot* (Damourette et Pichon IV:61); Damourette et Pichon font observer que, dans ce cas, le patiental est en général «épinglataire du soubassement du verbe principal» (*ibid.*); c'est-à-dire qu'il se rapporte au sujet du verbe principal et c'est peut-être ce qui distingue cet emploi de la participiale, dans laquelle le

participe ne s'y rapporte pas. Le patiental est également capable de servir d'attribut (fonction dianathétique) (:64) : *j'étais d'abord surpris, je devins effrayé* (*ibid.*).

Damourette et Pichon se penchent ensuite sur ce qu'ils nomment la question du verbe régent, ou de l'auxiliaire qui accompagne le patiental. *Être* et *avoir* n'entrent pas dans la même relation avec le participe : avec être, le participe exprime une qualité stable, parfaite, statique (:66) (*les volets sont fermés* est très semblable à la construction *les volets sont opaques*); avec *avoir*, le participe exprime «une qualité en voie de constitution» (*ibid.*). Selon ces deux théoriciens, la forme avec *avoir* est alors «coalescente au verbe» (le participe est très étroitement attaché au verbe) et elle «participe à la phénoménalité même» du verbe (*ibid.*). Damourette et Pichon envisagent ensuite dans la même optique les constructions avec *être*. Dans ce cas, on a deux types de tiroirs :

(1) tiroirs de la temporaineté antérieure : *je suis descendue dans mon jardin*, où c'est l'action même qui est exprimée puisque *je* ne possède peut-être plus la qualité, *je* pouvant être rentrée;

(2) tiroirs du passif : *la porte est ouverte par moi*, où la porte est en train d'acquérir la qualité d'être ouverte par l'acte que je pose.

Dans ces cas, le participe, faisant tiroir, possède la valeur d'un adjectif verbal. Damourette et Pichon rangent à

part, parmi les adjectifs nominaux, les participes qui apparaissent dans des constructions comme *elle avait au corps ses voiles collées* (qui nous semble être une construction comparable à *il avait le dos tourné* ---> *il avait le dos qui était tourné* et non *il avait tourné le dos*).

Damourette et Pichon font aussi mention du rôle de diamphithète que peut jouer le participe patiental («complément de valeur adjectiveuse participant de l'apposition et de l'attribut» [Damourette et Pichon(Glossaire):6]) : *les malades meurent tués* (par la maladie) (Damourette et Pichon IV:72). Et ils examinent «l'emploi factiveux [équivalant, grossièrement, à un verbe, donc marquant l'expression d'un fait] du participe patiental» (:77), qu'ils répartissent en quatre groupes (:78, 79) :

(1) *Finies, nos bonnes parties.*

(2) *Le calice d'argent, le saint ciboire, volés.*

(3) *Enchantés d'avoir reçu la dépêche.*

(4) *Sur tout, bouche close et fermée.*

Dans ces constructions, le participe marque (seul ou avec le nom) l'«émouvement» (apparition d'un sentiment affectif) et il nous semble que Damourette et Pichon veulent signifier qu'il joue, à lui seul ou avec le nom, le rôle d'un verbe ou d'une proposition.

On a vu que Damourette et Pichon nomment *participe patiental* ce qu'on appelle d'ordinaire *participe passé*. Ces deux théoriciens accordent à la forme employée avec *être* et à la forme avec *avoir* la même nature patientale; à l'appui du deuxième cas, ils proposent quelques exemples, dont les suivants (que nous avons donnés au début de cette section) : *[l]e chevalier de La Ferté qu'on a cru* ***péri***; *[r]oses et papillons* ***péris*** *dans la tourmente* (:9); notons toutefois que ces constructions sont littéraires et vieillies; dans le *Petit Robert*, l'emploi de l'adjectif *péri* est limité à un petit meuble placé au centre d'un blason et tous les exemples du participe sous *périr* ont un sens actif. De nos jours, il y a peu (il s'agirait d'emplois stylistiques) ou pas d'emplois où le participe avec *avoir* possède une nature patientale.

Quand Damourette et Pichon écrivent qu'une construction comme *j'ai mangée ma soupe* veut dire *je possède ma soupe en tant qu'elle est mangée* (:13), ils nous semblent avoir tort; une construction comme *j'ai écrite la lettre* a du sens (j'ai [je suis en possession de] la lettre qui a été écrite); par analogie, on a pu écrire *j'ai mangée ma soupe*, mais il s'agit d'une ressemblance purement formelle; quand on dit *j'ai mangé ma soupe*, on veut tout simplement dire *je mangeai ma soupe* : on exprime un fait passé.

Quant à l'énoncé selon lequel tous les verbes ont un participe patiental, il faut se demander si c'est bien le cas, étant donné la définition de *patiental*. Avec un verbe comme *dormir*, par exemple, on est tenté de ne pas percevoir la forme *dormi* comme patientale; dans une classification comme celle que proposera Feuillet (Feuillet 1989:7), par exemple, la seule valeur que peut revêtir *dormi* est d'être élément du participe actif accompli (*ayant dormi*). Ainsi, on se demande si Damourette et Pichon ont raison quand ils écrivent que le patiental est capable d'ayance dans le tour factiveux.

Il nous semble qu'il faut faire une distinction entre le patiental en emploi épamphithétique (en apposition) et le patiental membre d'une participiale : dans *les Bédouins, pressés d'en finir, partent […]*, le participe est la réduction d'une relative; dans une phrase comme *Même une fois établies les vertus de la méthode scientifique dans le monde physique, ceux qui étudiaient le monde vivant ont encore, pendant plusieurs générations, pensé l'origine des êtres en fonction de croyances, d'anecdotes, de superstitions* (*La logique du vivant*:9), on voit que ce n'est pas le cas, qu'il s'agit plutôt d'une circonstancielle (une *fois qu'ont été établies les vertus de la méthode […]*), voire d'une indépendante, comme dans l'exemple suivant, proposé par Damourette et Pichon : *toujours menacée d'un prochain départ, mes voyages en*

France prenaient la valeur sentimentale d'un retour, qui doit se réécrire ou bien : *comme j'étais toujours menacée d'un prochain départ, mes voyages en France prenaient la valeur sentimentale d'un retour*; ou bien : *j'étais toujours menacée d'un prochain départ et mes voyages en France prenaient (alors) la valeur sentimentale d'un retour*.

Quand Damourette et Pichon écrivent que la forme avec *avoir* participe à la phénoménalité du verbe, ils sont bien près d'attribuer à cette forme la même valeur que lui donne, par exemple, un Darmesteter. Ayant analysé une construction comme *Ce faquin de Michaud m'a offert la main de sa fille*, Damourette et Pichon écrivent en premier lieu que l'action a pour résultat de donner une qualité à la main : elle est *offerte*. Mais ils continuent : «[…] l'énoncé de ce résultat n'est en réalité qu'un artifice pour exprimer l'action elle-même» (Damourette et Pichon IV:67).

Nous trouvons dans l'ouvrage de Damourette et Pichon une terminologie originale et intéressante et quelques idées très saines et très souples sur la forme avec *avoir*. Toutefois, ces deux penseurs ne présentent pas une théorie qui soit ou systématique ou vraiment nouvelle en ce qui concerne le participe passé.

2.2.2. Gustave Guillaume : les *Leçons de linguistique 1945-1946*

Gustave Guillaume consacre, dans les *Leçons de linguistique 1945-1946*, une centaine de pages au participe passé (Guillaume 1986:129-200; et les pages d'introduction).

Le participe est l'un des modes (les deux autres étant l'infinitif et le participe présent) que Guillaume appelle quasi-nominaux (:4) (d'autres les appellent impersonnels ou non personnels). Ce sont, il va sans dire, les modes dans lesquels le verbe est le plus près du nom. Ces modes sont ceux de la première chronothèse, ou première étape dans la genèse du temps ou chronogenèse (Baylon et Fabre:79-80). Dans la perspective guillaumienne, comme dans bien d'autres, le participe passé est le mode de l'accompli; l'auteur des *Leçons* écrit encore que le participe passé est «la forme morte du verbe» (Guillaume 1986:115), «une forme uniquement détensive» (:116), dans laquelle il n'y a plus rien en puissance.

Le point de vue de Guillaume sur la valeur des auxiliaires aura une très grande portée sur sa théorie des participes passés : *avoir* est l'auxiliaire de l'activité et *être*, celui de la passivité (:125); *avoir* est un auxiliaire d'aspect alors que *être* est un auxiliaire de voix. L'interprétation offerte par l'auteur des *Leçons*, du choix de l'auxiliaire dans la conjugaison des verbes, est très intéressante et paraît très juste; d'après Guillaume, on a

avoir avec les verbes dont le procès peut être interrompu en n'importe quel point (le procès n'a qu'à être entamé pour que le passé soit possible); et *être* avec les verbes dont le procès doit être complété pour que le verbe puisse se mettre au passé : *j'ai mangé*, *j'ai marché* mais *je suis sorti(e)*, *je suis arrivé(e)*, *je suis parti(e)*. Selon Guillaume, le participe passé «prend purement et simplement le temps et la voix de l'auxiliaire avec lequel on le combine» (*ibid.*) : le participe dans *je suis aimé* est présent et passif et le participe dans *j'ai aimé* est présent et actif; une forme comme *je suis parti(e)* sera donc, aux yeux de l'auteur des *Leçons*, passive. Dans l'ouvrage de Guillaume, le participe passé est perçu comme une forme qui complète l'auxiliaire : le participe est «porteur de la matière verbale nécessaire pour compléter l'auxiliaire» (:139).

Guillaume envisage le participe passé en fonction de la transitivité et il fait observer - ce sera important pour l'accord - que le participe passé peut : ou se rattacher au sujet (les intransitifs avec *être*); ou au complément direct (les transitifs) ou ne pas sortir de lui-même (intransitifs avec *avoir*) (:121). Le point de vue de l'auteur des *Leçons* est formulé ainsi : «Toute la question de la transitivité [...] revient à savoir si l'on reste par la pensée dans le seul rapport primaire sujet / verbe, ou si, outrepassant par la pensée ce rapport, on envisage, à

travers le verbe pris comme terme médiateur, le rapport sujet / objet» (:129). D'après Guillaume, le participe passé est une forme mobile, susceptible «d'occuper successivement la totalité des positions linguistiques destinées par la langue au verbe» (:149). Voici comment sont présentées «les étapes de la transitivité» (:150) :

1e secteur VOIX ACTIVE		2e secteur VOIX PASSIVE	
A	B	C	D
aspect immanent simple	aspect transcendant composé	aspect immanent composé	aspect transcendant composé
aimer	*avoir aimé* B/B	*être aimé* C/C	*avoir été aimé* D/D
	participe verbal actif	participe verbal passif premier	participe verbal passif second

3e secteur ADJECTIVATION		
E		
D	C	B
sens passif déterminé	sens passif indéterminé	sens actif
blessé (qu'on a blessé)	*estimé* (qu'on estime)	*osé* (audacieux)
participe adjectif passif	participe adjectif passif	participe adjectif actif

La première position (A) est réservée à l'infinitif tandis que les trois suivantes (B, C et D) sont celles que peut occuper le participe quand il fait encore partie de la classe du verbe. La dernière position (E) est hors du

système verbal et c'est celle qu'occupe le participe quand il est employé seul.

De ce qui précède, Guillaume tire la conclusion suivante : «En thèse générale on peut poser que le participe est variable en toute position autre que B, c'est-à-dire une fois dépassé [sic] la voix active. La variabilité du participe en position C, D, E, ne fait pas question. Du moment que ces positions sont atteintes et tenues, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le mot à l'égard duquel il se présente en fonction de prédicat» (:151). Le participe passé est donc susceptible de revêtir

- trois valeurs adjectivales :

  E/D (*blessé*)

  E/C (*estimé*)

  E/B (*osé*);

- trois valeurs verbales :

  D/D (*avoir été blessé*)

  C/C (*être estimé*)

  B/B (*avoir aimé*)

(:152; voir les tableaux précédents).

Guillaume parvient à se convaincre que le participe avec *avoir*, bien qu'actif, possède parfois la valeur d'un adjectif. C'est sur le vers suivant de La Fontaine que s'appuie l'auteur des *Leçons* : *Il avait dans la terre une somme enfouie* (:151). Selon Guillaume :

- ou bien on interprète ce vers comme signifiant *il possédait une somme enfouie dans la terre*; le participe occupe alors la position E et il est adjectif;
- ou on l'interprète comme voulant dire *il avait enfoui une somme dans la terre*; le participe occupe alors la position E, en combinaison avec la position B (contenu actif) et il possède tout de même la valeur d'un adjectif.

D'après Guillaume, c'est la deuxième interprétation qui est juste : «[…] à l'époque où écrivait La Fontaine, cette position E entrait en combinaison non pas seulement avec les positions C ou D appartenant au passif, mais avec la position B appartenant à l'actif. De sorte que dans le vers cité, il faut entendre le féminin *enfouie* comme signifiant non pas E/D ou E/C, mais E/B» (:152). On lit pourtant chez Nyrop que l'ordre *avoir* + régime + participe (où le participe s'accorde avec le régime) «disparaît avec le moyen âge» (Nyrop VI:254), bien que les poètes classiques en fassent usage. De nos jours, il est impossible d'interpréter cette construction comme le fait Guillaume, et c'est déjà au XVII^{e} siècle «une construction vieillie, et qui ne se trouve qu'en vers» (Sneyders de Vogel 1927:238).

Guillaume sait bien que le participe avec *avoir* est actif : «La rétention du participe passé sous la voix

active est la condition d'invariabilité du participe passé» (Guillaume 1986:151). Mais cette forme sera considérée par l'auteur des *Leçons* comme possédant deux valeurs, «la valeur B/B [...] *précurrente* et la valeur E/B *récurrente*» (:154). La forme sera donc active quand son objet est postposé et passive quand son objet est antéposé : «Le français emploie la valeur B/B verbale, active et invariable, là où le verbe a son objet exprimé après lui dans l'ordre linéaire du développement de la phrase [...]. Et il emploie, au contraire, la valeur E/B, moins verbale, plus adjective, active et variable, là où le verbe a son objet exprimé avant lui [...]» (*ibid.*). Guillaume écrira encore que ces deux valeurs (E/B et B/B) sont actives mais de manières différentes. Avec l'objet postposé, le mouvement ira du verbe à l'objet :

```
                  ----->
sujet    verbe    objet
```

Avec l'objet antéposé, la transitivité ira en sens inverse :

```
                  <-----
sujet    objet    verbe
```

Guillaume tirera la conclusion suivante : «Le fait, fort secret du reste, qui n'avait point été jusqu'ici aperçu par les grammairiens, c'est qu'il existe non pas un mais deux états du participe passé actif : un état purement verbal, regardant vers l'au-delà, lequel état est rendu par une forme invariable; et un état adjectivé, regardant vers l'en

deçà, et rendu par une forme variable s'accordant avec l'objet dépassé» (:156).

Que le participe des constructions passives prenne son temps de l'auxiliaire nous paraît très juste (*il est aimé*); mais ce n'est pas le cas avec les intransitifs. Si on peut voir dans *il est arrivé* une phrase au présent (*il est ici*), il est difficile, sinon impossible, de le faire dans le cas d'une phrase comme *il est arrivé hier*, où l'adverbe nie la valeur de présent de *être*.

Nous ne sommes pas du même avis que Guillaume en ce qui concerne l'accord du participe avec *avoir*. Tout en reconnaissant que l'accord est un fait de la grammaire française, nous savons également que cet accord a été imposé d'une manière très artificielle par Marot et par ses successeurs (on l'a d'ailleurs combattu avec vigueur sinon avec succès). Il nous est difficile d'accepter qu'ayant reconnu que le participe passé avec *avoir* forme une entité verbale indissociable (qui, dans la langue moderne, exprime le passé), on continue de maintenir que la position du complément a une influence sur cette entité.

Guillaume se rend bien compte que la différence qu'il propose entre le participe avec *avoir* dont l'objet est antéposé et celui dont l'objet est postposé est fragile et ouverte à bien des objections : «La différence en question est si petite que nous n'en avons plus une perception

distincte. Nous n'avons pas le sentiment que d'un exemple comme j'ai VU ma marraine, à un exemple comme ma marraine, je l'ai VUE, la formule de composition psychique du participe ait varié; qu'étant dans le premier exemple B/B, elle soit dans le second E/B. Il en est pourtant ainsi, avec ceci de particulier, que la différence, quoique demeurée existante, est devenue une différence minimale et purement directionnelle, purement cinétique» (Guillaume 1986:157). Si, comme c'est la méthode en linguistique d'orientation structuraliste, on tente de saisir la valeur de la forme avec *avoir* en lui substituant une forme équivalente, ce n'est que par d'autres participes que l'on peut remplacer ces formes; plus personne ne dit, ni dans la langue courante ni dans la langue de spécialité, *j'ai longue la chevelure* ou *la chevelure que j'ai longue*. On peut remplacer l'auxiliaire *et* le participe par le passé simple, une forme incontestablement verbale; mais on ne peut remplacer le participe par un adjectif.

Il nous semble bien difficile de voir dans *osé* un participe passé. *Osé* a nettement la forme d'un participe et une origine verbale mais il nous semble qu'il s'agit d'une construction autonome (Picabia 1978:24, 131) au sens où on ne peut pas dire qu'il existe un correspondant verbal pour la distribution que l'on étudie. Si on retrace les étapes, voici, nous semble-t-il, ce que l'on obtient : *un homme osé* <--- *un homme qui est osé* <--- *un homme qui a osé*, par le

même type de cheminement qui nous fait obtenir *un homme évanoui <--- un homme qui est évanoui <--- un homme qui s'est évanoui;* c'est-à-dire, d'une forme active (avec *avoir*, ou pronominale) à une forme où *être* est copule et le participe, un adjectif (on n'a pas la même suite pour *un homme aimé* : *un homme aimé <--- un homme qui est aimé <--- un homme que l'on aime <--- *un homme qui a aimé*).

2.2.3. Lucien Tesnière : les *Éléments de syntaxe structurale* (1959)

L'ouvrage (posthume) de Lucien Tesnière, les *Éléments de syntaxe structurale*, paraît en 1959. Mais c'est à la fin de la première moitié du XX^{e} siècle qu'appartiennent vraiment les *Éléments*.[4] Dans cet ouvrage, le participe est envisagé en fonction de la translation, opération qui est au coeur même de la théorie syntaxique élaborée par Tesnière.

Tesnière se penche sur le participe dans le «Livre B» de la troisième partie des *Éléments*, consacrée à la translation simple et, de nouveau, dans le «Livre D» de la même partie, consacré à la translation du second degré (Tesnière 1959:451-459, 579-581). Le participe est ce que l'on obtient quand on opère la translation du verbe en adjectif. Tesnière, précurseur de la grammaire transformationnelle (Guiraud 1983:75), offre de cette

---

[4]Tesnière en a terminé une première version dès 1939 et il les perfectionne jusqu'en 1950.

translation la représentation linéaire suivante : I > A, où I est le symbole représentant le verbe et A, l'adjectif et où le signe > indique la direction de l'opération. L'auteur des *Éléments* n'attribue pas de symbole particulier au participe; c'est que le participe n'est pas une catégorie en soi; plutôt, il est le marquant de la translation du verbe en adjectif, le translatif (marquant morphologique, mot vide qui sert d'outil grammatical) étant le suffixe *-é, -i, -u, -s, -t* (Tesnière:379).

C'est la translation qui permet au sujet parlant d'établir des connexions entre des mots qui, sans cette opération, ne seraient pas connectables (:365). Nous rappelons ici en quoi elle consiste : «Dans son essence, la translation consiste [...] à transférer un mot plein d'une **catégorie** grammaticale dans une autre catégorie grammaticale, c'est-à-dire à transformer une espèce de mot en une autre espèce de mot» (:364) (notons que, chez Tesnière, *catégorie* est employé là où l'on dirait ailleurs *classe grammaticale* ou *partie du discours*). Rappelons également qu'il existe une distinction capitale entre la translation du premier degré et celle du second degré : la première a pour transférende (mot avant la translation) un mot de la phrase simple tandis que l'autre a pour transférende un noeud verbal et ses subordonnés, c'est-à-dire une phrase entière (:386); dans la translation du second degré, il y a changement d'étage syntaxique (:543).

Dans les *Éléments*, le participe est présenté d'une manière qui évoque les définitions classiques : «Verbe par le transférende dont il procède et adjectif par le transféré auquel il aboutit, le participe présente donc à la fois des caractères verbaux et des caractères adjectivaux» (:451). Comme le verbe, le participe est capable de régir des termes subordonnés; comme l'adjectif, il peut remplir la fonction d'épithète, d'attribut ou d'apposition (:453).

Puisque la catégorie d'arrivée est l'adjectif, c'est avant tout comme un adjectif que Tesnière perçoit le participe : «Le participe n'est pas un verbe» (:452). C'est par la façon dont le participe réagit à la diathèse (les diathèses sont les sous-voix de la voix transitive : actif, passif, réfléchi, réciproque [:242, 243]) que l'on reconnaît que le participe n'est pas un verbe. Tesnière divise les participes en participes concomitants (présents) et en participes antérieurs (passés). Selon l'auteur des *Éléments*, en français, comme dans la plupart des langues, la diathèse active est limitée au participe concomitant (le participe présent est actif) et la diathèse passive, au participe antérieur (le participe passé est passif); d'après Tesnière, même si on conçoit le participe antérieur à la voix passive, c'est «un emploi du passif isolé, qui ne fait partie d'aucun système et qui ne s'oppose pas à un participe passé actif» (:245). Tesnière signale qu'en

russe, toutefois, il y a opposition de l'actif et du passif pour les deux participes (:452); voyons ce qu'il obtient quand il traduit les formes du participe en russe par des formes françaises (notons que ce n'est pas ce qu'il propose pour le français, puisqu'il n'admet que deux formes, l'une active et l'autre passive pour le participe [nous y reviendrons en 2.4.2]) :

participe	**diathèse active**	**diathèse passive**
concomitant	*portant*	*étant porté*
antérieur	*ayant porté*	*porté*

Notons que, d'après Tesnière, le participe avec *avoir* possède également une valeur passive. Dans son article sur les temps composés, le linguiste structuraliste décrit ces temps comme formés de l'auxiliaire *avoir* et de *l'auxilié* (terme emprunté à Damourette et Pichon, qui s'en servent pour décrire l'autre élément constitutif des temps composés) *au participe passé passif* (Tesnière 1939:164); dans les *Éléments*, on lit pourtant ce qui suit : «Si, lorsqu'il est passif, le participe antérieur s'accorde avec le prime actant [le sujet] […], inversement, *lorsqu'il [le participe antérieur] est actif*, ce ne peut être qu'avec le second actant [objet ou complément direct] qu'il s'accorde […]» (1959:509) (nous soulignons) (il nous semble ici que Tesnière songe déjà à la règle d'accord du participe passé

avec *avoir*). Quant à l'auxiliaire *être*, il ne donne, selon Tesnière, que des verbes d'état.

Tesnière voit dans le participe, comme dans l'infinitif, «un nucléus en pleine évolution» (:456).[5] Les phases de cette évolution seraient les suivantes : verbe ---> participe concomitant ---> participe antérieur ---> adjectif verbal. Le participe antérieur, dans le cheminement du verbe vers l'adjectif, est plus évolué que le participe concomitant (:456-458) : en effet, comme l'adjectif, le participe antérieur s'accorde en nombre et en genre et il n'a plus d'objet (complément direct; notons que ceci n'est pas vrai de la forme avec *avoir*). Le participe concomitant peut avoir un objet et ne s'accorde pas; l'adjectif verbal, par contre, est une forme plus évoluée encore que le participe antérieur puisque cet adjectif s'accorde en genre et en nombre et qu'il a perdu la faculté de régir des subordonnés (à part l'adverbe). Signalons dès maintenant que le cheminement proposé par Tesnière apparaît linéaire et qu'il nous semble qu'il ne peut en être ainsi : les étapes qui font passer de *convaincre* à *convainquant* et de cette forme à *convaincant* sont assez nettes : *convaincre* -> *convainquant* -> *convaincant*; il n'en est pas de même pour *convaincu* : *être*

---

[5]Le nucléus est plus vaste que le noeud : c'est «l'ensemble dans lequel viennent s'intégrer, outre le noeud structural proprement dit, tous les autres éléments dont le noeud est comme le support matériel, à commencer par les éléments sémantiques» (Tesnière 1959:45).

convaincu -> *convaincu* (avec agent explicite ou implicite) -> *convaincu*, où l'évolution semble se faire différemment.

Le participe, concomitant et antérieur, est donc la forme adjectivale du verbe, qui permet d'établir une connexion entre le nom et le verbe, ce dernier devenant ainsi l'une des connexions inférieures du nom. Mais le participe est aussi l'un des éléments qui servent à constituer des formes verbales. Dans la translation du participe-adjectif en verbe, ce sont les auxiliaires qui jouent le rôle de translatifs. Le participe antérieur apparaît donc aussi dans la translation double : I > A > I (il s'agit en fait de ce que Tesnière désigne par translation réversive, puisqu'il y a retour à l'élément de départ) où le premier I est le verbe auxilié et le second est la forme verbale périphrastique (:507).

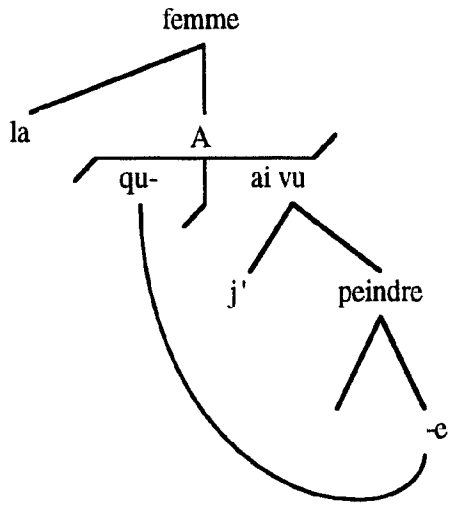
Tesnière traite de l'accord du participe dans un des chapitres où il considère la translation du second degré. Au commencement du «Livre D», il rappelle en quoi consiste ce type de translation : un noeud verbal change d'étage syntaxique et, tout en gardant ses subordonnés, devient un élément subordonné d'un noeud qui lui est supérieur (:543). Dans le cas de la relative, c'est bien ce qui se produit puisqu'on enchâsse une phrase dans le syntagme nominal d'une autre phrase; c'est dire qu'un verbe qui était noeud central devient alors élément d'une construction subordonnée au nom.

Dans le cas du participe avec *avoir*, Tesnière se donne pour objet d'établir une comparaison entre ce qui se produit en français et dans les autres langues. Il se voit contraint d'éliminer les langues slaves, qui n'emploient pas *avoir*; puis les langues germaniques puisque l'attribut y est invariable. Restent les langues romanes où «[l]a tendance originelle est d'accorder en toute occasion le participe dont l'auxiliaire est *avoir* avec le deuxième actant [l'objet ou complément direct] subordonné à ce verbe» (Tesnière 1959:579). Il s'agit de la construction latine et, comme nous en avons beaucoup parlé dans le premier chapitre, nous n'y revenons pas; Tesnière fera d'ailleurs observer que l'accord ne se fait plus, depuis très longtemps, dans la plupart des langues romanes.

Aux yeux de Tesnière, l'accord du participe avec l'antécédent dans le cas de la proposition relative (ou adjective) «a un fondement syntaxique profond» (:580). Puisque la proposition joue le rôle d'un adjectif épithète, il paraît très naturel à Tesnière qu'elle s'accorde, tout comme l'adjectif. Bien que l'idée soit originale, elle nous semble peu fructueuse : il est bien vrai que dans *la lettre que j'ai écrite*, la relative *que j'ai écrite* remplit la fonction d'épithète et que l'on peut songer à rendre compte de l'accord du participe en fonction de ceci. Mais il faut se rappeler que la proposition *que j'écris*, dans la construction *la lettre que j'écris*, remplit la même

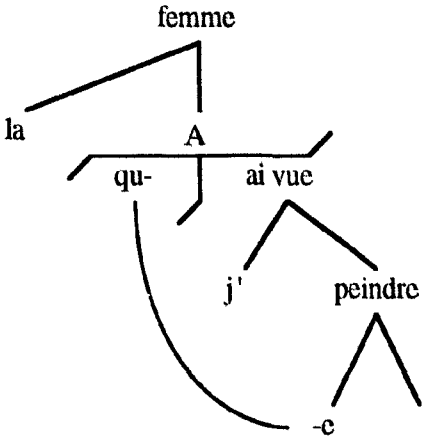
fonction sans qu'on songe pour autant à faire accorder le verbe *écris* avec *lettre*; si on saisit *avoir* et le participe comme une unité verbale, on ne devrait pas non plus vouloir faire accorder l'un de ses éléments, qui n'est plus un adjectif, avec le substantif complément.

Tesnière souligne, heureusement, que les règles d'accord du participe passé «sont le plus souvent conventionnelles et arbitraires» (:580). Selon ce linguiste, le stemma peut aider à comprendre l'accord du participe dans le cas, par exemple, du participe suivi d'un infinitif. Tesnière construit deux stemmas dans le but d'éclairer la structure des phrases suivantes : *la femme que j'ai vu peindre* et *la femme que j'ai vue peindre*, selon que l'on peint la femme ou que la femme elle-même peint. Voici la représentation stemmatique de *la femme que j'ai vu peindre* (la femme que j'ai vu qu'on peignait) :



C'est ici le relatif *que* qui sert de translatif et qui permet d'établir une connexion entre l'antécédent et les éléments de ce qui deviendra la subordonnée (*qu-* est le transférème et c'est un élément invariable; *-e* est l'anaphorème et il est forcément variable). Ce que le stemma vise à illustrer, c'est que *ai vu* est le noeud central de la relative; *j'* est, de par sa position à gauche de *ai vu*, le prime actant ou sujet de *ai vu*; et *peindre* est le second actant ou objet ou complément direct de *ai vu*. On sait que, selon la règle actuelle, le participe passé varie si l'objet se rapporte au participe et qu'il ne varie pas si l'objet se rapporte à l'infinitif (Grevisse 1986:1375). Ce que la représentation stemmatique veut mettre en évidence, c'est si le relatif est le prime actant ou le second actant de *peindre*; dans le stemma précédent, le relatif est placé à droite et il est de ce fait objet de *peindre*.

Dans le deuxième stemma, qui représente la construction *la femme que j'ai vue peindre* (*j'ai vu la femme peindre* ou *j'ai vu la femme et elle peignait*), tous les éléments sont disposés comme dans le stemma précédent à l'exception du relatif (ou de l'anaphorème) qui, cette fois-ci, est à gauche de *peindre*, dans la position du sujet :



L'accord sert vraiment ici à désambiguïser le sens des phrases. C'est toutefois d'une manière bien coûteuse et, comme Clédat le fait remarquer, «l'orthographe n'est pas faite pour donner la solution des devinettes. Le sens de pareilles phrases est toujours indiqué par le contexte» (Clédat 1894:222).[6] Clédat fait en outre observer que ces phrases demeurent ambiguës quand on se trouve devant un temps simple : *la femme que je vis peindre*.

Au début du chapitre qu'il consacre à l'accord du participe (Tesnière 1959:579-581), Tesnière renvoie le lecteur à un chapitre précédent, dans lequel nous trouvons l'idée suivante : que le participe transféré en verbe (I > A > I) «tend à perdre la faculté de réagir aux notions de genre et de nombre qu'il est susceptible d'avoir acquises de son caractère adjectival transitoire et à

---

[6]Nous avons déjà cité ce passage dans le premier chapitre de notre thèse (1.2.6).

revenir à l'invariabilité qu'il présentait antérieurement à sa première translation (I > A)» (:508). Cet énoncé nous paraît soulever quelques difficultés et il nous semble qu'il faut que ce soit au participe employé avec *avoir* que songe Tesnière. En français, le participe transféré en verbe ne perd la faculté de réagir aux notions de genre et de nombre que dans le cas où il est employé avec *avoir*; quand il est employé avec *être* (qu'il s'agisse d'une construction passive ou d'un auxiliaire de temps [verbes intransitifs]), le participe antérieur s'accorde avec le prime actant (le sujet de la grammaire traditionnelle). Pour que cet énoncé (que le participe transféré en verbe tend à revenir à l'invariabilité) soit valable, il faut que l'on n'envisage jamais la translation du verbe à l'adjectif comme se passant à partir d'un temps composé d'un intransitif ou d'une construction passive : c'est dire qu'il n'y aura pas effacement de l'auxiliaire, comme nous l'avions supposé. Voyons un exemple proposé par Tesnière : *Illustre rejeton d'un prince aimé des dieux* (:379). Voici ce qu'écrit l'auteur des *Éléments* : «le suffixe *-é* transforme le verbe *aimer*, qui est ici au passif et qui est le régissant du complément du passif *des dieux*, en un participe, c'est-à-dire en un adjectif qui est susceptible d'être subordonné au substantif *prince* [...]» (*ibid.*). C'est dire que Tesnière envisage la forme verbale comme étant *est aimé*; et on dirait que ce n'est pas le suffixe qui fait que

la forme devient participe (le suffixe est déjà présent dans la forme verbale) mais l'effacement de l'auxiliaire. Ce ne sera pas le cas du participe présent. Que l'on pense à l'exemple proposé par Tesnière : *des étapes qui fatiguent les plus résistants* (:373); ici, le translatif serait bien le suffixe *-ant* avec effacement du relatif.

Tesnière écrit que le participe est adjectif; il arrive pourtant qu'un translatif opère le transfert du transférende d'une sous-catégorie à une autre sous-catégorie plutôt que d'une catégorie à une autre; c'est le cas des auxiliaires de temps (*avoir*, *être* [et *aller* avec l'infinitif]); dans ces cas, le présent d'un verbe, à l'aide du translatif *être* ou *avoir*, se change en passé et on reste dans la même catégorie, c'est-à-dire dans la catégorie du verbe : *je vois* > *j'ai vu* à l'aide du translatif *avoir*; *ai vu* reste par conséquent dans la catégorie du verbe et il est difficile de prendre *vu* pour un adjectif.

Tesnière soutient également que «[l]a translation du participe antérieur qui est passif, au moyen du verbe auxiliaire *être* ne saurait donner que des verbes d'état» (:509). Pourtant, alors qu'il est possible de percevoir *arrivée* comme décrivant un état dans *elle est arrivée*, il nous semble impossible de le faire dans *elle est arrivé[e] hier*; si c'est ici l'état qui est vraiment décrit, il

faudrait que *être* soit à l'imparfait ou à un autre temps du passé.

Le participe antérieur avec *avoir* a le même comportement syntaxique que le participe concomitant : il conserve la capacité de régir un second actant tandis que le participe antérieur seul ou avec *être* n'a plus que la capacité de régir un tiers actant. Quant au participe lexicalisé, il ne peut régir qu'un adverbe. Notons que le participe lexicalisé et le participe antérieur ont la même forme tandis que l'adjectif verbal possède souvent une forme différente de celle du participe concomitant. A priori, on dirait que le participe seul et le participe avec *être*, quand cet auxiliaire est un translatif de voix, ont le même comportement syntaxique; et que la forme avec *avoir* a un comportement syntaxique différent.

Le participe est, chez Tesnière, ce que l'on obtient quand on opère la translation du verbe en adjectif : c'est le marquant de cette translation. L'auteur des *Éléments* offre du participe une description classique : c'est une forme qui présente à la fois des caractères verbaux et des caractères adjectivaux (:451). Dans la théorie syntaxique de Tesnière, le mot a des connexions supérieures (termes ou mots auxquels il est subordonné) et des connexions inférieures (termes qui lui sont subordonnés). La connexion supérieure «normale» du participe, ce sera le substantif.

Mais le participe a également des connexions inférieures puisque, comme le verbe, il régit des actants et des circonstants (:452, 453). C'est dire que le participe remplit les fonctions de l'adjectif (épithète, attribut) par rapport au nom mais qu'il peut avoir des compléments, tout comme le verbe.

Tesnière écrit que le participe antérieur est toujours passif; on se trouve alors devant les trois cas suivants :

(1) *être* + participe antérieur (verbes transitifs) : on a deux éléments passifs et la construction qui résulte de cette union est passive; ceci est vrai de la diathèse passive;

(2) *avoir* + participe antérieur : on a donc un élément actif (le translatif *avoir*) et un élément passif; et la construction est active (admettons que c'est le cas);

(3) *être* + participe antérieur (verbes intransitifs) : on se trouve, comme dans le premier cas, devant une construction dont les deux éléments sont passifs et elle est pourtant active.

Il nous semble donc que ce n'est pas l'auxiliaire seul qui donne à la construction sa valeur active ou passive mais que c'est l'emploi combiné de l'auxiliaire et de l'auxilié; et qu'on ne peut se passer des indices sémantiques.

Tesnière écrit du participe (sans établir de distinction entre le participe concomitant et le participe

antérieur) qu'il est, comme l'infinitif, «un nucléus en pleine évolution» (:456). Ce qu'il semble vouloir dire, c'est qu'à partir du verbe, qui ne varie pas en genre comme le nom et qui a la faculté de régir d'autres termes, on obtient une forme intermédiaire : le participe. Le participe garde du verbe la capacité de régir et prend de l'adjectif, catégorie vers laquelle il s'achemine, les marques du genre et du nombre. Or, ce n'est qu'au participe antérieur, et uniquement dans certaines conditions, que s'applique ce qui précède. Le participe concomitant ne s'accorde pas tandis que l'adjectif verbal a perdu la faculté de rection. Ce n'est par conséquent que dans le participe antérieur que se réalise à la fois la double valeur : accord en genre et en nombre et faculté de rection (non directe, toutefois, sauf avec *avoir* et la forme devrait être invariable).

Le participe apparaît aussi dans la translation double : I > A > I. Il nous semble pourtant que le verbe auxilié (que l'on pense à la présentation des temps composés) est précisément le participe-adjectif : I (*aimer*) translatif -é > A (*aimé*); A (*aimé*) translatif (*être*) > *est aimé*. Si on part du transférende *aimé*, et qu'on ait le translatif *être*, alors on obtient le verbe *est aimé*; tandis que si l'on part du présent (soit d'un transitif avec *avoir* ou d'un intransitif avec *être*), on a une translation mais à l'intérieur de la même catégorie.

Ce que nous avons trouvé sur le participe chez Tesnière nous paraît soulever un assez grand nombre de questions. Le mérite de cette théorie du participe sera d'avoir mis en évidence les connexions supérieures et les connexions inférieures de cette forme. Devant le participe employé avec *avoir*, toutefois, les *Éléments* s'avèrent décevants : on se rappelle (voir chapitre 1 de cette étude) qu'avant la règle de Marot, le participe, peu importe sa position, montre, en français comme dans d'autres langues romanes, une tendance vers l'invariabilité; c'est que l'on perçoit *avoir* et le participe comme formant une expression verbale indissociable et que l'on cesse de les saisir comme on le fait en latin, où le participe est vu comme un adjectif déterminant le substantif, avec lequel il s'accorde forcément. Ce que nous reprochons au stemma, c'est d'essayer de justifier une règle qui ne nous paraît pas fondée; à notre avis, pour être utile, le stemma devrait, au lieu de justifier l'accord, pouvoir montrer que le participe fait corps avec le verbe et n'est plus par conséquent un adjectif; et que l'objet, peu importe sa position, n'a aucun effet sur le verbe (*ai vu* est une unité verbale tout comme *vis*).

2.2.4. Paul Imbs : *L'emploi des temps verbaux en français moderne* (1960)

Dans son article sur le système participial en français, Feuillet met à part l'ouvrage de Paul Imbs,

L'emploi des temps verbaux en français moderne (1960) : Imbs est, d'après Feuillet, le seul linguiste/grammairien à avoir compris qu'il y a «un grand vide dans la nomenclature grammaticale» (Feuillet:6) en ce qui concerne le participe.[7] Ce qui nous a frappée, c'est l'élimination dans le tableau des formes temporelles de la forme seule en -é pour la voix active. Il existe en français, selon Imbs (1960:5), trois systèmes de formes temporelles : le système des formes simples, le système des formes composées et celui des formes surcomposées.[8] Dans le tableau au début de *L'emploi des temps verbaux en français moderne* (:8), on voit que le participe présent appartient au système des formes simples et le participe passé (composé) à celui des formes composées :

		PARTICIPE
Formes simples	Langue écrite Langue parlée	*chantant*
Formes composées	Langue écrite Langue parlée	*ayant chanté*

[7]Wagner et Pinchon, nous semble-t-il, l'ont aussi compris.

[8]Imbs signale que les formes surcomposées appartiennent surtout à la langue parlée; notre étude se limite à la langue écrite et nous ne tenons par conséquent pas compte de ces formes (nous les employons nous-même en parlant mais jamais en écrivant).

(la forme *chanté* dans *ayant chanté* fait également partie de toutes les formes composées et de toutes les formes surcomposées). Quand Imbs, toutefois, passe à l'étude des «formes non-personnelles (ou nominales) du verbe» (:151) et, plus précisément, du participe «dit 'passé'» (:161), il attribue à ce dernier deux formes : «[...] ou bien il s'emploie avec les participes auxiliaires *ayant* ou *étant*, ou bien il s'emploie seul» (*ibid.*).

Imbs étudie brièvement le participe passé quand il examine les formes composées (:107 sqq.), les temps composés. Le participe y exprime à la fois l'accompli et l'antériorité : «le participe, dit passé, n'exprime pas seulement l'accompli; il exprime aussi, combine avec l'auxiliaire, la catégorie de l'*antériorité*»(:109). Notons qu'aux yeux de Imbs, passer des formes simples aux formes composées, c'est passer de l'inaccompli à l'accompli (*ibid.*); d'après lui, l'auxiliaire (dans les formes composées) indique s'il faut reporter le procès *accompli* au sujet (je *suis* venu, je me *suis* aperçu de quelque chose) ou à l'objet (j'*ai* compris qqch.) ou au procès même (j'*ai* mangé, j'*ai* marché) (:108-109) (la transitivité est envisagée dans les mêmes termes environ chez Guillaume). L'auxiliaire marque également «l'espace temporel» (:109), c'est-à-dire le passé, le présent, le futur. Imbs signale que le participe passé seul peut avoir la valeur du passé composé, ce qu'il rappelle au lecteur quand il examine les

formes nominales; l'auxiliaire omis, comme Imbs le fait observer, est le plus souvent *être* mais «l'usage s'est aussi étendu aux verbes se construisant avec *avoir*» (:166); on sait que le participe seul à valeur de passé composé apparaît dans les écrits en style télégraphique (journal intime, résumé, carte postale) : ***reçu*** *votre mot;* ***fini*** *ce travail*, par exemple.

Le participe est étudié en détail dans la section que Imbs consacre aux formes non personnelles (ou nominales) du verbe. Dans les formes non personnelles, il y a, plutôt qu'une opposition de temps, une opposition d'aspect (voir Feuillet) : «Les participes sont [...] des formes verbales dépourvues des catégories de la personne, du nombre et, dans une large mesure, du temps; seules les catégories de l'aspect, et, dans une moindre mesure, de voix, y sont quelque peu explicitées» (Imbs:159) (notons que, d'après Imbs, ce qu'il y a de plus primordial dans le verbe c'est l'aspect). C'est du contexte que les formes non personnelles prennent leur valeur temporelle : elles entrent dans une relation de parallélisme (de simultanéité; ce que Tesnière nomme concomitance) ou d'opposition (d'antériorité) (Imbs:151) avec une autre forme temporelle; il s'agit donc d'une «temporalité *relative*, c'est-à-dire de subordination» (*ibid.*).

Le participe passé est apparenté à l'adjectif (*ibid.*) : comme le participe présent, c'est une forme

nominale-adjectivale du verbe (:159). Voyons les valeurs que Imbs attribue au participe passé. Avec *ayant* ou avec *étant* (dans le cas des verbes de mouvement et des verbes pronominaux) et en construction absolue (pour les verbes de mouvement), le participe passé possède «une valeur *à la fois* d'accompli et de passé d'antériorité» :

Verbes transitifs		
	Actif	Passif
non accompli (concomitant)	*portant*	*étant* ***porté***
accompli (antérieur)	*ayant* ***porté***	*ayant été* ***porté***

Verbes intransitifs		
	Actif	
non accompli (concomitant)	*dormant/venant*	
accompli (antérieur)	*ayant* ***dormi***/ *étant* ***venu***	

Si on consulte le tableau précédent, on voit que *ayant porté*, *ayant dormi*, *étant venu* (auxquels on pourrait

ajouter une forme pronominale : *s'étant aperçu-e-s*) expriment en effet le procès accompli et l'antériorité (on peut voir les exemples offerts par Imbs[:161-162]).

Le participe en construction absolue (proposition participiale) garde, selon Imbs, cette valeur d'accompli et d'antériorité dans le cas des verbes de mouvement (*Les médecins partis, un valet est entré* [:162]). Imbs fait ensuite observer que le participe des verbes de mouvement, quand il est «construit directement avec un nom», exprime avant tout l'état; voici les exemples qu'il propose :

(a) ***Arrivé** là, il attacha… cheval et mulet…*

(b) *Il… se trouva en face d'un homme **assis** devant son bureau et **qui écrivait**.*

(c) *Il claque des doigts, **impatienté** (ibid.).*

(Imbs signale également qu'avec *voici* et *voilà*, le participe exprime «*l'accompli dans le moment actuel*» [*ibid.*].)

Le participe des verbes transitifs construits avec *être* (voix passive) est perçu comme étant une forme complexe (*ibid.*) : «En tant que tel, le participe dit passé exprime *l'accompli*; avec l'auxiliaire *être*, il exprime en outre l'état» (*ibid.*) (on verra, chez Rivière [1990:166], et chez Riegel [1985] également, qu'on ne doit pas forcément interpréter ce participe comme une forme non événementielle ou adjectivale). Les participes des

transitifs construits avec *être* ont une valeur passive et Imbs en répartit les emplois comme suit :

- auxiliaire simple (*étant*) + participe : participe «présent» de passif (valeur d'inaccompli) (les guillemets sont de Imbs);
- auxiliaire composé (*ayant été*) + participe : participe «passé» de passif (valeur d'accompli).

Si on se reporte au tableau des verbes transitifs, on voit que, dans d'autres termes (ceux de Tesnière, par exemple), le participe présent du passif est le participe concomitant passif et que le participe passé du passif est le participe antérieur passif. Imbs souligne que la nuance aspectuelle apportée au participe (*ouvert*) par l'auxiliaire (du présent : *étant*) du participe présent du passif (*étant ouvert*) est celle d'une valeur de durée indéterminée; la nuance aspectuelle que l'auxiliaire (du passé : *ayant été*) du participe passé du passif apporte au participe (*ouvert*) est une valeur d'antériorité. Il attribue les fonctions suivantes aux deux participes («présent» et «passé» de passif) : «Le premier [*étant ouvert*] se prête surtout à l'expression de la cause, le second [*ayant été ouvert*] à celle de l'antériorité temporelle-causale» (Imbs:163).

Imbs examine le participe des transitifs employé sans auxiliaire et il en établit la valeur comme il l'a fait

précédemment : dans la participiale[9] et hors de la participiale. Dans la participiale absolue (participe seul + sujet), le participe exprime l'antériorité et l'accompli (*ibid.*); mais, dans ce cas, «la construction ne suggère qu'un rapport de temps et d'aspect» (*ibid.*); la participiale absolue peut être employée «comme un simple *complément circonstanciel de manière* [...]» (:164) (c'est Imbs qui souligne); dans ce cas, «le participe passé [...] exprime surtout l'état, à la manière d'un adjectif qualificatif» (*ibid.*).

Dans la participiale où l'auxiliaire est présent, «la construction suggère en outre une idée de cause» (*ibid.*) :

(1) *Mais **la selle** de ce dernier cheval et **les armes** de Grimaud **achetées*** (Al. Dumas père dans Imbs:163) : participiale absolue; suggestion d'un rapport de temps (antériorité) et d'aspect (procès accompli);

(2) *... allez prévenir lord de Winter que sa prisonnière est évanouie, car je ne sais que faire, **le cas n'ayant pas été prévu*** (Al. Dumas père dans Imbs:164) : participiale avec auxiliaire; idée de cause.

Le participe d'un verbe transitif employé seul en dehors de la participiale exprime, d'après Imbs, l'état :

---

[9]Imbs emploie *proposition participe*; nous préférons *participiale*.

«l'antériorité reste complètement à l'arrière-plan dans l'implicite» (*ibid.*). Imbs propose un exemple qui lui semble très bien illustrer que l'antériorité n'est pas exprimée par le participe passé puisqu'il se trouve, dans l'exemple, en emploi parallèle avec un participe présent, «tous les deux exprimant des processus simultanés, que ne distingue que la voix, les notions d'état actuel et de processus inaccompli étant alors très voisines» (*ibid.*) :

- *Beaucoup d'hommes en blouse se promènent parmi les gardes nationaux,* ***regardés*** *et* ***regardant*** *d'un air soucieux* (Victor Hugo [Imbs:164]).

Imbs signale que le participe seul est de nouveau propre à exprimer l'antériorité si on lui joint un adverbe de temps (ce serait alors l'adverbe qui exprimerait l'antériorité) :

- ***Une fois le siège*** *[de la ville]* ***levé****, nous pourrons aller faire un tour de ce côté* (Al. Dumas père [Imbs:165]).
- ***Sitôt mariée****, ma soeur aux longs cheveux céda aux suggestions de son mari* [...] (Colette [*ibid.*]).

Il souligne que les participes passés des transitifs, employés sans auxiliaire mais auxquels on joint un adverbe de temps, possèdent une grande valeur stylistique, parce que, comme l'adjectif, ils sont aptes à la description et qu'«ils suggèrent aussi, s'ils ne l'expriment pas, le drame

vivant qui se profile derrière son accomplissement» (*ibid.*).

Imbs suggère également que c'est le grand nombre d'adjectifs qualificatifs en *-é* dans la langue qui fait que les participes sont aussi employés pour exprimer l'état : il y a «une certaine assimilation des participes aux adjectifs» (il donne quelques exemples où des adjectifs [*inanimé, effréné, incontesté*] côtoient des participes [*salé, armé, recommencé*] [:165-166]).

Imbs termine son étude des emplois du participe par des lignes très judicieuses, qui reprennent, encore une fois, la dualité participiale classique : «Les valeurs du participe dit passé oscillent ainsi entre deux extrêmes : il peut à un bout suggérer un temps de l'indicatif (le passé composé), à l'autre bout il n'est plus qu'un moyen d'indiquer un état, presque entièrement coupé du processus verbal qui lui a donné naissance. Au delà il n'est plus verbe, et se confond totalement avec l'adjectif qualificatif» (:166).

Dans la deuxième partie de *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, Imbs se penche sur les systèmes de valeurs : sur les connexions aspectuelles, sur les connexions temporelles et sur la question du temps et du mode des formes verbales. Imbs signale, et c'est très important, que le participe est toujours en fonction de mot subordonné (:169); ceci a pour conséquence que l'opposition

aspectuelle accompli/inaccompli ne garde pas dans le cas du participe toute la netteté qu'elle possède, par exemple, pour l'indicatif. Ce que Imbs écrit de l'impératif s'applique encore plus au participe : «[…] il suffit qu'une forme verbale soit mise en connexion ou en subordination implicite avec une autre forme verbale, pour que les notions de simultanéité, et plus souvent d'antériorité-postériorité se dégagent spontanément […]» (*ibid.*).

La temporalité, tout comme l'aspect, s'établit, dans le cas du participe, en fonction d'une autre forme verbale (à un mode personnel [:177]); c'est donc une temporalité qui est déterminée au niveau de la phrase (:178). Le participe (présent et passé), comme les autres formes nominales (infinitif, gérondif), est une forme satellite (:177). À l'intérieur du temps divisé (c'est-à-dire où se distinguent le passé, le présent et le futur), Imbs fait s'opposer le système du *or-maintenant* et le système du *lors-alors*.[10] Le *or-maintenant* a les catégories Passé (PA), Présent (PR) et Avenir (AV); le *lors-alors*, les catégories Antérieur (Ant.), Présent relatif et postérieur/ultérieur (Post./Ult.) (*ibid.*). Rappelons que la temporalité des formes nominales (et donc du participe passé) est virtuelle et qu'elle dépend de la temporalité d'un verbe à un mode personnel (*ibid.*) : «Tout se passe comme si […] les formes

---

[10]Le lecteur se rappelle que *or*, en ancien français, veut dire *maintenant* et que *lors* signifie *alors*.

nominales recevaient du verbe personnel un *indice temporel*» (:178).

Imbs établit un parallèle entre les systèmes de l'infinitif et ceux du participe composé (avec *avoir* ou, dans certains cas, *être*); tout comme l'infinitif composé, le participe (composé), une fois dans la phrase, devient un antérieur et reçoit son indice temporel du verbe auquel il est subordonné; il est donc soit un antérieur de présent, un antérieur de passé ou un antérieur de futur (:178-179); Imbs signale que le schéma du participe composé, «du fait de l'emploi *résultatif* du passé *composé*» est le même que celui du participe présent qui, lui, a un schéma comme celui de l'infinitif simple (simultané virtuel).

Quand Imbs (:109) écrit que l'auxiliaire marque également «l'espace temporel» (c'est-à-dire le passé, le présent, le futur), il nous semble avoir tort : ce n'est que dans la voix passive que l'auxiliaire marque ces temps; autrement, c'est en conjonction avec le participe qu'il marque soit le passé, soit le futur, jamais le présent. Imbs, tout en soulignant que le passé composé «par sa morphologie et ses emplois les plus usuels» (:107) est une forme composée, écrit que ce temps appartient par certains de ses aspects au système des formes simples (*ibid.*); mais il nous semble que ce n'est le cas que dans des constructions désuètes où l'auxiliaire a sa pleine valeur

(*posséder*) et où le participe a une valeur adjectivale; il ne s'agit plus, à proprement parler, de passé composé.

Il nous semble que les participes des verbes de mouvement construits directement avec un nom n'ont pas tous la même valeur (ce sont les exemples (a), (b) et (c) cités plus haut). En (a) (***Arrivé*** *là, il attacha… cheval et mulet…*), le participe *arrivé* n'exprime pas l'état (les participes des verbes intransitifs conjugués avec *être* sont la réduction de formes actives et ils n'expriment l'état qu'étant donné certaines conditions) : il fonctionne comme un complément circonstanciel (Baylon et Fabre:237); on est devant une construction qui équivaut à *une fois arrivé là, dès qu'il fut arrivé là*. À propos de l'exemple (b) (*Il… se trouva en face d'un homme* ***assis*** *devant son bureau et* ***qui écrivait***), Imbs (:162) écrit que «le participe a la valeur d'un *imparfait de situation contemporaine*» (c'est Imbs qui souligne); il met en rapport la relative *qui écrivait* et le mot *assis*; les deux constructions remplissent en effet la fonction d'épithète par rapport à *homme*; notons toutefois que *assis* est lexicalisé, et que sa valeur participiale est en question; *assis* est la réduction de la relative *qui était assis devant son bureau* et en ce sens possède une valeur d'imparfait; mais ce serait vrai de n'importe quel adjectif : *il… se trouva en face d'un homme (qui était)* ***furieux*** *(?devant son bureau) et qui écrivait*. Quant à (c),

on peut de nouveau y voir une circonstancielle : *Il claque des doigts parce qu'il est impatienté*.

Imbs écrit que la participiale absolue est parfois employée «comme un simple *complément circonstanciel de manière* [...]» (:164) (c'est Imbs qui souligne) et qu'elle possède dans ce cas la valeur d'un adjectif qualificatif; Baylon et Fabre (:237) font du participe détaché un complément circonstanciel.

Quand il se sert de l'exemple de l'emploi parallèle du participe passé et du participe présent pour montrer que le participe passé seul (et hors de la participiale) n'exprime pas l'antériorité mais plutôt un état, Imbs (:164) fait observer que les notions d'état actuel et de processus inaccompli sont très voisines. En fait, ce que l'on constate dans l'exemple offert, c'est qu'il s'agit d'un participe concomitant passif d'une part et d'un participe concomitant actif d'autre part; et que ce n'est, en effet, que par la voix que les deux formes s'opposent (*gardes* comme patient [*regardés*] et comme agent [*regardant*]) : «Beaucoup d'hommes en blouse se promènent parmi les gardes nationaux, *regardés* et *regardant* d'un air soucieux» (Victor Hugo [Imbs:164]); il ne nous semble pas que *regardés* exprime un état dans ce cas-ci mais bien un «procès passif» se déroulant en même temps que celui exprimé par le verbe de la principale; il faut par contre être du même avis que Imbs quand il écrit que le participe passé seul n'exprime

pas l'antériorité, du moins pas dans une construction comme celle qui est donnée en exemple.

Imbs fait observer, très justement, que les valeurs du participe passé oscillent entre deux extrêmes : il nous semble en effet que le participe, quand il sert à former les temps composés de l'indicatif possède une valeur pleinement verbale alors qu'à l'autre extrême il se situe très près de l'adjectif; et qu'il est adjectif quand il est lexicalisé. Ce qui ressort de l'étude de Imbs, c'est que le participe passé n'est pas une forme autonome, c'est-à-dire qu'il ne peut pas normalement être centre de phrase (:191). Le participe, comme Imbs le souligne, peut toutefois être «centre d'une proposition subordonnée circonstancielle» (:192) bien qu'il reçoive encore sa détermination temporelle du verbe de la principale. C'est une forme qui se situe entre deux extrêmes : entre le verbe et l'adjectif.

2.3. Études récentes sur le participe passé en français

Cette section est consacrée à des études très récentes sur le participe passé : avant tout, à l'article (1990) de Nicole Rivière sur le participe passé et à celui (1989) de Jack Feuillet sur le système participial français. Nous consultons l'ouvrage (1985) de Martin Riegel sur l'adjectif attribut, de même que le livre, sur les constructions adjectivales en français, de Lélia Picabia. Nous nous

reportons aux travaux (sur l'ordre des mots, sur l'accord, sur la transitivité) d'Andreas Blinkenberg, de même qu'à ceux d'autres chercheurs comme Thomas Wasow (1977) et Dominique Delomier et Dorota Sliwa (1987).

2.3.1. Nicole Rivière : «Le Participe Passé est-il Verbe ou Adjectif?» (1990)

L'article de Rivière sur le participe passé est une étude riche et qui soulève nombre de questions pertinentes sur le participe passé employé seul. Rivière se donne pour objet «de montrer que le participe passé n'est pas un adjectif mais représente une étape entre le verbe muni de toutes ses propriétés et l'adjectif» (Rivière 1990:131). Comme le souligne Rivière, c'est surtout le phénomène de l'accord qui paraît établir un lien très étroit entre participe passé et adjectif; pour illustrer que ces derniers n'ont pas le même fonctionnement, Rivière met en comparaison les comportements sémantico-syntaxiques des deux groupes.

C'est le participe employé seul qui ressemble le plus à l'adjectif, et c'est par conséquent cette forme dont Rivière fait l'étude. Celle-ci divise son article en quatre parties : dans la première partie, elle se penche sur les comportements du participe et de l'adjectif avec les adverbes (:131-137) et avec les groupes prépositionnels compléments (:137-140); dans la deuxième, elle examine la question de l'auxiliaire effacé (à savoir, s'il s'agit bien

de *être*); dans la troisième, elle considère la question du temps et de l'aspect; dans la dernière partie, elle présente les conclusions auxquelles elle est arrivée.

Rivière étudie en premier lieu les *types* d'adverbes susceptibles de déterminer le participe passé et l'adjectif. C'est ainsi qu'elle examine les adverbes du type *plus/mieux* et *bien/mal/peu*, qui sont propres à la qualification ou à la quantification; alors que *plus* est apte à exprimer ou la quantité ou la qualité, *mieux* n'exprime que la qualité et, alors qu'il ne peut déterminer l'adjectif, il modifie toutefois le participe :

une maison plus entretenue
une maison mieux entretenue

une maison plus belle
* une maison mieux belle

(:132)

De même, *bien* lorsqu'il exprime la qualité s'oppose à *mal* tandis que, lorsqu'il exprime la quantité, il s'oppose à *peu*; l'emploi qualificatif n'est possible qu'avec le participe passé. Rivière exclut toutefois, et à juste titre, les participes *fatigué*, *appauvri*, *encombré* et *cabossé* (*fatigué* fait l'objet d'une entrée [adjectif] dans le *Petit Robert* et il en est de même pour *encombré*; ce n'est toutefois pas le cas pour *appauvri* et *cabossé*) avec lesquels *bien* opère un changement quantitatif (:133). Nous reproduisons ici, à peu de choses près, le tableau offert

par Rivière (:135) des conclusions auxquelles ses observations l'ont conduite :

(1)	bien	+	ppassé	--> QUALITÉ/QUANTITÉ
		+	adj	--> QUANTITÉ (très haut degré)
(2)	mal	+	ppassé	--> QUALITÉ (contraire de bien)
		+	adj	--> impossible
(3)	fort/bien	+	ppassé	--> QUALITÉ (très haut degré)
		+	adj	--> impossible

Ce qui est vraiment pertinent, c'est que «[…] si les adverbes *[plus/mieux; bien/mal/peu]* […] se comportent différemment avec les adjectifs et avec les participes passés, ces mêmes adverbes se comportent de façon IDENTIQUE AVEC LES PARTICIPES PASSÉS ET AVEC LES VERBES […]» (:136) (c'est Rivière qui se sert de majuscules). C'est la conclusion visée par Rivière, dont l'objet est de montrer que le participe conserve dans une grande mesure son origine verbale.

Rivière aborde ensuite la question des groupes prépositionnels compléments. Selon elle, on remarque des différences importantes entre les compléments du participe et ceux de l'adjectif. Une de ces différences réside dans le fonctionnement de la préposition *par* et l'autre dans les mouvements du complément circonstanciel de lieu par rapport au nom que détermine l'adjectif ou le participe (:137). La préposition *par* avec le participe fait que l'on perçoit le complément comme étant un complément d'agent (pour les animés) ou comme exprimant la cause (dans le cas des inanimés). Avec l'adjectif, il ne peut s'agir d'un

complément d'agent et la cause s'exprime avec *de* plutôt qu'avec *par* (d'après Rivière, les participes acceptent toujours *par* tandis que ce n'est pas le cas pour les adjectifs [*ibid.*]). Rivière signale que l'on peut donner à une construction adjectivale un caractère d'agentivité en y ajoutant un participe : **un homme heureux par ses enfants* mais *un homme rendu heureux par ses enfants* (:138).

En examinant les mouvements des groupes prépositionnels compléments, Rivière veut découvrir si le groupe prépositionnel est complément du nom déterminé par l'adjectif ou par le participe, ou complément de l'adjectif ou du participe. Une des méthodes employées consiste à effectuer des déplacements des groupes compléments (notons que Rivière s'en tient aux circonstanciels de lieu). Voici ce qu'obtient Rivière : avec l'adjectif, le complément circonstanciel détermine soit le nom et l'adjectif, soit l'ensemble de la phrase; avec le participe, le complément circonstanciel détermine le participe et, ensemble, ceux-ci (participe + complément circonstanciel) déterminent le nom; ou le complément circonstanciel détermine la phrase mais non pas le nom avec le participe passé (:140). Ce que Rivière veut faire voir, c'est que plus le lien est serré entre le participe et son groupe prépositionnel complément, plus le participe conserve son caractère verbal.

Au début de son article, Rivière présente le participe employé seul comme étant la forme qui reste après

l'effacement de l'auxiliaire (:131) et, dans la deuxième section, c'est cette question qu'elle examine en détail. Comme Rivière le rappelle, traiter le participe comme un adjectif, c'est supposer qu'il est la réduction d'une relative avec la copule ou avec *être* en tant qu'auxiliaire du passif (:140). Cette manière de voir mène à trois déductions :

(1) que le participe (employé seul) d'un verbe transitif a pour source une construction passive;

(2) que le participe passé d'un verbe dont les temps composés se forment avec *être* (c'est-à-dire les intransitifs avec *être*, les essentiellement pronominaux, les transitifs ayant subi la transformation pronominale) peut être employé comme adjectif;

(3) que le participe d'un intransitif avec *avoir* (comme *courir*, *marcher*, *dormir*) ne peut s'employer seul (*ibid.*).

D'après Rivière (*ibid.*), aucun des énoncés précédents n'est entièrement juste et tous les types de verbes suivants doivent être envisagés comme sources possibles du participe passé employé seul :

(1) les verbes transitifs passivés (:141) : pour qu'un verbe soit à l'origine d'un participe passé sans auxiliaire, il faut que ce verbe soit passivable (Rivière donne l'exemple du participe *eu*, qu'on ne

trouve jamais seul et de participes comme *possédé*, qui sont rarement seuls); mais le participe passé peut, d'après Rivière, renvoyer à autre chose que du passif; ici, elle a à l'esprit le participe qui apparaît dans une construction comme *deux équipes spécialisées dans l'économie d'énergie*, où *spécialisées* est susceptible d'une paraphrase avec un transitif réfléchi : *deux équipes qui se sont spécialisées*, qui est une construction active.

(2) les verbes transitifs en construction réfléchie ou réciproque (:142) : selon Rivière, il est impossible de transformer une construction renfermant un tel verbe en une participiale (:143); Rivière signale que le *Petit Robert* et le *Larousse* font passer des verbes comme *se spécialiser* et *se réunir* dans la classe des pronominaux, «bien que ce changement de classe ne corresponde pas à un changement à la fois syntaxique et sémantique» (*ibid.*) (Rivière songe à des couples comme *apercevoir/s'apercevoir*).

(3) les verbes pronominaux de sens passif (*ibid.*) : puisque «le sujet de la phrase est le but de la relation primitive comme au passif» (:144), le participe passé peut avoir pour origine un verbe pronominal de sens passif.

(4) les verbes essentiellement pronominaux (:145) : ce sont les verbes qui ne possèdent pas d'autre forme

que la forme en *se*; certains (*se blottir*, *s'accroupir*, par exemple) sont à la source du participe passé seul; d'autres (*s'abstenir*, *s'ébattre*, pour en citer quelques-uns) ne peuvent pas l'être; pour qu'un verbe essentiellement pronominal soit à l'origine d'un participe passé employé seul, il faut qu'il y ait changement, passage à un état : l'action de se blottir a pour résultat l'état d'être blotti; l'action de s'accroupir a pour résultat l'état d'être accroupi; par contre, on ne devient pas *abstenu quand on s'abstient ni non plus *ébattu quand on s'ébat.

(5) les intransitifs conjugués avec *être* (:146) : pour ces verbes, «[…] le participe passé peut effectivement fonctionner comme 'adjectif'» (*ibid.*). Il y a toutefois des restrictions. Les adverbes, par exemple, ne fonctionnent pas avec ces participes de la même manière qu'avec les participes de la plupart des verbes transitifs passivés; Rivière fait observer que l'adverbe *plus* ne peut déterminer le participe d'un intransitif conjugué avec *être* :

Il y a des spectateurs *arrivés* à l'heure qui n'ont pas eu de place.

*Il y a des spectateurs *plus arrivés* à l'heure qui n'ont pas eu de place.

*Il y a des coureurs *mieux arrivés* à l'étape.

Il y a des coureurs *mieux arrivés* à l'étape que d'autres.
(*ibid.*)

Pour que le participe de certains intransitifs conjugués avec *être* s'emploie seul, il faut que le sujet soit inanimé ou, s'il est animé, qu'il soit déterminé par un complément. La position du participe passé n'est plus indifférente (l'apposition est impossible quand le participe passé n'a pas de complément). Certains participes de verbes intransitifs s'emploient, d'après Rivière, sans restrictions : ce sont les participes des verbes *décéder*, *éclore*, *mourir*, *échoir* et *tomber* (*tomber* doit pourtant avoir un sujet inanimé selon Rivière [:146, 147]); on aura noté que les verbes précédents expriment un changement d'état (:147). D'autres encore «ont besoin d'être soutenus par une détermination supplémentaire» (*ibid.*) : *apparaître*, *arriver*, *devenir*, *entrer*, *intervenir*, *partir*, *repartir*, *retourner à*, *revenir*, *rester*, *survenir*, *venir* (*ibid.*). Dans les intransitifs conjugués avec *être*, il faut que le sujet (du verbe) soit modifié pour que le verbe soit à l'origine d'un participe seul : Rivière fait observer que dans *Jean est arrivé*, par exemple, quand le processus atteint son terme, le sujet (Jean) est modifié : *Jean est arrivé*

possède, au terme du procès, la même signification que *Jean est là* (:150).

(6) les intransitifs conjugués avec *avoir* (*ibid.*) : avec les «vrais intransitifs» (:151), comme *marcher*, il ne peut y avoir d'état résultant et ces verbes ne peuvent être à l'origine du participe sans auxiliaire. Par contre, il y a des verbes qui, outre leur emploi intransitif, ont un emploi transitif (*courir*, *durcir*, *rajeunir*, *augmenter*, par exemple [*ibid.*]) et qui, par conséquent, sont passivables; prenons un des exemples offerts par Rivière : *le cuir a durci* (emploi intransitif) mais *ce cirage a durci le cuir* (emploi transitif) ---> *le cuir a été durci par ce cirage* (passif) ---> *le cuir est durci* (état). Rivière fait également mention de certains verbes qui s'emploient tantôt avec *être* et tantôt avec *avoir* : *accourir*, *décroître*, *paraître*, *disparaître*, par exemple (pour *disparaître*, le *Petit Robert* donne l'emploi avec *être* comme vieilli ou littéraire; et pour *accourir*, on ne trouve que des exemples avec *avoir*).

Notons que Rivière soutient que, dans le cas de ces verbes, le choix de l'auxiliaire à reconstruire importe peu; nous ne sommes pas de son avis; si on peut écrire *les jours disparus nous rendent tristes* par exemple, c'est qu'il y a deux étapes : *les jours ont disparu* ---> *les*

jours sont disparus (*disparu* est d'ailleurs lexicalisé [*Petit Robert*]).

Au terme de son analyse du comportement des adverbes, Rivière fait observer que certains adverbes, qui ne se comportent pas de la même manière avec les participes et avec les adjectifs, ont toutefois le même fonctionnement avec le participe et avec le verbe. Il existe toutefois des adverbes dont le fonctionnement avec le participe est tout à fait identique à leur fonctionnement avec l'adjectif. Nous songeons à un adverbe comme *vraiment*, qui est apte à déterminer le verbe, le participe et l'adjectif (nous ne tenons compte ici que des classes ou sous-classes pertinentes) : *elle aime vraiment son travail/elle est vraiment sérieuse/elle est vraiment aimée de ses enfants*. En outre, un adverbe comme *très* détermine l'adjectif et le participe mais ne détermine pas le verbe.

L'analyse que propose Rivière des mouvements des groupes prépositionnels compléments nous semble moins heureuse. Les exemples dont elle se sert nous paraissent peu convaincants; il y a des groupes compléments d'adjectif qui sont aussi soudés à l'adjectif que le sont ceux qui déterminent le participe passé : *natif de*, *enclin à*, *désireux de* (Grevisse 1986:590). Ce que Rivière veut montrer, c'est que le participe garde avec son complément un lien très serré alors qu'il n'en est pas ainsi pour l'adjectif; c'est que le verbe présente une beaucoup plus

grande tendance à la transitivité (directe ou indirecte) que l'adjectif (la transitivité directe est impossible); si on consulte Blinkenberg, on voit qu'il n'y a que 20% des verbes qui sont des monovalents intransitifs (Blinkenberg 1960:313) alors que la très grande majorité des adjectifs le sont (:308).

Rivière envisage la question de l'auxiliaire effacé en très grand détail. Afin d'illustrer que le participe employé seul peut avoir une source autre que le passif, Rivière procède comme suit. Elle examine la phrase suivante : *Dans ce laboratoire, deux équipes* ***spécialisées*** *dans l'économie d'énergie ont reçu des encouragements*; et elle tente de découvrir, à l'aide de paraphrases par la relative, quelle est la source du participe *spécialisées*. *Spécialisées* peut se réécrire par les trois relatives suivantes :

(1) *deux équipes* ***qui ont été spécialisées*** *dans l'économie d'énergie*;

(2) *deux équipes* ***qui sont spécialisées*** *dans l'économie d'énergie*;

(3) *deux équipes* ***qui se sont spécialisées*** *dans l'économie d'énergie*.

Rivière élimine d'emblée la première de ces paraphrases. Nous ne sommes pas entièrement d'accord avec elle; on lit en effet dans le *TLF* que *spécialiser* veut dire *rendre quelqu'un ou quelque chose apte à un emploi précis,*

déterminé, restreint; et que *se spécialiser* veut dire *se consacrer à une occupation, à une recherche, à un métier déterminé*. Il nous semble que des équipes spécialisées sont bien celles qui se consacrent à une recherche en particulier mais que, si elles le font, c'est qu'elles ont été rendues aptes à le faire, en partie par leurs propres efforts (c'est-à-dire par elles-mêmes) et en partie par quelque chose d'externe (professeurs, textes). C'est dire que, si on accepte la définition du *TLF* pour *spécialiser*, il n'est pas impossible de percevoir *spécialisées* comme la réduction de la relative *qui ont été spécialisées* (qu'on a rendues aptes à un emploi précis).

Mais revenons aux réécritures proposées par Rivière. Selon elle, il se peut qu'on ait affaire en (2) ou à du passif (mais alors, on aurait de nouveau deux équipes que l'on spécialise?) ou à *être* (copule) et un attribut alors qu'en (3) il s'agit du passé composé du verbe pronominal *se spécialiser*. Si le participe *spécialisées* a pour origine le passé composé d'un verbe pronominal, on peut dire, comme Rivière, que sa source n'est pas du passif et on a, dans une certaine mesure, raison; mais puisque dans les verbes pronominaux, le sujet est à la fois l'agent et le patient, il nous semble que la construction est à prendre comme étant à la fois passive et active. Mais cette manière de voir n'est peut-être pas l'angle le plus fructueux sous lequel on puisse aborder la question. Peu importe si on a

spécialisé les équipes ou si elles se sont spécialisées, il demeure qu'elles *sont* spécialisées. Ici, le participe décrit leur état comme *compétentes* ou *expertes* le ferait : la forme est un adjectif.

Dans son ouvrage sur l'adjectif attribut, Riegel (1985) fait observer que le participe passé de certains verbes peut se prêter soit à une lecture événementielle (il exprime alors un procès), soit à une lecture stative (il exprime alors un état); et que c'est le participe passé dont on peut faire une lecture stative qui fonctionne comme attribut. L'analyse offerte par Riegel des formes qui se prêtent à plus d'une lecture s'avère très utile : elle fait voir que la forme en *-é* en fonction d'épithète doit parfois être interprétée comme un pur adjectif et parfois, même si elle remplit la même fonction, comme une forme verbale. Regardons quelques-uns des exemples proposés dans *L'adjectif attribut* (Riegel 1985:183) :

(1a) *le vase de Soissons a été cassé par Pierre;*

(1b) *le vase de Soissons est cassé;*

(2a) *le vase de Soissons a été admiré par Pierre;*

(2b) *le vase de Soissons est admiré.*

(Les mêmes formes s'emploient comme épithète : *le vase cassé appartient à Pierre; le vase admiré appartient à Pierre.*[11]) Même si *cassé* et *admiré* apparaissent dans des

---

[11]On voit que, dans cette deuxième construction, la phrase serait plus acceptable avec un adverbe modifiant le verbe : *le vase* ***tant*** *admiré appartient à Pierre*, par exemple.

structures phrastiques tout à fait semblables, il n'y a que *cassé* qui est attribut. C'est que, d'après Riegel, *cassé* décrit l'état du vase en tant que résultat de l'action décrite en (1a) alors que ce n'est pas le cas pour *admiré*. Ce que Riegel entend, c'est que l'état d'une chose doit être changé d'une manière fondamentale pour que l'on puisse employer le participe comme attribut : la nature d'un vase qui a été cassé est changée de façon radicale alors que la nature d'un vase admiré reste la même. C'est évidemment notre vision du monde, «l'idée que nous nous faisons des choses et des caractéristiques qui permettent de les distinguer et d'assurer leur identité spatio-temporelle» (:184), qui nous fera faire soit une lecture événementielle du participe (ce dernier étant alors verbal), soit une lecture stative (la forme en *-é* étant alors adjectivale).

On voit à quel type de critiques s'expose une théorie comme celle de Riegel : les caractéristiques saillantes d'un objet ne sont pas forcément les mêmes pour tous et l'on trouvera assurément des personnes pour dire que d'être admirée peut changer d'une manière radicale la nature d'une chose. Devant l'exemple des *équipes spécialisées* de Rivière, l'analyse que Riegel propose, des formes pouvant apparaître ou dans des constructions pronominales événementielles ou dans des constructions non pronominales statives, est très pertinente. En voici quelques exemples (:185, 186) :

- *Pierre* ***s'est évanoui***; *Pierre* ***s'est effondré*** (formes pronominales événementielles);
- *Pierre est* ***évanoui***; *Pierre est* ***effondré*** (formes non pronominales statives).

C'est bien ce qui se produit dans le cas des équipes spécialisées : il faut faire une lecture événementielle de la forme en *-é* dans *deux équipes qui se sont spécialisées* mais une lecture stative de la forme dans *deux équipes qui sont spécialisées*. Notons qu'il est plus probable que la forme employée seule vient de la deuxième construction que de la première. Ce ne sont d'ailleurs pas tous les verbes qui se prêtent à deux lectures; par exemple, le réciproque : *deux hommes qui se sont entre-tués* ne peut se réécrire *deux hommes qui sont entre-tués*.

Loffler-Laurian (1982:152) présente le participe attributif comme se situant «entre le passif et l'adjectif sur la chaîne continue qui conduit de l'un à l'autre (ceci dans l'idée qu'il n'y a pas de catégories séparées par de véritables frontières mais qu'il y a des zones de passage entre les catégories)». Selon elle, plus la forme est proche du passif plus le verbe est apparent alors que plus on se rapproche de l'adjectif moins le verbe est apparent (*ibid.*).

Rivière soutient que, dans certains cas, la forme seule est la réduction d'une construction avec *avoir*. Il nous semble que ce n'est pas le cas; sauf pour le style

télégraphique (le contexte rend bien clair qu'il s'agit de cet emploi). Dans les exemples offerts par Rivière, si on se retrouve avec des constructions comme *le cuir durci* ou *les nuages disparus*, ce n'est pas de la forme avec *avoir* que celles-ci sont dérivées :

(1) *Le cuir a durci* ---> *le cuir a été durci* (par les intempéries) ou *le cuir s'est durci* ---> *le cuir est durci* ---> *le cuir durci*;

(2) *Les nuages ont disparu* ---> *les nuages sont disparus* ---> *les nuages disparus*.

L'accord sert ici d'indice; on voit que la forme avec *avoir* est invariable (et qu'elle devrait l'être dans tous les cas) tandis que celle que l'on retrouve seule ne l'est pas; ceci suggère qu'il y a une étape intermédiaire et que c'est bien d'une construction avec *être* qu'est dérivée la forme.

Selon Rivière, bien que le participe des verbes transitifs en construction réfléchie (ou réciproque) ait la même forme que celui des verbes non pronominaux, ce qui fait voir qu'ils sont toutefois différents, c'est qu'on ne peut pas transformer une phrase avec un tel verbe en participiale (avec agent) et ce serait la raison pour laquelle on interprète toujours cette forme comme venant d'une construction passive. Il nous semble toutefois que les exemples proposés par Rivière ne sont pas tout à fait convaincants : si sa phrase ???*Les gens blessés par eux-mêmes, avec un couteau par exemple, se trouvent bêtes*

(Rivière:143; les points d'interrogation de Rivière) est peu probable, il nous semble que la phrase ?*Les gens blessés par autrui, avec un couteau par exemple, se trouvent bêtes* ne l'est guère plus.

Quand Rivière se penche sur les participes des intransitifs dont les temps composés sont formés avec *être* (:146), elle fait observer que «*plus* semble cette fois exclu comme quantificateur» (*ibid.*). Il nous semble que ceci est un indice important de la valeur verbale des formes seules qui sont la réduction d'un intransitif conjugué avec *être; plus* détermine l'adjectif et il détermine aussi le participe en emploi adjectival mais il ne détermine pas le participe des intransitifs conjugués avec *être*. Rivière soutient également que, pour que le participe puisse s'employer seul, «il n'est pas indifférent que le sujet soit animé [...] ou inanimé [...]» (*ibid.*) et elle offre quelques exemples à l'appui :

(1) ??? L'enfant tombé s'est cassé une jambe.

(2) La neige tombée perturbe la circulation.

Tombé est l'un des participes lexicalisés (*Petit Robert*). Avec un animé, *tombé* s'emploie seul quand il a la signification de *déchu* (qui apparaît comme adjectif dans le *Petit Robert* : *L'homme est un dieu tombé...*); avec un inanimé (*les fruits tombés, la neige tombée*), le procès atteint un état «final». Le point de vue de Riegel s'avère de nouveau pertinent. On ne peut voir *tombé* comme un état résultatif

dans le cas de l'animé alors qu'on le peut dans le cas de l'inanimé. Mais adoptons un autre point de vue : tentons de réécrire *?L'enfant tombé s'est cassé une jambe* par la relative dont le participe serait la réduction : *?L'enfant qui est tombé s'est cassé une jambe*. C'est la réécriture par le gérondif qui paraît la plus adéquate : *L'enfant s'est cassé une jambe en tombant*. On note toutefois que les deux réécritures n'ont pas tout à fait le même sens; que la réécriture par le gérondif semble meilleure est peut-être due au fait que les participes des verbes intransitifs sont actifs. En outre, si *tombé* ne peut être employé seul dans le cas du sujet animé, c'est qu'il fait corps avec l'auxiliaire pour former un temps composé (le passé composé de *tomber*). Quant à la phrase *La neige tombée perturbe la circulation*, elle se réécrit également comme suit : *La neige qui est tombée perturbe la circulation*; mais on est dans ce cas devant une structure attributive : *La neige/est/tombée (blanche)*; pour en arriver à *tombée* employé seul, il faut supposer une autre étape, dans laquelle on passe de la forme événementielle et verbale à une forme stative et adjectivale : *La neige/est tombée* ---> *La neige/est/tombée* (où on a la copule et un attribut). Quitte à sortir des limites de la linguistique, on pourrait dire que la neige tombée ne se relèvera pas (elle a atteint un état final) tandis que l'enfant le fera (l'état est transitoire, il n'est pas un résultat final). Selon

Rivière, si l'on ajoute un circonstanciel, les deux phrases deviennent acceptables :

(1) ??? *L'enfant, tombé de son lit, s'est cassé une jambe.*

(2) *La neige, tombée en abondance, perturbe la circulation.*

De nouveau, la réécriture par le gérondif est beaucoup plus plausible : *L'enfant, en tombant de son lit, s'est cassé une jambe.* On voit que la lecture que nous avons proposée (valeur stative de *tombée* (2) avec l'inanimé) n'est plus ici possible (notons que les compléments ne sont pas du même type; à *en abondance*, on peut facilement substituer *abondamment*, qui détermine aussi bien l'adjectif que le verbe). Cette lecture ne s'appliquera pas non plus à un grand nombre de verbes intransitifs dont le passé composé est formé avec *être* et que l'on retrouve néanmoins employés sans auxiliaire (notons toutefois qu'il semble y avoir des différences d'emploi entre ces participes et les autres : Rivière donne des exemples où ils sont dans la position d'épithète mais, le plus souvent, on les trouvera en apposition).

Rivière sépare les participes des verbes conjugués avec *être* en deux groupes : le premier groupe renferme les verbes dont les participes s'emploient seuls sans contrainte et il n'y en a que cinq parmi les vingt-sept qui constituent la liste des intransitifs avec *être*; ce sont les suivants : *décéder, éclore, mourir, échoir, tomber*

(:147). Ces verbes, comme Rivière le signale, «expriment un changement d'état, le passage entre un état 1 non exprimé, complémentaire de l'état 2 exprimé par l'unité lexicale» (*ibid.*). On vient pourtant de voir les restrictions qui s'appliquent à *tombé*, même s'il s'agit d'un participe lexicalisé et possédant de ce fait une valeur plus nettement adjectivale (du moins dans certains contextes). Quant à *décédé*, le *Petit Robert* ne lui accorde pas une entrée séparée; on emploie rarement *décéder* (la langue administrative en fait usage) sauf dans des expressions comme *il est décédé* où l'on se sert du participe et où il est aisé de substituer *mort*; *mourir*, tout comme *décéder*, se conjugue avec *être* et on semble à la fois devant une forme active (il a fait l'acte de mourir, de décéder) et devant une forme attributive, qui décrit un état (il/est/décédé; il/est/mort). *Éclore* est un verbe défectif «rare en dehors de la 3e personne» (Grevisse 1986:1280), et *échoir* est aussi un verbe défectif. Dans tous les exemples proposés par Rivière les participes nous semblent posséder une valeur purement adjectivale (Rivière:147).

L'étude de Rivière est riche et intéressante : nombre des questions soulevées par l'emploi du «participe passé» sans auxiliaire, et par le participe passé en général, y sont abordées. La notion du participe passé en tant qu'étape entre le verbe et l'adjectif en est une que l'on trouve, par exemple, chez Tesnière. Rivière réussit à

montrer que le participe conserve, même à l'état soi-disant adjectival, bien des propriétés du verbe. Sauf quand elle possède une valeur purement adjectivale, la forme seule est quant à nous essentiellement verbale. Nous verrons dans la forme seule : soit la réduction du participe (*étant* + forme en *-é*, *ayant été* + forme en *-é*) généralement d'un verbe passivé (*[étant] analysé*, *[ayant été] analysé*), parfois d'un verbe actif (*[étant] arrivé*); ou la réduction d'une construction passive ([forme verbale à un autre mode que *étant* ou *ayant été*] + forme en -é).

2.3.2. Jack Feuillet : «Le système participial français» (1989)

Feuillet se donne pour but de changer l'optique dans laquelle on envisage le participe en français. Et de changer, en autant que c'est possible dans le cadre actuel, la nomenclature grammaticale pour désigner ce que l'on appelle aujourd'hui *participe présent* et *participe passé*. Feuillet propose que l'on saisisse les formes du participe comme les éléments fonctionnels d'un système cohérent.

Feuillet fait observer que le vieux slave marque l'opposition entre les valeurs du participe en ayant des formes différentes pour représenter ce que le français exprime par la même forme, accompagnée d'un auxiliaire. Il y a en français, pour les verbes transitifs, cinq formes du participe : *aimant* (présent actif), *ayant aimé* (passé composé actif), *étant aimé-e-s* (présent passif), *ayant été*

aimé-e-s (passé composé passif), *aimé* (passé [passif]; cette forme apparaît pourtant dans le tableau de la conjugaison active dans la plupart des ouvrages que nous avons consultés). Pour les intransitifs conjugués avec *être*, il y en a trois : *arrivant* (présent), *étant arrivé-e-s* (passé composé), *arrivé-e-s* (le participe seul n'apparaît pas dans Grevisse pour la voix passive); et pour les intransitifs conjugués avec *avoir*, deux : *dormant* (présent), *ayant dormi* (passé composé).

Pour créer une terminologie adéquate, Feuillet s'inspire de la morphologie participiale des langues slaves. Cette influence est absente chez Grevisse, par exemple, qui, dans le tableau succinct de la conjugaison des intransitifs, ne fait pas mention de la voix; et absente chez Guillaume également, où les formes avec *être* (non seulement celles de la voix passive mais celles que l'on trouve dans les temps composés des intransitifs) sont perçues comme passives (Guillaume:125). Il est essentiel, d'après Feuillet, de déterminer de quelle manière les formes du participe s'opposent entre elles; selon lui, l'opposition entre ces formes n'en est pas une de temps mais de «phase entre *non accompli* et *accompli* [...]» (Feuillet:6), c'est-à-dire d'aspect. Nous reproduisons le tableau proposé par Feuillet (:7) :

Participe	Actif	Passif
non accompli	*portant*	*étant porté*
accompli	*ayant porté*	*ayant été porté*

On voit à quel point ce tableau ressemble à celui que l'on trouve chez Tesnière, quand il traduit en français les formes du participe russe :

Participe	Actif	Passif
non accompli	*portant*	*étant porté*
accompli	*ayant porté*	*porté*

À la forme antérieure passive, qui apparaît seule chez Tesnière, Feuillet substitue le participe passé composé passif. Dans le cas des verbes qui ne sont pas passivables, il y aurait, selon Feuillet, «simplement une opposition non accompli/accompli : *dormant/ayant dormi; venant/étant venu*» (*ibid.*).

C'est la forme employée seule qui est la plus complexe et Feuillet l'aborde dans une perspective qui rappelle celle de Rivière (et celle de Riegel) : «Ce que l'on appelle le 'participe passé' est une forme ambiguë puisqu'il est un participe de l'accompli pour les verbes

qui ne sont pas soumis à l'opposition de voix et un participe à la fois du passif et de l'accompli pour les autres verbes» (:7). Feuillet veut probablement dire que, ce qui rend la forme appelée «participe passé» ambiguë, c'est qu'elle représente à la fois un participe de l'accompli (actif et passif) et du non accompli (passif) pour les verbes soumis à l'opposition de voix. Si on se reporte aux tableaux suivants, on voit que c'est bien le cas :

PARTICIPE	**Actif**	**Passif**
non accompli		(*étant*) ***porté***
accompli	(*étant*) ***venu***	(*ayant été*) ***porté***

L'un des facteurs qui rend difficile la saisie de la valeur de la forme seule en français est, comme Feuillet le souligne, la facultativité de *être*. Contrairement à Rivière, Feuillet n'accorde pas à la forme avec *avoir* la possibilité d'apparaître seule et nous pensons comme lui : la forme avec *avoir* n'apparaît jamais seule, sauf dans le style télégraphique (carte postale, journal intime, par exemple). D'après Feuillet, *être* est obligatoire dans les pronominaux : *se rendre* ---> *s'étant rendu* (*ibid.*); il passe sous silence la dérivation *se rendre* ---> *s'étant rendu* ---> *étant rendu* ---> *rendu* comme dans *rendus à*

destination/nous voilà rendus, où on découvre pourtant le même cheminement que ceux dont il fait ensuite mention : *s'asseoir* ---> *s'étant assis* ---> *assis* et *se percher* ---> *s'étant perché* ---> *perché* (*ibid.*). Feuillet signale que ce type de dérivation n'est pas possible pour tous les pronominaux et il donne à l'appui l'exemple de *se promener* ---> *s'étant promené* *---> *promené*). Il fait observer que des participes comme *assis* (*Un homme, **assis** sur un banc*) ou *perché* (*Un village, **perché** sur le flanc de la montagne*) «renvoient aussi bien aux verbes actifs (*asseoir, percher*) qu'aux verbes pronominaux» (*ibid.*); nous ne pensons pas que ce soit le cas : il arrive fréquemment en français qu'à des pronominaux correspondent des adjectifs : *s'évanouir* ---> *s'étant évanoui* ---> *étant évanoui* ---> *évanoui*; notons l'étape intermédiaire (*étant évanoui*) par laquelle on obtient *évanoui* et où *évanoui* ne possède pas la valeur verbale;[12] la forme est d'ailleurs lexicalisée et a la valeur qu'aurait un autre adjectif qualificatif apparaissant dans la même construction : *étant **intelligent**, il avait compris les règles du jeu*, par exemple. Une forme liée à un verbe essentiellement pronominal, comme *évanoui*, ne peut évidemment pas être passive puisqu'il n'y a pas de verbe non pronominal (actif

---

[12]*Évanoui* ne peut être qualifié par des adverbes comme *très*; mais c'est aussi le cas de certains autres adjectifs (*circulaire, équestre, enceinte*, par exemple) qui s'emploient sans degré (Grevisse 1986:895).

et passivable) correspondant : on ne peut pas et on n'a jamais pu *évanouir quelqu'un.[13] Au fond, ce qui est ici pertinent, c'est que *assis* et *perché* (et *évanoui*) décrivent des états; il importe peu qu'ils soient liés à un verbe activo-passif ou à un pronominal. Feuillet signale également que «si un verbe pronominal n'a pas de correspondant activo-passif, il ne peut être utilisé à la forme participiale seule : *se souvenir* *---> *souvenu*» (*ibid.*); et que «le participe seul renvoie non au verbe pronominal, mais au verbe activo-passif» (*ibid.*). Nous venons pourtant de donner l'exemple de *évanoui*, qu'on ne peut pas relier à un verbe activo-passif; donnons aussi *blotti* <--- *se blottir*. Là où nous serions d'accord avec Feuillet, c'est que ce n'est pas d'un participe qu'il s'agit quand on a une forme comme *évanoui*, *blotti*, *assis*, *perché*; toutes ces formes sont, quant à nous, des adjectifs : il n'y a que dans un contexte comme *l'enfant, assis par sa mère sur la chaise, s'était relevé et courait*, où l'agent est présent et confère à *assis* sa valeur verbale, que nous prendrions cette forme pour un participe.

Feuillet, comme Rivière, note que le participe de certains intransitifs (conjugués avec *être*) est susceptible de fonctionner comme un adjectif. Chez Rivière, on le sait,

---

[13]L'adjectif *évanoui* remonte au XII^e siècle, époque à laquelle la forme *évanouir* existe. Dans les exemples proposés par Grevisse (*La chaleur fut si grande qu'il en évanouit; Harley pensa évanouir*), on voit toutefois que le verbe est transitif indirect ou intransitif.

certains adverbes sont exclus avec ces formes; il importe parfois que le sujet soit animé ou inanimé; et il y a des formes qui ont besoin d'un complément (***arrivés*** *tôt, ils repartirent le lendemain;* ***devenus*** *adultes, ils quittèrent l'école*). Ces compléments, ou «déterminations supplémentaires» (Rivière:147), expriment, d'après Feuillet et d'après Rivière, le but atteint. Parmi les intransitifs, il y a des formes qui s'emploient seules : les participes des verbes mutatifs, par exemple, qui expriment le passage d'un état à un autre ou un déplacement (Feuillet:8). D'autres, par contre, ne s'emploient jamais seules; le sens des verbes *aller* et *provenir* exclut qu'un but soit atteint : «l'impossibilité [que la forme en *-é* apparaisse seule] est liée en français au lexème même» (:7) (Rivière [:148] signale aussi que c'est le sens de ces formes qui ne permet pas qu'on fasse l'économie de l'auxiliaire). D'après Feuillet, ce serait pour cette raison que les verbes *courir, voler, marcher* (et d'autres qui leur ressemblent), tout comme *aller*, «qui n'indiquent pas la destination du procès» (Feuillet:8) ne sont employés comme noyaux de groupes participiaux que lorsqu'ils ont l'appui d'un auxiliaire (*ibid.*). Ce n'est pas notre avis : ces verbes sont conjugués avec *avoir*, et en français, depuis des siècles, ils ont un sens actif; il nous semble que c'est leur ressemblance morphologique avec les formes passives qui fait qu'on emploie les participes des intransitifs avec

être seuls. L'interprétation offerte par Feuillet a le mérite d'expliquer le blocage dans le cas de *aller* et de *provenir*; mais elle n'explique pas comment il se fait que les verbes *courir*, *voler* et *marcher* soient conjugués avec *avoir*, ce qui, pour les intransitifs, exclut que le participe apparaisse seul.

Feuillet n'accorde pas vraiment de place à la forme en *-é* seule, le participe «appelé 'passé'» (*ibid.*), dans le système participial qu'il propose; plutôt, il s'intéresse aux nuances sémantiques qu'il perçoit dans les emplois suivants (forme seule et forme avec auxiliaire) :

(1) **Élu** par le peuple, le président de la République n'a de comptes à rendre qu'à lui.

(2) **Étant élu** par le peuple, le président de la République n'a de comptes à rendre qu'à lui.

(3) **Ayant été élu** par le peuple, le président de la République n'a de comptes à rendre qu'à lui.

Feuillet fait mention d'un critère qui, selon lui, contribue à mettre en relief la différence de sens entre (1) d'une part et (2) et (3) d'autre part : alors que *étant élu* et *ayant été élu* sont aptes à former un groupe participial absolu (une participiale), la forme *élu* seule ne l'est pas; on peut en effet réécrire (2) et (3) comme suit :

(2') Le président de la République **étant élu** par le peuple, il n'a de comptes à rendre qu'à lui.

(3') Le président de la République **ayant été élu** par le peuple, il n'a de comptes à rendre qu'à lui.

(1') *Le président de la République **élu** par le peuple, il n'a de comptes à rendre qu'à lui.

D'après Feuillet, il faut, pour pouvoir employer la forme seule dans un tel groupe, l'introduire par un adverbe comme *une fois, sitôt*. Nous avons constaté dans notre corpus qu'il existe une étroite correspondance entre les constructions *étant élu* et *ayant été élu*, et la construction *sitôt élu/une fois élu*. Il ne nous semble toutefois pas qu'il y ait une grande différence entre toutes ces phrases, à part l'économie du sujet de la participiale quand on écrit la phrase sous la forme (1). Dans l'exemple proposé, le sujet est le même et les phrases (2), (3), (2') et (3') présentent peu d'avantages; c'est dans une phrase comme la suivante que la participiale est utile :

(4) «Car une fois **établi** un système de relations, celles-ci ne peuvent se modifier sous peine de faire perdre toute signification à ce qui en possédait déjà, de brouiller ce qui avait déjà valeur de message» (LV:327).

Dans la phrase (1) (*Élu par le peuple, le président […]*), la forme en *-é* remplit la fonction d'épithète détachée, placée en tête de phrase; cette construction, comme on le

verra au chapitre suivant, revêt une valeur presque identique à celle de la participiale.

Feuillet signale les contraintes qui restreignent l'emploi du participe seul (il s'agit bien ici du participe) dans la participiale : «il n'est possible que si l'on restitue une structure attributive, mais non quand il s'agit d'une structure passive» (Feuillet:8). D'après Feuillet, on peut écrire :

(1) Le travail terminé, chacun rentrera chez soi;

ou :

(1') Une fois le travail terminé, chacun rentrera chez soi;

ce qui n'est pas vrai des constructions suivantes :

(2) *La porte ouverte, le cambrioleur put pénétrer dans la maison.

(2') Une fois la porte ouverte [la porte étant ouverte], le cambrioleur put pénétrer dans la maison.

Feuillet soutient que le contexte permet de conclure que *terminé* exprime l'antériorité alors que ce n'est pas vrai de *ouverte*, qui possède soit une valeur participiale ou adjectivale.

Chez Imbs, l'emploi de l'auxiliaire est lié à l'expression de la cause; Feuillet propose qu'on y voie plutôt «la constatation d'un état donné qui explique le procès principal [...]» (*ibid.*). D'après Feuillet, le participe avec auxiliaire «équivaut à une dépendante

préparatoire» tandis que la forme sans auxiliaire «équivaut à une temporelle marquant l'antériorité [...] et dans les autres cas, [...] à une relative [...]» (*ibid.*). Selon lui, l'interprétation précédente est préférable au type d'explication qui rend compte des constructions participiales en les décrivant comme diverses subordonnées. Quant à x fonctions remplies par le groupe participial ([auxiliaire] + forme en *-é*) et par le groupe participial absolu (sujet + [auxiliaire] + forme en *-é*), ce sont d'après Feuillet les suivantes : «il [le groupe participial] a en réalité une fonction unique de qualification du groupe nominal, à la différence justement du groupe participial absolu qui a la structure d'un groupe verbal avec sujet et complément» (:9).

Feuillet termine son analyse du participe des verbes activo-passifs en offrant la conclusion que «[l]e participe passé employé sans auxiliaire est incontestablement un accompli [actif] pour les verbes intransitifs mutatifs et un passif [inaccompli ou accompli] pour les verbes activo-passifs» (*ibid.*); nous partageons dans une grande mesure son avis mais nous pensons que la forme en *-é* passe parfois tout à fait dans la classe de l'adjectif et qu'à ce point-là, n'étant plus verbale, elle n'est pas passive.

Feuillet achève son étude en se penchant sur le problème terminologique : «si on a pu dénommer les quatre formes participiales des verbes activo-passifs (dont trois

avec auxiliaire), le participe 'passé' seul a gardé son étiquette traditionnelle» (*ibid.*). (Mais il nous semble que le problème n'est pas uniquement terminologique : au fond, Feuillet n'a pas vraiment trouvé de place au participe qu'on appelle «passé» dans son système.) On pourrait, suggère-t-il, le nommer «participe simple» même si, comme il le souligne, cette désignation décrit également le participe en *-ant* (*ibid.*). Mais, dans le système proposé par Feuillet, le participe en *-ant* est déjà nommé : c'est le participe actif inaccompli; «participe simple» n'y serait donc pas ambigu.

2.4. Vers une conception plus systématique du participe passé en français

2.4.1. La problématique

En latin, le participe passé n'appartient pas à la conjugaison active : c'est une forme des conjugaisons passive et déponente. Le participe de la voix active a une forme du présent et une forme du futur mais pas de forme du passé. Dans la conjugaison passive, le passé est la seule forme du participe, qui se joint à *esse* pour donner les temps composés de la série du supin. Il n'y a pas de participe présent passif (qui correspondrait à *étant aimé*) et on traduit *amatus* par *ayant été aimé* (Petitmangin 1965:43), donc par une forme d'accompli (on a vu que Tesnière, en traduisant les formes du participe

russe en français, met la forme simple en -é [*porté*] à la place du participe passif antérieur [*ayant été porté*] et une équivalence est ainsi suggérée entre les deux formes [*porté* et *ayant été porté*]). La conjugaison déponente, comme la conjugaison active en français, possède trois formes du participe; pour le verbe *imitari* (imiter), par exemple, le participe a : une forme pour le présent (*imitans*, «imitant»); une pour le futur (*imitaturus*, «sur le point d'imiter»); et une pour le passé (*imitatus*, «ayant imité»), tout à fait semblable quant à la morphologie au participe de la voix passive. Dans la conjugaison déponente, le participe passé a la plupart du temps le sens actif : *imitatus*, on l'a vu, se traduit par «ayant imité» (et *veritus*, par «ayant craint»; *locutus*, par «ayant parlé»; *partitus*, par «ayant partagé») (:50, 51, 52, 54). Cependant, le participe passé de quelques verbes déponents peut avoir soit le sens actif ou le sens passif : *imitatus*, par exemple, veut dire ou *ayant imité* ou encore (*ayant été*) *imité* (:49).[14]

En français, peut-être en raison de ses origines «mixtes», le participe dit passé s'est toujours dérobé à l'analyse rigoureuse. Dès Meigret et Ramus, et en s'inspirant du modèle des langues anciennes, les grammaires

---

[14]Certains participes de verbes actifs ont une forme passive mais un sens actif : *cenatus* «ayant dîné»; *juratus* «ayant juré». Notons aussi que le participe présent de certains verbes, parce qu'il se prête à toutes sortes d'effets de sens, prend une signification passive (Joffre 1995:45).

françaises rangent le participe avec les autres modes non personnels du verbe (l'infinitif et le gérondif) et regroupent les formes selon les catégories du temps, de l'aspect et de la voix. Les formes en *-ant* sont censées exprimer le présent; les formes en *-é*, le passé. On attribue toujours, et à juste titre, une valeur active aux formes en *-ant*; et on fait revêtir aux autres une valeur passive ou active, selon la construction dans laquelle elles se trouvent. On définit toutefois ces dernières surtout par leur côté passif. Pourtant, Meigret déjà saisit bien que la forme en *-é* qui se joint à *avoir* pour donner les temps périphrastiques est bien différente, sauf pour la morphologie, de celle dont on se sert pour exprimer le passif; et que la forme que l'on trouve dans certains verbes, dont le passé se crée avec «un participe qui a la forme de participe passif et avec le verbe substantif [...]» (Meigret 1980[1550]:71),[15] n'est pas sans présenter de difficultés. C'est que ces formes, contrairement aux autres, possèdent une valeur active.

C'est en se fondant sur le phénomène de la rection que Meigret essaie de montrer la valeur des formes du participe. Le célèbre grammairien présente en effet le participe comme cette partie du langage qui fait le devoir du verbe «en tant que touche l'action et passion, et a

---

[15]Le participe a la forme du passif mais n'en a pas la signification (Meigret:71).

gouvernement tout tel que lui, vu que le participe peut gouverner un nom, pronom, préposition et adverbe de même que le verbe» (:98). La forme en *-ant*, qui gouverne comme le verbe actif, est active; et la forme en *-é*, dont la rection est celle du verbe au passif, est passive. Pourtant, cette forme en *-é*, quand elle se joint à *avoir*, gouverne tout comme la forme en *-ant*. Meigret refuse par conséquent le statut de participe à la forme avec *avoir* et en fait un infinitif passé. Ce n'est pas une solution heureuse mais Meigret a le mérite d'avoir saisi que la construction qu'on obtient alors (et peut-être aussi l'élément en *-é*) n'a pas du tout la même valeur que la construction passive. Les participes actifs et les participes passifs n'ont pas la même valence;[16] les formes actives ont la valence du verbe à l'infinitif tandis que les formes passives ne l'ont pas. Au cours des siècles suivants, les grammaires, même rigoureuses, n'offrent pas de véritables solutions : Arnauld et Lancelot, par exemple, font du participe avec *avoir* un gérondif et, même de nos jours, on offre rarement du participe une analyse adéquate. Même d'excellentes grammaires françaises surestiment la

---

[16]On sait que la valence est le nombre d'actants qu'un verbe est susceptible de régir (Tesnière 1959:670) ou «l'aptitude générale de certaines catégories grammaticales centrales [...] à imposer à leur entourage des configurations syntaxiques bien déterminées» (Riegel et al.:123). Dans le cas du participe, le sujet fait problème puisque le participe n'en a pas à proprement parler.

question de l'accord et sous-estiment la très riche problématique participiale en français moderne.

Dans *Le bon usage*, le participe passé des verbes transitifs est rangé parmi les formes de la voix active : on trouve en effet *aimé* dans le même tableau de conjugaison que *aimant* et *ayant aimé* (Grevisse 1986:1241). Si *aimant* et *ayant aimé* sont indéniablement des formes actives, la forme *aimé* seule n'en est pas une : pas à moins qu'il ne s'agisse du style télégraphique, très rare, sinon inexistant, dans le texte soutenu. Cette classification est donc loin d'être fondée sur un principe irréprochable.

Dans la *Grammaire Larousse du français contemporain*, les formes du participe sont classées comme elles le sont dans *Le bon usage*; voix active : *chantant* (présent), *chanté* et *ayant chanté* (passé), *ayant eu chanté* (passé surcomposé) (Chevalier et al.:301); voix passive : *étant aimé* (présent) et *ayant été aimé* (passé) (:320). Dans *La grammaire d'aujourd'hui* (où l'on trouve des observations judicieuses sur le participe [Arrivé et al.:471-474]), la classification est la même que dans les ouvrages précédents : *aimant* (présent), *aimé-e* et *ayant aimé* (passé) (:162). *La nouvelle grammaire du français* présente les modes impersonnels dans des notes en bas de la page, où les formes sont décrites en termes d'emploi : le participe passé entre dans la formation des temps composés et du passif (Dubois et Lagane:237 sqq.). Même des ouvrages plus

théoriques, comme les *Éléments de linguistique française* de Dubois et de Dubois-Charlier, jettent peu de lumière sur la question. Dans quelques ouvrages, par contre, le participe passé (des verbes transitifs) en tant que forme seule est exclu de la voix active : dans *L'emploi des temps verbaux en français moderne* de Paul Imbs, on ne trouve, dans l'espace réservé au participe, que *chantant* et *ayant chanté*; de même dans la *Grammaire du français classique et moderne* de Wagner et Pinchon.

Partout, comme le fait observer Feuillet (:7), on semble avoir confondu «nature», ou classe d'appartenance, et fonction. Les définitions du participe mettent en évidence la double nature de cette sous-classe grammaticale : adjectif parce que les formes prennent les marques du nombre et du genre; et verbe parce qu'elles sont douées de rection. En présentant le participe comme «participant» de la nature du verbe et de celle de l'adjectif, on met ensemble des formes qui ne constituent pas un groupe homogène. (Quand Martinet [1979:114] écrit, dans sa *Grammaire fonctionnelle du français*, que les participes «sont ainsi nommés parce que, formés à partir d'un monème verbal, ils *semblent* 'participer' aux compatibilités de l'adjectif» [nous soulignons], il paraît sur le point d'établir une distinction capitale; mais il se borne à signaler que, contrairement au participe parfait,

le participe en *-ant*[17] ne s'accorde pas et ne peut être attribut [prédicat].) Le participe dit présent tient très peu de l'adjectif : ce n'est que par la position/fonction qu'il se rapproche parfois de cette classe; entre autres, et bien que ce soit assez récent,[18] il ne prend plus les marques du genre et du nombre (sauf dans quelques expressions, de la langue juridique par exemple [*la partie plaignante, toute affaire cessante*], dans lesquelles la forme en *-ant* s'accorde toujours), l'un des traits les plus caractéristiques de l'adjectif. Si le participe dit passé tient du verbe, c'est d'une manière bien complexe; la valence du participe passé, par exemple, est différente de celle du verbe actif : le participe avec *avoir* et le participe des pronominaux gardent la capacité d'avoir des compléments directs (objets, chez Tesnière) (*j'ai mangé* ***une pomme***; *je me suis lavé* ***les mains***), mais la forme avec *être* de valeur passive et la forme employée seule ne peuvent avoir que des compléments d'agent (contre-sujets).[19]

En classant les formes en *-é* comme elles le font, les grammaires n'établissent donc pas de distinction entre la

---

[17]C'est ainsi qu'il désigne le participe présent.

[18]En 1679, l'Académie française fait du participe présent une forme invariable. Mais, jusqu'au XIX^{e} siècle, bien des écrivains le font varier (Grevisse 1986:1341, 1342; Riegel et al.:339).

[19]Tesnière (1959:109) fait du complément d'agent de la grammaire scolaire un second actant passif (du point de vue structural) et un contre-sujet (du point de vue sémantique).

forme active qui est douée de rection tout comme le verbe (actif) et la forme passive qui, elle, est fléchie comme l'adjectif. Elles n'abordent que sommairement les questions liées au fait que le participe perçu comme adjectif est un élément accessoire tandis que le participe perçu comme verbe est un élément pivot. Dire que le participe est adjectif, c'est supposer qu'il entretient avec le nom les mêmes rapports que les autres adjectifs (qualificatifs); dire par contre que le participe est verbe, c'est supposer qu'il fait partie du syntagme verbal et qu'il est un élément pivot. Le participe vu comme adjectif remplit donc dans la phrase une fonction secondaire alors que, vu comme verbe, il remplit une fonction primaire (Corbeil:11-17).

2.4.2. Participe passé et système

L'emploi des temps verbaux en français moderne et la *Grammaire du français classique et moderne* excluent le participe passé seul (des verbes transitifs) de la conjugaison active : c'est une étape positive mais qui n'élucide pas vraiment la valeur de cette forme.

Feuillet (voir 2.3.2.) propose dans son article une perspective bien saussurienne selon laquelle envisager les formes du participe passé en français : il s'agit en effet de les considérer comme les membres opposés d'un système fonctionnel; ceci, au lieu de les décomposer en leurs éléments constitutifs (Feuillet:7). D'après Feuillet, on ne gagne rien à décomposer un participe comme *ayant porté* :

que peut signifier *participe présent + participe passé*; comment en tirer un participe passé composé? (Il est toutefois utile de le faire dans le cas de la voix passive : c'est bien la valeur de *étant* [participe concomitant] que prend la forme en *-é* avec *étant* et c'est aussi la valeur de *ayant été* [participe antérieur] qu'elle prend avec *ayant été*.)

Revenons au tableau proposé par Feuillet, en y incorporant des formes pour les intransitifs avec *être* (intr.[ê]) et avec *avoir* (intr.[a]), et pour les verbes pronominaux (pron.) (c'est le tableau A en fin de chapitre; signalons que ce tableau a le désavantage de ne pas mettre en évidence que les transitifs, tous passivables à quelques exceptions près [*avoir*, *posséder*, par exemple], constituent l'écrasante majorité des verbes). On constate que :

(1) tous les types de verbes (et les auxiliaires) ont un participe actif concomitant (*analysant*, *dormant*, *arrivant*, *s'évanouissant*, *ayant*, *étant*);

(2) tous les types de verbes ont également un participe actif antérieur (*ayant analysé*, *ayant dormi*, *étant arrivé*, *s'étant évanoui*, *ayant eu*, *ayant été*);

(3) les intransitifs (avec *avoir* ou avec *être*) n'ont que les deux participes précédents (actif : concomitant et antérieur);

(4) les transitifs possèdent en outre deux participes passifs : un concomitant (*étant analysé*) et un antérieur (*ayant été analysé*).

Mais, avant tout, on constate que la forme en -é seule ne semble pas faire partie du système proposé.[20] Feuillet perçoit celle-ci comme une forme «supplémentaire» et il lui accorde une place spéciale, en marge du système (on se rappelle la distinction qu'il pose entre les constructions ***élu*** *par le peuple*, ***étant élu*** *par le peuple* et ***ayant été élu*** *par le peuple*). D'après Feuillet (:9), le participe passé seul et sans contexte «peut être un adjectif ou un participe passif non accompli ou accompli». Reportons notre attention sur le groupe des transitifs dont l'importance (numérique, du moins) est primordiale :

PARTICIPE	**actif**	**passif**
concomitant (inaccompli)	*-analysant*	*-étant analysé*
antérieur (accompli)	*-ayant analysé*	*-ayant été analysé*

[20]On se rappelle ce que Tesnière écrit à ce sujet : que le participe antérieur est «un emploi du passif isolé, qui ne fait partie d'aucun système et qui ne s'oppose pas à un participe passé actif» (:245); mais la langue est un système et il doit être possible d'y trouver une place pour chacun de ses éléments.

Il ne semble pas y avoir de place pour la forme seule, si on s'en tient aux oppositions habituelles (voix, temps, aspect); et, pour rester dans la classe du verbe, c'est bien sur celles-ci qu'il faut s'appuyer. Nous voyons deux solutions : l'une consiste à élargir le tableau précédent en y ajoutant une colonne pour les formes statives[21] (on peut se reporter au tableau B en fin de chapitre). On obtient ainsi à peu près ce que l'on trouve dans la plupart des grammaires : *analysé* est une forme caractérisée surtout par les valeurs d'antériorité et d'accompli; mais elle est également apte à exprimer l'état actuel, que l'on rapproche du procès inaccompli (Imbs:164), et il faut donc faire paraître cette forme dans deux cases. Que *analysé* ne renvoie pas à *ayant analysé* n'est pas mis en évidence;[22] on se demande en outre s'il est vraiment possible d'attribuer une valeur temporelle (à part la permanence) à une telle forme, qui paraît sortir du domaine verbal. On pourrait ajouter une troisième rangée qui représenterait des valeurs (état résultatif, stabilité, permanence) moins liées aux catégories du temps et de la voix (voir le tableau C en fin de chapitre).

Il existe une deuxième solution. Regardons de nouveau le tableau des participes des verbes transitifs. Sans la

---

[21]Nous adoptons les termes employés par Riegel pour désigner les formes verbales (*formes événementielles*) et les formes adjectivales (*formes statives*).

[22]Ce n'est jamais le cas, sauf dans le style télégraphique.

forme en -é seule (que Tesnière range d'ailleurs, en traduisant les formes du participe russe, dans la case du participe passif antérieur [*ayant été analysé*]), la symétrie du tableau est rompue : tentons de la rétablir. On peut procéder de deux manières : latéralement, en faisant des participes concomitants, actif et passif, des formes simples; ou en diagonale. Cette deuxième façon de faire donne un tableau parfaitement symétrique, équilibré, dans lequel une forme active et concomitante (simple [à un terme]) s'oppose à une forme passive et antérieure (simple); et une forme passive et concomitante (composée [à deux termes]) s'oppose à une forme active et antérieure (composée) :

PARTICIPE	**actif**	**passif**
concomitant (inaccompli)	*-analysant*	*-étant analysé*
antérieur (accompli)	*-ayant analysé*	*-analysé*

Cette double opposition vient renforcer la relation systématique. Il se peut toutefois qu'il ne s'agisse ici que de ce que l'on pourrait appeler une attraction entre opposés formels.[23] Regardons le tableau d'un peu plus près

[23]Ce qui nous guide ici est ce que nous appellerons, après Schogt, le «besoin d'équilibre et de symétrie dans le

et voyons quelles sont les oppositions vraiment pertinentes. *Analysant* et *étant analysé* s'opposent quant à la voix et sont toutes deux concomitantes (elles signifient de l'inaccompli); de même, *ayant analysé* et *ayant été analysé*, qui sont toutes deux antérieures (et qui signifient de l'accompli). *Analysant* et *ayant analysé* relèvent de la même voix (active) et s'opposent quant au temps et quant à l'aspect; de même *étant analysé* et *ayant été analysé*. C'est bien entre *analysant* et *ayant été analysé* d'une part et *ayant analysé* et *étant analysé* d'autre part que se dressent le plus grand nombre d'oppositions :

	analysant *ayant analysé*	*(ayant été)* ***analysé*** *étant analysé*
voix	active	passive
temporalité	concomitance	antériorité
aspect	inaccompli	accompli

Ce que nous voulons montrer, c'est que, vu ainsi, le participe passé serait l'ellipse d'une autre forme (verbale). Nous nous rendons bien compte que l'ellipse est un concept grammatical fragile, comme le rappellent, entre autres, Arrivé et ses collaborateurs (Arrivé et al.:243); voyons tout de même ce que cette notion peut contribuer à l'analyse du participe. Il est aisé de percevoir la forme

---

système des signifiants» (Schogt 1968:26); nous n'oublions toutefois pas le système des signifiés.

analysé comme «une forme uniquement détensive» (Guillaume:116) et c'est cette absence de tension, de puissance, qui fait qu'on a tendance à l'opposer a priori à *analysant*, c'est-à-dire au participe actif concomitant; mais *analysé* pourrait tout aussi bien être l'ellipse du participe passif concomitant. Dans une phrase comme ***Aimée*** *de tous, elle mourut heureuse*, il est aussi, sinon plus, plausible de saisir la forme *aimée* comme l'ellipse du participe passif concomitant (***Étant aimée*** *de tous, elle mourut heureuse*) que comme l'ellipse du participe passif antérieur (***Ayant été aimée*** *de tous, elle mourut heureuse*). En résumé, le participe passé seul serait donc le plus souvent la forme elliptique d'un participe passif antérieur; et parfois la forme elliptique d'un participe passif concomitant;[24] à moins qu'il ne passe tout à fait dans la classe de l'adjectif :

PARTICIPE	**actif**	**passif**
concomitant (inaccompli)	*-analysant* *-arrivant*	*-(étant)* ***analysé***
antérieur (accompli)	*-ayant analysé* *-(étant)* ***arrivé***	*-(ayant été)* ***analysé***

[24]Pour les intransitifs avec *être*, le participe passé serait évidemment l'ellipse d'un participe actif antérieur.

En présentant la première solution, nous avons signalé qu'il est quelque peu difficile d'accorder une valeur temporelle à la forme seule (qui est alors stative); tandis que la forme *analysant* porte en elle-même temporalité (concomitance) et voix (active),[25] il semble que ce soit l'auxiliaire qui, pour la forme en -é, exprime la temporalité et même la voix; en supposant que la forme seule est l'ellipse d'une autre forme, on considère alors que l'auxiliaire est effacé et facilement récupérable. Ce qui peut gêner ici, c'est qu'on paraît associer à trois formes différentes (*analysé*, *étant analysé* et *ayant été analysé*) la même valeur. Mais la forme en -é est une forme subordonnée : elle tient sa valeur du contexte dans lequel elle est employée. Il faut bien admettre, d'ailleurs, que la forme *analysé*, tout en renvoyant aux formes non elliptiques (*étant analysé* et *ayant été analysé*), est porteuse de moins d'information que celles-ci.

La notion d'ellipse est présente dans les pages que Rostislav Kocourek (1991:73)[26] consacre aux ressources syntaxiques propres au texte technoscientifique. Si l'auteur de *La langue française de la technique et de la science* met entre guillemets le mot *incomplètes* quand il parle de certaines constructions impersonnelles (au nombre

---

[25]Le tableau du système participial proposé par Feuillet illustre bien ceci.

[26]Voir aussi Kocourek 1982:59, 60.

desquelles se trouve le participe passé), il écrit tout de même ce qui suit quelques pages plus loin : «Quand on dit *les études réalisées au Canada*, cela n'est qu'une forme abrégée de la construction *les études qui ont été réalisées au Canada*» (:75); il ajoute également qu'il n'y a pas de perte de contenu lorsqu'on réduit la relative passive à une construction participiale (:81).

Regardons de nouveau l'un des exemples proposés par Imbs : «Beaucoup d'hommes en blouse se promènent parmi les gardes nationaux, *regardés* et *regardant* d'un air soucieux» (Hugo [Imbs:164]). Si on réécrit cette phrase, voilà ce que l'on obtient :

- Beaucoup d'hommes en blouse se promènent parmi les gardes nationaux, étant regardés et regardant d'un air soucieux.

Ou encore :

- Beaucoup d'hommes en blouse se promènent parmi les gardes nationaux, qui sont regardés et qui regardent d'un air soucieux.

Il semble que le participe concomitant doive être réécrit soit par lui-même ou par un groupe de mots qui ne le renferme pas : *regardant* est une forme indépendante, complète; on ne peut pas y ajouter, on ne peut qu'en offrir une périphrase. Ce n'est pas le cas de *regardés*, qui fait partie de la réécriture et dont la forme reste la même, une fois supprimés le relatif et l'auxiliaire.

John Lyons (1970[1968]:135) établit une distinction entre l'ellipse contextuelle et l'ellipse grammaticale. Une phrase comme *Got the tickets?* en anglais est un énoncé complet, qui peut être compris sans aucune mention du contexte. On dira que cet énoncé est dérivé de *Have you got the tickets?* et qu'il y a eu effacement de *Have you*. Contrairement à l'ellipse contextuelle, qu'il faut compléter en inventant, pour ainsi dire, les termes manquants, «l'ellipse qui dérive cette version [*Got the tickets?* par exemple] de l'autre version de la même phrase [*Have you got the tickets?*] [...] relève uniquement de la grammaire et pas du tout du contexte» (*ibid.*). C'est ce qui se produit pour le participe passé dont les éléments à reconstruire sont évidents (qu'il n'y ait pas de perte de contenu semble aller à l'appui de ce qui précède).

À l'extrême, on pourrait dire que, pour bien décrire la forme seule en *-é*, ou participe passé, il faut procéder comme suit : à partir du verbe, on a deux formes : (1) l'une en *-ant*, qui ne se trouve que dans le système participial et dans le gérondif (qui sont des formes verbales actives); (2) et l'autre en *-é*, qui s'avère plus complexe. On trouve en effet cette dernière dans les temps composés actifs[27] aux modes personnels et impersonnels; dans les formes de la voix passive; et seule, sans auxiliaire.

---

[27]Avec *avoir*, seul l'accord avec l'objet antéposé met en question la valeur verbale et active des formes en *-é*. On peut voir le chapitre 1 à ce sujet.

Devant une forme en *-é* seule, il faudrait donc décider si on est en présence d'une forme participiale elliptique ou d'une autre construction : passive elliptique ou active elliptique, mais non participiale; ou purement adjectivale. Pour qu'on l'identifie comme un participe, il faudrait qu'une forme en *-é* soit la réduction soit : d'un participe passif concomitant ([*étant*] *analysé-e-s*), d'un participe passif antérieur ([*ayant été*] *analysé-e-s*) ou d'un participe actif antérieur ([*étant*] *arrivé-e-s*). Si on s'en tenait à cette perspective «radicale», on verrait que la forme en *-é* est rarement l'ellipse ou la réduction de constructions vraiment participiales.

Signalons que, dans notre corpus, un grand nombre des formes en *-é* sont facilement perçues comme la réduction de constructions passives personnelles. La forme, par contre, que l'on trouve dans la participiale est «véritablement participiale» :

(1) «Car une fois **établi** un système de relations, celles-ci ne peuvent se modifier sous peine de faire perdre toute signification à ce qui en possédait déjà, de brouiller ce qui avait déjà valeur de message» (LV:327).

(2) «Le temps de latence réapparaît, au contraire, lorsque le repiquage est fait une fois la phase exponentielle **dépassée**» (RC:8, 9).

Les réécritures les plus acceptables pour les phrases précédentes sont les suivantes :

(1') «Car un système de relations **ayant été établi/étant établi**, celles-ci ne peuvent se modifier sous peine de faire perdre toute signification à ce qui en possédait déjà, de brouiller ce qui avait déjà valeur de message» (LV:327).

(2') «Le temps de latence réapparaît, au contraire, lorsque le repiquage est fait, la phase exponentielle **ayant été dépassée/étant dépassée**» (RC:8, 9).

On pourrait objecter que ce n'est pas la forme seule qui se laisse réécrire par le participe composé : que c'est la forme seule *et* l'adverbe. Mais, en changeant la position (l'ordre), on peut tout aussi bien employer la forme seule et lui substituer ensuite un participe composé (dans un des exemples proposés par Baylon et Fabre [:236], le rapport de succession est aussi fortement présent avec le participe seul que s'il y avait un adverbe : *Le repas fini, les convives se retirèrent*).

Que l'on saisisse le participe passé seul comme une forme elliptique ou qu'on le voie autrement, il reste que cette forme passe parfois entièrement dans la classe de l'adjectif. La forme en *-ant* (participe présent ou

participe actif concomitant)[28] change de classe quand elle n'est plus susceptible d'avoir les mêmes compléments que le verbe : *une maison accueillant* (participe concomitant) *les voyageurs* ---> *une maison accueillante* (adjectif «verbal»); elle s'accorde alors en genre et en nombre avec le nom qu'elle détermine. La même chose est souvent vraie des participes passés; avec ces derniers, toutefois, l'absence de complément(s) n'est pas un indice auquel on peut toujours se fier : de nombreuses formes à valeur passive, et par conséquent verbales, ont un complément d'agent implicite. Voyons les critères sur lesquels on peut se fonder pour reconnaître qu'une forme en -é n'est pas (ou plus) un participe mais appartient à la classe de l'adjectif.

On a vu (2.1 et 2.3.1) que Riegel (1985) suggère qu'on fasse de certains participes passés une lecture événementielle et de certains autres une lecture stative. Riegel ne dit pas que, dans ce dernier cas, les participes sont des adjectifs; il écrit plutôt qu'ils remplissent les fonctions de l'adjectif (ils fonctionnent entre autres comme de véritables attributs) (:183). Les formes aptes à fonctionner comme adjectifs sont :

---

[28] *Participe concomitant* nous semble préférable à *participe présent* puisque c'est vraiment la simultanéité d'un procès, par rapport à un autre procès, qui est transmis par cette forme.

(1) le participe des verbes transitifs causatifs-résultatifs, c'est-à-dire les participes qui expriment le résultat d'un procès qui opère un changement fondamental (*le vase* ***cassé***);

(2) le participe des verbes pronominaux et des intransitifs qui expriment l'état du sujet[29] : *la personne* ***évanouie*** <--- *la personne est évanouie* <--- *la personne s'est évanouie; le malade* ***guéri*** <--- *le malade est guéri* <--- *le malade a guéri* (par le même cheminement que *guéri* : *la pomme* ***pourrie***, *la neige* ***durcie***, etc.); *l'homme* ***mort*** <--- *l'homme est mort* <--- *l'homme est mort il y a une heure*);

(3) le participe des verbes perfectifs quand il exprime un état qui est le résultat du procès (:186) : *il est* ***brouillé*** *avec quelqu'un* <--- *il s'est brouillé avec quelqu'un; il est* ***épris*** *de quelqu'un* <--- *il s'est épris de quelqu'un*) (nous aurions rangé ces formes parmi celles qui sont liées aux pronominaux);

(4) le participe de certains verbes de jugement et de sentiment (*estimé, aimé, détesté, connu, respecté,* par exemple), qui exprime «le résultat statif d'un procès concomitant» (:187) et que l'on dérive du passif : *il est* ***aimé*** <--- *on l'aime*. Et certaines

---

[29]C'est le participe des verbes dont «le sémantisme implique une limite que le procès doit nécessairement atteindre pour être considéré comme effectué (mais au-delà de laquelle il est considéré comme révolu, sans possibilité de prolongement)» (Riegel:185, 186).

formes comme *dissimulé*, *réfléchi*, *osé*, que l'on ne dérive pas du passif (:187) (nous ne prenons pas ces dernières pour des participes mais bien pour des adjectifs qualificatifs; elles sont peut-être restées dans la langue depuis l'ancien français où on trouvait des participes à la fois actifs et attributifs; on peut voir 1.2.2).[30]

Si on se reporte aux critères proposés dans la *Grammaire méthodique du français* (on peut voir 2.1 dans notre étude) pour faire la distinction entre participes et adjectifs qualificatifs, on constate : que les formes précédentes expriment en effet souvent une qualité (*la neige* ***durcie***, *le vase* ***cassé***); qu'elles peuvent fréquemment être déterminées par des adverbes qui ne déterminent pas le verbe (*une personne très* ***connue***); qu'il existe parfois une forme préfixée et non verbale (*une personne* ***inconnue***, *un événement* ***inattendu***, *une joie* ***infinie***, *une chance* ***inespérée***)[31] qui leur correspond.

On trouve également des critères intéressants pour reconnaître le «participe adjectif» dans l'article de

---

[30]Nyrop (VI:265) donne quelques exemples comme *menti* employé au sens de *qui ment*, *oublié* au sens de *qui oublie*, *connu* au sens de *qui connaît*.

[31]Ce sera souvent le contexte qui permettra de déterminer la valeur d'une forme; on fera, par exemple, une lecture événementielle de la forme *attendu* dans une construction comme *un bonheur tant attendu* où l'adverbe *tant*, qui ne détermine pas l'adjectif (voir Grevisse 1986:1457), servira d'indice.

Thomas Wasow, «Transformations and the Lexicon» (1977).[32] Wasow (:338) soutient que certains participes passifs[33] sont des adjectifs (ce sont les formes issues directement du lexique) alors que d'autres sont des verbes (ce sont les formes obtenues par des transformations). Certains des critères employés par Wasow pour reconnaître la forme adjectivale ne s'appliquent pas, comme tels, au français : la position prénominale de l'adjectif et du participe-adjectif, par exemple, ne sera pas un critère valable puisque ce n'est que très rarement que l'on trouve les formes en -é devant le nom en français. Il y en a toutefois quelques-unes qui paraissent dans cette position : *une* ***absolue*** *confiance, le plus* ***signalé*** *service, une* ***passionnée*** *tendresse* (Blinkenberg 1933:117); et elles sont nettement adjectivales. (Blinkenberg fait observer que la plupart des participes, passés et présents, en emploi d'épithète sont postposés[34] parce qu'ils conservent leur valeur prédicative; ceci confirme la valeur verbale du participe; Blinkenberg signale toutefois que l'adjectif en emploi technique est souvent postposé [:115, 116].)

---

[32]Le but de Wasow est de démontrer que les constructions passives en anglais, au lieu d'avoir une seule source (les transformations), en ont deux (les transformations *et* le lexique).

[33]Wasow paraît employer *passive participle* pour *past participle*.

[34]La postposition est l'ordre normal pour la majorité des adjectifs en français (Blinkenberg:81) mais cet ordre est plus rigide pour les participes (:116).

Chez Wasow, comme plus tard chez Riegel, on trouve la notion que certains «participes» ne sont pas le résultat de transformations mais sont issus directement du lexique : *Our products are **untouched** by human hands; all his claims have been **unsupported** by data; her whereabouts may be **unknown*** (:339). Il n'y a pas de verbes **to untouch*, **to unsupport* and **to unknow* en anglais; ces formes ne sont par conséquent pas participiales (verbales); surtout, ce n'est pas au verbe que l'on ajoute le préfixe mais bien à l'adjectif. En français, il arrive souvent, comme nous l'avons signalé, qu'une forme en *-é* susceptible d'accepter un préfixe possède la valeur d'un adjectif pur : accoutumé/inaccoutumé, animé/inanimé, attendu/inattendu, connu/inconnu, considéré/inconsidéré, défini/indéfini, espéré/inespéré, fini/infini, réfléchi/irréfléchi, soupçonné/insoupçonné, subordonné/insubordonné (voir Riegel et al.:439).

Dans *Les constructions adjectivales en français* (1978) de Lélia Picabia, on trouve aussi des notions utiles sur la forme en *-é* adjectivale. Picabia (:7) se donne pour objet d'établir une classification syntaxique des adjectifs en examinant les phrases en *être* qui ont pour pivot lexical un adjectif et, plus particulièrement, les phrases où l'adjectif a un complément; le participe passé, on le sait, apparaît souvent dans des constructions de ce type. Picabia (:131, 132) exclut de ses données, et dans une certaine

mesure de la classe des adjectifs, les formes en -é qui sont en relation systématique avec un verbe, les formes qui sont obtenues par des transformations : *un homme aimé* <--- *un homme qui est aimé* <--- *un homme que l'on aime/un homme que quelqu'un aime*. Ceci soulève une question intéressante : une forme comme *connu*, qui est lexicalisée, semble venir d'une dérivation semblable à celle qui permet d'obtenir *aimé*; mais ce n'est pas vraiment le cas; on n'obtient pas en effet *un homme connu* à partir d'une construction comme *un homme connu de Marie, un homme connu de quelques personnes* mais à partir d'un énoncé comme *un homme que la majorité des gens connaît*. La forme verbale est donc dérivée d'une construction dans laquelle le sujet est beaucoup plus restreint et elle doit être accompagnée de ses compléments, sinon elle change de sens; on fait en quelque sorte retour à la notion d'état résultatif et de changement de «nature». Le sens des formes en -é change souvent selon qu'elles sont verbales ou adjectivales.

Picabia fait observer qu'on doit mettre à part le participe passé des verbes psychologiques, qui est parfois verbal et parfois adjectival (:26, 27) :

(1) *Marie est amusée* <--- *Quelqu'un (quelque chose) amuse Marie; amusée* est une forme verbale, puisqu'on peut reconstruire un agent;

(2) *Le regard de Marie est amusé* *<--- *Quelqu'un (quelque chose) amuse le regard de Marie*; *amusé* est une forme adjectivale.

Picabia signale que, pour certains verbes, il faut que le complément s'aperçoive qu'il est affecté par le procès pour que la phrase active soit possible; dans ce cas, l'emploi adjectival est impossible avec un sujet non humain : *Paul est berné* mais **La mine de Paul est bernée* (:27). En gros, Picabia voit dans la forme en *-é* une forme verbale quand on peut réécrire une construction à la voix active, avec un agent explicite ou implicite : *son sommeil est agité* (*des cauchemars agitent son sommeil*), *la mer est agitée* (*le vent agite la mer*) (:26); et une forme adjectivale quand cette opération est impossible.

Nous compterions au nombre des formes qui sont passées de la classe du verbe à celle de l'adjectif certaines des formes que Feuillet et Rivière considèrent comme ambiguës. Ainsi, la forme *assis*, dans l'un des exemples proposés par Feuillet : *Un homme* ***assis*** *sur un banc*. Il nous semble s'agir tout simplement d'un adjectif, qui décrit l'état de l'homme; on est ici en présence d'une étape ultérieure au participe ou à la construction passive : *un homme s'étant assis sur un banc* ---> *un homme étant assis sur un banc* ---> *un homme assis sur un banc*.

Feuillet et Rivière écrivent que le participe de certains intransitifs (conjugués avec *être*) fonctionne comme un adjectif. Chez Rivière, comme nous l'avons signalé (2.3.2), l'emploi de certains adverbes est exclu avec ces formes; de plus, il importe parfois que le sujet soit animé ou inanimé; et bien des formes ont besoin d'un complément. Cette troisième contrainte nous semble s'appliquer à la plupart des intransitifs avec *être* : ***venues*** *de loin, elles se sentaient dépaysées;* ***née*** *en 1909, elle avait connu la guerre;* ***arrivés*** *tard, ils décidèrent de rester jusqu'au lendemain*. Il nous semble qu'une forme comme *arrivé* n'est adjectivale que dans certains emplois où elle a perdu toute valeur verbale; ce n'est pas le cas dans l'exemple précédent mais c'est vrai dans la construction suivante : *un homme arrivé* (*un homme qui a réussi*). On a vu que, d'après Rivière et Feuillet, ces «déterminations supplémentaires» (Rivière:147) expriment le but atteint; à notre avis, ces compléments renforcent le fait qu'il s'agit de formes verbales.

On lit chez Rivière que le participe de certains verbes, qui «expriment un changement d'état, le passage entre un état 1 non exprimé, complémentaire de l'état 2 exprimé par l'unité lexicale» (*ibid.*), s'emploie seul sans contraintes (il s'agit du participe des verbes *décéder, éclore, mourir, échouer* [*ibid.*]); il nous semble que, si ces formes s'emploient ainsi, c'est que souvent elles sont

adjectivales. Dans *Certains citoyens décédés votent encore* (*ibid.*), *décédés* est un adjectif, comme le fait voir la substitution de *morts* (état s'opposant à *vivant*) à *décédés* : *certains citoyens morts votent encore*; *morts* est ici un adjectif bien que dans d'autres emplois il soit participe : *il est mort hier* (procès; c'est l'adverbe qui aide à reconnaître la forme); *il est mort* (*il n'est plus vivant*). Pour *naître*, les choses sont encore plus claires : l'emploi de *né* comme adjectif est très restreint : *premier-né*, *bien né*, *peintre né* (de naissance) (notons que le *Petit Robert* accorde une entrée séparée à *né* mais non à *décédé*); dans bien d'autres emplois, *né* ne représente pas un état mais un procès; pour s'en convaincre, que l'on compare : *il est mort depuis des années* et **il est né depuis des années*.

Comme critères généralement valables pour reconnaître la valeur adjectivale d'une forme en *-é*, on peut proposer : l'absence de compléments et l'impossibilité de réécrire la forme à la voix active; la détermination par des adverbes (ou autres compléments) propres à déterminer l'adjectif uniquement; la présence de constructions parallèles nettement adjectivales (c'est un critère fragile mais la forme en *-é*, parce qu'elle est déjà si étroitement liée à la classe de l'adjectif, se prête davantage à une telle comparaison); la lexicalisation et un changement de sens (*arrivé* participe, par exemple, n'a pas le même sens que

arrivé adjectif lexicalisé; de même *transporté*, *élevé* [une température élevée est une température haute plutôt qu'une température qu'on a élevée]; *défini*); le fait de pouvoir substituer *devenir* et *rester* à la copule.

Le participe présent ne se transforme pas automatiquement en adjectif verbal et ces deux formes n'ont pas exactement le même sens (Grevisse 1986:1341); ceci est bien évident dans les phrases suivantes : *les collines environnant* (participe) *la ville* et *les collines environnantes* (adjectif verbal); on note également que le nombre d'actants n'est pas le même et qu'il y a des nuances sémantiques. On note aussi des changements dans la forme en *-é*, quand elle passe de la classe du verbe à celle de l'adjectif. Les critères formels seuls ne nous permettent pas de reconnaître qu'une forme en -é sans auxiliaire est un participe ou qu'elle est un adjectif (on a vu que les critères proposés reposent dans une grande mesure sur des facteurs sémantiques) mais ce sont de bons indices, qui doivent néanmoins être appuyés et renforcés par des renseignements d'ordre lexical.

2.5. Le terme «participe passé»

À titre de conclusion, nous abordons la question terminologique.

Participe passif (de Meigret à Darmesteter),[35] participe patiental (Damourette et Pichon IV:8), participe antérieur (Tesnière:245), participe dit «passé» (Imbs:161), forme simple du participe parfait ou passé (Chevalier et al.:377),[36] forme adjective du verbe (Wagner et Pinchon:313), participe simple (Feuillet:9) : tous ces termes sont employés pour désigner la forme en *-é* seule et ils révèlent ce que l'on considère comme essentiel dans la forme. La désignation la plus courante est *participe passé* mais, même quand on se sert de ce terme, on lui fait revêtir diverses significations : chez Dubois et Lagane (1989), par exemple, *participe passé* est rattaché à ce qui est verbal dans les formes en *-é, -i, -u, -s, -t* alors que, pour la forme seule et sans complément, on emploie *adjectif*.

Tandis que *passif* et *patiental* relient la forme en *-é* à la voix passive, les termes *passé* et *parfait* la rattachent aussi bien à la voix active qu'à la voix passive. Le terme *participe antérieur*, comme *participe passé*, ne rend pas compte du fait que ce participe (quand il s'agit d'un verbe transitif) est aussi apte à exprimer un procès qui se déroule en même temps que celui du verbe principal (*aimé de tous, il vécut heureux <--- étant aimé*

---

[35]*Participe passif* n'est pas employé dans les ouvrages du XX^{e} siècle que nous avons consultés.

[36]On trouve *participe passé* dans l'index mais *forme simple du participe parfait* dans le texte.

de tous, il vécut heureux), donc qu'il est apte à exprimer la concomitance. *Passé* non plus ne s'applique pas aux formes concomitantes. *Participe passif* conviendrait bien au participe des transitifs puisque le participe (en *-é*) de ces verbes, quand il est employé seul, n'est jamais actif; *passif* ne convient toutefois pas aux participes des intransitifs conjugués avec *être*, qui sont des formes actives.

Au lieu de *participe passé*, nous avons souvent employé, dans les pages précédentes, le terme *forme(s) en -é*, fréquemment utilisé en grammaire contemporaine. Nous voulions éviter de désigner par le terme *participe*, étroitement lié à la classe du verbe, les formes qui sont adjectivales;[37] nous voulions également souligner que, même lorsqu'elle est participiale, la forme en *-é* n'a pas toujours valeur de passé. Le terme *forme en -é* est lourd mais il permet de décrire aussi bien les formes statives (adjectifs) que les formes événementielles (participes actifs et passifs), et de parler de celles-ci avant d'avoir déterminé avec plus ou moins de certitude leur classe d'appartenance.

Chez Rivière (:156), le participe passé sans auxiliaire est lié, en tenant compte d'un certain nombre de

---

[37]Les formes nominales ne posent pas de difficulté puisqu'elles sont généralement accompagnées d'un déterminant qui établit leur appartenance à la classe du nom.

contraintes,[38] à *être* (auxiliaire du passif, auxiliaire des temps composés de certains intransitifs, auxiliaire des temps composés de certains pronominaux, auxiliaire des temps composés de certaines constructions pronominales de sens passif) et même à *avoir* (pour certains intransitifs). À notre avis, la forme en *-é* seule est ou participiale ou adjectivale. Participiale, elle ne renvoie qu'à *être* auxiliaire du passif (verbes transitifs) et *être* auxiliaire des intransitifs (conjugués avec cet auxiliaire). La forme en *é* participiale possède dans deux des trois cas une valeur de passé (participe actif antérieur et participe passif antérieur); dans l'autre, elle est un participe concomitant. On pourrait donc appeler *participe passif* le participe des transitifs et dire ensuite, d'après le contexte, si la forme est antérieure (c'est la valeur la plus fréquente) ou concomitante; et *participe antérieur* (on saura qu'il ne peut être qu'actif) le participe des intransitifs (conjugués avec *être*). Ceci revient à adopter la terminologie de Tesnière (concomitant [actif et passif], antérieur [actif et passif]), en supposant toutefois que la forme seule est elliptique (ellipse de l'un des trois participes composés). Adjectivale, elle est liée aux verbes transitifs, aux intransitifs et aux pronominaux (on peut voir le tableau D en fin de chapitre), étant donné certaines conditions, et on doit supposer une étape

---

[38]Il faut, en gros, qu'un état puisse être construit.

intermédiaire (avec *être* copule) entre le participe (*s'étant blotti*, par exemple) et la forme stative (*blotti*).

Au chapitre 3, nous examinons les diverses fonctions de la forme en *-é* dans le texte scientifique.

Tableau A

PARTICIPE	actif	passif
concomitant (inaccompli)	*-analysant* (tr.)	*-étant* ***analysé***
	-dormant (intr.[a])	
	-arrivant (intr.[ê])	
	-s'évanouissant (pron.)	
	-ayant	
	-étant	
antérieur (accompli)	*-ayant analysé*	*-ayant été* ***analysé***
	-ayant dormi	
	-étant ***arrivé***	
	-s'étant évanoui	
	-ayant eu	
	-ayant été	

Tableau B

	FORMES EN -É		
Temporalité	**ÉVÉNEMENTIELLES**		**STATIVES**
	actives	**passives**	
concomitance (inaccompli)		*étant analysé*	*analysé*
antériorité (accompli)	*ayant analysé*	*ayant été analysé*	*analysé*

Tableau C

		FORMES EN -É		
État	**Temporalité**	**ÉVÉNEMENTIELLES** participiales		**STATIVES** adjectivales
		actives	**passives**	
	concomitance (inaccompli)		*(étant) analysé*	
	antériorité (accompli)	*ayant analysé*	*(ayant été) analysé*	
résultat	**stabilité/ permanence**			*analysé*

Tableau D

		FORMES EN -É		
État	**Temporalité**	**ÉVÉNEMENTIELLES** participiales		**STATIVES** adjectivales
		actives	**passives**	
	concomitance (inaccompli)		*analysé*	
	antériorité (accompli)	*arrivé*	*analysé*	
résultat	**stabilité/ permanence**			*-analysé ?-arrivé -blotti*

CHAPITRE 3

LES FORMES EN *-É* DANS LE TEXTE SPÉCIALISÉ

3.1. La langue de spécialité : caractéristiques et définition

La forme dite «participe passé» est apte à remplir plusieurs fonctions et on en fait dans toute la langue un emploi fréquent.[1] On a par ailleurs observé que les constructions participiales sont abondantes dans le texte de spécialité (Kocourek 1991:75), dont elles seraient l'une des ressources syntaxiques distinctives. Dans les chapitres précédents, nous nous sommes penchée sur la forme en *-é* en tant que sous-classe grammaticale; nous portons dorénavant notre attention sur ses fonctions textuelles.

On sait que la langue du texte scientifique, ou de l'ouvrage en sciences humaines, et celle du texte littéraire ne créent pas chez le lecteur la même impression. Le texte en sciences ne paraît pas s'adresser aux émotions, ou au sens esthétique, comme le fait le texte poétique; la langue de l'écrit scientifique est a priori plus sobre que la langue du poème, même dépouillé. Le texte

---

[1]Au début du siècle, on signale que c'«est une des formes les plus employées de la langue» (Sneyders de Vogel:231) et dans les ouvrages récents, on fait encore mention de la souplesse du participe passé (Lerat:20, par exemple).

littéraire est souvent perçu comme ayant une visée essentiellement esthétique et le texte scientifique, une visée avant tout informative. On s'est dès lors interrogé sur la langue de spécialité (Kocourek 1982:11-20[16]) : on a voulu savoir s'il s'agit d'un style ou d'un registre, ou d'un phénomène beaucoup plus profond.

C'est de cette réflexion sur la langue que découle la notion de (sous-)langues, qui résulteraient du découpage de la langue en sous-systèmes fonctionnels. Sans faire l'unanimité,[2] cette notion est en général bien acceptée. Rostislav Kocourek (1991:14-18), par exemple, voit dans la langue de spécialité une variété, un sous-ensemble, de la langue entière et il constate que, pour étudier cette sous-langue, on adopte trois approches (terminologique, stylistique et globale) qui souvent se posent comme rivales et sont pourtant complémentaires.

C'est d'une part ce dont il s'agit, le référent, qui impose une sélection dans les moyens d'expression et d'autre part, la perspective et le but visé. Alors que le texte littéraire se prête, par vocation, à de multiples interprétations, le texte scientifique se veut monosémique, ses termes biunivoques. L'idéal en littérature, c'est la plurivalence; en science, la transparence. Qu'à un signifiant corresponde, autant qu'il se peut, un unique signifié (et inversement), voilà l'idéal scientifique. Très

---

[2]Lerat:11.

semblables à un certain niveau, le texte de spécialité et le texte littéraire demeurent le résultat d'encodages différents (Nina Hopkins Butlin 1995:438).

Le texte scientifique se veut précis, objectif. Le spécialiste qui s'aventure hors de son domaine le fait, s'il est sérieux, avec prudence. Jacques Monod,[3] dans la préface à son ouvrage de philosophie naturelle (*Le hasard et la nécessité*), redit le devoir qu'ont les scientifiques «de penser leur discipline dans l'ensemble de la culture moderne» : parce qu'ils sont capables de transmettre aux autres non seulement des connaissances techniques mais encore des idées «humainement signifiantes» (*Le hasard et la nécessité*:13). Monod établit toutefois une distinction bien nette entre «les idées suggérées par la science et la science elle-même» (*ibid.*). Aux yeux de ce grand chercheur, le scientifique est tenu de garder observations et interprétations à l'intérieur des limites du domaine dont elles relèvent : «[…] je ne crois pas me tromper en disant que ces interprétations, *tant qu'elles ne sortent pas du domaine de l'épistémologie*, rencontreraient l'assentiment de la majorité des biologistes modernes» (*ibid.*) (c'est nous qui soulignons). Ce sont souvent des comptes rendus très sobres, voire austères, que l'homme de science offre aux autres hommes : des observations qu'il sait limitées,

---

[3]Monod est l'auteur de deux des quatre ouvrages (*Recherches sur les cultures bactériennes* [1958], *Le hasard et la nécessité* [1970]) dont se compose notre corpus.

et présentées dans des détails qu'il juge parfois lui-même fastidieux (:14).

Pour cerner les traits caractéristiques de la langue de spécialité, on peut, comme nous venons de le faire, faire appel à la situation de communication et à la nature du message : le texte de spécialité s'adresse à qui possède des connaissances approfondies dans un domaine restreint. Ou l'on peut avoir recours à des critères linguistiques, comme la présence de certains traits lexicaux (termes n'appartenant pas à la langue commune), syntaxiques (voix passive, emploi restreint des pronoms et des temps), pragmatiques. Que la langue de la science soit distincte, ou se veuille distincte, de celle des autres domaines est bien illustré dans les textes de Jacques Monod. Comparons brièvement l'introduction dont il fait précéder ses *Recherches sur la croissance des cultures bactériennes* et la préface à son ouvrage de philosophie, *Le hasard et la nécessité*. Dans l'introduction aux *Recherches*, plus brève (une page environ) que la préface (à peu près quatre pages), Monod n'emploie le pronom *je* qu'une seule fois (et cela surprend) : «un phénomène auquel *j*'ai donné le nom de 'diauxie'» (*Recherches sur la croissance des cultures bactériennes*:2). Partout ailleurs, il se sert du pronom *on*[4] : «*on* a cherché à montrer [...]», «*on* étudiera les

---

[4]Quand Monod emploie le pronom *nous*, l'accord (masculin pluriel) nous apprend qu'il ne s'agit pas du *nous* de modestie : les *Recherches* sont celles d'une équipe de

variations [...]», «*On* cherchera en outre [...]», «*On* espère montrer [...]», «*on* peut indiquer [...]», «*on* aura constamment l'occasion [...]» (:1, 2). Il se sert également de constructions passives : «Le dernier chapitre de cette première partie sera consacré [...]», «La *seconde partie* est consacrée [...]» (les italiques sont ici de Monod) (:2). Dans la préface, par contre, l'emploi du *je*[5] est très fréquent : «comme *je* le crois [...]», «*J*'entends ici [...]», «*J*'espère que le présent essai [...]», «*j*'ai tenté de dégager [...]», «*Je* n'ai qu'une excuse [...]», «*Je* ne prétends pas [...]», «*Je* n'ai fait que résumer [...]», «*Je* suis responsable bien entendu des généralisations idéologiques [...]», «*je* ne crois pas me tromper [...]», «*j*'ai l'assurance, rassurante, [...]» (*Le hasard et la nécessité*:11-14). Que l'on note aussi le lexique : *étudier*, *chercher*, d'une part; et *croire*, *prétendre*, *être responsable*, *tenter*, d'autre part. Monod offre en outre ses *Recherches* comme un *travail* (*Recherches sur la croissance des cultures bactériennes*:1) et son

---

chercheurs.

[5]*Le hasard et la nécessité* et *La logique du vivant* ont tous deux paru en 1970. Mais ce n'est pas comme un phénomène d'époque que l'on doit interpréter l'emploi du *je* chez Monod. Jacob (auteur et coauteur des deux autres ouvrages de notre corpus), dans le chapitre d'introduction à *La logique du vivant*, ne se sert pas du pronom de la 1ère personne et son texte est, à cet égard, aussi impersonnel que le texte scientifique. On note toutefois dans *La logique du vivant* certains procédés que cet auteur est peu susceptible d'employer dans *La sexualité des bactéries*; il sépare, par exemple, en plusieurs phrases/segments ce qui constituerait normalement une phrase complexe (LV:122); il emploie en outre des points de suspension (LV:12).

ouvrage de philosophie, comme un *essai* (*Le hasard et la nécessité*:13).

Il s'est avéré productif d'aborder l'étude de la langue en mettant ses manifestations formelles en relation avec le message transmis : d'accorder à la langue une certaine spécificité selon la fonction qu'elle remplit. La langue de spécialité sera donc perçue comme un système sémiotique qui puise dans le grand système de la langue et qui s'approprie certaines des ressources présentes afin de transmettre la connaissance dans des domaines particuliers; la langue de spécialité «opère une restriction dans les possibilités du langage général» (Anne-Marie Loffler-Laurian 1980:156). Le texte de spécialité manifeste nettement certaines tendances : «On reconnaît généralement que le souci langagier primordial des spécialistes est la **précision** de l'expression. Il paraît aussi que les spécialistes tâchent d'exprimer leur pensée brièvement, avec **concision**» (c'est l'auteur qui souligne) (Kocourek 1980:1154). On associe souvent la précision à la concision, l'objectivité à l'impersonnalité. Nous prenons donc pour hypothèse que la langue scientifique est une (sous-)langue concise/précise et objective/impersonnelle; et nous examinons la forme en -é en tant que ressource linguistique contribuant à la concision/précision et à l'objectivité/impersonnalité du texte scientifique.

Notons que, si pour d'aucuns, analyser la syntaxe du texte de spécialité, c'est «*rendre compte* linguistiquement d'habitudes d'expression statistiquement dominantes dans tel type de texte, c'est-à-dire *d'un style*» (Pierre Lerat:75) (nous soulignons), ce sera pour nous davantage. Parler de style, c'est penser que le message à transmettre est le même mais que les moyens d'y parvenir sont différents. La langue scientifique est à nos yeux plus qu'un style.[6] Pour définir cette (sous-)langue, nous adoptons, en l'abrégeant encore, la définition récapitulative proposée par Kocourek (1991:42) : la langue de spécialité, c'est une (sous-)langue, ou une variété de langue, à dominante cognitive dont les textes ont pour but de signifier et de communiquer un message raisonné au sein d'une collectivité restreinte, et dont les ressources sont marquées par certaines tendances graphiques, lexicales, syntaxiques.

3.2. Présentation du corpus : textes et données de base

Les formes en -é sont nombreuses dans le texte scientifique et leur emploi est perçu comme l'un des traits syntaxiques qui caractérisent la (sous-)langue technoscientifique. Ces formes apparaissent dans le syntagme nominal, le constituant jugé le plus important

---

[6]Le style, ce sera la manière d'écrire de chaque chercheur.

dans la phrase scientifique (Lothar Hoffmann 1987:98; Kocourek 1980:1157); elles apparaissent aussi dans le syntagme verbal, toujours important en tant que noeud organisateur de la phrase (Hoffmann:100). Elles sont donc susceptibles de remplir dans la phrase soit une fonction primaire (verbe ou élément verbal) ou une fonction secondaire (adjectivation) (voir, par exemple, Jean-Claude Corbeil 1971:14). Nous nous donnons ici pour but d'observer le comportement syntaxique des formes en -é (ou du participe dit «passé») dans un échantillon de la langue de spécialité.

Notre corpus se compose des textes suivants : les *Recherches sur la croissance des cultures bactériennes* (1958; ouvrage dorénavant représenté dans notre étude par RC) de Jacques Monod, *La sexualité des bactéries* (1959; SB) de François Jacob et Élie Wollman, *Le hasard et la nécessité* (1970; HN) de Jacques Monod et *La logique du vivant* (1970; LV) de François Jacob. (On sait que Jacob et Monod ont obtenu, avec Lwoff, le prix Nobel de médecine en 1965.) Les *Recherches sur la croissance des cultures bactériennes* et *La sexualité des bactéries* sont des textes purement scientifiques,[7] des «discours de recherche»

---

[7]Nous entendons par là des textes qui se donnent pour but principal de faire part à d'autres spécialistes, dans le même domaine ou dans des domaines connexes et de la manière la plus objective possible, des résultats de recherches conduites selon les critères d'une discipline scientifique établie.

(Beacco 1995:32); les deux autres ouvrages appartiennent au domaine des sciences humaines : *Le hasard et la nécessité* est un «essai sur la philosophie naturelle de la biologie moderne» et *La logique du vivant*, «une histoire de l'hérédité». Nous avons choisi des textes ayant le même auteur[8] mais qui relèvent de types différents afin de découvrir s'il s'esquisse entre eux des liens de parenté ou des oppositions bien nettes. Sans nous engager à fond dans une étude typologique, nous espérons cerner de plus près cet usage spécial que fait du participe passé le texte scientifique et comparer cet emploi à celui qu'en font d'autres types d'écrits. Il serait très intéressant de comparer ces formes dans le texte poétique et dans l'écrit scientifique; mais nous mettons d'abord en parallèle des textes a priori plus voisins.

Nous relevons toutes les formes en -é (à l'exception de celles qui apparaissent dans des locutions comme *y compris*, *bien entendu*, *compte tenu*, qui sont plus ou moins figées sémantiquement et syntaxiquement, et qui jouent le rôle de syntagmes prépositionnels ou adverbiaux) dans vingt-cinq pages de chacun des ouvrages. Les textes ne sont pas de longueur égale[9] et ils ne présentent pas non plus les mêmes divisions naturelles; nous n'établissons toutefois

---

[8]Jacob a écrit *La sexualité des bactéries* en collaboration avec Wollman.

[9]HN renferme 197 pages; LV, 354; RC, 211; et SB, 247.

pas de rapports de proportion : nous l'avons fait dans une étude préalable (Lapierre 1993) et le procédé présente plus d'inconvénients que d'avantages; on pourra d'ailleurs constater que les données sont à peu près les mêmes dans le présent corpus et dans le précédent. Les pages dépouillées sont choisies à l'aide d'une table de nombres au hasard (Charles Muller 1973:169); notons que RC renferme un nombre élevé de tableaux et de graphiques qui diminuent d'une manière considérable la quantité de texte suivi : nous avons donc dû éliminer environ la moitié des pages ainsi sélectionnées et les remplacer par des pages «pleines». Notre corpus est modeste et les conclusions vraiment générales nous sont de ce fait interdites; des nombres et des pourcentages obtenus, nous retenons ceux qui révèlent des tendances nettes et qui, à titre d'indices, s'avèrent utiles.

Nous avons compté dans ces cent pages 988 formes en *-é*, qui apparaissent dans les distributions suivantes : seules (sans auxiliaire), avec *avoir*, avec *être* et dans quelques autres constructions (avec les semi-auxiliaires, par exemple). Ce n'est toutefois pas entièrement d'après la distribution formelle que nous les rangeons mais plutôt comme suit :

(a) formes avec *être* (à l'exception des formes que l'on trouve dans les temps composés des intransitifs

conjugués avec cet auxiliaire et des pronominaux, et que nous comptons avec les formes actives);

(b) formes seules (sans auxiliaire);

(c) formes actives (ce sont celles que l'on trouve dans les temps composés avec *avoir*, dans les temps composés des intransitifs conjugués avec *être* et dans les temps composés des pronominaux);

(d) toutes les formes (elles sont peu nombreuses) qui apparaissent dans d'autres constructions que les précédentes (≠).

Nous donnons les fréquences (absolue et relative) :

Fréquence absolue					
Ouvrage	+ *être* (a)	seules (b)	actives (c)	≠ (d)	Total
Total	406	370	198	14	988
HN	65	88	35	1	189
LV	76	92	49	10	227
RC	109	94	58	0	261
SB	156	96	56	3	311

Fréquence relative				
Ouvrage	+ *être* (a)	seules (b)	actives (c)	≠ (d)
corpus	**41,1%**	37,4%	20%	1,4%
HN	33,9%	**46,6%**	19%	0,5%
LV	33,5%	**40,5%**	21,6%	4,4%
RC	**41,8%**	36%	22,2%	0%
SB	**50,2%**	30,9%	18%	1%

Cette première répartition met tout de suite à part les formes nettement verbales (actives); on verra que les

formes avec *être* sont le plus souvent passives et par conséquent verbales aussi. Les formes «vraiment participiales et complètes» (*ayant* + forme en *-é*, *étant* + forme en *-é*, *ayant été* + forme en *-é*) sont rares dans notre corpus, où nous en avons compté une quinzaine : l'eau distillée **ayant servi** (a.a.)[10] à la confection du milieu (RC:10); la souche **ayant subi** (a.a.) auparavant (RC:172); une souche **ayant subi** (a.a.) plusieurs passages (RC:178); des bactéries **ayant** [...] **été cultivées** (p.a.) (RC:188); des fragments [...] **ayant pénétré** (a.a.) dans les bactéries (SB:23); bactéries **ayant atteint** (a.a.) (SB:53); ceux des zygotes **ayant reçu** (a.a.) la totalité (SB:145); les autres zygotes **étant détruits** (p.c.) (SB:145); la sélection **étant réalisée** (p.c.) en présence de (SB:155); des recombinants **ayant acquis** (a.a.) des bactéries (SB:155); des recombinants **ayant hérité** (a.a.) de caractères proximaux (SB:155); la sélection des recombinants **étant réalisée** (p.c.) en présence de (SB:155); [b]ien des espèces **s'étant modifiées** (a.a.) (LV:153). On a donc neuf participes actifs antérieurs (sept formes étant les participes de verbes transitifs; une celui d'un intransitif conjugué avec *avoir*; une autre le participe actif antérieur d'un verbe pronominal); trois participes passifs concomitants; et un participe passif antérieur. Pour ce qui

---

[10]a.a. = participe actif antérieur; p.a. = participe passif antérieur; p.c. = participe passif concomitant.

est des autres formes, nous ne tenons pas compte, pour le moment, du mode (indicatif, subjonctif, infinitif) ou du temps ou du type de proposition dans lesquelles elles se présentent.

On constate que dans les textes purement scientifiques (RC et SB), c'est la forme avec *être* qui atteint la plus haute fréquence; et que dans les ouvrages en sciences humaines (HN et LV), c'est la forme seule. Dans notre étude antérieure, nous avions relevé les formes en *-é*[11] dans trois des ouvrages précédents (HN, LV et RC; nous avons ajouté SB à ceux-ci) en prenant celles qui apparaissent dans la première page de texte suivi de chacun des chapitres. Ce choix de tranches parallèles était motivé par le désir de voir si la fréquence des formes varie en fonction du type textuel. On peut comparer les résultats obtenus alors avec ceux du dernier dépouillement (on trouve sous (1) les données du premier corpus et sous (2) celles du dernier) :

	+ *être*		Forme seule		+ *avoir*		≠	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
HN	38%	33,9%	41%	46,6%	21%	19%	0%	0,5%
LV	31,3%	33,5%	43,3%	40,5%	20,9%	21,6%	4,5%	4,4%
RC	43%	41,8%	38%	36%	17,1%	22,2%	1,9%	0%
m.	37,4%	36,4%	40,7%	41%	19,7%	21%	2,1%	1,7%

[11]Nous avions rangé les formes pronominales et celles des verbes intransitifs parmi les formes avec *être*; le nombre de ces verbes est négligeable dans notre corpus et les résultats globaux sont vraiment comparables.

On voit que les données sont très proches, peu importe comment sont choisies les pages. Et que les formes en -é employées seules ou avec *être* atteignent partout une fréquence beaucoup plus élevée que les autres.

3.3. La forme en -é avec *avoir*, avec *être* et avec les semi-auxiliaires

3.3.1. La forme avec *avoir* : temps composés et réseaux temporels

Nous indiquons en premier lieu et très succinctement le rôle textuel de la forme en -é avec *avoir*. En ancien français déjà (on peut se reporter au chapitre 1), l'une des fonctions du participe passé est de s'associer à *avoir* (ou à *être* pour certains intransitifs et pour les pronominaux) pour donner les temps composés des verbes.[12] C'est d'ailleurs cette fonction qui est mise en relief par la place accordée au participe (*aimant/chantant; ayant aimé/ayant chanté*) chez Imbs, et chez Wagner et Pinchon.

Alors que le participe passé avec *être* (ou seul) possède une valeur a priori ambiguë (verbe? adjectif?), le participe avec *avoir* a une valeur bien claire : c'est une forme active et nettement verbale. L'accord (tel qu'il est prescrit de nos jours, et depuis la règle de Marot) fait prendre au participe les marques du genre et du nombre de l'objet antéposé et semble par là lui conférer une valeur

---

[12]On peut d'ailleurs voir en ceci la fonction principale du participe passé de forme simple (Arrivé et al.:473).

adjectivale. Il y a pourtant bien longtemps que la forme en *-é* ainsi employée a perdu la valeur (adjectivale) qu'elle possédait en latin; et qu'elle forme avec *avoir* une entité verbale indissociable (voir le chapitre 1); on peut d'ailleurs aisément substituer à *avoir* avec le participe un autre temps verbal (passé simple pour le passé composé, par exemple) alors qu'on ne peut remplacer le participe par un adjectif, sauf dans des tournures figées ou archaïques. Cette question appartient toutefois à la grammaire normative et nous la mettons par conséquent de côté.

Dans notre corpus, il y a beaucoup moins d'occurrences de la forme avec *avoir* que de la forme avec *être* ou de la forme seule (on peut se reporter aux tableaux de la fréquence); en dépit de cette faible fréquence, la forme avec *avoir* remplit une fonction textuelle importante. Si quelques-unes des occurrences donnent le plus-que-parfait et quelques autres l'infinitif passé, la majorité donnent le passé composé.[13] Comme élément d'un temps verbal, la forme avec *avoir* permet donc de situer le texte dans l'univers du discours ou dans celui du récit.[14] Les temps

---

[13]Souvent, toutes les formes actives sont au passé composé; c'est ce qu'on trouve dans les pages suivantes : HN:23, 42, 53, 97, 138, 144, 150, 157, 162; RC:49, 120, 114, 141; LV:12, 36, 183; SB:12 par exemple. Parfois, elles constituent 60%, 80%, 85% des formes : RC:11, 76; LV:153, 327; SB:23, 59, 145.

[14]Les temps verbaux dans le texte scientifique ont fait l'intérêt des linguistes. On peut consulter, entre autres, Kocourek 1991:71, 72 et passim; Heslot 1983:133-154; et Simonin-Grumbach 1975:85-121.

du récit (même le passé simple) ne sont pas entièrement absents des textes choisis mais ce sont les temps du discours, surtout le présent et le passé composé (un chercheur rappellera, par exemple, des résultats obtenus qui sont pertinents pour bien comprendre telle expérience ou tel nouveau résultat), qui dominent.[15]

Les fréquences notées sont très semblables dans les quatre ouvrages de notre corpus : notons tout de même que Monod emploie plus volontiers les temps composés actifs dans son ouvrage scientifique (22,2% dans RC par comparaison à 18,5% dans HN) tandis que Jacob[16] en fait un plus grand usage dans son ouvrage en sciences humaines (21,6% dans LV et 18% dans SB). Quoi qu'il en soit, les pourcentages sont très voisins. Il reste à savoir si le passé composé identifie bien le texte comme appartenant au discours ou si, comme on est tenté de le faire pour le présent,[17] on devrait l'associer à un type spécial de récit : Jenny Simonin-Grumbach, par exemple, propose qu'on range à part les textes théoriques qui, tout en portant les

---

[15]Kocourek a constaté que le présent est incontestablement le temps dominant dans le texte technoscientifique (1991:71) et nous avons aussi examiné la question (Lapierre 1995).

[16]Et Wollman.

[17]Dans le texte scientifique, bon nombre de présents semblent posséder une valeur, sinon de récit, du moins de «commentaire mitigé» (voir Simonin-Grumbach:87, 88, 111).

marques du discours, relèveraient de l'histoire (du récit) (Simonin-Grumbach 1975:85-121[111]).

3.3.2. La forme avec *être* : impersonnalité et réseaux temporels

Nous examinons de plus près le participe avec *être*[18] qui, contrairement à la forme avec *avoir*, est étroitement lié au participe seul; celui-ci est en effet souvent la forme abrégée d'une construction passive. En outre, le participe avec *être* atteint la fréquence la plus élevée dans notre corpus en général et dans les deux ouvrages scientifiques (RC et SB). Parce qu'un dépouillement rapide ne permet pas de les trier avec assurance, nous avons rangé toutes les occurrences dans le même groupe; mais la forme peut être soit verbale (quand *être* est auxiliaire), soit adjectivale (quand *être* est copule; la forme en *-é* est alors attribut).[19] Cette distinction, entre forme passive et forme attributive, est reconnue chez Riegel (et al. 1994:438, 439) mais elle n'est pas faite par tous; Corbeil (:17), comme nous l'avons signalé au chapitre 2, décrit la voix passive «comme étant, en fait, une fonction attributive où l'adjectif se présente sous la forme d'un

---

[18]Nous excluons les temps composés des intransitifs conjugués avec *être* et des pronominaux.

[19]On n'a pas en français (ni en anglais d'ailleurs), comme c'est le cas en allemand par exemple, l'avantage d'une forme (*werden*) qui marque nettement qu'il s'agit d'une action; le passif «actuel» et le passif «apparent» sont formés en français avec *être*.

participe passé» (nous ne sommes pas du même avis que lui mais il énonce un point de vue important).

Le passif figure au nombre des ressources syntaxiques qui concourent à l'impersonnalité du texte technoscientifique (Kocourek 1991:85).[20] Le participe avec *être*, tout autant que le participe seul, contribue à ce trait de la prose de spécialité. Dans les phrases suivantes, par exemple, la construction *sont obtenus* de la première phrase, dont l'agent est implicite, est tout aussi impersonnelle que la forme *obtenus* de la deuxième phrase :

(1) «Des résultats en tous points comparables **sont obtenus** lorsque la rupture du chromosome bactérien est provoquée, non plus par des moyens mécaniques, mais par la désintégration des atomes [...]» (SB:187).

(2) «Les hypothèses proposées [...] tentaient de rapporter aux événements qui se produisent au cours d'un acte de conjugaison les renseignements **obtenus** par l'analyse des rares recombinants formés au sein d'énormes populations bactériennes» (SB:63).

L'emploi du passif est avantageux quand on vise certaines fins communicatives. On s'en sert, par exemple :

---

[20]Que le texte scientifique est impersonnel ou, du moins, vise à l'impersonnalité, est très évident dans notre corpus. Les constructions impersonnelles, fréquemment sans agent explicite, sont très abondantes dans les deux ouvrages scientifiques : SB:23 [2 exemples], SB:30[2 exemples], SB:42, SB:53[3 exemples], SB:59, SB:114, SB:144, SB:155[2 exemples], SB:161, SB:187, SB:214; RC:10, RC:11, RC:15, RC:23[3 exemples], RC:48, RC:49, RC:63.

lorsqu'on ne veut pas évoquer dans un énoncé «l'instance responsable» (Riegel et al.:439) (dans le texte scientifique, l'identité de cette instance est souvent claire et il est de ce fait inutile de s'y référer); lorsqu'on veut changer le profil communicatif d'un texte (le passif peut, par exemple, assurer une progression à thème constant; le complément devient, par sa position en tête de phrase, apte à fonctionner comme thème [:440]). Le passif est également une ressource stylistique importante puisqu'en permettant souvent d'effacer le sujet, il contribue à alléger la structure phrastique; il rend en outre possible de passer d'une proposition relative à des structures plus brèves, comme la participiale et l'épithète détachée [:441]). Le participe avec *être* est donc l'une des ressources qui rendent le texte plus concis.

La majorité des formes avec *être* dans notre corpus font partie de constructions passives et sont par conséquent verbales. On s'en convaincra en réécrivant les phrases à la voix active, une bonne épreuve pour reconnaître qu'une forme est passive et non pas attributive (nous donnons quelques exemples où l'agent est explicite et quelques autres où il est implicite) :

(3) «Lorsque la conjugaison **est interrompue** par des moyens mécaniques [...]» (SB:187) (<--- Lorsque des moyens mécaniques **interrompent** la conjugaison).

(4) «Chez certaines souches colicinogènes, la production de colicine peut **être induite** dans les mêmes conditions que […]» (SB:216) (<--- on peut **induire** la production de colicine).

(5) «[…] les expériences […] n'ont pu **être répétées** par d'autres auteurs» (RC:120) (<--- d'autres auteurs n'ont pu **répéter** les expériences).

(6) «[…] la croissance des cultures bactériennes **a** souvent **été comparée** à celle des individus d'espèces supérieures […]» (RC:97) (on **a comparé** la croissance des cultures).

(7) «'Dans les phénomènes biologiques, dit de Vries, les écarts de la moyenne suivent les mêmes écarts que les écarts de la moyenne de tout autre genre de phénomènes qui ne **sont régis** que par le hasard'» (LV:238) (<--- tout autre genre de phénomènes que ne **régit** que le hasard/?que le hasard uniquement régit) (on voit que la construction active est maladroite et que c'est le passif qui assure une progression sans secousses).

(8) «Ensuite **est** définitivement **rejetée** l'idée de nécessité dans le monde vivant […]» (LV:183) (<--- on **rejette** définitivement l'idée de nécessité).

(9) «On voit bien que c'est dans le discours 'politique' (j'entends toujours 'discours' dans le sens cartésien) que ce dangereux amalgame **est pratiqué**

le plus constamment et systématiquement» (HN:190) (<--- c'est dans le discours politique qu'on **pratique** ce dangereux amalgame).

(10) «Le problème de l'origine des structures fonctionnelles **sera abordé** dans ce chapitre et [**sera**] **repris** dans le suivant» (HN:61) (on **abordera** le problème et on **reprendra** le problème).

Le participe avec *être* est une construction pleinement verbale et on le trouve fréquemment comme pivot de propositions indépendantes ou principales; mais on le trouve aussi dans les subordonnées (souvent circonstancielles ou complétives mais relatives également; le participe seul est la plupart du temps une relative réduite) et nous nous sommes demandé quels facteurs rendent son emploi préférable à celui de la forme seule. Dans la phrase (6), par exemple, c'est une question de style, de tournure. Ou de thématisation; prenons un exemple :

(11) «Mais c'est surtout l'attitude de Mendel, celle de la mécanique statistique, qui **est redécouverte**» (LV:238).

Cette phrase apparaît dans un paragraphe où la cohésion et la progression sont assurées de façon à montrer que, bien plus que les personnes qui redécouvrent Mendel ou l'attitude de Mendel, c'est cette attitude même, ou la méthode scientifique de Mendel, qui est importante; le

participe seul est exclu puisque la construction «C'est […] qui/que» exige une forme verbale et la relative passive, en imposant l'ordre canonique, met vraiment l'«objet» en vedette.

Il arrive que l'emploi de l'auxiliaire soit lié au désir, ou au besoin, de situer l'énoncé dans le discours ou dans le récit. Monod emploie rarement le passé simple mais il le fait d'une manière systématique. Dans le chapitre VIII, sur lequel se termine la première partie des *Recherches*, Monod rappelle au lecteur les «principales conceptions théoriques de la croissance» (RC:118). Ce n'est toutefois qu'en parlant des travaux de certains chercheurs (Verhulst et Pearl, par exemple) que Monod emploie le passé simple : «[…] le mathématicien VERHULST **proposa** en 1845 une loi de croissance […] VERHULST **montra** que cette équation […] L'application de cette loi aux populations humaines **permit** à VERHULST d'obtenir un remarquable résultat […] Ignorés pendant près d'un siècle, les travaux de VERHULST **furent mis** en vedette par PEARL, qui **appliqua** cette loi de croissance dans de nombreux cas […]» (RC:119). Monod accorde une très grande importance aux travaux de Verhulst, ce mathématicien qui a obtenu «un remarquable résultat». Monod fait ensuite retour au passé composé : «Beaucoup d'autres auteurs en **ont**, depuis, **fait** usage […]» (RC:119). Les expériences ou les résultats plus récents sont rapportés au passé composé, la distance étant ici beaucoup

moins grande entre l'énonciateur et ce qu'il relate (Baylon et Fabre 1978:111). Mais la question ne se réduit pas à l'opposition faits récents/faits lointains puisque Pearl ne précède Monod que d'une quinzaine d'années. L'emploi de l'auxiliaire au passé simple semble avoir pour fonction d'indiquer l'importance des faits et d'établir une coupure entre ce qui est passé dans l'histoire de la science et ce qui n'y appartient pas (encore).

Prenons un exemple encore plus probant. Dans la phrase suivante, Monod aurait pu sans difficulté employer la forme seule :

(12) «Il n'est pas utile de décrire les nombreux essais qui **furent réalisés** pour vérifier cette hypothèse» (RC:141).

Le texte serait tout aussi clair si on le condensait en réduisant la relative à une construction participiale : «Il n'est pas utile de décrire les nombreux essais **réalisés** pour vérifier cette hypothèse». Mais c'est la construction passive qui est choisie et elle paraît à la suite de quelques paragraphes où dominent les temps du récit. Ces temps, et la coupure qu'ils opèrent, sont d'autant plus frappants qu'ils viennent à la suite d'un texte très ancré dans la situation d'énonciation, dans le discours : «Je m'excuse d'avoir dû, pour désigner ce phénomène, créer un terme nouveau [diauxie] […]» (RC:139) (1re personne et présent). Après quelques paragraphes au passé composé

(«J'ai eu l'occasion d'observer [...]», «Nous avons vu [...]» [RC:140]) et au présent («Le rendement global correspond [...]» [RC:140]), le texte se poursuit aux temps du récit : «En étudiant des mélanges de saccharose et de dextrine j'**eus** la surprise de constater que la croissance **s'exprimait** dans ce cas [...]. Ces deux poussées **étaient séparées** par une phase de croissance extrêmement accentuée [...]» (RC:140, 141).

On note que Monod, comme Claude Bernard,[21] emploie ensemble la première personne et le passé simple, une association d'ordinaire exclue puisqu'elle fait appel à des plans d'énonciation opposés; comme chez son prédécesseur, cela se produit quand Monod se perçoit comme participant à une expérience très importante et devenant ainsi lui-même «personnage historique».

Monod adopte, nous semble-t-il, les temps du récit pour bien montrer qu'il est ici question de ces résultats dont il fait mention dans le premier chapitre : «On aura ainsi l'occasion de rappeler quelques résultats essentiels [...]» (RC:5). On trouve aussi le passé simple dans *Le hasard et la nécessité* : à la fin du chapitre qu'il consacre aux «démons de Maxwell», Monod s'en sert pour rappeler en premier lieu le paradoxe, puis la clé de celui-ci, la démonstration du physicien Brillouin : «La clé du paradoxe

---

[21]On peut voir Lapierre 1995.

fut donnée par Brillouin, s'inspirant d'un travail antérieur de Szilard [...]» (HN:72).

La sexualité des bactéries renferme également quelques formes employées avec *être* au passé simple, là où il aurait été possible de n'employer que la forme seule :

(13) «Ce zygote, qui **fut** d'abord **considéré** comme résultant de la fusion des cellules parentales, serait surtout constitué par la bactérie F^- qui, à la suite de la conjugaison, aurait été fécondée par un noyau du type parental F^+ (Lederberg, 1955a)» (SB:60).

L'indication de temps doit revêtir de l'importance puisqu'on semble préférer le participe seul à la forme avec *être* quand la temporalité est assez bien établie; ou quand la structure phrastique est déjà très chargée :

(14) «Aussi les formes les plus diverses en furent-elles décrites et les interprétations [qui furent] **proposées** n'en furent pas moins nombreuses» (SB:5).

Nous avons jusqu'ici fait l'éloge de la langue scientifique : nous l'avons dite rigoureuse, précise, sobre. Elle est aussi plus conformiste, moins audacieuse, que la langue littéraire. On conçoit facilement que le scientifique, désireux d'exprimer sa pensée, se serve de la langue avec une certaine timidité et moins de savoir-faire que l'homme de lettres. C'est ainsi que le scientifique, pour faire voir la coupure, ou pour affirmer le lien, entre

lui-même et ce dont il parle aura tendance à recourir aux outils grammaticaux traditionnels.

Dans notre corpus, il y a des occurrences de la forme en -é avec *être* qui sont de purs adjectifs, comme ce sera évidemment le cas de la forme seule :

(15) «Cet effet est souvent si **marqué**, qu'il se traduit par l'impossibilité […]» (RC:10).

On peut substituer *net*, *prononcé* à *marqué*; *prononcé* est un «participe» mais, tout comme *marqué*, il est lexicalisé).

(16) «Cette différence considérable autorise-t-elle à penser que les conclusions du chapitre IV ne sont pas **fondées**, que le taux de croissance n'est pas dans une dépendance étroite […]» (RC:114).

Fondées est ici une forme adjectivale même si le *Petit Robert* la donne comme participe passé et fait un renvoi à *fonder*, où elle est décrite comme passive; il est d'ailleurs intéressant que, pour en expliquer le sens, on suggère des adjectifs (*juste*, *légitime*, *raisonnable*).

(17) «[…] on ajoutait le sucre ou le mélange de sucres **approprié**» (RC:172).

Il est facile de substituer à *approprié* les adjectifs *convenable*, *adéquat*.

(18) «[…] chez des espèces bactériennes très **éloignées** […]» (RC:156).

Éloignées se remplace par *distantes* et l'adverbe *très* ne modifie que l'adjectif.

(19) «Le phénomène est visiblement moins **accentué** lorsque la souche a subi une adaptation […]» (RC:178).

Le *Petit Robert* décrit *accentué* comme un participe passé; la réécriture à l'actif nous semble pourtant impossible (*?on accentue moins le phénomène*) et le mot paraît avoir le sens de *net, fort, frappant*.

(20) «Le phénomène de diauxie est extrêmement **répandu** : des espèces bactériennes très différentes le manifestent […]» (RC:198).

Répandu est lexicalisé et a le sens de *courant*.

Il demeure que la majorité des formes avec *être* sont verbales bien qu'il soit parfois difficile d'assigner une valeur à des formes comme les suivantes :

(21) «La structure primaire d'un être vivant n'**est** donc pas **préformée** dans l'oeuf. Elle s'organise peu à peu […]» (LV:78).

Dans la construction précédente, *préformée* est fort probablement une forme adjectivale; on peut supposer une étape pronominale (*la structure ne se préforme pas dans l'oeuf* [le verbe *s'organise* rend cette interprétation plus plausible]), suivie d'un état résultatif.

(22) Les plus importants [organes] sont à la fois ceux qui **sont** le plus profondément **enfouis** au coeur de l'organisation […]» (LV:145).

La forme qui vient à l'esprit est *cachés*, quand *caché* possède une valeur adjectivale; on trouve d'ailleurs ce mot, employé tout de suite après *sont enfouis* : «[…] chez tous les embryons du groupe apparaissent d'abord les mêmes organes importants et cachés […]» (LV:145).

(23) «Il [le secret de la vie] **est** aujourd'hui en grande partie **dévoilé**» (HN:12).

On ne peut réécrire la phrase à l'actif : **on dévoile aujourd'hui le secret de la vie*; *dévoilé* n'est pas lexicalisé mais possède ici le sens de *connu* quand ce mot s'oppose à *inconnu/obscur* et est un adjectif. On semble devant la progression suivante : *on a dévoilé* [forme verbale] *le secret de la vie* ---> *le secret de la vie a été dévoilé* [forme verbale] ---> *le secret de la vie est dévoilé* [état résultatif]. Il paraît s'agir du même cheminement que celui que Riegel propose pour le vase de Soissons qui a été admiré par Pierre, qui est ensuite admiré sans pour autant que le mot *admiré* soit un attribut. Dans le cas de *dévoilé*, toutefois, l'état a changé d'une manière drastique, nous semble-t-il, et la forme est un véritable attribut.

Nous reconnaissons qu'il faut se méfier des substitutions et que les constructions parallèles mettent souvent en conjonction des mots n'appartenant pas à la même classe grammaticale. Mais la présence d'adjectifs coordonnés à la forme en -é nous semble ici un indice assez

sûr. Il nous faut pourtant admettre que plusieurs de ces constructions sont tout à fait semblables à celle que l'on trouve dans la phrase «Après quoi ils [les êtres] **sont jugés**» [LV:194]), et qui est verbale;[22] et que nous nous fondons sur des critères purement sémantiques et (assez subjectifs) pour décider de la réécriture la plus acceptable. Notons que les formes avec *être* sont plus ambiguës dans les ouvrages non scientifiques (LV et HN) que dans les textes de science (SB et dans RC) (il en sera de même pour la forme seule).

Si nous avons observé en autant de détail le participe avec *être*, c'est que nous souhaitions montrer à quel point il se présente dans des entourages syntaxiques semblables à ceux dans lesquels on trouve la forme seule, sans auxiliaire, et combien il est aisé de percevoir cette dernière comme l'ellipse d'une autre construction, plus «complète». En examinant la forme en *-é* comme élément du passif, on est confronté à l'une des faiblesses de la forme seule : pour qu'on puisse employer cette dernière avec avantage, il faut que le contexte (cotexte) soit suffisamment chargé, clair.

---

[22]La présence des agents, dans la phrase suivante, confirme ceci : «Jugés *par le pays* où ils vivent et *les êtres* qui les entourent; *par ceux* qu'ils chassent et *ceux* qui les chassent; *par ceux* de leur sexe et *ceux* de l'autre» (LV:194).

3.3.3. La forme avec les semi-auxiliaires : un pur adjectif

Il nous reste, avant d'étudier la forme seule, à parler des formes qui apparaissent avec d'autres verbes que *être* ou *avoir*. Elles sont peu nombreuses dans notre corpus, où elles ne constituent que 4,4% des occurrences dans LV; 1,4% dans SB; 0,5% dans HN; on n'en trouve aucune dans RC.

Nous les présentons ici, avec leur entourage syntaxique :

(24) «Elles [l'origine et la finalité des êtres] restaient **confondues** avec celles de l'univers» (LV:12).

(25) «[…] l'étude des êtres vivants s'est trouvée **placée** deva t une contradiction» (LV:12).

(26) […] il [chaque être] semble **dirigé** par quelque guide invisible dans la route qu'il suit et **amené** dans la place qu'il occupe […]» (LV:12).

(27) […] il [le livre de Wolff, la *Theoria generationis*] reste presque totalement **ignoré**» (LV:78).

(28) «Mais l'histoire d'un système organisé ne représente pas simplement la suite des événements auxquels ce système s'est trouvé **mêlé**» (LV:145).

(29) «Il [le milieu] représente l'ensemble des variables externes auxquelles se trouve **soumis** l'être vivant» (LV:172).

(30) «[…] tout l'a priori de la biologie […] se trouve **bouleversé**» (LV:212).

(31) «Le plus souvent, ces unités paraissaient **liées** bout à bout pour former une chaîne» (LV:275).

(32) «Il faut un réseau de communication pour tenir **informés** les constituants qui se trouvent **éloignés** les uns des autres à l'échelle atomique [...]» (LV:302).

(33) «C'est l'assurance de le [un ouvrage] voir **accueilli** avec méfiance par les hommes de science et, au mieux, avec condescendance par les philosophes» (HN:12, 13).

(34) «[...] un seul allèle se trouvait **représenté**» (SB:42).

(35) «Cette conclusion semble peu **justifiée**» (SB:144).

Les constructions précédentes mettent un très petit nombre de verbes en jeu. On en compte six : *se trouver* (six occurrences), *rester* (deux occurrences), *sembler* (deux occurrences); et *paraître*, *tenir*, *voir* (chacun n'apparaissant qu'une seule fois).

Rester, *sembler*, *paraître* appartiennent à la classe des verbes essentiellement attributifs, c'est-à-dire des verbes d'état associés à *être* (Riegel et al.:235) (ces verbes entrent dans des constructions qui cessent d'être grammaticales si on retranche l'attribut). Notons que Dubois et Dubois-Charlier (1970:79) ne mettent pas tous ces verbes dans la même (sous-)classe : *rester* et *paraître* sont rangés parmi les verbes intransitifs impersonnels; *il*

semble être fatigué serait obtenu par les transformations suivantes : *il semble qu'il soit fatigué* ---> *il semble être fatigué* ---> *il semble fatigué*. *Rester* et *devenir*, pour lesquels ce type de dérivation est impossible, se construisent comme *être*.

Se trouver appartiendrait plutôt à la classe des verbes occasionnellement attributifs, qui «conservent leur complémentation, mais se construisent en plus avec un élément qui fonctionne comme l'attribut de leur sujet» (Riegel et al.:237); *Le bon usage* classe *se trouver* parmi les verbes attributifs susceptibles d'ajouter «à la notion d'état une nuance, un aspect» (Grevisse 1986:351, 352) et on souligne entre autres que *se trouver* a une valeur proche de *être*. *Tenir* et *voir* mettent la forme en *-é* en relation avec le complément direct : celle-ci est donc attribut du complément plutôt qu'attribut du sujet. Ce sont les mêmes classes grammaticales qui sont susceptibles d'être attributs du sujet et attributs du complément (le nom, l'adjectif et ses équivalents [:481]).

Ce qui importe, c'est que, dans tous les cas précédents, la forme en *-é* est adjectivale. On peut donc voir ces occurrences comme étant un sous-groupe de la forme avec *être* copule.

3.4. La forme en -é sans auxiliaire : une forme concise et plurivoque

3.4.1. Les distributions

Nous abordons maintenant l'étude de la forme en -é seule, qui fait l'objet premier de notre thèse. Cette forme est dominante dans les deux ouvrages non scientifiques du corpus (HN : 46,6%; LV : 40,5%) et elle atteint une fréquence considérable dans les deux textes en science (RC : 36%; SB : 30,9%). A priori, les occurrences de la forme seule semblent constituer un groupe homogène. Elles n'apparaissent pourtant pas dans une distribution unique mais dans les entourages syntaxiques suivants (les éléments facultatifs sont placés entre parenthèses) :

(A) nom + forme en -é (+ syntagme prépositionnel) : la forme en -é apparaît à la suite du nom et elle peut être suivie d'un groupe prépositionnel complément («Toutes les expériences **rapportées** dans le présent travail […]» [RC:23]);

(B) nom + virgule (+ adverbe) + forme en -é (+ syntagme prépositionnel) : la forme en -é est placée après le nom dont elle est séparée par une virgule («[…] ce phénomène, **désigné** sous le nom de 'diauxie', […]» [RC:198]);

(B') (adverbe) + forme en -é (+ syntagme prépositionnel) + virgule + déterminant + nom : la forme en -é apparaît avant le nom et en est séparée par une

virgule («**Couplés** à la chimie de l'organisme par des hormones, ces signaux visuels mettent en branle […]» [LV:339]).

On aura noté que la forme en -é apparaît à proximité du nom : (A) est la distribution de l'épithète restrictive; (B) et (B'), celles de l'épithète descriptive ou détachée soit intercalée ou en tête de phrase. (*Épithète* va signifier ici la fonction remplie par un élément qui apparaît dans le syntagme nominal [Arrivé et al. 1986:35] et qui est subordonné au nom qu'il détermine «en dehors de toute limitation temporelle» [Grevisse 1986:526, 527; [Arrivé et al.:35].) La fonction épithète est d'ordinaire remplie par l'adjectif (dont c'est l'une des fonctions principales) et c'est ce comportement syntaxique de la forme en -é («participe») qui lui vaut d'être assimilée à la classe de l'adjectif. (Rivière [1990:131] rappelle au lecteur que c'est le participe seul qui ressemble le plus à l'adjectif.)

On trouve la forme en -é dans une troisième distribution, dont les éléments, comme ceux de l'entourage (B), s'agencent de deux façons :

(C) (adverbe) + forme en -é (+ syntagme prépositionnel) + déterminant + nom : la forme en -é (précédée ou non d'un adverbe) apparaît avant le nom et en est séparée par un déterminant («Une fois **achevée** la

longue période d'incubation, cette organisation se perpétue [...]» [LV:13]);

(C') (adverbe) + déterminant + nom + forme en -é (+syntagme prépositionnel) : la forme en -é apparaît à la suite du nom et, bien qu'elle n'en soit pas séparée par une virgule ou par un déterminant, elle ne peut se réécrire par une relative («[...] le repiquage est fait une fois la phase exponentielle **dépassée**» [RC:8, 9]).

Dans notre corpus, la forme seule apparaît donc dans des distributions différentes et remplit des fonctions textuelles distinctes selon qu'on la trouve dans les ouvrages en sciences pures (SB et RC) ou dans les ouvrages en sciences humaines (LV et HN).

3.4.2. La distribution A : l'épithète apposée (restrictive)

Dans les deux textes purement scientifiques, la forme seule apparaît très fréquemment dans la distribution (A) : c'est la distribution dans laquelle la valeur de cette forme est le moins ambiguë et il est probable que c'est cette clarté, cette précision, qui lui vaut sa place dans le texte scientifique. Pour qu'on se convainque de la grande similarité qui existe, au niveau de l'entourage syntaxique, entre les occurrences et pour qu'on note la longueur et la complexité des phrases où la forme apparaît, nous donnons un grand nombre d'exemples :

(36) «Grâce aux progrès **réalisés** dans la technique bactériologique, en particulier par l'introduction des milieux solides qui permettaient d'isoler facilement les germes et de les obtenir en cultures pures, la thèse du monomorphisme reçut rapidement l'accord des bactériologistes» (SB:5).

(37) «Les premières souches **utilisées** par Lederberg et Tatum furent des mutants doubles ou triples, c'est-à-dire des souches chez lesquelles plusieurs mutations biochimiques avaient été induites par des traitements mutagènes successifs» (SB:18).

(38) «La souche **choisie** par Lederberg et Tatum fut un *Escherichia coli* typique, étiqueté K12, qui pendant de nombreuses années, avait servi de souche de travaux pratiques aux étudiants de l'Université Stanford» (SB:18).

(39) «Non seulement la ségrégation des types sexuels F^+ et F^- ne s'observe pas au cours des croisements, mais l'efficacité avec laquelle le facteur F est transmis de bactéries F^+ à bactéries F^- est de 10^5 à 10^6 fois plus grande que la fréquence de recombinaison **observée** dans des croisements entre ces mêmes bactéries» (SB:53).

(40) «Il semble que ce soit l'attention plus particulière **portée** par Hayes aux croisements F^+ x F^- et par Lederberg aux cas des diploïdes hétérozygotes qui

ait orienté l'interprétation **donnée** par chacun d'eux de la polarité génétique et de l'influence de la différenciation sexuelle sur la formation des recombinants» (SB:59).

(41) «Les hypothèses **proposées**, quelque différentes qu'elles fussent, tentaient de rapporter aux événements qui se produisent au cours d'un acte de conjugaison les renseignements **obtenus** par l'analyse des rares recombinants **formés** au sein d'énormes populations bactériennes» (SB:63).

(42) «D'autres [interprétations] portent plutôt sur la justification qu'il y aurait à étendre au processus normal du transfert les conclusions **tirées** des expériences dans lesquelles on interrompt la conjugaison» (SB:144).

(43) «Les anomalies **observées** dans les proportions selon lesquelles apparaissent les deux types sexuels dans certains croisements réciproques semblent également être dues à la présence, dans certaines souches, de facteurs transmissibles par injection et qui peuvent donc être assimilés à des virus (Malogolowkin et Poulson, 1957)» (SB:220).

(44) «Le tableau suivant se rapporte à la croissance de deux cultures de *B. subtilis* en milieu naturel (bouillon de cervelle de veau), dans le premier cas (A) dans des conditions normales, dans le second (B)

en présence d'une lame d'argent **introduite** dans le milieu avant la stérilisation» (RC:15).

(45) «Toutes les expériences **rapportées** dans le présent travail ont été faites dans un thermostat du type Warburg» (RC:23).

(46) «D'autre part, quoique les milieux **utilisés** soient beaucoup plus dilués que les milieux courants, les densités maximales **atteintes** sont assez importantes, d'un ordre de grandeur comparable à celles que l'on obtient ordinairement en bouillon» (RC:49).

(47) «Elle [une deuxième méthode] consiste à suivre au cours de la croissance d'une culture les variations du taux en rapportant chaque valeur **trouvée** à la valeur moyenne de la concentration de l'aliment pendant l'intervalle **considéré**» (RC:63).

(48) «Les résultats **exposés** au chapitre III nous ont permis de mettre en évidence entre la croissance totale et la concentration de l'aliment une relation particulièrement simple, que l'expérience vérifie avec une remarquable précision» (RC:77).

(49) «Les expériences **rapportées** dans les chapitres précédents montrent que d'une manière générale le rendement matériel de la croissance est indépendant de son taux» (RC:97).

(50) «Les hypothèses **formulées** par TEISSIER, **étayées**[23] sur les vérifications expérimentales de MONOD (1935, 1937), MONOD et TEISSIER (1936) ainsi que sur certains résultats des travaux précédemment **cités**, concernent le cas où la croissance n'est limitée que par l'appauvrissement du milieu» (RC:122).

(51) «Les sucres **essayés** comprenaient 4 sucres *A* et 4 sucres *B* **choisis** à dessein parmi des catégories chimiques différentes [...]» (RC:156).

(52) «Les expériences consistent dans la comparaison des croissances **obtenues** sur un mélange *A. B.*, la souche ayant subi auparavant plusieurs passages soit : 1^0 sur le sucre *A*; 2^0 sur le sucre *B*; 3^0 sur le mélange *A. B.*» (RC:172).

(53) «La figure 51 exprime les résultats **obtenus** avec huit sucres, comprenant 4 sucres *A* (glucose, mannose, fructose, mannite) et 4 sucres *B* (xylose, sorbite, maltose, lactose)» (RC:188).

Toutes les formes précédentes se rattachent au nom sans mot de liaison; elles remplissent la fonction d'épithète restrictive et elles peuvent être réécrites par des relatives. On connaît le lien entre l'adjectif épithète et la relative. On obtient l'adjectif en effaçant le relatif et la copule; cet effacement est possible quand

---

[23]Cette forme en *-é* ne remplit pas la fonction d'épithète détachée; il s'agit d'une simple coordination : *étayées* entre avec *hypothèses* dans la même relation que *formulées*.

l'affixe T_{ps} peut être remplacé par un affixe neutre; autrement dit, il faut que *être* soit une copule et non pas le verbe sur lequel porte l'auxiliaire réécrit comme suit : Aux ---> T_{ps} + (Parfait) + (Modal) + (Parf); si, toutefois, on remplace T_{ps} par un affixe neutre, les constituants (Modal) et (Parfait) ne sont plus admissibles puisqu'il ne doit y avoir aucune expression de temps (l'adjectif s'interprète soit comme propriété inhérente [présent atemporel dans la relative] ou comme une propriété accidentelle [temps concomitant à celui de la matrice] [Dubois et Dubois-Charlier:264]). Si on tente de rétablir les relatives à partir desquelles seraient dérivées les formes en *-é* des constructions précédentes, on constate que ce ne sont pas toujours, ou uniquement, les temps «neutres» qui sont les plus acceptables :

(54) «Non seulement la ségrégation des types sexuels F^+ et F^- ne s'observe pas au cours des croisements, mais l'efficacité avec laquelle le facteur F est transmis de bactéries F^+ à bactéries F^- est de 10^5 à 10^6 fois plus grande que la fréquence de recombinaison [**qui a été**] **observée** dans des croisements entre ces mêmes bactéries» (SB:53).

(55) «Il semble que ce soit l'attention plus particulière [**qui a été**] **portée** par Hayes aux croisements F^+ x F^- et par Lederberg aux cas des diploïdes hétérozygotes qui ait orienté l'interprétation [**qui**

a été] **donnée** par chacun d'eux de la polarité génétique et de l'influence de la différenciation sexuelle sur la formation des recombinants» (SB:59).

(56) «D'autres [interprétations] portent plutôt sur la justification qu'il y aurait à étendre au processus normal du transfert les conclusions [**qui ont été**] **tirées** des expériences dans lesquelles on interrompt la conjugaison» (SB:144).

(57) «Les expériences [**qui ont été**] **rapportées** dans les chapitres précédents montrent que d'une manière générale le rendement matériel de la croissance est indépendant de son taux» (RC:97).

(58) «La figure 61 exprime les résultats [**qui ont été**] **obtenus** avec huit sucres, comprenant 4 sucres *A* (glucose, mannose, fructose, mannite) et 4 sucres *B* (xylose, sorbite, maltose, lactose)» (RC:188).

Ce que nous voulons montrer, c'est que ces formes sont la réduction de relatives passives et qu'à ce titre elles possèdent la valeur verbale (on note d'ailleurs que toutes ces constructions ont un agent, explicite ou implicite). D'après Dubois et Dubois-Charlier (:264), la transformation épithète «s'étend aussi à la suite Copule + Participe Passé […]»; selon lui, ceci nous permet de supposer : ou bien que la transformation épithète a lieu à la suite de la transformation passive; ou que «les participes passés et les adjectifs font partie de la même classe et que la

phrase de base est toujours constituée de Copule + Adj (ou Participe passé)» (*ibid.*) (cette deuxième hypothèse nous semble moins juste que la première). Rétablir la relative est une entreprise hasardeuse : la forme en -é seule n'est pas pleinement marquée pour le temps verbal, le temps est neutralisé dans la réduction et il n'est pas vraiment repérable (Kocourek, avril 1993); il nous semble néanmoins que l'expansion «forme en -é ---> temps verbal», malgré ses limitations, éclaire la valeur de la forme seule : tout en remplissant la fonction d'épithète, cette forme conserve certaines de ses propriétés verbales (complément d'agent, autres compléments) (Rivière [:131], en présentant le participe comme «une étape entre le verbe muni de toutes ses propriétés et l'adjectif», en offre vraiment une bonne description).

On aura constaté que les formes données en exemple apparaissent souvent dans des phrases déjà longues et assez complexes, à plusieurs propositions. Regardons-en quelques-unes (les chiffres entre crochets indiquent le nombre de propositions et, dans une certaine mesure, l'ordre de ces propositions) :

(59) «[1] Les hypothèses **proposées**, [2] quelque différentes qu'elles fussent, [1] tentaient de rapporter aux événements [3] qui se produisent au cours d'un acte de conjugaison [1] les renseignements **obtenus** par l'analyse des rares

recombinants **formés** au sein d'énormes populations bactériennes» (SB:63).

(60) «[1] D'autre part, [2] quoique les milieux **utilisés** soient beaucoup plus dilués que les milieux courants, [1] les densités maximales **atteintes** sont assez importantes, d'un ordre de grandeur comparable à celles [3] que l'on obtient ordinairement en bouillon» (RC:49).

(61) «[1] Les hypothèses **formulées** par TEISSIER, **étayées** sur les vérifications expérimentales de MONOD (1935, 1937), MONOD et TEISSIER (1936) ainsi que sur certains résultats des travaux précédemment **cités**, concernent le cas où [2] la croissance n'est limitée que par l'appauvrissement du milieu» (RC:122).

Si on remplace les formes en -é par des relatives passives, on alourdit alors d'une manière considérable la structure des phrases précédentes :

(62) «[1] Les hypothèses [2] [qui furent] **proposées**, [3] quelque différentes qu'elles fussent, [1] tentaient de rapporter aux événements [4] qui se produisent au cours d'un acte de conjugaison [1] les renseignements [5] [qui avaient été] **obtenus** par l'analyse des rares recombinants [6] [?qui sont/?qui ont été] **formés** au sein d'énormes populations bactériennes» (SB:63).

(63) «[1] D'autre part, [2] quoique les milieux [3] [qui sont] **utilisés** soient beaucoup plus dilués que les milieux courants, [1] les densités maximales [4] [qui sont] **atteintes** sont assez importantes, d'un ordre de grandeur comparable à celles [5] que l'on obtient ordinairement en bouillon» (RC:49).

(64) «[1] Les hypothèses [2] [qui ont été] **formulées** par TEISSIER, [3] [qui ont été] **étayées** sur les vérifications expérimentales de MONOD (1935, 1937), MONOD et TEISSIER (1936) ainsi que sur certains résultats des travaux [4] [qui ont été] précédemment **cités**, [1] concernent le cas où [5] la croissance n'est limitée que par l'appauvrissement du milieu» (RC:122).

Une phrase est, selon sa longueur, plus ou moins lisible; mais, plus que le nombre de mots qu'elle renferme, c'est la structure d'une phrase et comment elle se laisse découper en sous-phrases autonomes et cohérentes (dont le lecteur peut dégager une signification) qui déterminent si elle est lisible (Richaudeau 1969:118). Une phrase à deux propositions est moins complexe qu'une phrase à cinq propositions parce que le lecteur peut tout de suite établir des liens entre les éléments phrastiques importants. Ainsi, une phrase dont le sujet et le verbe seraient séparés par un grand nombre de mots incidents ne serait pas très lisible, comme Richaudeau (:117) le

signale; par contre, une phrase assez longue mais découpée en sous-phrases convenables, le serait. En employant une forme en *-é*, au lieu d'une relative par exemple, on fait l'économie de mots inutiles[24] tout en laissant subsister une relation nette entre les mots que ceux-ci auraient mis en rapport.

La forme en *-é* seule permet donc de transmettre un maximum d'information à l'aide d'un minimum de signes, ceci en exigeant du lecteur un minimum d'effort (:95, 98); elle rend plus lisibles des phrases plutôt rébarbatives; il est possible que, dans le texte scientifique, la structure phrastique simple vise encore à contrebalancer l'emploi de nombreux termes difficiles. Parce qu'elles sont la réduction de constructions plus longues, les formes seules contribuent forcément à abréger le texte; or, la concision est au nombre des propriétés idéales associées à la langue scientifique (Kocourek 1991:63). En employant une forme en *-é* seule, on change d'étage syntaxique : d'une proposition, on passe à un élément qui s'intègre dans le syntagme nominal d'une autre proposition; il demeure alors possible d'étendre la phrase sans pour autant la rendre incompréhensible.

Avec l'effacement de l'auxiliaire, la phrase semble perdre un peu de précision; la réduction d'une relative

---

[24]Comme nous l'avons signalé, il n'est pas toujours possible de faire l'économie de l'auxiliaire, porteur du temps, et dans ces cas on se sert de la forme avec *être*.

supprime en effet des informations modales, aspectuelles ou temporelles (Delomier et Sliwa 1987:86). Donnons un exemple : «On aura ainsi l'occasion de rappeler quelques résultats essentiels, et aussi de définir une fois pour toutes les termes et les symboles [qui ont été?/qui sont?/qui seront?] **utilisés** au cours de ce travail» (RC:5). Au point de vue grammatical, le passé composé, le présent et le futur sont possibles. Si on relit l'introduction de Monod, on constate qu'il emploie le passé composé («Dans la première partie de ce travail on *a cherché* à montrer que...»; «[a]près *avoir*, dans le premier chapitre, *rappelé*...»[RC:1]) et que ces lignes sont rédigées une fois le texte achevé; mais on n'est guère plus avancé puisque *travail* peut avoir pour référent à la fois le texte (auquel l'auteur pourrait faire référence en le rédigeant : le présent de l'écriture et le futur des pages à venir sont alors possibles) et les expériences (qui ont été) conduites sur la croissance des cultures bactériennes et qui sont de toute nécessité passées. Il reste que la phrase est claire sans qu'on précise; il est au fond possible d'employer tous ces temps (présent, futur, passé).

En outre, il arrive fréquemment que le temps à suppléer s'impose : ainsi, en (6), l'imparfait (de l'indicatif et même du subjonctif) des verbes dans les autres propositions laisse peu de doute quant au temps de la relative passive. C'est sur le temps des verbes

conjugués dans l'entourage de la forme en *-é* que s'appuie le lecteur pour découvrir la valeur de celle-ci; c'est du contexte que la forme en *-é*, le participe, tient sa valeur : la temporalité de cette forme est «une temporalité *relative*, c'est-à-dire de subordination» (Imbs 1960:151). En remontant dans le texte, on constate qu'il s'agit souvent de la description d'une découverte faite par d'autres chercheurs; description, on le verra, présentée parfois à l'aide des temps du discours : le présent surtout, actif et passif, mais également le passé composé, le futur; parfois à l'aide des temps du récit. En (11), on a affaire au présent atemporel (qui atteint, nous l'avons souligné, la fréquence la plus élevée dans le texte scientifique). Prenons un autre exemple :

(65) «Le tableau suivant se rapporte à la croissance de deux cultures de *B. subtilis* en milieu naturel (bouillon de cervelle de veau), dans le premier cas (A) dans des conditions normales, dans le second (B) en présence d'une lame d'argent **introduite** dans le milieu avant la stérilisation» (RC:15).

Il s'agit là d'une expérience faite à plusieurs reprises, comme Monod l'apprend au lecteur : «C'est ce que j'ai eu l'occasion de vérifier maintes fois» (RC:15); le passé composé est donc possible. C'est aussi une expérience qui donne toujours les mêmes résultats, et l'on pourrait employer le présent ou le futur. La forme en *-é* renferme

par conséquent toute l'information dont on a besoin pour comprendre le message.

La forme en *-é* contribue donc à la condensation syntaxique, qui permet d'«exprimer le contenu spécialisé en des phrases sémantiquement chargées au maximum, sans en même temps dépasser certaines limites de longueur» (Kocourek 1991:80); c'est une des ellipses dont les éléments sont recouvrables (*ibid.*). On note également que, souvent, ces constructions permettent de ne pas faire mention de l'agent, sans pour autant l'estomper puisqu'il est facile de le retrouver : «les conclusions tirées [par les chercheurs] des expériences» (SB:144); «[l]es anomalies observées [par les chercheurs] dans les proportions» (SB:220). La plupart du temps, ce sont les résultats, plutôt que les chercheurs, que l'on veut mettre en évidence; il arrive aussi qu'on évite les formes personnelles quand on se montre critique envers ses collègues :

(66) «Les hypothèses **proposées**, quelque différentes qu'elles fussent, tentaient de rapporter aux événements qui se produisent au cours d'un acte de conjugaison les renseignements **obtenus** par l'analyse des rares recombinants **formés** au sein d'énormes populations bactériennes» (SB:63).

En rendant l'agent superflu et en permettant d'effacer certains éléments, les formes seules contribuent donc en

même temps à la concision et à l'impersonnalité du texte scientifique.

Les formes dans la distribution (A) sont, nous l'avons signalé, moins nombreuses dans les ouvrages en sciences humaines (HN et LV); on en trouve toutefois qui sont employées de la même manière que dans les ouvrages scientifiques (SB et RC) :

(67) «Pour s'assurer de l'entière objectivité des critères **choisis**, le mieux sans doute serait de se demander si, les utilisant, un programme pourrait être rédigé qui permettrait à une calculatrice [...]» (HN:18).

(68) «[...] le matérialisme dialectique dépasse radicalement le matérialisme du XVIII^{e} siècle qui [...] ne savait reconnaître que des interactions mécaniques entre objets **supposés** invariants et demeurait donc incapable de penser l'évolution» (HN:47, 48).

(69) «D'innombrables textes prouvent que la reconstitution **proposée** est légitime, comme représentant au moins la 'vulgate' du matérialisme dialectique» (HN:48).

(70) «Après avoir battu les cartes on obtiendrait des séquences au hasard, que rien ne permettrait de distinguer des séquences effectivement **observées** dans les polypeptides naturels» (HN:111).

(71) «Événement unique : les linguistes modernes ont insisté sur le fait que le langage symbolique de l'homme est absolument irréductible aux moyens de communication très divers (auditifs, tactiles, visuels ou autres) **employés** par les animaux» (HN:144).

(72) «Mais aussi hétéroclite que puisse apparaître un savoir **fondé** sur un mélange d'observation, d'hypothèses, [...] il n'en forme pas moins un tableau parfaitement cohérent» (LV:36).

(73) «Si la chose **cherchée** et la chose **donnée** participent toutes deux 'd'une certaine nature', alors la comparaison est simple et claire» (LV:54).

(74) «Le mot de 'dénaturation' **employé** par Buffon pour décrire la variation des espèces évoquait une dégradation, une altération de la pureté des espèces» (LV:160).

(75) «Comme une balle **abandonnée** dans un escalier, elle [l'énergie] tend toujours à descendre pour ne s'arrêter qu'au point le plus bas» (LV:212).

(76) «Comme si l'irréversibilité exigeait quelque élément secret commun aux différents mécanismes **trouvés** dans la nature» (LV:216).

(77) «La plupart des caractères **considérés** se prêtaient mal à une discrimination nette, mais se nuançaient

au contraire en une série presque infinie d'intermédiaires» (LV:221).

Certaines des formes seules relevées dans *La logique du vivant*, par exemple, se laissent moins aisément interpréter que celles que l'on trouve dans les textes scientifiques. C'est d'abord la forme *issu*, qui n'est participiale que diachroniquement :

(78) «Cela ne s'applique plus seulement à certains rameaux **issus** de quelques troncs institués de fondation, mais à l'ensemble des êtres» (LV:160).

(79) «Chacune des cellules germinales qui s'unissent à la fécondation contient en effet des chromosomes **issus** du grand-père, de l'arrière-grand-père, etc.» (LV:238).

Il est intéressant que le *Petit Robert* accorde une entrée à la forme *issu* et la décrive comme un participe passé quoique le verbe *issir* ne soit plus usité; s'il fallait accorder une valeur verbale à cette forme, nous dirions qu'elle est active, qu'elle est la réduction de *qui sont issus* (*qui sont sortis*).

(80) «Bien entendu, elle [la pression de sélection dans l'évolution humaine] a pu favoriser l'expansion de races mieux **douées** d'intelligence, d'imagination, de volonté, d'ambition» (HN:178).

On peut faire de *douées* une lecture figurée : si on suppose un agent implicite (la nature, la sélection naturelle,

Dieu), la forme est alors employée de la même manière que celles que l'on trouve dans SB et RC. Ou on peut la ranger au nombre des formes qui sont passées dans la classe de l'adjectif, comme la suivante :

(81) «Avec le début du XX^{e} siècle, la respiration devient le résultat d'activités enzymatiques **spécialisées** qui catalysent l'oxydation lente des aliments par petites étapes successives» (LV:259).

Spécialisées exprime un état.

Nous revenons à la forme qui est passée dans la classe de l'adjectif après avoir rendu compte des occurrences dans les distributions (B) et (C).

3.4.3. La distribution B (et B') : l'épithète détachée (descriptive)

C'est dans la distribution (B) que les formes seules apparaissent souvent dans *Le hasard et la nécessité* et dans *La logique du vivant* alors que cette distribution est moins fréquente dans les ouvrages scientifiques. (B) représente l'entourage syntaxique de l'épithète détachée «intercalée», que nous distinguons de l'épithète détachée placée en tête de phrase (B'), dont la valeur nous semble très proche de celle de la participiale. La forme intercalée peut s'interpréter soit comme la réduction d'une relative ou d'une circonstancielle alors que la forme en tête de phrase prend, nous semble-t-il, une forte valeur circonstancielle

(d'où son lien étroit avec la participiale).[25] Dans les deux ouvrages scientifiques, la forme seule, même en position d'épithète détachée, se réécrit le plus souvent par une relative; la valeur de cette forme est alors moins ambiguë que celle que l'on trouve dans les ouvrages en sciences humaines. Regardons certaines des formes dans la distribution (B) :

(82) «L'espèce ne peut donc constituer un cadre rigide, **formé** une fois pour toutes, où viennent s'installer les individus des générations successives» (LV:160).

(83) «La respiration se transforme alors en un jeu de réactions d'oxydo-réduction, **catalysées** chacune par un enzyme [...]» (LV:259).

(84) «Le plus souvent, il s'agit de signaux spécifiques, **émis** par un sexe, **reçus** par l'autre» (LV:339).

(85) «[...] il faudrait que le programme n'utilise que des critères très généraux, **fondés** exclusivement sur la structure et la forme des objets examinés, sans référence aucune à leur fonction éventuelle» (HN:18).

(86) «Par l'accent mis sur l'essence évolutive des structures de l'univers, le matérialisme dialectique dépasse radicalement le matérialisme du XVIII^{e} siècle qui, **fondé** sur la logique classique, ne

---

[25]Kocourek fait observer (mars 1995) que la relativisation est possible (il n'y a en effet qu'un seul régissant) et que la fonction circonstancielle est virtuelle.

savait reconnaître que des interactions mécaniques [...]» (HN:47, 48).

(87) «Dieu enfin pouvait mourir, **remplacé** par ce nouveau et grandiose mirage» (HN:53).

(88) «Enfin on peut estimer que la cellule 'moderne', **caractérisée** par son plan d'organisation chimique invariant [...]» (HN:138).

(89) «La première [phase], souvent **appelée** la phase 'prébiotique', est assez largement accessible [...]» (HN:157).

(90) «La notion d'authenticité devient, ainsi **définie**, le domaine commun où se retrouvent l'éthique et la connaissance; où les valeurs et la vérité, (90') **associées** mais non (90") **confondues**, révèlent leur entière signification à l'homme [...]» (HN:190).

(91) «[...] il [l'homme] pourrait enfin vivre authentiquement, **défendu** par des institutions qui [...] devraient le servir dans son essence [...]» (HN:194).

(92) «Soit, par exemple, deux enceintes à températures différentes, **mises** en communication l'une avec l'autre» (HN:212).

(93) «La souche choisie par Lederberg et Tatum fut un *Escherichia coli* typique, **étiqueté** K12, qui [...]

avait servi de souche de travaux pratiques aux étudiants de l'Université Stanford» (SB:18).

(94) «L'existence, chez les bactéries, de mécanismes d'échange ou de transfert de propriétés héréditaires, à peine **soupçonnée** il y a seulement une quinzaine d'années, a permis d'élucider le déterminisme génétique de la lysogénie» (SB:30).

(95) «Lorsqu'un zygote, **isolé** au micromanipulateur, donne naissance à des individus F^+ [...]» (SB:180).

(96) «[...] un grand nombre d'exemples d'hérédité maternelle, **attribués** à des facteurs cytoplasmiques de nature indéterminée, ressemblent [...] à des maladies à virus» (SB:220).

(97) «[...] la phase de latence représente un phénomène complexe, **soumis** à de nombreuses conditions» (RC:11).

(98) «Il suffira de préciser que le thermostat, **calorifugé** à l'aide d'une épaisseur de molleton, était chauffé électriquement [...]» (RC:23).

(99) Le second groupe, **commandé** par le régulateur, était réglé de façon que les deux groupes ensemble [...] donnent une température supérieure de deux degrés [...]» (RC:23).

(100) D'après BARNES (1931) cet essai, **réalisé** avec *B. coli* et *St. albus* donne des résultats négatifs» (RC:49).

(101) «Parmi d'autres travaux, il faut citer en premier lieu ceux d'un groupe de bactériologistes américains qui se sont efforcés de démontrer que la notion d'âge physiologique, **appliquée** aux cultures bactériennes, répond en effet à des modifications profondes[…]» (RC:97).

(102) «Mais ROBERTSON lui-même, et d'autres, **inspirés** par ses travaux, en ont étendu le domaine d'application […]» (RC:120).

(103) «L'idée essentielle de ROBERTSON (**inspirée** du reste par certains travaux de LOEB) est que les processus de croissance sont en tous points comparables à un phénomène d'autocatalyse […]» (RC:120).[26]

(104) «Toutes ces recherches ont pris pour base des hypothèses physiologiques concrètes, directement **vérifiées**, ou au moins vérifiables par l'expérience […]» (RC:122).

(105) «Les hypothèses formulées par TEISSIER, **étayées** sur les vérifications expérimentales de MONOD […], concernent le cas où la croissance n'est limitée que par l'appauvrissement du milieu» (RC:122).

(106) «Dans toutes les expériences qui suivent, les souches, normalement **entretenues** sur gélose ordinaire, étaient repiquées […]» (RC:172).

---

[26]La parenthèse remplace ici la virgule et met en relief la valeur explicative plutôt que causale.

(107) «Il est nécessaire de vérifier que les 'temps d'induction' des enzymes adaptatifs, **mis** en évidence par KARSTROM, peuvent effectivement se manifester dans les courbes de croissance» (RC:187, 188).

(108) «[…] il ressort que ce phénomène, **désigné** sous le nom de 'diauxie', est lié à la présence dans le milieu de culture de certains couples d'hydrates de carbone» (RC:198).

(109) «[…] on a appelé sucres *A* ceux qui, **associés** au glucose, ne donnent pas lieu à ce phénomène […]» (RC:198).

Vingt des trente[27] formes précédentes (82, 83, 84, 85, 88, 90', 90", 92, 93, 95, 97, 98, 99, 100, 103, 104, 105, 106, 107, 108) se laissent réécrire sans difficulté par une relative; quatre (86, 87, 90, 109) par une circonstancielle; et les six autres formes (89, 91, 94, 96, 101, 102), par une relative ou par une circonstancielle. Ce sont évidemment les formes qu'on peut déplacer qui correspondent à des circonstancielles puisqu'elles remplissent la fonction de complément de phrase; les autres jouent le rôle d'épithète, par rapport à un syntagme nominal.

Plus la forme est à proximité du nom, plus il semble aisé de la réécrire par une relative; mais ce n'est pas

---

[27]La phrase 90 contient trois formes : (90), (90') et (90").

toujours la distance qui détermine la valeur de la forme en *-é*. Dans la phrase (94), par exemple, *soupçonnée* est séparé du nom par un adverbe, par un complément circonstanciel et par un complément du nom; il est en outre possible de déplacer la forme : «À peine soupçonnée il y a seulement une quinzaine d'années, l'existence, chez les bactéries, de mécanismes d'échange ou de transfert de propriétés héréditaires a permis d'élucider le déterminisme génétique de la lysogénie». Pourtant, c'est bien la réécriture par la relative qui est la plus acceptable : «L'existence, chez les bactéries, de mécanismes d'échange ou de transfert de propriétés héréditaires, [qui était] à peine **soupçonnée** il y a seulement une quinzaine d'années, a permis d'élucider le déterminisme génétique de la lysogénie». Il se peut qu'en intercalant la forme en *-é*, au lieu de la mettre en tête de phrase, l'auteur veuille révéler une intention, qui serait de qualifier l'existence plutôt que d'établir une relation causale (nous y revenons). On peut en dire autant de la phrase (89), où *appelée* avec l'adverbe et ses compléments, peut être déplacée. Prenons un exemple plus complexe; dans la phrase (86), *fondé* paraît très près du nom, sous la forme du relatif *qui*; pourtant, c'est bien la réécriture suivante, qui exige une locution conjonctive exprimant la cause, qui nous paraît la plus acceptable :

(110) «Par l'accent mis sur l'essence évolutive des structures de l'univers, le matérialisme dialectique

> dépasse radicalement le matérialisme du XVIII^e^ siècle qui, [parce qu'il était] **fondé** sur la logique classique, ne savait reconnaître que des interactions mécaniques entre objets supposés invariants et demeurait donc incapable de penser l'évolution» (HN:47, 48).

L'adverbe *donc* renforce d'ailleurs la valeur causale. Il n'est pas impossible de voir dans *fondé* une forme coordonnée, qui se réécrirait par une relative : «[…] le matérialisme dialectique dépasse radicalement le matérialisme du XVIII^e^ siècle [qui était] **fondé** sur la logique classique et qui ne savait reconnaître que des interactions mécaniques […]»; pour expliciter le rapport sémantique des deux relatives, on pourrait ajouter ici au deuxième membre de la coordination une locution adverbiale : «qui *par conséquent* ne savait reconnaître». En (87), le groupe verbal *pouvait mourir* sépare nettement le syntagme nominal *Dieu* et *remplacé par ce nouveau et grandiose mirage*; la réécriture par une circonstancielle nous semble plus juste mais il demeure que l'on peut enchâsser la relative *qui serait remplacé par ce nouveau et grandiose mirage* (le verbe *pouvoir* impose le conditionnel) dans la position immédiatement après le syntagme nominal antécédent.[28]

---

[28]Kocourek : mars 1995, communication personnelle.

Dans nombre de phrases, par contre, c'est bien la relative explicative qui constitue la meilleure réécriture :

(111) «Le plus souvent, il s'agit de signaux spécifiques, [qui sont] **émis** par un sexe, [qui sont] **reçus** par l'autre» (LV:339).

(112) «La première [phase], [qui est] souvent **appelée** la phase 'prébiotique', est assez largement accessible [...]» (HN:157).

Dans ces cas, on offre des indications complémentaires, on décrit la chose en question; on n'établit pas de relations causales.

Contrairement à la distribution (A), l'entourage syntaxique (B) se prête à plus d'une interprétation. Ce serait ce trait qui fait qu'on en trouve de nombreuses instances dans *La logique du vivant* et dans *Le hasard et la nécessité* alors qu'elles sont plus rares dans les ouvrages scientifiques où l'univocité est de prime importance.

Examinons maintenant la distribution (B'). C'est l'identité formelle de la distribution «(adverbe) + forme en -é (+ syntagme prépositionnel) + virgule + déterminant + nom» avec la distribution (B) (à part la position, en tête de phrase ou intercalée, elles sont identiques) qui, en grande partie, nous incite à les ranger dans le même groupe. Au point de vue sémantique, nous étions tentée de mettre ce qui sera (B') parmi les

agencements possibles du groupe (C) : l'épithète détachée en tête de phrase nous paraît revêtir une valeur très semblable, sinon identique,[29] à la «vraie» participiale (dont le sujet est différent de celui de la régissante). L'épithète détachée placée après le nom («intercalée») peut fonctionner, on vient de le voir, soit comme un adjectif qualificatif, soit comme un complément circonstanciel; on peut faire entre les deux fonctions la distinction suivante : l'épithète joue son rôle par rapport au nom et le complément circonstanciel, par rapport au verbe; à un autre niveau, on peut dire que l'épithète décrit un état tandis que le complément circonstanciel décrit une relation; étant donné la problématique du participe, ceci est important; dans notre corpus, l'épithète en tête de phrase doit la plupart du temps, sinon toujours, être interprétée comme une circonstancielle (Baylon et Fabre [:237] font observer que «les participes détachés fonctionnent aussi [comme la participiale] comme des

---

[29]Notons que, tout en signalant qu'on emploie l'épithète détachée «dans des contextes où il y a, entre l'idée exprimée par cette épithète et l'idée exprimée par le verbe, une relation […] de temps, de cause, de concession, de condition […]» (1986:546), *Le bon usage* adresse des reproches aux grammairiens qui interdisent qu'on emploie l'épithète détachée en tête de phrase à moins qu'on ne veuille exprimer la cause (les exemples proposés par Grevisse sont plus ou moins convaincants). Il demeure que, le plus souvent (nous n'avons trouvé aucune forme dans cette distribution qui possède une valeur autre), l'épithète détachée en tête de phrase établit un lien causal.

compléments circonstanciels […]»; mais leur remarque est également valable pour l'épithète intercalée).

Outre l'identité formelle entre (B) et (B'), il nous faut tenir compte, entre autres, de ce qu'on lit à ce sujet dans *L'emploi des temps verbaux en français moderne*. D'après Imbs (:163), la forme seule «ne suggère qu'un rapport de temps et d'aspect»; «le participe passé […] exprime surtout l'état, à la manière d'un adjectif qualificatif» (:164). C'est, selon Imbs, dans la proposition où l'auxiliaire est présent que «la construction suggère en outre une idée de cause» (*ibid.*). Feuillet (on peut se reporter à la section 2.3.2 de cette étude), comme Imbs, établit une distinction entre la forme seule et celle qui apparaît avec *étant* ou *ayant été*. À notre avis, il est difficile d'interpréter la forme seule en tête de phrase autrement que comme l'ellipse soit de *étant* + forme en *-é* ou de *ayant été* + forme en *-é* (c'est le contexte qui indique s'il s'agit de *étant* ou de *ayant été*). Il nous semble que, plutôt qu'entre le participe non elliptique et le participe elliptique, c'est entre l'épithète détachée en tête de phrase et l'épithète «intercalée» qu'il existe une différence de sens et d'emploi. Alors qu'on se voit forcé d'établir un lien causal entre épithète et régissante dans la phrase *Élu par le peuple, le président n'a de comptes à rendre qu'à lui* (*élu* est alors l'ellipse de *étant élu* ou de *ayant été élu*),

on peut donner de l'épithète intercalée deux interprétations : (1) *Le président, [qui est] élu par le peuple, n'a de comptes à rendre qu'à lui*; ou encore : (2) *Le président, [parce qu'il est] élu par le peuple, n'a de comptes à rendre qu'à lui*.

Examinons maintenant des phrases dans lesquelles la forme en -é (avec ses compléments) est placée en tête de phrase :

(113) «**Privées** de cet instrument, elles [les fonctions cognitives] sont, pour la plus grande part, inutilisables, paralysées» (HN:150).

(114) «**Acceptée** comme base des institutions sociales et politiques, donc comme mesure de leur authenticité, de leur valeur, seule l'éthique de la connaissance pourrait conduire au socialisme» (HN:194).

(115) «**Modifiés** ou non, les êtres naissent» (LV:194).

(116) «**Formée** de quelques milliers d'espèces moléculaires, siège de quelques milliers de réactions chimiques qui se déroulent simultanément à toute vitesse, la cellule bactérienne ne peut former une totalité fonctionnelle sans une étroite cohésion de ses constituants» (LV:302).

(117) «**Couplés** à la chimie de l'organisme par des hormones, ces signaux visuels mettent en branle toute cette part du comportement qui a trait à la reproduction» (LV:339).

À l'encontre de la distribution (B), que l'on trouve aussi bien dans les ouvrages scientifiques (RC et SB) que dans les ouvrages en sciences humaines (HN et LV) de notre corpus, la distribution (B') n'apparaît que dans ces derniers. La valeur circonstancielle de l'épithète détachée semble s'imposer quand la forme en -é est placée au début de la phrase. Si cette dernière est relativement fréquente dans les textes non scientifiques, c'est peut-être que, dans ces ouvrages, les auteurs se permettent d'établir des relations de causalité qu'ils évitent dans leurs textes purement scientifiques.

Souvent, la forme en -é en tête de phrase est déterminée par un adverbe (*ainsi, une fois*) ou par une conjonction (*quoique*) :

(118) «Ainsi **définie**, la théorie du code génétique constitue la base fondamentale de la biologie» (HN:12).

(119) «Mais une fois **inscrit** dans la structure de l'ADN, l'accident singulier et comme tel essentiellement imprévisible va être mécaniquement et fidèlement répliqué et traduit, c'est-à-dire à la fois multiplié et transposé à des millions ou milliards d'exemplaires» (HN:135) (on notera que cette phrase renferme plusieurs formes en -é).

(120) «Ainsi **pourvue** de matériel et de methodes nouvelles, la biochimie élabore toute une série de concepts nouveaux» (LV:259).

(121) «Quoique **constituées** [sic] toutes [sic] deux du même glucose, amidon et cellulose n'en possèdent pas moins des propriétés fort différentes […]» (LV:275).

L'adverbe aussi a la valeur conjonctive et la relativisation ne fait pas partie de la dérivation; il faut donc voir dans les phrases précédentes des *circonstancielles elliptiques* (Riegel et al.:505) : parce que le sujet (de la circonstancielle elliptique) est coréférentiel à celui du verbe principal et parce que le verbe de cette proposition est *être* (suivi d'un participe ou d'un adjectif ou d'un nom sans déterminant), on peut supprimer le sujet et le verbe *être*. La forme intercalée, quand elle est modifiée par un certain type d'adverbe (*ainsi, une fois*, par exemple) ou un autre mot apte à introduire une circonstancielle, prend la même valeur que la forme placée en tête de phrase :

(122) «La structure macroscopique, une fois **achevée**, ne témoigne pas des forces de cohésion internes entre atomes […]» (HN:23).

(123) «La notion d'authenticité devient, ainsi **définie**, le domaine commun où se recouvrent l'éthique et la connaissance […]» (HN:190).

C'est l'entourage qui détermine la position, en tête de phrase ou intercalée, de la forme en *-é*.

Partant d'une distribution dont l'un des agencements au moins semble facile à interpréter, on arrive à un entourage presque identique au point de vue formel mais dont le sens est beaucoup moins limpide. À la limite, la forme n'appartient plus au groupe (B) mais à l'entourage syntaxique (C).

3.4.4. La distribution C (et C') : la participiale

La distribution (C) comprend deux agencements très voisins :

(C) (adverbe) + forme en *-é* (+ syntagme prépositionnel) + déterminant + nom («Une fois **achevée** la longue période d'incubation, cette organisation se perpétue […]» [LV:13]);

(C') (adverbe) + déterminant + nom + forme en *-é* (+syntagme prépositionnel) («[…] le repiquage est fait une fois la phase exponentielle **dépassée**» [RC:8, 9]).

Ces distributions sont celles de la participiale, l'une des constructions du complément absolu. Bien que l'adjectif attribut sans copule (*La tête **droite**, il partit*) et l'adverbe (*Les enfants **dehors**, la mère se met au travail*) puissent également former des compléments absolus (ou des propositions absolues)

(Grevisse 1986:511-512), le participe, en raison de sa valeur verbale, est spécialement apte à cet emploi.

La forme en *-é* occupe en (C) ou (C') une position qui rend sa relation au nom plus complexe. Dans une participiale,[30] la forme en *-é* constitue avec le nom une proposition : la forme en *-é* et le nom, qui est son sujet, constituent donc une phrase et la forme ne fait pas partie du syntagme nominal comme c'est le cas quand elle remplit la fonction d'épithète détachée. (D'après Arrivé toutefois, si le participe est apte à fonctionner comme verbe d'une participiale, il reste que cet emploi «n'échappe pas à la règle qui fait du participe un adjectif : quand il est manifeste, le sujet du verbe n'est autre que le nom dont le participe est épithète» [Arrivé et al.:471-472].)

L'emploi de la participiale (avec sujet manifeste et différent du sujet du verbe principal) semble plus fréquent chez Jacob, dans *La logique du vivant*, mais nous en avons relevé quelques-unes dans l'ouvrage scientifique de Monod, les *Recherches sur la croissance des cultures bactériennes* :

(124) «Une fois les croisements **réalisés**, on examinait quelques individus de la descendance [...]» (LV:221).

---

[30]Nous n'admettions à ce titre que la forme en *-é* avec un sujet exprimé et différent de celui de la régissante; mais on voit qu'il faut admettre au même titre les constructions comme la suivante : «Une fois **créés**, les futurs êtres peuvent alors attendre l'heure de la naissance [...]» (LV:28) qui, on vient de le voir, sont des circonstancielles elliptiques (Riegel et al.:505).

(125) «En retour, une fois leur action **précisée**, les enzymes fournissent à la chimie une arme nouvelle pour l'analyse comme pour la synthèse» (LV:259).

(126) «Car une fois **établi** un système de relations, celles-ci ne peuvent se modifier sous peine de faire perdre toute signification à ce qui en possédait déjà, de brouiller ce qui avait déjà valeur de message» (LV:327).

(127) «Le temps de latence réapparaît, au contraire, lorsque le repiquage est fait une fois la phase exponentielle **dépassée**» (RC:8, 9).

(128) «Elle [une hypothèse] ne peut s'accommoder, ni de la constance du rendement [...], ni du fait que la croissance ne s'arrête qu'une fois le milieu complètement **épuisé** en l'un de ses constituants» (RC:48).

(Et, hors corpus, chez Jacob :

(129) «Même une fois **établies** les vertus de la méthode scientifique dans le monde physique, ceux qui étudiaient le monde vivant ont [...] pensé l'origine des êtres en fonction de croyances [...]» [LV:9].

(130) «Une fois **achevée** la longue période d'incubation, cette organisation se perpétue par la répétition d'événements identiques» [LV:13].)

Dans tous les exemples précédents, la participiale a un sujet qui est différent de celui de la régissante. Mais les

deux propositions peuvent avoir le même sujet et la participiale peut même ne pas en avoir (c'est alors une circonstancielle elliptique) :

(131) «Une fois la réaction **amorcée**, elle se poursuit spontanément sans autre intervention du chimiste» (LV:275).

(132) «C'est après seulement que divergent les embryons du groupe comme si, une fois **engagés** dans la même voie, les différentes espèces s'arrêtaient en des points différents, les plus parfaits poursuivant le plus longtemps leur chemin pour achever les détails de surface» (LV:145) (ici, la participiale est placée en tête de phrase, par rapport à la proposition qui la régit).

(Dans la phrase (132), la participiale est placée en tête de phrase par rapport à sa régissante; nous aurions fait accorder le participe avec *espèces*.)

Il existe une étroite correspondance entre les constructions *étant/ayant été* + forme en *-é*, et les constructions *sitôt/une fois* + forme en *-é*. La réécriture la plus acceptable pour (124) («Une fois les croisements **réalisés** […]») est bien la suivante : «Les croisements **ayant été réalisés** […]»; et pour (126) («Car une fois **établi** un système de relations, […]») : «Car un système de relations *ayant été établi* […]». Cette correspondance semble aller à l'encontre de la notion d'ellipse pour le

participe : ce ne serait pas, en effet, le participe seul qui serait équivalent aux formes composées passives ou actives (*étant analysé/ayant été analysé/étant arrivé*) mais le participe et l'adverbe (ou la locution adverbiale). Il est toutefois possible que l'adverbe soit ici un signe redondant, qu'il apporte une information déjà présente dans le participe; nous pensons à une participiale comme celle que proposent Baylon et Fabre (:236) : *Le repas fini, les convives se retirèrent*. Il nous est difficile de ne pas voir la phrase précédente comme équivalant aux suivantes : *le repas étant fini, les convives se retirèrent; une fois le repas fini, les convives se retirèrent*; et, à la rigueur, *le repas ayant été fini, les convives se retirèrent*. Le participe *fini* seul nous semble communiquer le même message que les autres constructions.[31]

Quoi qu'il en soit, la forme qui apparaît dans la participiale n'est pas supprimable : elle entretient avec le nom une relation qui n'est pas celle de l'épithète, explicative ou déterminative. Le participe joue dans la proposition du même nom le rôle de syntagme verbal par rapport à un syntagme nominal; c'est donc l'un des constituants majeurs de la phrase alors qu'à titre

---

[31]Riegel et ses collaborateurs (:506) font remarquer que les propositions participiales et les gérondifs expriment les mêmes nuances sémantiques que certaines circonstancielles (causales, conditionnelles et parfois temporelles), et ceci «sans marque formelle».

d'épithète, c'est un constituant accessoire. Pour nous en convaincre, réécrivons les phrases précédentes :

(133) «Car une fois qu'a été/qu'est **établi** un système de relations, celles-ci ne peuvent se modifier sous peine de faire perdre toute signification à ce qui en possédait déjà, de brouiller ce qui avait déjà valeur de message» (LV:327).

(134) «Le temps de latence réapparaît, au contraire, lorsque le repiquage est fait une fois que la phase exponentielle a été/est **dépassée**» (RC:8, 9).

On ne peut réécrire les participes précédents sous la forme de relatives comme on le pourrait s'il s'agissait d'un adjectif.

Essayons de cerner en quoi se rapprochent ou s'éloignent l'épithète détachée et la participiale. C'est à partir de la fonction communicative/informative du texte que l'on doit envisager la question. On sait que le texte, pour être cohérent (intelligible), doit comporter à la fois des éléments récurrents (thèmes), qui servent de fil conducteur, et des éléments qui apportent de l'information nouvelle ou pertinente (rhèmes ou propos) (Adam 1991:125-131; Riegel et al.:604). Étant donné le lien étroit entre la participiale et la circonstancielle,[32] on peut dans une certaine mesure s'appuyer sur les fonctions des circonstancielles dans la dynamique communicative :

---

[32]Riegel et al.:506, Baylon et Fabre:237.

«Certaines font obligatoirement partie du thème de la phrase (subordonnées introduites par *puisque* et *si*), d'autres du propos (les consécutives), beaucoup peuvent faire partie soit du thème, soit du propos (c'est le cas, d'une façon particulièrement spectaculaire, des causales introduites par *parce que*)» (Riegel et al.:504). Et sur les fonctions communicatives des constructions appositives détachées : on a tendance à accorder à celles-ci une valeur essentiellement rhématique, mais elles exercent également une fonction thématique (Neveu 1995:23).

La forme en *-é* qui remplit la fonction d'épithète détachée et qui apparaît en tête de phrase fait en effet souvent partie du thème (elle est en emploi anaphorique : elle reprend quelque chose de connu, dont on a déjà fait mention). Prenons quelques exemples : «**Privées** de cet instrument, elles sont, pour la plus grande part inutilisables, paralysées» (HN:150). Outre le sens, qui nous aidera à trouver le support de la construction appositive, on peut s'appuyer sur des marques morphosyntaxiques : ce seront ici le nombre et le genre. Dans le paragraphe où se situe cette phrase, il n'y a, avant la construction appositive, que deux mots au féminin pluriel : *langues (humaines)* et *fonctions (cognitives)*; *fonctions*, dans la phrase qui précède immédiatement l'épithète détachée. Que le mot portant les mêmes marques morphosyntaxiques que la construction appositive détachée

précède celle-ci confirme que cette construction remplit une fonction thématique (Neveu:24).[33]

La construction appositive dans la phrase «**Acceptée** comme base des institutions sociales et politiques, [...] seule l'éthique de la connaissance pourrait conduire au socialisme» (HN:194) peut sembler cataphorique mais elle fait suite à une phrase dans laquelle le support *éthique* apparaît déjà : «Éthique qui fonde la responsabilité morale sur la liberté même de ce choix axiomatique» (*ibid.*). On trouve toutefois quelques constructions vraiment cataphoriques : «**Couplés** à la chimie de l'organisme par des hormones, ces signaux visuels mettent en branle toute cette part du comportement qui a trait à la reproduction» (LV:339); même si le mot *signaux* est présent dans les phrases qui précèdent celle-ci, il y a aussi de nombreux mots au masculin pluriel qui pourraient servir de support : ce n'est qu'en lisant *signaux* après *couplés* que l'on sait que le participe s'y rapporte vraiment. Et encore plus nettement, dans la phrase suivante : «**Modifiés** ou non, les êtres naissent» (LV:194); si on regarde les quelques phrases qui précèdent celle-ci, on voit que le support est bien *les êtres* et qu'il est postposé : «C'est donc la reproduction qui élabore l'identique et le différent. Par

---

[33]C'est l'ouvrage de Hugo, *Les Misérables*, qui constitue le corpus de Neveu. Il est intéressant que le participe passé y soit fréquemment employé comme construction appositive détachée en pôle d'ouverture (en tête de phrase).

sa régularité, elle fait naître l'enfant semblable aux parents. Par ses fluctuations, elle crée des nouveautés. Modifiés ou non, les êtres naissent». Et, hors corpus, dans *Le hasard et la nécessité* : «Mais une fois **inscrit** dans la structure de l'ADN, l'accident singulier et comme tel essentiellement imprévisible va être mécaniquement et fidèlement reproduit [...]» (HN:135); cette phrase est la première du deuxième paragraphe du septième chapitre et, dans le bref premier paragraphe, il n'y a que l'expression *événements fortuits* qui pourrait à la limite servir de support.

La forme en position d'épithète détachée intercalée («non polaire», chez Neveu) n'est pas thématique en raison de la place qu'elle occupe dans l'énoncé; elle possède, à cause de cette place, une faible valeur rhématique; ce type d'apposition «contribue, mais modestement, à la progression textuelle» (Neveu:25).

On a vu que la forme en -é remplit, comme élément des temps composés, une fonction vraiment textuelle (interphrastique). En tant que construction appositive détachée, la forme seule joue un autre rôle au niveau transphrastique, puisque le système appositif fonctionne essentiellement sur le mode transphrastique (:24).

La forme qui apparaît dans la participiale (dont le sujet est, ou n'est pas, identique à celui de la régissante) peut faire partie du propos : «Car une fois

établi un système de relations, celles-ci ne peuvent se modifier sous peine de faire perdre toute signification à ce qui en possédait déjà, de brouiller ce qui avait déjà valeur de message» (LV:327). L'information nouvelle est ici contenue dans la circonstancielle; il est question de «système» dans les lignes précédentes mais ce n'est pas au même titre que dans les autres exemples que nous avons proposés. De même dans «Une fois la réaction **amorcée**, elle se poursuit spontanément sans autre intervention du chimiste» (LV:275), où la forme en -é fait nettement partie du propos.

Nous avons signalé que les participes «non elliptiques» (*étant* ou *ayant été* + forme en -é) sont peu nombreux dans notre corpus mais qu'on en trouve un nombre relativement élevé dans les textes scientifiques (RC et SB);[34] dans les ouvrages en sciences humaines (HN et LV), par contre, on trouve beaucoup de formes dans la distribution de l'épithète détachée et de la participiale, qui sont à peu près inexistantes dans les textes en sciences pures. Les deux groupes (participes «complets» d'une part et participiales d'autre part) semblent avoir tendance à s'exclure : le participe elliptique (du moins en tête de phrase ou modifiée par certains adverbes) et la participiale sont des formes quasi équivalentes. Le lien

---

[34]Nous n'en avons relevé qu'un seul dans HN et dans LV : *s'étant modifiées* (LV:153).

établi par la forme elliptique est souvent de même nature que celui posé par la forme non elliptique :

(135) «**Acceptée** comme base des institutions sociales et politiques, donc comme mesure de leur authenticité, de leur valeur, seule l'éthique de la connaissance pourrait conduire au socialisme» (HN:194).

(136) «Dans certains cas, on a utilisé une souche Hfr sensible à la streptomycine (S^8) et une souche réceptrice résistante (S^r), la sélection des recombinants **étant réalisée** en présence de streptomycine afin d'éliminer les bactéries Hfr» (SB:155).

C'est un lien de cause à effet que créent les participes *acceptée* et *étant réalisée* en (135) et en (136) : si l'éthique de la connaissance était acceptée, elle pourrait conduire au socialisme; si la sélection des recombinants est réalisée en présence de streptomycine, c'est afin d'éliminer les bactéries. Le participe non elliptique est une forme plus précise[35] que la forme seule (elliptique); celle-ci, par contre, est plus élégante. On est tenté d'associer la forme longue à la visée avant tout informative du texte en science et la forme brève, à la visée plus esthétique du texte non scientifique.

---

[35]Le lien causal établi par une forme seule en tête de phrase nous semble, comme nous l'avons signalé, très fort.

3.4.5. La forme en -é adjectivale

Un certain nombre des occurrences de la forme seule en -é dans notre corpus n'ont plus rien de verbal; comme la forme en *-ant*, dite «adjectif verbal», ce ne sont plus des participes mais de purs adjectifs. Les dictionnaires, dont les classements ne sont toutefois pas unanimes (voir, par exemple, Dubois et Dubois-Charlier 1990:5, 6), leur accordent d'ailleurs souvent une entrée séparée, comme adjectif; de même Juilland qui, dans son ouvrage sur la fréquence des mots en français (*Frequency Dictionary of French Words*, 1970) fait une distinction entre adjectifs et participes passés.[36] Les formes que nous tenons pour adjectivales dans notre corpus répondent à l'un, au moins, des critères suivants et parfois à plusieurs :

(a) elles n'ont pas de complément; l'absence de complément n'est toutefois pas ici un indice aussi sûr qu'avec la forme en *-ant*;

(b) elles ne se laissent pas réécrire, dans le contexte du moins, à la voix active;

(c) elles sont modifiées par des adverbes (*très*, par exemple) qui fonctionnent surtout comme modificateurs de l'adjectif;

---

[36]Juilland ne précise pas les critères qu'il adopte pour distinguer les participes des adjectifs. D'après cet auteur, presque toutes les formes du participe passé peuvent être employées comme adjectif (:XLVI).

(d) elles ont une forme correspondante préfixée et non verbale (*connu/inconnu*, par exemple).

Étant donné d'autres entourages syntaxiques, la plupart des formes relevées pourraient être verbales.

Nous avons voulu savoir quelle place leur attribuent le *Petit Robert* et le *Trésor de la langue française*. Dans le premier ouvrage, les participes passés sont présentés à part quand ils correspondent à de véritables adjectifs (ce qui, plutôt que d'être expliqué, est illustré par un exemple), quand ils sont courants et quand leur définition «apporte des éléments nouveaux par rapport au verbe» (*Petit Robert* 1986[présentation d'Alain Rey]:xi); dans le *Trésor de la langue française*, on donne le participe passé à la suite de chaque verbe et on indique s'il est aussi adjectif. Nous faisons suivre des abréviations **PR** et **TLF** les formes listées comme adjectifs dans ces dictionnaires. Pour dépasser les limites de notre corpus, nous indiquons également les fréquences obtenues par Juilland pour les mêmes formes dans les ouvrages qu'il a dépouillés. Nous présentons autant du contexte qu'il est nécessaire pour éclairer la valeur de la forme (quand celle-ci n'est pas suivie d'un complément dans l'exemple, c'est qu'elle n'en a pas dans le corpus) :

(137) **varié** (**PR**, **TLF**)

Juilland:369 [32 : 0 0 9 9 14] [3 : 0 0 0 1 2][37]

---

[37]Le chiffre avant les crochets donne la page dans Juilland.

«Plus grand devenait le nombre des espèces [...], plus variées les propriétés que l'on était amené à distinguer [...], plus nombreuses devenaient ainsi les observations» (SB:5); «la croissance de souches bactériennes variées» (RC:198); «organismes variés» (LV:146); «un système d'appels et d'avertissements variés» (HN:144);

(138) **connu** (**PR**, **TLF**)

Juilland:74 [48 : 6 3 4 7 28] [54 : 19 12 13 8 2]

«le nombre des espèces bactériennes connues» (SB:5); «certains cas connus d'hérédité maternelle» (SB:220); «Les mieux connues d'entre elles [les substances antibiotiques] sont les *colicines*» (SB:214); «des faits déjà connus» (RC:140);

(139) **évolué** (**PR**, **TLF**)

Juilland:146 [6 : 1 0 0 2 3] [ ][38]

Voici comment il faut interpréter les chiffres entre les premiers crochets : le premier donne le total des occurrences **adjectivales** dans tous les types d'ouvrages; les cinq autres donnent le nombre d'occurrences adjectivales par type, dans l'ordre suivant : (1) pièces de théâtre; (2) romans et nouvelles; (3) essais; (4) journaux et revues; (5) ouvrages techniques et scientifiques. Nous associons évidemment les *Recherches sur la croissance des cultures bactériennes* et *La sexualité des bactéries* au type (5) et *Le hasard et la nécessité* et *La logique du vivant* au type (3). De même entre les deuxièmes crochets, cette fois pour les occurrences des formes **participiales** (verbales).

[38]Les crochets vides indiquent que la forme n'a pas été dépouillée à ce titre (dans ce cas-ci, comme participe ou forme verbale).

«chez les organismes plus évolués» (SB:12); de même type que *osé* dans *un homme osé* (*chez les organismes qui ont le plus évolué*);

(140) **donné** (**PR**, **TLF**)

Juilland:114 [56 : 0 2 8 14 32] [134 : 33 24 17 28 32]

«dans une population donnée» (SB:12); «le pouvoir de synthétiser un métabolite essentiel donné est dominant» (SB:18); «dans un milieu donné» (RC:17); «à un moment donné sur la terre» (HN:157);[39]

(141) **doué** (**PR**, **TLF**)

Juilland:115 [10 : 1 3 3 1 2] [ ]

«chez les organismes doués de reproduction sexuée» (SB:12); «races mieux douées d'intelligence, d'imagination» [HN:178]); synonyme : *doté de*;

(142) **délibéré** (**PR**, **TLF**)

«le fruit d'une recherche délibérée et non d'observations fortuites»(SB:18);

(143) **capsulé**

«les bactéries non capsulées»(SB:23); a le sens de «coiffées d'une capsule» mais ne se laisse pas réécrire à la voix active, à moins que l'on suppose un agent comme la nature ou Dieu;

---

[39]On trouve plusieurs constructions où cette forme est verbale (la présence de l'agent sert ici d'indice) : «En groupant les résultats donnés par ces deux espèces bactériennes, on obtient le classement général suivant [...]» (RC:161).

(144) **lié** (**PR**, **TLF**)

Juilland:206 [15 : 0 0 1 4 10] [3 : 0 1 1 0 1]

«des loci […] très liés»(SB:42); «des phénomènes intimement liés» (SB:63); tout en incluant cette forme à l'ordre alphabétique, le *Petit Robert* renvoie le lecteur au verbe *lier*;

(145) **opposé** (**PR**, **TLF**)

Juilland:242 [17 : 0 1 6 2 8] [1 : 0 0 1 0 0]

«les caractères opposés $T^{-}L^{-}B+M+$»(SB:53); synonymes : *contraire*, (*totalement*) *différent*;

(146) **éloigné** (**PR**, **TLF**)

Juilland:126 [26 : 0 3 7 7 9] [4 : 0 1 2 1 0]

«les souches […] ont des 'degrés de fertilité' plus éloignés» (SB:60); «chez des espèces bactériennes très éloignées» (RC:156); synonymes : *distant*, *lointain*;

(147) **situé** (**PR**, **TLF**)

Juilland:335 [28 : 0 4 4 6 14] [ ]

«un locus spécifique, E, situé sur le chromosome»(SB:60); on semble ici en présence de la forme stative (*est situé*); *qui se situe* serait une des réécritures possibles et ce serait alors une forme active; toutefois, la réécriture *s'est situé* est impossible et on est devant la réduction de la forme stative au lieu de la réduction d'une forme événementielle;

(148) **intégré**

«Les éléments épisomiques peuvent exister sous deux états, intégré (ou 'nucléaire')»(SB:220); «une structure non intégrée[40] au chromosome bactérien» (SB:180); «L'état intégré et l'état autonome sont tous deux réversibles» (SB:214); «le passage de l'épisome de l'état intégré à l'état autonome» (SB:218); la forme n'est pas donnée dans le *Petit Robert* et le *Trésor* lui donne un sens bien précis, ayant trait à l'informatique; elle n'apparaît pas dans Juilland; dans le premier exemple, toutefois, les auteurs de *La sexualité des bactéries* en expliquent le sens par un synonyme adjectival (*nucléaire*);

(149) **marqué** (**PR**)

Juilland:217 [15 : 1 2 5 3 4] [15 : 2 2 1 5 5]

«Le temps de latence, fort peu marqué dans le premier cas» (RC:10); «des contradictions assez marquées» (RC:17); «des différences marquées» (RC:17); «un progrès bien marqué» (RC:122); synonymes : *net*, *prononcé* (*prononcé* est lexicalisé); le *Trésor* semble considérer *marqué* comme un participe quand il possède cette signification;

---

[40]La forme nous semble posséder un sens verbal mais l'emploi du préfixe *non* la fait percevoir comme un adjectif.

(150) **répandu** (**PR**, **TLF**)

Juilland:307 [16 : 1 3 2 3 7] [7 : 1 1 2 1 2]

«une conception très largement répandue»(RC:84); synonymes : *commun*, *courant*, *connu* (participe lexicalisé ---> adjectif);

(151) **approprié** (**PR**, **TLF**)

Juilland:25 [6 : 0 0 2 1 3] [ ]

«on ajoutait le sucre ou le mélange de sucres approprié»(RC:172); synonymes : *convenable*, *adéquat*;

(152) **prolongé** (**PR**, **TLF**)

Juilland:281 [ ][2 : 0 0 0 1 1]

«une phase de latence plus prolongée»(RC:188); sens «actif» (*qui se prolonge*);

(153) **accentué** (**PR**, **TLF**)

«décroissance accentuée»(RC:198); *forte*, *intense*, *marquée*; Juilland (:5) relève le verbe *accentuer* mais il n'y a pas d'occurrences du participe passé;

(154) **isolé** (**PR**, **TLF**)

Juilland:195 [26 : 0 4 5 4 13] [ ]

«une considération isolée» (LV:98); «dans un système isolé» (LV:212); «des cellules isolées[41] croissaient» (RC:11); synonymes : *unique*, *seule* (il

---

[41]Ici, il est possible que la forme soit verbale : des cellules isolées peuvent être des cellules que l'on a extraites d'un organisme, l'accent étant placé sur le procès. Notons l'emploi verbal de cette forme dans la phrase suivante : «[…] toutes les souches isolées à partir de la souche primitive se montrèrent identiques à celle-ci dans toutes leurs propriétés […]» (RC:141).

faut toutefois déplacer l'adjectif dans ce dernier cas);

(155) **reculé** (**PR**, **TLF**)

Juilland:297 [ ] [4 : 1 2 0 1 0]

«un autre temps, plus reculé, plus puissant»(LV:145); synonyme : *lointain*;

(156) **spécialisé** (**TLF**)

«la respiration devient le résultat d'activités enzymatiques spécialisées qui catalysent l'oxydation lente»(LV:259); cette forme, particulièrement intéressante (on peut voir 2.3.1 dans cette étude), n'a pas d'entrée séparée dans le *Petit Robert*; le *Trésor* la lexicalise et en donne une définition fort satisfaisante;[42]

(157) **caché** (**PR**, **TLF**)

Juilland:49 [13 : 2 4 5 2 0] [1 : 0 1 0 0 0]

«une structure secondaire cachée» (LV:71]); «les mêmes organes importants et cachés» (LV:145); «la nécessité d'un facteur caché» (LV:216);

(158) **superposé** (**PR**, **TLF**)

«des membranes superposées»(LV:78);

---

[42]Définition du *Trésor* : (pour les inanimés) qui répond à un type, à une fonction, à un usage bien déterminé; (pour les animés) qui a acquis, à qui l'on a donné ou reconnu une spécialité.

(159) **plissé** (**PR**, **TLF**)

«des membranes superposées, d'abord simples puis plissées»(LV:78);

(160) **comparé** (**PR**, **TLF**)

Juilland:68 [ ] [2 : 1 0 0 0 1]

«l'anatomie comparée» (LV:138);

(161) **préparé**

Juilland:274 [15 : 1 3 5 4 2] [8 : 3 1 1 3 0]

«une structure rigide d'où surgit une forme déjà préparée» (LV:138); «un plan tout préparé pour la reproduction» (LV:339); le *Petit Robert* et le *Trésor* n'accordent pas d'entrée à cette forme mais Juilland la relève comme adjectif;

(162) **compliqué** (**PR**, **TLF**)

Juilland:69 [15 : 0 2 1 1 11] [ ]

«non pas des êtres rudimentaires, mais au contraire des organismes compliqués» (LV:153);

(163) **limité** (**PR**, **TLF**)

Juilland:207 [20 : 2 1 2 3 12] [1 : 0 0 0 0 1]

«des domaines très limités» (LV:160);

(164) **passé** (**PR**, **TLF**)

Juilland:252 [35 : 4 6 9 11 5] [48 : 12 9 10 13 4]

«monuments des révolutions passées» (LV:172); «dans les temps passés» (LV:183);

(165) **tranché** (**PR**, **TLF**)

Juilland:360 [ ] [1 : 0 1 0 0 0]

«caractères à différences suffisamment tranchées» (LV:238); synonymes : *net, distinct*;

(166) **fini** (**PR**, **TLF**)

Juilland:158 [39 : 21 4 3 3 8] [28 : 12 2 3 11 0]

«classes finies» (LV:238); «des observations finies» (HN:42);

(167) **alterné** (**PR**, **TLF**)

«elles [unités] se trouvent [...] en motifs alternés» (LV:275); Juilland relève le verbe *alterner* mais il n'y a pas d'occurrences du participe passé dans son corpus; sens «actif» : «en motifs qui alternent»;

(168) **voulu** (**PR**, **TLF**)

Juilland:378 [ ] [92 : 23 22 22 14 11]

«la position voulue» (LV:275); «la température voulue» (RC:23);

(169) **juxtaposé** (**PR**)

«les éléments simplement juxtaposés et indépendants les uns des autres» (LV:302); le *Trésor* semble limiter l'emploi du mot comme adjectif à la linguistique et à la grammaire;

(170) **approché** (**PR**, **TLF**)

Juilland:25 [ ] [4 : 0 3 0 0 1]

«de façon approchée et rudimentaire» (HN:18); synonyme : *approximatif*;

(171) **achevé** (**PR**, **TLF**)

Juilland:8 [ ] [5 : 1 1 2 0 1]

«la structure achevée» (HN:23 et 102);[43]

(172) **perfectionné** (**PR**, **TLF**)

Juilland:258 [ ] [1 : 0 0 0 0 1]

«un artefact aussi perfectionné soit-il» (HN:23);

(173) **ordonné** (**PR**, **TLF**)

Juilland:243 [ ] [1 : 0 0 1 0 0]

«la multiplication de structures hautement ordonnées» (HN:30);

(174) **réservé** (**PR**, **TLF**)

Juilland:311 [24 : 0 3 8 8 5] [6 : 2 0 3 1 0]

«ce domaine pour l'instant encore 'réservé'» (HN:42); le *Trésor* ne lui accorde pas, en tant qu'adjectif, le sens de «destiné spécialement à un usage», comme c'est le cas dans le *Petit Robert*;

(175) **attendu** (**PR**, **TLF**)

Juilland:32 [ ] [12 : 3 5 1 2 1]

«l'héritier de tout temps attendu» (HN:53);

(176) **unifié** (**TLF**)

«une théorie unifiée» (HN:53); sens : qui constitue un tout;

(177) **allongé** (**PR**, **TLF**)

Juilland:16 [11 : 0 2 0 1 8] [2 : 1 0 0 1 0]

«des molécules très allongées» (HN:61);

---

[43]On trouve sur la même page la forme *achevé* en emploi verbal : «La structure macroscopique, une fois achevée, ne témoigne pas des forces de cohésion interne [...]».

(178) **scufré** (**PR**, **TLF**)

«ces dérivés soufrés» (HN:67);

(179) **dénué** (**PR**, **TLF**)

«une dispute verbale, dénuée de tout intérêt» (HN:102); synonymes : *dépourvu, vide;*

(180) **pourvu** (**TLF**)

«la cellule 'moderne' […] déjà pourvue de puissants réseaux cybernétiques moléculaires» (HN:138); synonymes : *doté, équipé;*

(181) **justifié** (**TLF**)

«Attitude justifiée sans aucun doute» (HN:144); sens : *légitime, fondé;*

(182) **paralysé** (**PR**, **TLF**)

«elles [les fonctions cognitives] sont […] inutilisables, paralysées» (HN:150); Juilland (:248) relève le verbe *paralyser* mais il n'y a pas d'occurrences du participe passé;

(183) **différencié** (**PR**, **TLF**)

«organisations sociales très hautement différenciées» (HN:183);

(184) **sacré** (**PR**, **TLF**)

Juilland:324 [39 : 5 6 18 9 1] [ ]

«du domaine sacré» (HN:190);

(185) **organisé** (**PR**, **TLF**)

Juilland:243 [17 : 2 1 0 12 2] [10 : 1 0 2 5 2]

«deux systèmes organisés»; «un système organisé» (LV:145);

(186) **défini** (**PR**, **TLF**)

Juilland:96 [30 : 0 1 6 4 19] [7 : 0 0 2 2 3]

«des segments génétiques définis» (SB:187);[44] le sens de *défini* verbal se rapproche de celui de *précisé* et celui de *défini* adjectival, de *précis, déterminé*.

On aura noté que, dans le corpus de Juilland, ce sont souvent les ouvrages techniques et scientifiques qui renferment le plus grand nombre de formes adjectivales; pour certaines formes, le total en science est au moins égal ou supérieur à la moitié de toutes les occurrences : *connu* (28/48), *donné* (32/56), *lié* (10/15), *évolué* (3/6), *situé* (14/28), *approprié* (3/6), *isolé* (13/26), *compliqué* (11/15), *limité* (12/20), *allongé* (8/11). Par contre, ces ouvrages présentent pour les formes participiales (verbales) des fréquences semblables à celles des autres textes. Les données dans Juilland pour le type «essais», que nous avons associé à nos deux textes en sciences humaines, sont moins remarquables.

---

[44]Nous nous attendions à trouver de nombreuses occurrences de cette forme dans les deux ouvrages scientifiques (RC et SB) (on voit qu'elle atteint une haute fréquence dans les textes scientifiques de Juilland); mais, dans notre corpus, elle possède surtout une valeur verbale : «le coefficient ainsi défini […]» (RC:114), «Le classement ainsi défini est le même […]» (RC:161).

La forme en -é adjectivale se présente fréquemment dans notre corpus comme l'un de deux, ou plusieurs, termes coordonnés : (157) «les mêmes organes <u>importants</u> et <u>cachés</u>» (LV:145); (169) «les éléments simplement <u>juxtaposés</u> et <u>indépendants</u> les uns des autres» (LV:302); (170) «de façon <u>approchée</u> et <u>rudimentaire</u>» (HN:18); (182) «elles [les fonctions cognitives] sont [...] <u>inutilisables</u>, <u>paralysées</u>»[45] (HN:150). Baylon et Fabre (:196) signalent, comme Grevisse (1986:390), qu'il est possible de joindre «des termes de nature et de fonction différentes, du moins dans l'acception traditionnelle de ces termes». Il reste que chez Tesnière (1959:82), le jonctif «lie des nucléus de même nature» et que, chez Arrivé (et al.:187), il est question de «'la compatibilité des conjoints'». Il nous semble que, dans les constructions précédentes, les termes appartiennent tous à la classe de l'adjectif (qu'ils sont de nature adjectivale) et qu'ils remplissent la fonction d'épithète dans un syntagme nominal.

La forme en -é apparaît aussi dans des constructions tout à fait parallèles à des constructions nettement adjectivales : (137) *Plus <u>grand</u> (le nombre)/plus <u>variées</u> (les propriétés)/plus <u>nombreuses</u> (les observations)*; (142) *recherche <u>délibérée</u>/observations <u>fortuites</u>*; (148) *L'état <u>intégré</u>/l'état <u>autonome</u>; (temps) plus <u>reculé</u>/(temps) plus <u>puissant</u>*; (162) *êtres*

---

[45]Coordination sans jonctif.

rudimentaires/*organismes* *compliqués*; (179) *dispute* *verbale*/(*dispute*) *dénuée*[46] *de tout intérêt*.

Il est possible de substituer un adjectif à la plupart des formes relevées (nous avons proposé des adjectifs synonymes pour un grand nombre de celles-ci); ou, à défaut d'un adjectif, un participe lexicalisé (un adjectif en *-é*) : *connu* pour *répandu*, *déterminé* pour *défini*, *fondé* pour *justifié*[47] (il arrive souvent qu'on puisse substituer un adjectif au participe *avec* ses compléments). Nous avons déjà reconnu (3.3.2) qu'il faut se méfier des substitutions et que les constructions parallèles mettent souvent en conjonction des mots n'appartenant pas à la même classe grammaticale; comme le fait toutefois observer Loffler-Laurian (1982:153), «[d]onner ainsi des équivalences ne justifie pas l'appartenance à telle ou telle classe de mots, mais cela donne quand même une indication sur une tendance à appartenir à une classe ou à une autre». Nous nous rendons compte que d'autres constructions, bien qu'elles remplissent la fonction d'épithète et qu'elles apparaissent parallèlement à des constructions adjectivales, n'appartiennent pas à la classe de l'adjectif; mais la forme en *-é*, déjà si étroitement liée à

---

[46]Cette forme peut être remplacée par l'adjectif *vide*, qui accepte le même complément.

[47]Le *Petit Robert* n'accorde pas une entrée séparée à *fondé*; mais, sous *fonder*, on renvoie à *juste*, *légitime*, *raisonnable* (donc des adjectifs) pour éclairer le sens du participe passé.

cette classe, nous semble dans ce genre d'emploi beaucoup plus susceptible d'y appartenir. Un autre indice que l'on se trouve devant un adjectif est l'existence d'une forme correspondante préfixée pour laquelle il n'y a pas d'équivalent verbal : attendu/inattendu, connu/inconnu, défini/indéfini, fini/infini (voir Riegel et al.:439 et Wasow 1977:339).

Les formes que nous avons présentées comme adjectivales n'ont pas de complément; on trouve pourtant un bon nombre de formes sans complément dont la valeur est néanmoins verbale :

(187) «Les fioles [que l'on adopte/que l'on a adoptées ---> qui sont/qui ont été] **adoptées** sont des Erlenmeyer de 1 litre ou de 2 litres suivant les quantités de milieu [que l'on emploie/que l'on a employé ---> qui sont/qui ont été] **employées**» (RC:23).

(188) «Elle [la méthode] consiste à suivre [...] les variations du taux en rapportant à chaque valeur [que l'on trouve/que l'on a trouvée ---> qui est/qui a été] **trouvée** à la valeur moyenne de la concentration de l'aliment pendant l'intervalle [que l'on considère/que l'on a considéré ---> qui est/qui a été] **considéré**» (RC:63).

(189) «[...] les caractères [que l'on avait utilisés/que l'on a utilisés ---> qui avaient été/qui ont été]

utilisés ne se prêtaient pas à la sélection de recombinants génétiques éventuels» (SB:18).

(190) «[…] ce même ordre est reproduit, pratiquement sans erreur, dans toutes les molécules de la protéine [que l'on a considérée ---> qui a été] **considérée**» (HN:111).

(191) «La plupart des caractères [que l'on avait considérés/que l'on a considérés ---> qui avaient été/qui ont été] **considérés** se prêtaient mal à une discrimination nette […]» (LV:221).

Dans tous les cas précédents, les formes se laissent réécrire à la voix active. Ce serait là une épreuve concluante si nous n'avions pas observé que, parmi les formes adjectivales, il y en a qui se prêtent à la même réécriture : *le nombre des espèces bactériennes connues* <--- *qui sont connues* <--- *que l'on connaît*. *Connu* est donc une forme en *-é* plus ambiguë que *éloigné*, que l'on ne peut réécrire à la voix active que comme forme pronominale, en supposant les mêmes étapes que pour *assis* (<--- *être assis* <--- *s'être assis*) : *des degrés éloignés* (<--- *des degrés qui sont éloignés* <--- *des degrés qui s'éloignent* *<--- *que l'on éloigne/que l'on a éloignés*). On peut voir en ceci l'indice qu'il y a des degrés d'adjectivité.

Prenons quelques phrases qui renferment des formes sans complément, les unes probablement verbales et les autres presque assurément adjectivales :

(192) «Cette conclusion a d'autant plus d'importance au point de vue pratique que les souches et les milieux **étudiés** étaient fort **variés**» (RC:49).

(193) «D'autre part, quoique les milieux **utilisés** soient beaucoup plus **dilués** que les milieux courants, les densités maximales **atteintes** sont assez importantes […]» (RC:49).

Étudiés, en (192), n'est pas une forme adjectivale au sens strict; si c'était le cas, il faudrait lui accorder le sens de la forme qui apparaît dans le dictionnaire (*dont les termes ont été soigneusement pesés; volontairement produit* ou *façonné; qui compose son attitude, son expression*), ce qui est ici impossible. Il est facile de réécrire cette construction à la voix active et on semble donc en présence d'une forme verbale. *Variés*,[48] par contre, est précédé de l'adverbe *fort* (surtout apte, comme adverbe de quantité, à modifier un adjectif) et ne se laisse pas réécrire à la voix active. Dans la phrase (193), *utilisés* et *atteintes* sont plus vraisemblablement des formes verbales (la réécriture à la voix active est facile; que l'on note pourtant une construction parallèle adjectivale, *milieux utilisés/milieux courants*, qui suggère la valeur adjectivale pour *utilisés*) et *dilués*, une forme adjectivale. Le seul indice, à part le sens, qu'on a

---

[48]Même si la forme est ici attributive, le raisonnement est également valable pour la forme seule.

affaire dans les deux phrases précédentes à des adjectifs, c'est le temps de *être* : imparfait et présent, comme le serait la copule avec d'autres adjectifs qualificatifs. Il semble donc qu'on doive dans une grande mesure s'en remettre à des facteurs d'ordre sémantique.

Reste un petit nombre de formes seules dans notre corpus qui, contrairement aux autres (passives ou adjectivales), sont actives[49] :

(194) «Il ne s'agirait donc pas d'allèles multiples au même locus, mais de mutations **survenues** à des loci différents, quoique très liés» (SB:42).

(195) «La substance **venue** des générations successives y figure 'en proportion de leur éloignement dans le temps, dit Weismann [...]'» (LV:238).

Rivière (:147) fait observer que le participe passé de la majorité des intransitifs avec *être* ne s'emploie seul que s'il est soutenu «par une détermination supplémentaire (de temps, de lieu, de manière, de qualification ou de quantification) [...]». *Survenir* et *venir* font partie de ce groupe et on constate en effet que leurs participes sont chacun suivis d'un circonstant (*à des loci différents*, [à partir] *des générations successives*). Il ne nous semble toutefois pas que *survenues* et *venue* sont des formes adjectivales; ces formes sont ici la réduction d'un temps

---

[49]Le nombre de verbes formant leurs temps composés avec *être* est petit.

composé actif (*qui sont survenues, qui seraient survenues/qui est venue*) et c'est peut-être à cause de leur identité formelle avec les formes passives qu'on s'est mis à employer ces participes sans le support de l'auxiliaire, bien qu'ils soient actifs.

Il y a des cas plus ambigus :

(196) «Une fois **engagé** dans une certaine voie un groupe d'organismes, une fois **opérée** la sélection de certains variants par étapes successives, il n'y a aucune chance pour le groupe de retourner à l'état antérieur» (LV:216).

Ici, c'est le verbe pronominal qui semble donner la réécriture la plus acceptable, surtout pour la forme *engagé* : *Une fois que **s'est engagé** dans une certaine voie un groupe d'organismes, une fois que **s'est opérée** la sélection de certains variants par étapes successives, il n'y a aucune chance pour le groupe de retourner à l'état antérieur*; ou encore : *Un groupe d'organismes s'étant engagé dans une certaine voie, la sélection de certains variants s'étant opérée […]*. On associe tout naturellement le verbe *s'engager* à *voie* : *s'engager dans une voie*; le *Petit Robert* se sert d'ailleurs de cette expression pour expliquer l'un des sens de *s'engager*. La forme seule paraît donc être la réduction d'un verbe pronominal au passé, ou du participe actif antérieur d'un pronominal; ce serait donc une forme événementielle, verbale. Nous avions

pourtant refusé toute valeur verbale aux formes de ce type puisque, contrairement à des formes comme *survenu* et *venu*, la forme en *-é* liée à un pronominal exprime un état résultant (*s'étant assis* ---> *étant assis* ---> *assis*; *s'étant évanoui* ---> *étant évanoui* ---> *évanoui*) et qu'elle appartient à la classe de l'adjectif.

On peut toutefois offrir de la phrase (196) une autre paraphrase : *Une fois qu'a été engagé dans une certaine voie un groupe d'organismes, une fois qu'a été opérée la sélection de certains variants par étapes successives [...]*. Si on ne fait pas du passage une lecture littérale et si on suppose un agent très puissant (Dieu, la nature, la sélection naturelle; il est d'ailleurs question d'un «guide invisible» [LV:12] dans l'introduction à *La Logique du vivant*), on peut alors considérer qu'il s'agit d'une construction passive. Nous croyons qu'il faut ici saisir les formes *engagé* et *opérée* comme étant passives; sinon, il faudrait que, dans certains environnements syntaxiques (la distribution de l'épithète détachée, par exemple), la forme seule corresponde au participe actif d'un pronominal.

Dans son étude sur «*Être* dans des textes de physique et de chimie», Loffler-Laurian (1982:149) regroupe les formes comme suit : celles qui sont «réellement verbales», celles qui sont «'attributives'» (quant à nous, adjectivales) et celles qui sont des adjectifs ayant une forme participiale. Dans le cas des dernières, c'est le

contexte qui «interdit de considérer ces formes comme des verbes» (:149, 150). Cette contrainte met en relief l'importance du contexte pour analyser la valeur des formes en *-é*.

3.5. Conclusion

On peut, pour étudier la langue, la découper en sous-langues, en sous-systèmes fonctionnels. La langue scientifique est l'un de ces sous-systèmes, caractérisés par des tendances (graphiques, lexicales et syntaxiques) distinctives. Au nombre des ressources syntaxiques propres à cette langue de spécialité, on compte la forme dite «participe passé», fréquemment employée en français dans la langue courante et dont les occurrences sont très nombreuses dans l'écrit technoscientifique.

Nous avons étudié le comportement syntaxique des formes en *-é*, que nous avons ainsi nommées parce que certaines d'entre elles sont participiales/verbales et que d'autres sont purement adjectivales, dans un corpus de quatre textes : deux en sciences pures et deux en sciences humaines, très étroitement liés. *Le hasard et la nécessité* (ouvrage en sciences humaines) et les *Recherches sur la croissance des cultures bactériennes* (ouvrage scientifique) sont de Jacques Monod; *La logique du vivant* est de François Jacob uniquement tandis que *La sexualité des bactéries* est de Jacob en collaboration avec Élie Wollman. Nous voulions des ouvrages appartenant a priori à des genres textuels

différents; en choisissant le même auteur pour les deux types, il nous a semblé que nous n'aurions pas à relier, du moins pas dans la même mesure, certaines tendances textuelles à des questions de style personnel. C'est un corpus restreint, nous interdisant les conclusions vraiment générales, mais qui nous a néanmoins permis de noter des ressemblances et des divergences parfois appréciables entre les types de textes (scientifiques et non scientifiques). Nous avons constaté par exemple que, dans les deux types, les formes en *-é* apparaissent à peu près selon le même ordre de fréquence : les formes seules et les formes avec *être* sont beaucoup plus nombreuses que celles que l'on trouve dans les autres distributions.

Toutes les formes avec *avoir* sont actives et un certain nombre des formes avec *être* (les participes des intransitifs conjugués avec cet auxiliaire) le sont également. Dans cette distribution, la forme en *-é* entre dans la composition d'un temps verbal actif, elle est elle-même verbale et elle sert avant tout à situer le texte dans l'univers du discours ou dans l'univers du récit. La forme en *-é* se joint également à *être* dans les temps de la voix passive et, en plus de créer des réseaux textuels, elle contribue alors, indirectement, à l'impersonnalité du texte puisqu'elle permet de mettre le résultat plutôt que l'agent er relief, ou même d'effacer entièrement l'agent.

La majorité des occurrences avec *être* sont verbales et passives; certaines d'entre elles, par contre, sont de purs adjectifs. Avec les verbes/auxiliaires autres que *avoir* ou *être* (comme *sembler, rester, paraître, devenir, se trouver*), la forme en *-é* est adjectivale et elle remplit la fonction d'attribut du sujet ou du complément.

C'est avant tout la forme seule, simple, qui a retenu notre attention. Cette forme n'est jamais, sauf dans le style dit «télégraphique», que l'on n'emploie pas dans la langue soutenue, la réduction d'une forme avec *avoir*; mais elle est très fréquemment la réduction d'une forme verbale passive et parfois la réduction d'une forme active avec *être*; c'est probablement l'identité morphologique entre les formes passives et les formes actives avec *être* qui fait qu'on s'est mis à employer ces dernières seules, comme les passives, en fonction d'épithète. La forme active «réduite» passe parfois de la classe du verbe à la classe de l'adjectif (*l'homme est mort hier* [procès au passé composé/forme verbale] ---> *l'homme est mort* [état résultatif du procès précédent/forme adjectivale] ---> *l'homme mort* [pur adjectif]), tout comme la forme liée sémantiquement à un verbe pronominal (*l'homme s'est évanoui* [procès/forme verbale] ---> *l'homme est évanoui* [état/forme adjectivale] ---> *l'homme évanoui* [pur adjectif]); d'autres formes par contre, comme *arrivé*, ne passent pas d'une classe à l'autre de la même façon : on note, par exemple,

un changement de sens. Avec la forme passive, par contre, on reste souvent dans le verbal, même quand l'entourage syntaxique (absence de compléments) ressemble à celui de l'adjectif : quand on parle de «résultats obtenus», la forme *obtenus* peut être saisie comme la réduction, la forme elliptique, d'une construction passive qui se laisse aisément réécrire à la voix active.

A priori, les formes seules semblent former un groupe homogène; mais ce n'est pas le cas et, selon l'entourage syntaxique dans lequel elles paraissent, elles se prêtent vraiment à diverses fonctions. La forme seule juxtaposée au nom possède en gros la valeur de l'épithète déterminative (restrictive, essentielle); la forme séparée du nom par une virgule, la forme détachée, remplit la fonction d'épithète explicative (descriptive). Dans ce deuxième cas, la forme en *-é* peut être soit intercalée ou placée en tête de phrase : intercalée, elle revêt ou bien la valeur d'un adjectif qualificatif (quand elle est la réduction d'une relative) ou d'un complément circonstanciel (elle est alors la réduction d'une circonstancielle); en tête de phrase, elle prend une valeur plus nettement circonstancielle. Il y a une troisième distribution : la participiale, où la forme seule prend une valeur nettement circonstancielle. Il semble exister entre la participiale et le participe «complet» (*étant/ayant été* + forme en *-é*) une relation étroite; les deux constructions apparaissent en

distribution quasi complémentaire dans nos textes : les participes «complets», peu nombreux dans notre corpus, se trouvent dans les textes en sciences pures tandis que la participiale est une construction que l'on rencontre fréquemment dans le texte en sciences humaines; elle est en fait assez fréquente chez Jacob pour qu'on la relie au style de cet auteur. Peu importe la distribution dans laquelle elle apparaît, la forme sans auxiliaire est forcément subordonnée (relative ou circonstancielle); même quand elle est un constituant primaire (comme elle l'est dans la participiale), elle demeure, à l'égard du temps, lacunaire.

Dans nos deux textes scientifiques (les *Recherches sur la croissance des cultures bactériennes* et *La sexualité des bactéries*), la forme seule apparaît souvent tout simplement juxtaposée au nom. Elle reste alors verbale de «nature», bien qu'elle s'accorde et qu'elle ait le fonctionnement syntaxique d'un pur adjectif qualificatif. Ce qui est plus important, toutefois, c'est que la forme juxtaposée est plus simple à interpréter, qu'elle ne se prête pas, comme la forme détachée, à plus d'une interprétation. Elle se réécrit par une relative et n'établit pas de lien causal, comme c'est fréquemment le cas pour la forme détachée. Le choix de la forme seule, juxtaposée ou détachée (intercalée ou en tête de phrase) ou participiale, paraît lié au besoin communicatif, au contenu du message à transmettre. Monod et

Jacob, plus prudents dans leur domaine restreint, choisissent une forme univoque; plus libres en territoire moins connu, ils adoptent alors souvent une forme plurivoque.

Parce qu'elle est la réduction de constructions plus longues, il est indéniable que la forme seule contribue à abréger le texte. Or la concision est au nombre des propriétés idéales associées à la langue scientifique. Mais la forme seule ne donne pas uniquement des phrases plus courtes : elle permet surtout de construire des phrases moins complexes, plus faciles à lire et à saisir par la proximité des mots-clés. Elle permet de condenser le texte sans qu'il y ait perte de contenu.

On a vu que la forme seule juxtaposée, en permettant d'éviter l'emploi cumulatif de relatives, contribue à alléger la structure phrastique, qui serait alors considérablement alourdie. Le texte scientifique renferme de nombreux termes difficiles : une structure phrastique simple contrebalance en outre l'emploi d'un vocabulaire complexe. Bref, la forme seule contribue à la lisibilité du texte.

La concision et la précision sont au nombre des propriétés idéales associées au texte scientifique. Les formes dont on peut supposer qu'elles sont la réduction de relatives passives sont en général aussi claires que les constructions complètes; le temps à suppléer, par exemple,

est donné par le verbe de la principale et il n'y a pas de perte de contenu; le message transmis reste clair. L'emploi de la forme seule permet de faire abstraction de l'agent tout en le laissant sous-entendre : la construction *les critères* ***choisis***, par exemple, est aussi riche en renseignements dans certains contextes (et les textes scientifiques appartiennent à ce genre de contexte) qu'une proposition comme *les critères que notre équipe de chercheurs a choisis*.

Dans les quatre ouvrages de notre corpus, les formes adjectivales, celles qui n'appartiennent plus à la classe du verbe, présentent un fonctionnement uniforme. On note fréquemment une différence de sens entre l'emploi adjectival et l'emploi verbal d'une forme. Un des facteurs qui sert à identifier une forme comme adjectivale est la présence d'adverbes surtout propres à modifier l'adjectif; un autre est l'absence de compléments. Si la présence de certains adverbes et l'absence de compléments sont des indices utiles, on ne peut toutefois pas entièrement s'y fier, comme c'est le cas pour la forme en *-ant* adjectivale, pour l'adjectif dit «verbal».

La forme en -é s'impose d'abord comme un constituant phrastique, remplissant ses fonctions au niveau de la phrase. Mais cette forme figure aussi au nombre des constituants qui, «de par leur faible attachement au noyau de la phrase, sont par ailleurs à même de jouer sur

plusieurs unités» (Charolles 1993:301). Même sans le support de l'auxiliaire, la forme en -é joue un rôle transphrastique important.

CONCLUSION

Cette étude se donnait pour but d'examiner le comportement syntaxique et les fonctions textuelles du participe dit «passé» dans le texte scientifique.

Dans le premier chapitre, nous avons offert une histoire sommaire du participe passé en français et de la syntaxe de cette forme depuis l'ancien français jusqu'au XX^{e} siècle. Comme le cours normal de bien des formes de la langue française, celui du participe a été détourné par les grammairiens. On aura pu se convaincre que la question de l'accord de la forme avec *avoir* domine, depuis des siècles et aujourd'hui encore, la réflexion grammaticale sur le participe passé. On aura constaté qu'une analyse comme celle que propose Darmesteter, s'appuyant comme il le fait sur des critères distributionnels, est plus propice à éclairer la valeur de la forme que les efforts précédents; on aura de même noté qu'on ne peut faire abstraction des critères sémantiques.

On a vu, dans le deuxième chapitre, que les grammaires contemporaines font du participe une analyse plus fine que celles des siècles précédents mais qu'elles reprennent et perpétuent les mêmes notions que celles que l'on trouve exposées dans ces ouvrages. Damourette et Pichon

contribuent surtout un terme nouveau et original à l'analyse du participe : *patiental*, terme qui n'a toutefois pas le mérite d'élucider la valeur de toutes les formes en -é. Guillaume apporte la notion de forme uniquement détensive mais il perçoit, à tort quant à nous, le participe des intransitifs avec *être* comme une forme passive. Chez Tesnière, on trouve esquissée pour la première fois la notion du participe comme étape entre le verbe et l'adjectif. Le participe passé correspond à l'étape du milieu, dans le cheminement du verbe à l'adjectif proposé par Tesnière. En effet, le participe passé, plus que le participe présent, tient à la fois de la classe du verbe et de la classe de l'adjectif; contrairement au participe concomitant (présent), qui est invariable, la forme en -é s'accorde en genre et en nombre comme l'adjectif et présente les mêmes phénomènes de rection que le verbe à la voix passive ou, dans le cas de la forme active (comme *arrivé*) que le verbe intransitif. Chez Imbs, le participe dit «passé» est exclu du tableau de la conjugaison active et le caractère relatif, subordonné de cette forme est signalé; la concomitance (simultanéité) et l'antériorité sont en effet des valeurs temporelles relatives : on ne peut les assigner qu'en les mettant en rapport avec un procès principal.

La notion du participe comme étape, proposée chez Tesnière, est reprise par Rivière qui, pour donner son

identité au «participe passé» va à la recherche des sources possibles de la forme sans auxiliaire. Rivière admet comme sources possibles de la forme seule plus de types de verbes que *nous le ferions; il nous semble* en effet, et c'est une prise de position «classique», que la forme en *-é* participiale est soit passive (concomitante ou antérieure; participes des verbes passivables) ou active (antérieure; participes des verbes intransitifs conjugués avec *être*); dans les autres cas, comme les formes que Rivière associe à l'effacement de *avoir* (de type *durci*, par exemple) ou de *être* pour certains pronominaux, nous tenons la forme pour un pur adjectif, le résultat d'une étape intermédiaire avec *être*. Cette étape intermédiaire est liée à la notion d'état résultatif permanent ou important, changeant de façon radicale la nature d'une chose et elle est proposée par Riegel dans *L'adjectif attribut*.

Feuillet propose un système participial qui a l'avantage de présenter le participe comme membre d'un système fonctionnel, dans lequel les éléments tirent leur valeur de ce qu'ils s'opposent entre eux. Ce système, toutefois, n'apporte pas vraiment de solution à la question de la forme seule. Mais, en mettant la notion de construction incomplète ou elliptique en relation avec un système comme celui que propose Feuillet, il nous semble qu'on obtient une réponse plausible, une solution intéressante : le participe comme forme elliptique. Le

participe dit «présent» et que nous nommerions, comme Tesnière, «concomitant» est complet; il ne se laisse pas interpréter, analyser, comprendre par autre chose que lui-même (il n'apparaît pas dans la réécriture); le participe dit «passé» apparaît au contraire dans la réécriture. Parce que ce terme lourd a le mérite de désigner à la fois les formes participiales/verbales et les formes adjectivales, nous adoptons «forme en -é» pour désigner ce qu'on appelle «participe passé». Nous n'avons pas découvert de critères uniquement formels qui permettent de distinguer les formes seules participiales/verbales des formes adjectivales; néanmoins, certains traits syntaxiques constituent de bons indices : l'impossibilité de réécrire la forme à la voix active; un glissement/changement dans le sens d'une forme selon qu'elle est verbale ou adjectivale; l'absence de compléments, explicites ou implicites; la présence d'adverbes modifiant le verbe ou modifiant l'adjectif.

Nous sommes partie de l'hypothèse que la forme en -é est l'une des principales ressources syntaxiques contribuant à la précision et à l'impersonnalité du texte scientifique. Nous avons constaté que la forme en -é n'a pas un comportement syntaxique uniforme : elle apparaît dans diverses distributions et remplit, selon la distribution, diverses fonctions. Dans notre corpus restreint, nous avons observé que la forme en -é est bien l'une des ressources syntaxiques propres à l'écrit

scientifique mais que, pour l'être, elle doit paraître dans une distribution en particulier : celle de l'épithète juxtaposée, qui correspond à la proposition relative et dont la valeur est très claire. La forme plus ambiguë, que l'on trouve dans la distribution de l'épithète détachée et dans la participiale, se prête à plus d'une réécriture, et à plus d'une interprétation sémantique, et est plus susceptible d'être employée dans le texte en sciences humaines.

On assigne d'ordinaire un rôle phrastique à la forme en -é. Ou on croit qu'elle apporte une contribution au niveau interphrastique en tant qu'élément des temps composés actifs et passifs. Mais dans la distribution de l'épithète détachée et dans la participiale, la forme en -é remplit également un rôle interphrastique : elle relie les phrases en établissant souvent, d'une manière d'ailleurs concise, un lien (causal ou autre) entre elles.

Le participe dit «passé» se prête à nombre d'emplois et remplit diverses fonctions textuelles : c'est une forme riche et plurivoque, capable, selon l'entourage syntaxique dans lequel on la place, de transmettre un message clair et précis ou d'exprimer un message plus nuancé et polyinterprétable.

BIBLIOGRAPHIE

Aarts, Jan. 1990. «Corpus Linguistics: An Appraisal.» P. 13-28 in *Computers in Literary and Linguistic Research, Literary and Linguistic Computing 1988* (Actes des conférences internationales de l'Association de littérature et de linguistique computationnelles). Paris/Genève: Champion/Slatkine.

Adam, Jean-Michel. 1991. *Langue et littérature. Analyses pragmatiques et textuelles*. Paris: Hachette.

Allières, Jacques. 1982. *La formation de la langue française*. Paris: PUF (coll. «Que sais-je?»). PC 2095 A44 1982.

Anglade, Joseph. 1965. *Grammaire élémentaire de l'ancien français*. Paris: Armand Colin. PC 2823 A5 1970. 196-199.

Antoine, Gérald et Robert Martin. 1985. *Histoire de la langue française 1880-1914*. Paris: CNRS. PC 2075 H56 1985 v. 2.

Arens, Hans. 1969. *Sprachwissenschaft*. (Zweite, durchgesehene und stark erweiterte Auflage.) Freiburg/München: Karl Alber (Orbis Academicus).

Arnauld, Antoine et Claude Lancelot. 1966 [1676, 3e éd.]. *Grammaire générale et raisonnée* (édition critique présentée par Herbert E. Brekle). Stuttgart-Bad Cannstatt: Friedrich Frommann Verlag (Günter Holzboog). PC 2109 L36 1966 t. 1. 130-132, 135-150. Voir aussi p. 30 (parties du discours).

Arrivé, Michel. 1994. «Un débat sans mémoire : la querelle de l'orthographe (1893-1991)», *Langages* 114:69-83.

Arrivé, Michel (avec Françoise Gadet et Michel Galmiche). 1986. *La Grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*. Paris: Flammarion.

Auroux, Sylvain. 1988. «Les critères de définition des parties du discours», *Langages* 92:109-112.

Bastin, Jean. 1880. *Le participe passé dans la langue française et son histoire*. St-Pétersbourg: Imprimerie

Trenké et Fusnot, Maximilianovsky pér. ILL (Dartmouth College).

Bastin, Jean. 1888. *Étude philologique des participes, basée sur l'histoire de la langue.* St. Pétersbourg: Imprimerie J. Liberman. ILL (Dartmouth College).

Bastin, Jean. 1896. *Le Verbe et les principaux adverbes dans la langue française. (Étude historique).* St-Pétersbourg: Imprimerie Trenké et Fusnot. 120-137. ILL (Dartmouth College).

Baylon, Christian et Paul Fabre. 1978. *Grammaire systématique de la langue française.* Deuxième édition, revue et corrigée. Paris: Nathan Université.

Beacco, Jean-Claude et Sophie Moirand. 1995. «Autour des discours de transmission des connaissances», *Langages* 117:32-53.

Beauzée, Nicolas. 1973 [1767]. *Grammaire générale, ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues.* Paris: J. Barbou. P 201 B4 1973 MFiche.

Benveniste, Émile. 1966. «'Etre' et 'avoir' dans leurs fonctions linguistiques.» P. 187-207 in *Problèmes de linguistique générale, 1.* Paris: Gallimard.

Benveniste, Émile. 1974. «Structure des relations d'auxiliarité.» P. 177-193 in *Problèmes de linguistique générale, 2.* Paris: Gallimard.

Birdsong, David. 1984. «Prenominal Past Participles in French.» P. 37-50 in *Papers from the XIIth Linguistic Symposium on Romance Languages* (sous la direction de Philip Baldi). Amsterdam/Philadelphie: John Benjamins. ILL (University of New Brunswick Libraries; Main PC 11 .L53 1982).

Blanche-Benveniste, Claire et André Chervel. 1974. *L'orthographe.* Paris: François Maspero. PC 2151 B55. P. 182.

Blinkenberg, Andreas. 1969 [1928]. *L'ordre des mots en français moderne* (première partie). Copenhague: Andr. Fred. Høst & Søn. ILL (Harriet Irving Library, University of New Brunswick, Main PC 2175 .B54 t. 1).

Blinkenberg, Andreas. 1969 [1933]. *L'ordre des mots en français moderne* (deuxième partie). Copenhague: Levin

& Munksgaard. ILL (Harriet Irving Library, University of New Brunswick, Main PC 2175 .B54 t. 2).

Blinkenberg, Andreas. 1950. *Le problème de l'accord en français moderne*. Copenhague: Munksgaard. §43, §109, §166. AS 281 D214 bd.33 nr.1 1968.

Blinkenberg, Andreas. 1960. *Le problème de la transitivité en français moderne. Essai syntacto-sémantique*. Copenhague: Munksgaard. PC 2290 B64.

Bonnard, Henri. 1981. *Code du français courant*. Paris: Magnard. P. 235-238.

Boons, Jean-Paul, Alain Guillet et Christian Leclere. 1976. *La structure des phrases simples en français*. Genève: Librairie Droz (*Langue et cultures 8*). PC 2375 B65.

Bourciez, Édouard. 1910. *Éléments de linguistique romane*. Paris: Librairie Klincksieck. PC 1 B77. P. 89, 90.

Bouvier, Ernest. 1970 [préface par Bouvier:1853]. *Des perfectionnements que reçut la langue française au XVII^e siècle et des influences auxquelles il faut les attribuer*. Genève: Slatkine Reprints. PC 2081 B6 1970.

Bruneau, Charles. 1962. *Petite histoire de la langue française*. Paris: Librairie Armand Colin. PC 2075 B89 v. 1.

Brunhes, Bernard. 1899. «La littérature scientifique au XIX^e siècle.» P. 597-661 in *Histoire de la Langue et de la Littérature française des Origines à 1900* (tome VIII), publiée sous la direction de L. Petit de Julleville. PQ 560 P49 vol. 8.

Brunot, Ferdinand. 1922. *La pensée et la langue*. Paris: Masson Éditeurs. PC 2105 B7. P. 594-595, 612.

Brunot, Ferdinand et al. 1966. *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Tome I (De l'époque latine à la Renaissance). Paris: Armand Colin. PC 2075 B72 1966 t. 1. Représenté dans le texte par Brunot I.

Brunot, Ferdinand et al. 1967. *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Tome II (Le XVI^e siècle). Paris: Armand Colin. PC 2075 B72 1966 t. 2. Représenté dans le texte par Brunot II.

Brunot, Ferdinand et al. 1966. *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Tome III (La formation de la langue classique 1600-1660). Paris: Armand Colin. PC 2075 B72 1966 t. 3. Représenté dans le texte par Brunot III.

Brunot, Ferdinand et al. 1966. *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Tome VI (Le XVIII^{e} siècle). Paris: Armand Colin. PC 2075 B72 1966 t. 6 pt. 2 fasc. 2. Représenté dans le texte par Brunot VI[2, 2].

Brunot, Ferdinand et al. 1968. *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Tome X (La langue classique dans la tourmente). Paris: Armand Colin. PC 2075 B72 1966 t. 10 pt. 2. Représenté dans le texte par Brunot X.

Brunot, Ferdinand et Charles Bruneau. 1949. *Précis de grammaire historique de la langue française*. Paris: Masson. P. 350-351.

Buffier, Claude. 1972 [1709]. *Grammaire françoise sur un plan nouveau pour en rendre les principes plus clairs & la pratique plus aisée*. Paris: N. LeClerc. PC 2109 B8 1709 MFiche.

Butlin, Nina Hopkins. 1995. «Autour des papillons : la description scientifique et la description littéraire», *ALFA* 7/8:437-446.

Caput, Jean-Pol. 1972. *La langue française. Histoire d'une institution*. Paris: Larousse. PC 2075 C3 t. 1, t. 2.

Catel, Maurice. 1954. *Traité du participe passé*. Paris: Grasset. ILL (Moncton: CHAM PC 2312 C3 1954).

Charolles, Michel. 1993. «Les plans d'organisation du discours et leurs interactions.» P. 301-314 in *Parcours linguistiques de discours spécialisés* (Moirand et al. ed.).

Chevalier, Jean-Claude. 1968. *Histoire de la syntaxe*. Genève: Librairie Droz. PC 2361 C45.

Chevalier, Jean-Claude et Maurice Gross. 1976. *Méthodes en grammaire française*. Paris: Éditions Klincksieck. PC 2105 M4.

Chevalier, Jean-Claude (avec Michel Arrivé, Claire Blanche-Benveniste et Jean Peytard). 1964. *Grammaire Larousse*

du français contemporain. Paris: Librairie Larousse. PC 2111 G742.

Clark, Richard E. et Lawrence Poston Jr. 1943. *French Syntax List*. A Statistical Study of Grammatical Usage in Contemporary French Prose on the Basis of Range and Frequency. New York: Henry Holt and Company. PC 2361 C5.

Clédat, Léon. 1894. *Grammaire raisonnée de la langue française*. Paris: Librairie H. Le Soudier. ILL (Université de la Colombie Britannique, PC 2105 C34 1894).

Clédat, Léon. 1900. *La question de l'accord du participe passé*. Paris: Librairie Émile Bouillon. ILL (McGill University: McLennan Library, PC2311 C5x 1900 c.1).

Cohen, Marcel. 1947. *Histoire d'une langue : le français*. Paris: Éditions hier et aujourd'hui. PC 2073 C6. P. 123.

Cohen, Marcel. 1963. *Nouveaux regards sur la langue française*. Paris: Éditions sociales. PC 2460 C67 N93. P. 211-212.

Condillac, Étienne Bonnot de. 1986 [1775]. *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme : Grammaire* (introduction par Ulrich Ricken). Frommann. PC 2109 C66 1986. P. 176-186.

Corbeil, Jean-Claude. 1971. *Les structures syntaxiques du français moderne*. Paris: Klincksieck. PC 2375 C6.

Damourette, Jacques et Édouard Pichon. 1911-1934. *Des mots à la pensée. Essai de Grammaire de la Langue Française* (tome quatrième). Paris: Collection des linguistes contemporains. PC 2105 D16 v. 4. Dans le texte : Damourette et Pichon IV.

Damourette, Jacques et Édouard Pichon. 1911-1934. *Essai de grammaire de la langue française* (Glossaire des termes spéciaux ou de sens spécial employé dans l'ouvrage). Paris: Collection des linguistes contemporains. PC 2105 D16 v. 2. Dans le texte : Damourette et Pichon(Glossaire).

Darmesteter, Arsène. 1894 [Posthume]. *Cours de grammaire historique de la langue française. Deuxième partie : morphologie*. Publiée par les soins de M. Léopold Sudre. Treizième édition revue et corrigée. Paris: Librairie Delagrave. ILL (University of Alberta

Library; PC 2101 D22C8 c.2). Représenté dans le texte par Darmesteter II.

Darmesteter, Arsène. 1925 [Posthume]. *Cours de grammaire historique de la langue française. Quatrième partie : syntaxe*. Publiée par les soins de M. Léopold Sudre. Treizième édition revue et corrigée. Paris: Librairie Delagrave. ILL (University of Alberta Library; PC 2101 D22C8 c.2). Représenté dans le texte par Darmesteter IV.

Darmesteter, Arsène. 1907 [1894]. *A Historical French Grammar*. Traduction par Alphonse Hartog (deuxième édition). Londres/New York: MacMillan. PC 2001 D22.

Dauzat, Albert. 1954. *Le génie de la langue française*. Paris: Payot. PC 2073 D24 G33. P. 255-261.

Dauzat, Albert. 1967. *Tableau de la langue française*. Paris: Petite bibliothèque Payot. PC 2075 D33 1967.

De Clercq, J. et Pierre Swiggers. 1990. «Le terme 'complément' au XVIII[e] siècle : Remarques sur un concept grammatical», *Travaux de linguistique et de philologie* XXVIII:55-61.

Delomier, Dominique et Dorata Sliwa. 1987. «Opérations de paraphrase, réduction de relatives et interprétations», *Langages* 88:77-86.

Descamps, Jean-Luc et al. 1992. *Sémantique et concordances* suivi du *Dictionnaire contextuel de français politique*. Paris: Klincksieck (Publications de l'INALF, coll. "Saint-Cloud"). JA 62 S45 1992.

Desclés, Jean-Pierre et Zlatka Guentchéva. 1993. «Le passif dans le système des voix du français», *Langages* 109:73-102.

Donzé, Roland. 1967. *La grammaire générale et raisonnée de Port-Royal. Contribution à l'histoire des idées grammaticales en France*. Berne: Éditions Francke. PC 2101 D6. P. 30, 66-67, 108-112, 189, 200-201, 212.

Dubois, Jean. 1967. *Grammaire structurale du français : le verbe*. Paris: Librairie Larousse (coll. Langue et langage). PC 2105 D8 v.2.

Dubois, Jean. 1969. *Grammaire structurale du français : la phrase et les transformations*. Paris: Librairie Larousse (coll. Langue et langage). PC 2105 D8 v.3.

Dubois, Jean (dir.). 1975. *Lexis : dictionnaire de la langue française*. Paris: Larousse.

Dubois, Jean et al. 1991. *Dictionnaire de linguistique*. Paris: Larousse.

Dubois, Jean et Françoise Dubois-Charlier. 1970. *Éléments de linguistique française : syntaxe*. Paris: Larousse. PC 2112 D77. P. 78, 93, 101, 145, 155.

Dubois, Jean et Françoise Dubois-Charlier. 1990. «Incomparabilité des dictionnaires», *Langue française*, n° 87:5-10.

Dubois, Jean et René Lagane. 1989 [1973]. *La nouvelle grammaire du français*. Paris: Larousse. 204-209.

Duclos, Charles Pinot. 1968 [1820-1821]. *Oeuvres complètes, tome huitième* (*Remarques sur la* Grammaire générale et raisonnée). Genève: Slatkine Reprints. PQ 1981 D63 1968 t. 8. P. 184-190.

Ducrot, Oswald et Tzvetan Todorov. 1972. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris: Éditions du Seuil (coll. Points).

Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers (Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert). Nouvelle impression en facsimilé de la première édition de 1751-1780. Tome douzième. 1967 [1765]. Stuttgart-Bad Cannstatt: Friedrich Frommann Verlag (Günther Holzboog). P. 90-98.

Feuillet, Jack. 1984. «Les fonctions du groupe adjectival», *La linguistique*, vol. 20, fascicule 2:144-150.

Feuillet, Jack. 1989. «Le système participial français», *L'information grammaticale* 41:6-9.

Foley, James. 1979. *Theoretical Morphology of the French Verb*. Amsterdam: John Benjamins. PC 2271 F58. P. 65-66, 169-182.

Fouché, Pierre. 1967. *Le verbe français. Étude morphologique*. Paris: Éditions Klincksieck. PC 2271 F6 1967. P. 353-385.

Foulet, Lucien. 1930. *Petite syntaxe de l'ancien français*. Paris: Champion. PC 2871 F76. P. 84-105, 228-232.

Freidin, Robert. 1975. «The Analysis of Passives», *Language* 51(2):384-405.

Fuchs, Catherine et al. 1993. *Linguistique et traitements automatiques des langues*. Paris: Hachette (Supérieur).

Girard (abbé). 1973 [1747]. *Les vrais principes de la langue françoise, ou la parole réduite en méthode*. Paris: Le Breton. PC 2073 A72 1974 MFiche.

Girault-Duvivier, Charles Pierre. 1817. *Traité des participes*. Paris: Janet et Cotelle. ILL (University of Pennsylvania).

Girault-Duvivier, Ch. P. 1853. *Grammaire des grammaires ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*. Paris: A. Cotelle. PC 2073 A72 1974 MFiche. P. 728-779.

Girodet, Jean. 1986. *Pièges et difficultés de la langue française*. Paris: Bordas. P. 853-857.

Gougenheim, Georges. 1951. *Grammaire de la langue française du seizième siècle*. Paris: IAC (coll. «Les langues du monde»). PC 2103 G6.

Gougenheim, Georges. 1967. «Sur la terminologie grammaticale», *Le Français dans le monde* 53:22-24. PC 2065 F81 n° 49-56.

Gougenheim, Georges. 1969 [1939]. *Système grammatical de la langue française*. Paris: Éditions d'Artrey (bibliothèque du «français moderne»). PC 2105 G6. P. 239-242.

Grevisse, Maurice. 1980. *Le bon usage. Grammaire française avec des Remarques sur la langue française d'aujourd'hui* (onzième édition; revue, 2e tirage). Paris-Gembloux: Duculot. PC 2112 G84 1980 REF.

Grevisse, Maurice. 1986. *Le bon usage. Grammaire française* (douzième édition refondue par André Goosse). Paris-Gembloux: Duculot. §778 (1213-1216), §889, 890 (1345, 1346), §§907-916 (1368-1380).

Gross, Gaston. 1993. «Sur le passif» (présentation et direction), *Langages* 109.

Gross, Maurice. 1970. *Notions sur les grammaires formelles*. Paris: Gauthier-Villars. P151 G75 1970.

Guillaume, Gustave. 1964 [1938]. «Théorie des auxiliaires et examen de faits connexes.» P. 73-86 in *Langage et*

science du langage. Paris, Québec: Nizet, Les Presses de l'Université Laval.

Guillaume, Gustave. 1986. *Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (IV)* (*Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1945-1946*, publiées sous la direction de Roch Valin, Walter Hirtle et André Joly). Lille, Québec: Les Presses universitaires de Lille, Les Presses de l'Université Laval. P. 129-174.

Guiraud, Pierre. 1963. *L'ancien français*. Paris: PUF (coll. «Que sais-je?»).

Guiraud, Pierre. 1966. *Le moyen français* Paris: PUF (coll. «Que sais-je?»). PC 2101 G8 1966.

Guiraud, Pierre. 1970. *La syntaxe du français*. Paris: PUF (coll. «Que sais?»). P. 43, 82, 83, 122-123.

Gunnarson, Kjell-Åke. 1992. «Adjectival Participle Phrases and Small Clauses», *Studia Linguistica*, vol. 46, n° 1:63-71.

Halteren, Hans van et N. Oostdijk. 1988. «Using an Analysed Corpus as a Linguistic Database.» P. 169-181 in *L'ordinateur et les recherches littéraires et linguistiques* 1986 (Actes des conférences internationales de l'association de littérature et de linguistique computationnelle). Paris/Genève: Champion/Slatkine. P 98 C617 1988.

Hanse, Joseph. 1987 [1983]. *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*. Paris-Gembloux: Éditions Duculot. PC 2630 H32 1987. P. 685-703.

Harmer, Lewis Charles. 1979. *Uncertainties in French Grammar*. Cambridge: Cambridge University Press. PC 2105 H3. P. 63-109.

Heslot, Jeanne. 1983. «Récit et commentaire dans un article scientifique», *DRLAV* 29:133-154.

Hjelmslev, Louis. 1939. «La notion de rection.» *Acta Linguistica* I:10-23. ILL.

Hoffmann, Lothar. 1987. «Syntactic Aspects of LSP», *Fachsprache*, vol. 9, n° 3-4:98-106.

Høybye, Poul. 1954. *L'accord en français contemporain. Essai de grammaire descriptive*. Copenhague: Host & sons.

Imbs, Paul. 1960. *L'emploi des temps verbaux en français moderne*. Paris: Librairie C. Klincksieck. ILL (University of New Brunswick in Saint John; PC 2271 I32).

Imbs, Paul et Bernard Quemada (dir.). 1971-1994. *Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue du XIX^e^ et du XX^e^ siècle (1789-1960)*. Tome douzième (Natation-Pénétrer). Paris: Éditions du Centre national de la recherche scientifique. PC 2625 I4 T. 12 REF.

Jacob, François. 1989 [1970]. *La logique du vivant. Une histoire de l'hérédité*. Paris: Gallimard (collection *Tel*).

Joffre, Marie-Dominique. 1995. «Le verbe latin : voix, diathèse, transitivité» (résumé de thèse [Doctorat d'État]), *L'information grammaticale* 65:45-47.

Jolivet, Rémi. 1982. *Descriptions quantifiées en syntaxe du français*. Genève/Paris: Éditions Slatkine. PC 2369 J75 1982.

Juilland, Alphonse (avec Dorothy Brodin et Catherine Davidovitch). 1970. *Frequency Dictionary of French Words* (*The Romance Languages and their Structures*, directed by Alphonse Juilland; First Series F1). La Haye/Paris: Mouton. PC 2691 J83.

Kayne, Richard S. 1977 [1975]. *Syntaxe du français. Le cycle transformationnel*. Traduit de l'anglais par Pierre Attal. Paris: Éditions du Seuil. PC 2369 K314. P. 361-365.

Kocourek, Rostislav. 1980. «La nature du français technique et scientifique.» P. 1153-1174 in *Dictionnaire de la technique industrielle*, tome IV (français-allemand). Wiesbaden: Brandstetter. T 10 E744 1980 SCI.

Kocourek, Rostislav. 1982. *La langue française de la technique et de la science*. Wiesbaden: Brandstetter. PC 2120 S3 K6.

Kocourek, Rostislav. 1985. «Terminologie et efficacité de la communication : critères linguistiques», *Meta*, vol. 30, n° 2:119-128.

Kocourek, Rostislav. 1988. «Le réductivisme lexical : remarques sur la linguistique sans mots», *ALFA* 1:3-38.

Kocourek, Rostislav. 1991. *La langue française de la technique et de la science. Vers une linguistique de la langue savante* (deuxième édition augmentée, refondue et mise à jour avec une nouvelle bibliographie). Wiesbaden: Brandstetter.

Kocourek, Rostislav. 1991a. «Linguistique et langue savante : dilemmes d'analyse», *ALFA* 3/4:3-11.

Kocourek, Rostislav. 1991b. «Textes et termes», *Meta*, vol. 36, n° 1:71-76.

Kukenheim, Louis. 1966. *Esquisse historique de la linguistique française et de ses rapports avec la linguistique générale*. Leyde: Presses universitaires de Leyde. PC 2051 K8 1966 c. 2.

Kukenheim, Louis. 1967. *Grammaire historique de la langue française*. Tome I. Leyde: Presses universitaires de Leyde. PC 2101 K82 vol. 1.

Kukenheim, Louis. 1968. *Grammaire historique de la langue française*. Tome II. Leyde: Presses universitaires de Leyde. PC 2101 K82 vol. 2.

Laborie, Paule et Madeleine Monteil. 1987. «L'accord du participe passé... dépassé?», *Défense de la langue française*, n° 139:34-39.

Lapierre, Lise. 1993. «Le participe passé : verbe ou adjectif? (Une étude du fonctionnement syntaxique du participe passé).» Manuscrit.

Lapierre, Lise. 1995. «La sélection des temps verbaux dans les textes scientifiques : la prédominance et la valeur du présent», *ALFA* 7/8:447-461. Aussi dans *Initiales* 14(1994):7-22.

Lasserre, Eugène. 1987. *Est-ce "à" ou "de"?* (quinzième édition). Lausanne: Payot.

Le Bidois, Georges et Robert Le Bidois. 1968. *Syntaxe du français moderne*. Tome premier. Paris: Éditions Auguste Picard. PC 2361 L4 1968.

Leclerc, Jacques. 1989. *Qu'est-ce que la langue?* Laval (Québec): Mondia. P. 329-330. PC 2073 L4 1989.

Lefebvre, Claire. 1986. «L'accord du participe passé en français», *Revue de linguistique québécoise*, vol. 15, n° 2:121-134.

Le Goffic, Pierre et Nicole Combe McBride. 1975. *Les constructions fondamentales du français*. Paris: Librairies Hachette et Larousse (coll. *Le français dans le monde* - B.E.L.C.). PC 2361 L43.

Lerat, Pierre. 1995. *Les langues spécialisées*. Paris: Presses universitaires de France (collection *linguistique nouvelle*).

Levitt, Jesse. 1968. *The* Grammaire des grammaires *of Girault-Duvivier*. La Haye: Mouton. PC 2015 G53 L4. P. 174-181.

Levitt, Jesse. 1973. «The Agreement of the Past Participle in Modern French: Orthographic Convention or Linguistic Fact?», *Linguistics*, vol. 114:25-41. P 1 L76.

L'Homme, Marie-Claude. 1992. «Contribution à l'analyse grammaticale de la langue de spécialité : le mode, le temps et la personne du verbe dans quelques textes scientifiques écrits à vocation pédagogique.» Thèse de doctorat, Université Laval.

Livet, Charles-Louis. 1967 [1859]. *La grammaire française et les grammairiens du XVIe siècle*. Genève: Slatkine Reprints. PC 2105 L5 1967. P. 41, 47, 83-84, 88, 225-226, 446-447.

Loffler-Laurian, Anne-Marie. 1980. «L'expression du locuteur dans les discours scientifiques», *Revue de linguistique romane*, tome 44, n^{os} 173-174:135-157.

Loffler-Laurian, Anne-Marie. 1982. «**Être** dans quelques textes de physique et de chimie hautement spécialisés», *Revue de linguistique romane*, tome 46, n^{os} 181-182:121-157.

Lorian, Alexandre. 1990. «Glanes Guillaumiennes», *Romance Philology* XLIV, n° 2:165-177. PC 1 R75.

Lyons, John. 1970 [1968]. *Linguistique générale : introduction à la linguistique théorique* (traduction de *Introduction to Theoretical Linguistics* par Françoise Dubois-Charlier et David Robinson). Paris: Larousse. P 106 L914.

Marot, Clément. 1921 [?]. *Oeuvres complètes*. Revues sur les meilleures éditions avec une notice et un glossaire par Abel Grenier. Tome II. Paris: Librairie Garnier Frères. PQ1635 A1 1921.

Marouzeau, Jules. 1933. *Lexique de la terminologie linguistique*. Paris: Librairie orientaliste Paul Geuthner. P 29 M35.

Martin, Robert. 1975, *Theories of Language and Methods in Syntax*. Paris: Librairie Klincksieck. P 81 F7 M3.

Martinet, André et al. 1979. *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris: Didier-CREDIF. PC 2112 M3137. P. 114, 115; 118-120.

Meigret, Louis. 1980 [1550]. *Le Traité de la Grammaire française* (1550)/*Le Menteur de Lucien/Aux Lecteurs* (1548). Édition établie par Franz Josef Hausmann. Tübingen: Gunter Narr. PC 2103 M5 1980. P. 98-104.

Ménage, Gilles. 1973 [1675-76]. *Observations sur la langue françoise* (t. 2). Paris: Barbin. PC 2073 A72 1974 MFiche.

Moignet, Gérard. 1976. *Grammaire de l'ancien français*. Paris: Klincksieck. PC 2821 M6 1976.

Moignet, Gérard. 1981. *Systématique de la langue française*. Paris: Klincksieck. PC 2035 M64.

Moirand, Sophie, Ali Bouacha, Abdelmadjid, Beacco, Jean-Claude et André Collinot (dir.). 1993. *Parcours linguistiques de discours spécialisés*. Berne: Peter Lang. ILL (University of Virginia Libraries; P 302 P32 1994).

Mok, Q. I. M. 1990. «Morphosyntaxe». P. 112-125[116, 117] in *Lexikon der Romanistischen Linguistik* (LRL) (Volume V, 1), édité par Günter Holtus, Michael Metzeltin et Christian Schmitt. Tübingen: Max Niemeyer. ILL (Université Laval; PC 19 L679 5, 1).

Monod, Jacques. 1958. *Recherches sur la croissance des cultures bactériennes*. Actualités scientifiques et industrielles, 911. Paris: Hermann.

Monod, Jacques. 1970. *Le hasard et la nécessité. Essai sur la philosophie naturelle de la biologie moderne*. Paris: Éditions du Seuil.

Mounin, Georges, ed.. 1974. *Dictionnaire de la linguistique*. Paris: Presses universitaires de France. P 29 M6.

Muller, Charles. 1973. *Initiation aux méthodes de la statistique linguistique*. Paris: Hachette (Université). P 123 M8.

Muller, Charles. 1979. «Fréquence, variations de la fréquence : choix d'une base.» P. 145-149 in *Langue française et linguistique quantitative*. Genève: Éditions Slatkine. PC 2074.5 M8.

Muller, Charles. 1979a. «Comment mesurer l'étendue d'un texte?» P. 243-251 in *Langue française et linguistique quantitative*. Genève: Éditions Slatkine. PC 2074.5 M8.

Nash, Rose. 1968. *Multilingual Lexicon of Linguistics and Philology: English, Russian, German, French*. Coral Gables (Florida): University of Miami Press. P 29 N34 Ref.

Neveu, Franck. 1995. «De la phrase au texte. Les constructions appositives détachées et la structure informationnelle de l'énoncé dans *Les Misérables*», *L'information grammaticale* 64:23-26.

Nique, Christian. 1976. *Initiation méthodique à la grammaire générative*. 2e édition. Paris: Armand Colin (coll. *Linguistique*). P 151 N48.

Nique, Christian. 1978. *Grammaire générative : hypothèses et argumentations*. Paris: Armand Colin (coll. *Linguistique*).

Noël, François-Joseph et Charles-Pierre Chapsal. 1974 [1845, 38e éd.]. *Nouvelle grammaire française, sur un plan très méthodique*. Paris: Maire-Nyon. PC 2073 A72 1974 MFiche.

Nyrop, Kristoffer. 1979 [1924]. *Grammaire historique de la langue française*, tome II (réimpression de la quatrième édition revue). Genève: Slatkine Reprints. PC 2101 N8 1979 v.2. Représenté dans le texte par Nyrop II.

Nyrop, Kristoffer. 1979 [1930]. *Grammaire historique de la langue française*, tome VI (réimpression de la quatrième édition revue). Genève: Slatkine Reprints. PC 2101 N8 1979 v.6. Représenté dans le texte par Nyrop VI.

Olivet, Pierre Joseph Thoulier d'. 1754. «Des Participes passifs.» P. 349-386 in *Opuscules sur la langue française par divers académiciens*. Paris: B. Brunet. PC 2073 A72 1974 MFORM+ REF+.

Olivet, Pierre Joseph Thoulier d'. 1968 [1771]. *Remarques sur la langue françoise*. Genève: Slatkine Reprints. ILL (Mills Memorial Library, McMaster University; PC 2027 .O4 1968).

Onions, Charles Talbut (Ed.). 1966. *The Oxford Dictionary of English Etymology* (with the assistance of G. W. S. Friedrichsen and R. W. Burchfield). Oxford: Clarendon Press. Ref. PE 1580 O5.

Padley, G. A. 1976. *Grammatical Theory in Western Europe 1500-1700*. Cambridge (etc.): Cambridge University Press. P 151 P3.

Palsgrave, John. 1972 [1530]. *Lesclarcissement de la langue françoise*. Genève: Slatkine Reprints. PC 2103 P3 1530a.

Pariente, Jean Claude. 1985. *L'analyse du langage à Port-Royal*. Paris: les Éditions de minuit. PC 2101 P37 1985.

Petitjean, Luce. 1991. «Un vieux casse-tête : l'accord du participe passé», *Mots* 28:70-85.

Petitmangin, H. 1965. *Grammaire latine* (complète), 3e édition. Paris: J. de Gigord, éditeur.

Phal, André. 1968. «De la langue quotidienne à la langue des sciences et des techniques», *Le Français dans le monde* 6:7-11.

Picabia, Lélia. 1971. «Des adjectifs et de quelques problèmes de formalisation du lexique», *Langue française* 11:91-101.

Picabia, Lélia. 1978. *Les constructions adjectivales en français : systématique transformationnelle*. Genève: Droz. PC 2241 P45. P. 18-23, 24-28, 131-133.

Picoche, Jacqueline et Christiane Marchello-Nizia. 1989. *Histoire de la langue française*. Paris: Nathan. PC 2075 P598 1989. P. 268-269.

Pinchon, Jacqueline et Bernard Couté. 1981. *Le système verbal du français. Description et applications*

pédagogiques. Paris: Nathan (Université). PC 2271 P5 1981. P. 92-96.

Price, Glanville. 1971. *The French language: present and past*. London: Edward Arnold. PC 2101 P7 1971. P. 221-235.

Quirk, Randolph & Sidney Greenbaum, Geoffrey Leech, Jan Svartvik. 1985. *A Comprehensive Grammar of the English Language*. London, New York: Longman. Ref. PE 1106 C65 1985.

Ramus [Petrus Ramus] (Pierre de la Ramée). 1969 [1562]. *Gramere*. Menston (Angleterre): The Scolar Press. PC 2109 L 47.

Régnier-Desmarais, François-Séraphin. 1973 [1706]. *Traité de la grammaire françoise*. Genève: Slatkine Reprints. PC 2103 R4 1973. P. 484-517, 534.

Rey, Alain (dir.). 1992. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris/Montréal: Dictionnaires Le Robert/Dicorobert Inc. Tome 2 (M-Z). PC 2580 D52 1992 v. 2 REF+.

Richaudeau, François. 1969. *La lisibilité*. Paris: Centre d'Étude et de Promotion de la Lecture. PN 204 R5.

Richaudeau, François. 1981. *Linguistique pragmatique*. Paris: Éditions Retz. P 99.4 P72 R5 1981.

Rickard, Peter. 1974. *A History of the French Language*. Londres: Hutchinson University Library. PC 2075 R5.

Riegel, Martin. 1985. *L'adjectif attribut*. Paris: PUF. PC 2369 R5 1985.

Riegel, Martin (avec Jean-Christophe Pellat et René Rioul). 1994. *Grammaire méthodique du français*. Paris: PUF.

Rivière, Nicole. 1987. «Une rhétorique de la substitution», *Langages* 88:89-94.

Rivière, Nicole. 1990. «Le Participe Passé est-il Verbe ou Adjectif?», *Travaux de linguistique et de philologie* XXVIII:131-169.

Robert, Paul. 1966-1972. *Le Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Les mots et les associations d'idées. Ouvrage couronné par l'Académie française. Tome cinquième. Paris: Société

du Nouveau Littré, Le Robert. PC 2625 R552 1966 v. 5 REF.

Robert, Paul. 1986. *Le Petit Robert 1. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Rédaction dirigée par Alain Rey et Josette Rey-Debove. Montréal/Paris: Les Dictionnaires Robert. Dans le texte : *Petit Robert*.

Robert, Paul. 1988. *Le Petit Robert 2. Dictionnaire universel des noms propres, alphabétique et analogique*. Illustré en couleurs. Rédaction dirigée par Alain Rey. Montréal/Paris: Les Dictionnaires Robert. Dans le texte : *Petit Robert 2*.

Robins, R. H. 1951. *Ancient and Mediaeval Grammatical Theory in Europe* (with particular reference to modern linguistic doctrine). Londres: G. Bell & Sons Ltd. P 575 .R65.

Robins, R. H. 1957. «Dionysius Thrax and the Western Grammatical Tradition.» P. 67-106 in *Transactions of the Philological Society 1957*. Oxford: Basil Blackwell.

Robins, R. H. 1976. *Brève histoire de la linguistique de Platon à Chomsky*. Traduit de l'anglais [1967] par Maurice Borel. Paris: Éditions du Seuil. P. 36, 39, 40.

Rosset, Théodore. 1968 [1908]. *Entretien, Doutes, Critique et Remarques du Père Bouhours sur la langue française 1671-1692*. Genève: Slatkine Reprints. PC 2070 B67 R8 1968. P. 133-135.

Ruwet, Nicolas. 1968. *Introduction à la grammaire générative*. Paris: Plon.

Schmitz, John Robert. 1984. «Problems in the Analysis of Portuguese Participles in -do.» P. 549-564 in *Papers from the XIIth Linguistic Symposium on Romance Languages* (sous la direction de Philip Baldi). Amsterdam/Philadelphie: John Benjamins. ILL (University of New Brunswick; Main PC 11 .L53 1982).

Schogt, Henry. 1968. *Le système verbal du français contemporain*. La Haye: Mouton. PC 2271 S43.

Séchehaye, Albert. 1950. *Essai sur la structure logique de la phrase*. Paris: Librairie ancienne Édouard Champion. P 295 S44.

Seguin, Jean-Pierre. 1972. *La langue française au XVIII^e siècle*. Paris-Bruxelles-Montréal: Bordas. PC 2083 S4. P. 114.

Simonin-Grumbach, Jenny. 1975. «Pour une typologie des discours.» P. 85-121 in *Langue, discours, société*. Paris: Éditions du Seuil. P 26 B4.

Sinclair, John. 1991. *Corpus, Concordance and Collocation*. Oxford: Oxford University Press.

Sneyders de Vogel, K. 1927. *Syntaxe historique du français*. Groningue, La Haye: Librairie J.-B. Wolters. ILL (University of Manitoba Libraries). P. 231-242.

Spillebout, Gabriel. 1985. *Grammaire de la langue française du XVIIe siècle*. Paris: Picard. PC 2101 S64 1985. P. 398-402.

Streicher, Jeanne. 1936. *Commentaires sur les* Remarques *de Vaugelas par La Mothe Le Vayer, Scipion Dupleix, Ménage, Bouhours, Conrart, Chapelain, Patru, Thomas Corneille, Cassagne, Andry de Boisregard et l'Académie française* (Introduction). Tome I. PC 2103 V36 S9.

Swiggers, Pierre. 1984. *Grammaire et méthode au XVIIe siècle*. Leuven: Peeters. PC 2101 G74 1984.

Tanase, Eugène. 1976. «L'accord du participe passé dans le français oral.» P. 475-482 in *Actes du XIII^e congrès international de linguistique et de philologie romanes* tenu à l'Université Laval du 29 août au 5 septembre 1971. Québec: Les Presses de l'Université Laval. PC 11 I53 1971 v. 1.

Tellier, Christine. 1992. «Remarques sur *avoir* attribut et possessif», *Revue de linguistique québécoise*, vol. 22, n° 1:165-181.

Těšitelová, Marie. 1992. *Quantitative Linguistics*. Amsterdam, Philadelphia: John Benjamins (Linguistic and Literary Studies in Eastern Europe 37). P 138.5 T48 1991.

Tesnière, Lucien. 1972 [1939]. «Théorie structurale des temps composés.» P. 153-183 in *Mélanges de linguistique offerts à Charles Bally*. Genève: Slatkine Reprints. P 26 M46 1972.

Tesnière, Lucien. 1953. *Esquisse d'une syntaxe structurale*. Paris: Librairie C. Klincksieck. ILL (Royal Military College of Canada; P 291 T4).

Tesnière, Lucien. 1959 [posthume]. *Éléments de syntaxe structurale* (deuxième édition, 1965). Paris: Librairie C. Klincksieck. P 291 T33.

Thimonnier, René. 1970. *Code orthographique et grammatical*. Paris: Librairie Hatier. PC 2143 T48. P. 183-192.

Trask, Robert Lawrence. 1993. *A Dictionary of Grammatical Terms in Linguistics*. London/New York: Routledge. P 152 T7 1993 (SMU).

Tremblay, Mireille. 1992. «*Avoir* : une copule qui assigne un cas.» *Revue de linguistique québécoise*, vol. 22, n° 1:145-164.

Tukia, Marc. 1983. «Observations sur le vocabulaire, sur les marques d'énonciation et sur la construction dans le discours scientifique», *Études de linguistique appliquée* 51:34-43.

Vachon-L'Heureux, Pierrette. 1984. «Le mot et son emploi en phrase : l'adjectif épithète d'après Gustave Guillaume», *Modèles Linguistiques*, VI, 2:43-53. ILL.

Vaugelas, Claude Favre de. 1944 [1647]. *Remarques sur la langue françoise, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*. Introduction, bibliographie, index par Jeanne Streicher. Paris: Librairie E. Droz. PC 2103 V36. P. 175-181.

Verjat Massmann, Alain. 1976. «Remarques sur la concordance du participe passé en français moderne.» P. 465-474 in *Actes du XIII^e congrès international de linguistique et de philologie romanes* tenu à l'Université Laval du 29 août au 5 septembre 1971. Québec: Les Presses de l'Université Laval. PC 11 I53 1971 v. 1.

Vigner, Gérard et Alix Martin. 1976. *Le français technique*. Paris: Librairies Hachette et Larousse (coll. *Le français dans le monde* - B.E.L.C.). PC 2120 T42 V5.

Vikner, Carl. 1985. «La pragmatique des temps verbaux», *Langue française* 67:95-113.

Vinet, Marie-Thérèse. 1989. «Réflexions sur l'accord du participe passé», *ALFA* 2:167-181.

Wagner, Robert-Léon. 1974. *L'ancien français*. Paris: Librairie Larousse. PC 2821 W3. P. 31, 123, 125-128.

Wagner, Robert-Léon et Jacqueline Pinchon. 1962. *Grammaire du français classique et moderne* (2e édition revue et corrigée). Paris: Librairie Hachette. PC 2101 W3 1967. P. 228, 310-315.

Wartburg, Walther von. 1988 [1946]. *Évolution et structure de la langue française* (onzième édition). Berne: Éditions Francke.

Wartburg, Walther von. 1955. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*. Bâle/Paris: R. G. Zbinden & Co/Klincksieck.

Wasow, Thomas. 1977. «Transformations and the Lexicon.» P. 327-360 in *Formal Syntax* (Proceedings of the 1976 MSSB Irvine Conference on the Formal Syntax of Natural Language; ed. Peter W. Culicover, Thomas Wasow, Adrian Akmajian). New York/San Francisco/London: Academic Press, Inc. ILL (Memorial University Library of Newfoundland; P 23 M25 1976).

Wollman, Élie L. et François Jacob. 1959. *La sexualité des bactéries*. Monographies de l'Institut Pasteur. Paris: Masson et C^ie^, Éditeurs. ILL (Bibliothèque médicale de l'Université de Montréal, QW 51 W8640 1959).